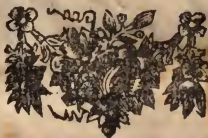


ANTI-BAILLET
OU
CRITIQUE
DU LIVRE
DE
M[R]. BAILLET,
INTITULE'
JUGEMENS DES SAVANS.

PAR Mr. MENAGE.

TOME SECOND.





A LA HAYE,
Chez LOUÏS & HENRY van DOLE,
Marchands Libraires dans le Poten,
à l'Enſeigne du Port-Royal.

M. DC. XC.





ANTI-BAILLET.

SECONDE PARTIE.

Les noms des Divinitez Payennes peuvent être emploiez dans les vers des Poëtes Chrêtiens. Plusieurs particularitez touchant Laurens Gambara.

CI.

MOnsieur BAILLET. *Laurens Gambara de Bresse (qui mourut l'an* 1586.) *a fait un Traité Latin de la maniere de rendre la Poësie parfaite, imprimé à Rome in* 4. *l'année de sa mort. Il prétend faire voir dans cét ouvrage, qu'il y a une obligation indispensable à tout Poëte, ou à tout Versificateur & Rimeur se disant Poëte, de retrancher, non seulement tout ce qui peut-être mal honnête, lascif, & libertin dans les vers, mais encore tout ce qui sent*

Tome 4. partie 1. page 112.

ſent la Fable, & le culte des fauſſes Divitez.

MENAGE. Laurens Gambara n'a pas ſuivi ſes préceptes : comme il paroît par cét endroit de ſon Poëme, intitulé *Leucon* :

Dum Venus inſano Martis flagraret amore,
Optatos Mars ſæpe toros, & amata reviſit
Hoſpitia. At poſtquam venantem vidit Adonin
In ſilvis Venus ipſa, alios jam percipit ignes,
Inviſumque abolere cupit de pectore Martem,
Succeſſit nova cura Deæ. Mars turbidus altas
Strymonis incoluit ripas, Rhodopeiaque arva.
Interdum Phrygii Anchiſæ non immemor, Idam
Incolit alma Venus, mollique in gramine dulcem
Inter & amplexus ducit maleſana ſoporem :

En quoi il ne peut être blamé. Car vouloir ôter l'amour & les Fables de la Poëſie, ce ſeroit, pour me ſervir de l'ex-

l'expreſſion de Pericles, vouloir ôter le printemps de l'année. Je ferai voir dans un chapitre à part, qu'il n'y a jamais û de Poëtes, à la reſerve de ceux qui ſont entrez jeunes dans la Religion, qui n'aient fait des vers d'amour. Et je vais faire voir icy cependant, que l'opinion de ceux qui veulent ôter les Fables des Païens à la Poëſie Chrêtienne, n'eſt pas ſoutenable. C'eſt ce qu'a fort bien remarqué Guilielmus Cripius : en ces termes, qui ſont de ſa Préface ſur Marulle à Franciſcus Thorius : *Sed nimis imperitè mihi facere videntur homines quidam nimio plus religioſi, qui Poëtam hunc veluti impium criminantur, quòd antiquitatis ſtudioſus, quædam quæ pugnare illis cum noſtrâ religione videntur, operibus ſuis immiſcuerit. Imprimis verò illud reprehendunt, quòd Jovem, Martem, cæteroſque Veterum Deos, carminibus ſuis celebrârit. Sed ii ſanè homines quid Poëticæ arti propoſitum ſit, intelligere mihi non videntur. Nec enim animadvertunt illi religioſuli, longè aliam in Poëſi quàm cæteris rebus libertatem permitti : aliaſque ejus leges eſſe : quas qui tollunt, totam Poëſim eâdem operâ tollant oportet. Non veritas à Poëta, ſed oblectatio exigitur : quam qui conſequitur, probè ſuo munere perfunctus eſt. Quaſi verò Marullus ita*

Ariſtote livre 3. de ſa Rhet. chap. 10. ὥσπερ Περικλῆς ἔφη, τὴν νεότητα τὴν ἀπολομένην ἐν τῷ πολέμῳ, οὕτως ἠφανίσθαι ἐκ τῆς πόλεως, ὥσπερ εἴ τις τὸ ἔαρ ἐκ τοῦ ἐνιαυτοῦ ἐξέλῃ

De l'édition de Paris 1561 chez André Wéchel.

insanus, aut mentis expers fuerit, ut, aut Jovem umquam fuisse, aut Martem, crediderit? Les Peres de l'Eglise les ont emploiées dans leurs Poëmes: témoin ce vers admirable de Synesius, Evêque de Ptolémaïde, sur le portrait de sa sœur Stratonice:

Epitre 75.

Τῆς χρυσῆς εἰκών, ἢ Κύπριδος, ἢ Στρατονίκης.

Sidonius Apollinaris qui a été mis au nombre des Saints, a non seulement emploié dans ses vers les noms honnêtes des Dieux de la Fable, mais celui du Dieu des Jardins: comme il paroît par cét endroit, au sujet de Pétrone:

Et te Massiliensium per hortos,
Sacri stipitis, ARBITER, colonum,
Hellespontiaco parem Priapo.

Si j'avois emploié ce mot dans mes vers, que diroit de moi le dévot Mr. Baillet? J'ajoûte à Synésius & à Sidonius Apollinaris, les Sarbioschi, les Jonins, les Vavasseurs, les Vallius, les Hosschius, les Sautels, les Lucas, les Frisons, les le Moines, les Rapins, les Commires, & les de la Ruë de la Compagnie de Jésus. Et j'ajoute à ces Religieux, un grand nombre d'Evêques de grande vertu: Vide, Altilius, Balthasar

ſar de Chaſtillon, Godeau, Huet, &c. A quoi l'on peut encore ajoûter, ce que Dom Mabillon a remarqué dans ſon *Iter Italicum*, que dans la Collection des Anciennes Inſcriptions de Raphaël Fabretti, il y eſt fait mention d'un Tombeau d'un Chrêtien, avec ces mots *DIS Manibus*; & qu'au deſſus du Tombeau d'Ottavio Ferrari, Profeſſeur de Padoüe, mort en 1684. lequel eſt dans l'Egliſe de St. Antoine de Padoüe, on y voit l'effigie de la Renommée, & celles de Pallas & de Mercure. Mais quoi qu'il ſoit bienſéant aux Poëtes Chrêtiens d'emploier dans leurs vers les noms des Divinitez Païennes, il ne leur eſt pourtant pas permis d'introduire ces Divinitez dans des ſujets Chrêtiens, ou Juifs. C'eſt une matiére que j'ai traitée dans mes Obſervations ſur Malberbe, au ſujet de ce vers du Poëme des Larmes de St. Pierre, touchant les Innocens. *De ces jeunes Amours les Meres amoureuſes*: & que j'ai traitée en ces termes:

Il devoit dire, De ces Anges nouveaux les Méres amoureuſes, *pour ne point meſler les choſes ſacrées avec les profanes. Cette faute lui eſt commune avec beaucoup d'autres Poëtes: & particuliérement avec le fameux Heinſius, qui a introduit des Furies*

dans sa Tragédie d'Hérodes Infanticida: *dont il a été repris avec raison par Mr. de Balzac dans sa Dissertation à Mr. Zuilichem, & par Mr. de Saumaise dans le livre qu'il a fait sur cette Tragédie & sur cette Dissertation, & qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser. Le Cavalier Marin a fait la même faute dans son Poëme intitulé* Strage degli Innocenti. *Iules Scaliger dans sa Poëtique accuse Sanazar d'en avoir fait une semblable dans son Poëme de l'Enfantement de la Vierge: en mettant entre les mains de la Vierge les livres des Sibylles.* Neque prudenter posuit in Virginis manibus libros Sibyllinos: potius Isaïæ. *Mais comme plusieurs Docteurs de l'Eglise ont prétendu que divers mystéres de nôtre Religion se trouvoient marquez dans ces livres, (j'entens parler des véritables livres des Sibylles, & non pas des supposez) je n'estime pas que ce grand Critique soit bien fondé dans son accusation. Ie suis persuadé qu'il reprend aussi sans raison le Cardinal Bembo, pour avoir usé du mot de* Heros, *en parlant de Nôtre Seigneur.* Cùm Dominum Jésum *Heroa* vocat, valdè me commovit sanè vox impia, & utroque indigna: ne argutetur quispiam Heroem è semisse Deum, ex altero semisse hominem. Non possunt monstrorum figmenta vero Deo

Deo nostro convenire; *ce mot ne signifiant autre chose en cet endroit, qu'une personne illustre & extraordinaire. Ainsi les Poëtes Chrétiens, je veux dire les Poëtes qui traitent un sujet Chrétien, peuvent sans impiété appeler le pain* Cerês, *& le vin,* Bacchus.

Je reviens de bien loin à Gambara. Il me reste à remarquer à son sujet, que Mr. Baillet l'a omis dans sa Liste des Poëtes, avec plusieurs autres, dont je pourrai bien donner la liste en quelque endroit de ces Remarques. Mais peut être que Mr. Baillet l'a omis, ne le jugeant pas digne d'avoir une place dans son livre. Car, selon Muret, ce Poëte étoit un misérable Poëte.

Brixia, vestratis merdosa volumina Vatis,
Non sunt nostrates tergere digna nates.

Ce sont des vers du Muret, écrits de sa main à la teste de son exemplaire des Poësies de Gambara, qui est dans la Bibliothéque du Collége des Jésuites de Rome: ce qui m'a été dit par le P. Sirmond, lequel avoit vu cet exemplaire dans cette Bibliothéque. Mr. de Thou parle néanmoins de Gambara comme d'un Poëte non méprisable.

Ce que dit Mr. Baillet, que Malherbe a été accusé de simplicité de stile, n'est pas véritable. Considération sur les vers de Mr. Chapelain.

CII.

Page 17. Tome I. MONSIEUR BAILLET. *Chapelain se console de sa froideur & de sa langueur, voiant Malherbe accusé de simplicité.*

MENAGE. Il est tres faux que Malherbe ait été accusé par qui que ce soit de simplicité de stile. Et s'il en avoit été accusé, ç'auroit été bien injustement: sa diction étant tres figurée. Pour ce qui est de Mr. Chapelain, ce n'est pas tant la froideur & la langueur que la dureté & la non politesse qui ont fait blamer ses vers. A l'égard de la dureté, le Tasse, qui est le Prince des Poëtes d'Italie, en a aussi été accusé: Et il s'en est excusé par ces vers,

La mia tenera jole
Duri chiama i miei carmi.
Ma che son duri, e pur son belli i marmi.

Et Denis d'Halicarnasse, dans son Traité de l'Elocution, dit que la dureté

reté des mots & celle de la composition contribuent à la grandeur du discours. A l'égard de la non-politesse de Mr. Chapelain, on peut dire que la politesse dans les vers est plutôt une qualité d'une épigramme, d'un Sonnet, d'un Madrigal, d'une Ode, d'une Elégie, ou de quelque autre petit Poëme semblable, que d'un Poëme Epique. Un colosse poli seroit une chose ridicule. Sa beauté consiste à être bien proportionné. C'est ce qui a été judicieusement remarqué par Strabon, en ces termes: *καθάπερ γε ἐν τοῖς κολοσσικοῖς ἔργοις ὀ τὸ καθ' ἕκαστον ἀκριβὲς ζητῦμεν, ἀλλὰ τοῖς καθ' ὅλυ προσέχομεν μᾶλλον εἰ ἔιη καλῶς τὸ ὅλον· ὕτως κἀν τύτοις ποιεῖσθαι δεῖ τὴν κρίσιν.* Denis d'Halicarnasse dans le livre que je viens d'alléguer, a remarqué à ce même propos que la trop grande exactitude étoit contraire à la sublimité. Et Quintilien a dit au même sujet: *Curam verborum, rerum volo esse sollicitudinem. Majore animo aggredienda eloquentia est: quæ si toto corpore valet, ungues polire, & capillum reponere, non existimat ad curam suam pertinere.*

Ὄνομα τραχὺ, μέγεθος ἐργάζεται. δυσφωνία συνθέσεως, ἐν πολλοῖς μέγεθος ποιεῖ.

Livre 1.

μικροπρεπὲς ἡ ἀκρίβεια.

Livre 8. chap. 1.

De Robert Garnier, Poëte Tragique.

CIII.

Tome 4. partie 3. page 420. chap. 1340

MOnsieur BAILLET. *Mr. de Thou estime que Robert Garnier a arraché la palme à Iean de la Peruse & à Etienne Iodelle. Et il ajoûte, que c'estoit le sentiment de Ronsard: qui ne mettoit personne au dessus de Garnier pour ce genre d'écrire.*

MENAGE. Voici l'endroit de Ronsard:

Le vieux Cothurne d'Euripide
Est en procés entre Garnier,
Et Iodelle qui le premier
Se vante d'en être le guide.
Il faut que ce procés on vuide,
Et qu'on ajuge le laurier
A qui mieux d'un docte gosier
A bu de l'onde Aganippide.
S'il faut épelucher de prés
Le vieil artifice des Grecs,
Les vertus d'un œuvre & les vices,
Le sujet & le parler haut,
Et les mots bien choisis, il faut
Que Garnier paye les épices.

Et là-dessus Etienne Pasquier a dit: *Il dit vrai: & jamais nul des nôtres n'obtiendra*

dra requeste civile contre çet arrest. C'est au livre & au chapitre septiéme de ses Recherches.

De Mr. Rigaud.

CIV.

MOnsieur BAILLET. *Nous avons de Rigaud, concernant la Critique, des Corrections & des Notes sur les Epigrammes de Martial.*

MENAGE. Ces Notes de Mr. Rigaud sur Martial sont imprimées dans le Martial de l'édition de Fédéric Morel à Paris in folio, en 1617. & dans ses Notes sur Artémidore, imprimées en 1603. Il dit en ces Notes, page 56. au sujet d'une de ses interprétations sur un endroit de Martial : *Sed negant magistelli* γωνιοβόμβυκες, *qui nasum unà cum viro Martiali eripiunt, simul & Notas suggillant quas ad oram libri mei pridem mihi notabam, sed inter alias, & nescio cujus manu turbidè & oscitanter exscriptas. Porro litterati Quirites, ne cui ea res fraudi siet, hasce tantùm, quas hic recenseo, meas esse credite: ceteras autem, supposititias & reiculas.*

Je remarquerai ici, en passant, que Mr. Rigaud étoit fils d'un Médecin de

Paris, & que parmi les Opuſcules de Paſſerat à la page 173. il y a une lettre de Paſſerat à Mr. Rigaud où il l'avertit d'éviter dans ſon ſtile les Archaïſmes trop fréquents.

Il n'eſt point vrai que Mr. de Valois le Jeune ait écrit que ſon frere ût empeſché le P. Sirmond & le P. Pétau d'écrire l'un contre l'autre au ſujet du Concile de Sirmich. Calomnie de Mr. Baillet contre Mr. de Valois le Jeune. Vers de Mr. Valois le Jeune contre le livre de Mr. Baillet.

CV.

Page 447. Tome 2. partie 2.

MOnſieur BAILLET. *Mr. de Valois le jeune qui a remarqué la même choſe de nos deux Peres*, (il parle du Pere Sirmond & du Pere Pétau, & des différents qu'ils avoient enſemble) *attribue à Mr. ſon frere Henri, la gloire de les avoir ſouvent raccommodez enſemble, & de les avoir empéchez d'écrire l'un contre l'autre: ſur tout, au ſujet du Concile de Sirmich. Ce qui n'eſt pas entiérement vrai: puiſque Mr. Baluze a publié depuis peu deux Diſſertations ſur ce ſujet, écrites par nos deux Péres pour ſe réfuter l'un l'autre.*

ME-

MENAGE. Mr. de Valois le Jeune n'a rien dit de semblable Voici ses termes: *De Sirmundo & Petavio in transcursu dicam. Cùm, ut solet doctis accidere, nonnumquam alter ab altero dissentirent; alter etiam adversus alterum scribere parati essent; Valesium, communem amicum amborum; hominem ab adulatione alienum; liberè, quæ sentiret, dixisse: & licèt utrimque traheretur, alterius probavisse sententiam, alterius nequidquam repugnantis palam damnavisse: tam sapienter denique, tam modestè ac sincerè, juvenem inter consummatos senes de re controversa; videlicet de Synodo Sirmiensi; judicavisse, ut nihilominus utriusque usum amicitiæ retinuerit.* Ces paroles ne marquent point que Mr. de Valois l'aisné ait empêché le P. Sirmond & le P. Pétau d'écrire l'un contre l'autre au sujet du Concile de Sirmich. Ce fut par l'ordre des Supérieurs que les deux Dissertations du Pere Sirmond ne furent point imprimées de son vivant: car le Pere Sirmond en a fait deux. Mr. de Baluze les a fait imprimer à la fin des Opuscules de Mr. de Marca, avec celle du Pere Pétau, que le Pere Pétau avoit fait imprimer à la fin de son *Rationarium Temporum.* De la façon que Mr. Baillet s'est exprimé, il semble qu'il ait cru que Mr. Ba-

Mr. Baluze n'a fait imprimer qu'une des Dissertations du P. Sirmond.

Page 500. & 501. du même Tome. Mr. BAILLET. *Mais ce flambeau n'étoit pas toujours sans fumée. Quelques-uns remarquent dans ses écrits un air un peu impérieux & chagrin, & qui fait connoître un esprit rempli de lui même. Ce qui revient assez avec la peinture que Mr. son frere nous en fait dans sa Vie; en ces termes: Quand il avoit dit à quelqu'un la moindre chose concernant les belles lettres, ou quelqu'autre science, il vouloit non seulement qu'on lui en sçeût gré, mais même qu'on lui en témoignât des reconnoissances publiques dans les livres qu'on imprimoit, & qu'on le fit toûjours avec de grans éloges, quoi que souvent il n'eût dit qu'un mot en passant. Il s'attribuoit arrogamment tout ce qu'il avoit vu ou qui lui étoit jamais venu dans l'esprit: & il vouloit s'en rendre tellement le maître & le proprié taire, que quand il voioit dans les écrits des autres quelques-unes de ces pensées, ou de ces mots, qu'il s'imaginoit sottement venir de lui, il se mettoit tout de bon en colere de ce qu'on ne lui en rendoit point l'hommage, & qu'on ne chantoit pas ses loüanges, comme il demandoit. Sur quoi son frere le condanne, &c.*

MENAGE. Mr. de Valois le Jeune se plaint fort de Mr. Baillet, au sujet de ces mots, *Il s'attribuoit arrogamment: Il s'ima-*

s'maginoit sottement : n'aiant point dit ces paroles injurieuses de son frere. Et c'est apparamment ce qui l'a excité à faire ces beaux Jambes contre Mr. Baillet:

Quis hoc potest videre, quis potest pati,
Nisi Literis infestus ac Scientiis?
Ut ille Bajuletus, ille Bajulus;
Ut Pædagogus ille cum ferula truci,
Obscurus atque indoctus; at fidens sibi,
Satyris malignis tentet inclarescere:
Nova atque vetera dente carpat livido,
Et universum rodat Auctorum genus?
Ideone Iuvenis impudens & arrogans,
Elatus animi vanitate & ingenî,
Perambulabit omnium volumina,
Ut se ipse faciat singulorum judicem,
Criticumque, Censoremque, & unicum arbitrum?
Severa Curia, hoc videbis & feres?
Et hi libri legentur Urbe Regia!
Et audet aliquis hæc venena vendere!
Adeste, Musæ: vestra turbatur quies:
Vestri clientes mille luduntur modis;
Et insolenter aula vestra perrumpitur;
Ni fuste, vel tridentibus, hominem novum;
Hominem profanum; Monte dejicitis Sacro.

Mé-

Méprise de Mr. Baillet du sujet de Charles l'Abbé.

CVI.

Tome. 2. partie 2. page 372.

MOnsieur BAILLET. *Charles l'Abbé écrivoit fort bien en Grec au jugement de Scaliger.*

MENAGE. Ces mots, *au jugement de Scaliger*, font voir que Mr. Baillet a cru que Scaliger avoit dit que Charles l'Abbé composoit fort bien en Grec : & Scaliger n'a entendu parler que de l'écriture de Charles l'Abbé. Voici ses termes, qui sont de son segond Scaligérana, page 134. *Labbæus écrit fort bien en Grec. C'est un honneste jeune home, docte, & infatigable.* Ce Charles l'Abbé écrivoit en effet tres-bien le Grec : dont je suis un bon témoin : car il ma laissé par son Testament son fameux Glossaire, de Philoxéne : dont le Grec étoit admirablement bien écrit. Mr. du Cange dans la Préface de ce Glossaire, a fait mention de ce lêts que m'a fait ce Mr. Charles l'Abbé. Ce Mr. Charles l'Abbé, au reste, n'a jamais composé en Grec ny en vers, ny en prose. Mais comme il écrivoit tres-bien le Grec, il copioit volontiers

tiers pour ſes grands amis, Caſaubon & Scaliger. Caſaubon dans ſes Exercitations contre Baronius page 156. parle de lui en ces termes: *Collationem illam ante annos quinque inſtitueram*, (la verſion de Joſephe par Ruffin, qu'il avoit conférée ſur le manuſcrit de la Bibliothéque du Roi) *operâ adjutus doctiſſimi viri & amiciſſimi Caroli Labbæi, Juriſconſulti; quum id à nobis illuſtriſſimus Scaliger petiiſſet, de editione nobiliſſimi ſcriptoris tum cogitans.* A l'égard de Scaliger, il paroît par les lettres que Scaliger a écrites à nôtre Mr. Labbé, que nôtre Mr. l'Abbé a copié pour lui un nombre infini de choſes. Et delà vient qu'un Ecrivain Alleman l'a appelé *l'Amanuenſis* de Scaliger, penſant qu'il fut ſon domeſtique. Dont Mr. l'Abbé ſe plaignoit: & avec raiſon: car il étoit de tres-bonne famille. Il étoit fis de l'Abbé, Avocat du Roi de Bourges, Commentateur de la Coutume de Bourges.

Fautes de M. Baïllet touchant les nom de bateſme de quelques Auteurs.

CVII.

IL dit à la page 562. Tome 2. Partie 2. & à la page 644. du Tome 3. que Mr. Per-

rault, le Médecin, Traducteur de Vitruve, s'appele *Charles.* Il s'appele *Claude.*

Il dit à la page 60. de ſon Art Poëtique, que Mr. Saraſin s'appeloit *Iean Antoine.* Il s'appeloit *Iean François.*

Il dit à la page 106. Tome 4. de la 3. partie, chapitre 1245. que Laſcaris s'appeloit *Iean André.* Il s'appeloit *André Iean.* C'eſt ainſi qu'il s'appelle lui même à la premiere page de ſon livre de la Milice des Romains. *Liber utiliſſimus: ex Polybii Hiſtoriis: per A. Ianum, Laſcarem Rhyndacemum exceptus.* Qui appeleroit Marc Antoine Muret *Antoine Marc Muret*, feroit une faute.

Mépriſe de Mr. Baillet touchant le livre de Jean Nicolas Paſcal Alidoſi des Docteurs en Droit de Bologne.

CVIII.

MOnſieur BAILLET ne lit que les tîtres de la plûpart des livres, Je l'ai démontré en pluſieurs endroits de ces Remarques. En voici une nouvelle démonſtration. Il dit à la page 146. de la premiére partie du ſegond Tome: *Iean Nicolas Paſchal Alidoſi compoſa un*

Re-

Recueil des Docteurs de l'Université de Bologne, qui avoient paru en Theologie, en Philosophie, en Médecine, & dans les Arts libéraux, depuis l'an 1600. *jusque en* 1623. *Il en fit un autre à part, en Italien, contenant les Docteurs en l'un & l'autre Droit jusqu'en* 1619. Ce dernier livre comprend les Docteurs en Droit de Boulogne jusques en 1623. comme il paroît par la segonde partie de ce livre, intitulée, *Appendice, Dichiarazione, e Correttione al Libro delli Dottori Bolognesi di Legge Canonica e Civile, per tutto li 6. d'Agosto* 1623. imprimée à la fin de la premiére, intitulée *Li Dottori Bolognesi di Legge Canonica, e civile, dal principio di essi per tutto l'anno* 1619. Mr. Baillet n'a lû que ce premier tître.

Autre faute de Mr. Baillet, au sujet du même livre. Mr. Baillet remarque que ce segond livre d'Alidosi est écrit en Italien: ce qui donne sujet de croire qu'il a cru que le premier est écrit en Latin. Et il est écrit en Italien comme le segond.

Fau-

Fautes de la Préface Latine de Mr. Baillet.

CIX.

PAge 2. *Ex quo enim ſponſalibus Tabulis adjudicata tibi eſt ab Illuſtriſſimo parente locuples ſatis & electa Bibliotheca.* Si le mot de *ſatis* a été mis en cét endroit pour le François *aſſez*, ce que dit-là Mr. Baillet eſt contraire à ce qu'il dit à la page ſuivante, que la Bibliothéque de Mr. de Lamoignon eſt une des plus grandes du monde: *Sapientiùs igitur quàm iſti tuo nominì tuæque dignitati conſultum iiſti, quod multi faciunt, laudare ingentia rura lubens videaris; at exiguum, quod pauci ſolent, colere ſedulus inſtitueris: ſi tamen illud exiguum eſt, in quo omnigena librorum ſupellex exſpatiatur: cujus etiam cenſus ampliſſimum totius, non Urbis modò, ſed & Orbis, Bibliothecarum Catalogos longè exſuperat.* Que s'il a mis *ſatis* pour *valdè*, comme en ont uſé les Auteurs du VII. & du VIII. ſiécle, ce mot en cette ſignification n'eſt pas de la belle Latinité.

Page 4. *Voluminum frontem & antipagmentum.*] Quelle façon de parler?

Page 5. *Thomas Hyde.*] Il l'appéle qua-

quatre lignes aprés, *Thomas Hydanus.*

La même : *per pluteorum, forulorumque exigentiam*] *exigentia* est un mot tout-afait barbare.

Page 6. *præmissâ priùs.*] Le *præ* du mot *præmissâ* emporte le *priùs.*

La même. *Priorem Indicem, qui de rebus sive argumentis agit, mensium novem spatio confeceram*] Gallicisme.

Page 9. *Quercetani, sive potiùs* Duchesne *Franciсæ Historiæ Scriptores.*] Il falloit dire, *sive potiùs Duchesnii.*

Page 13. *Majora duodecim, ut vocant,* Gubernamenta.] Il pouvoit se servir du mot de *Præfecturæ* : & dire, *majores duodecim Præfecturæ* : Gubernamenta *vulgò appellant.*

Page 14. *Narbo-Martius, pro* Arecomicis Volcis.] Narbonne est *in Volcis Tectosagibus,* & non pas *in Volcis* Arecomicis.

Ibidem. Arelate, *pro* Desuviatibus.] Mr. Baillet s'est encore ici trompé. Arles est in *Salgis,* & non pas *in Desuviatibus.*

Page 22. *Non enim tam rerum quàm Dissertationum, aut Tractatuum, est noster Index.*] Gallicisme.

D'Olive, Maitresse de Joachim du Bellai.

CIX.

Pourquoy ce mot de *Madame*

Sur le Fragment *Aux Ombres de Damon.*

MOnsieur BAILLET dans sa Préface sur les Poëtes, page 179. a écrit que Malherbe avoit changé le nom de Madame *Renée* en celui de *Nérée*, & du Bellay, celui de *Viole* en celui *d'Olive*. Ce qu'il a pris de cét endroit de mes Observations sur Malherbe: Nérée *est l'anagramme de* Renée. *Et à ce propos, je me souviens d'avoir oüi dire; mais je ne me souviens point à qui; que cette Nérée dont parle ici Malherbe, étoit une Dame de Provence, qui avoit nom* Renée. *Ce nom en effet est fort commun en Provence à cause de René Roi de Sicile qui étoit Comte de Provence. Les Poëtes déguisent d'ordinaire sous des anagrammes les véritables noms de leurs Maitresses. Ainsi du Bellai, par un renversement de lettres, a appelé sa Maitresse* Olive, *qui avoit non* Viole. *J'ai sû cette particularité de Mr. Guiet, qui l'avoit apprise d'un ami de du Bellay.* Marcassus dans ses Commentaires sur Ronsard, dit aussi que cette Olive de Joachim du Bellai s'appeloit *Vide*. Mr. Guyet m'a dit de

deplus, que cette fille du nom de *Vide* étoit parante de Guillaume Vide, Evêque de Paris: ce que je ne croi pas: l'Olive de Joachin du Bellay étant Angevine, comme il paroît par plusieurs endrois des Sonnets de l'Olive. Voiés Sonnet 3. 60. 62. 75. 83.

Je remarquerai ici par occasion, que Joachin du Bellay appela *Olivette*, du nom de sa Maitresse, la fleur qu'on appele en quelques Provinces *la fleur de Nôtre Dame.* Ronsard, dans son Poëme intitulé *Le Voiage de Tours, ou les Amoureux*; imprimé dans les Amours de Marie, livre 2.

Je meurs, tu me feras dépecer ce bouquet
(Que j'ai cueilli pour toi) de thym & de muguet;
Et de la rouge fleur qu'on nomme Cassandrette;
Et de la blanche fleur qu'on appelle Olivette:
A qui Bellot donna & la Vie & le nom;
Et de celle qui prend de ton nom le surnom.

Belleau, dans sa Nôte sur ce vers, *Et de la rouge fleur qu'on nomme* Cassandrette: *Nôtre Auteur, pour donner loüange immortelle à sa premiere Maitresse,* Cassandre.

B *ne*

ne l'a pas ſeulement par ſes vers célébrée, mais auſſi il a nommé du nom d'elle, une belle fleur rouge, qui communement s'appelle de la gantelée. *Du Bellay a fait le ſemblable: nommant une fleur blanche; qu'auparavant on ſouloit appeler* la fleur de Nôtre Dame (*qui vient au mois de Février*) Olivette, *du nom de s'amie* Olive. *Il dit ainſi*, (il parle d'Antoine de Baïf) *avoir nommé du nom de ſa Francine une belle fleur, qui maintenant s'appelle* Francinette; *auparavant appelée du nom Grec* Anémone, *ou* Coquerets. Francine étoit la Maitreſſe d'Antoine de Baïf. Il pároit par ce Poëme de Ronſard, que Baïf devint amoureux de cette Francine ſur les rives du Clain: c'eſt à dire, à Poitiers, ſelon l'interprétation de Belleau.

La Pleïade des Poëtes François.

C X.

Tome 4. partie 3. page 426. MOnſieur BAILLET. *Baïf étoit de la célébre Pleïade des Poëtes François qui vivoient ſous Charles IX. Et elle avoit été imaginée par Ronſard, à l'imitation de celles des Poëtes Grecs dont nous avons parlé. Les ſix autres étoient, Jean Dorat; Eſtienne Iodelle; Ioachim du Bellay;*

lay; *Remi Belleau*; *Ronſard lui-même*; *& Pontus de Thiard.*

MENAGE. Guillaume Colletet, qui avoit écrit les Vies de nos Poëtes François, m'a dit ſouvent que ces ſept Poëtes que Mr. Baillet vient de nommer, compoſoient la Pléïade des Poëtes de France du temps de Ronſard. Mais Richelet, le Commentateur de Ronſard, en parle autrement dans ſa Note ſur cet endroit de l'Ode xv. du livre v. des Odes de Ronſard:

Fai moi venir Daurat ici:
Fais y venir Jodelle auſſi:
Et toute la Muſine troupe.

Voici ſes termes: LA MUSINE TROUPE. *L'excellente Pléïade de Eſprits de ſon temps: d'Aurat, du Bellay, Belleau, Baïf, Jodelle, Scévole de Sainte Marthe, Muret: & notre Poëte, par deſſus tous.* Mais en les contant de la ſorte, il y a huit Poëtes: & la Pléïade ne peut être que de ſept.

Mr. Baillet a fait à ſa fantaiſie une Pléïade des Poëtes Latins de France de ce temps. C'eſt dans le chapitre ſur Mr. Petit: où il dit:

Mr. Petit eſt un des ſept illuſtres Poëtes Latins qui vivent aujourdhui dans Paris, & dont on ſe met en teſte de vouloir faire une

nouvelle Pléïade, depuis qu'on a vu éclipser, ou disparoître, celle d'Alexandre VII. (dite la Romaine) par la mort de Mr. Favoriti & de Mr. de Furstemberg Evêque de Munster. Cette Constellation Poëtique s'appelle la Pléïade Parisienne. Elle est composée de trois Jésuites, savoir, le Pere Rapin, le Pere Commire & le Pere de le Ruë; d'un Chanoine Régulier Mr. de Santeuil de St. Victor; d'un Abbé seculier, Mr. Ménage; & de deux Laïques, Mr. du Périer, Gentilhomme, & Mr. Petit, Médecin. C'est la segonde qu'on ait vu former à Paris. Et elle différe de la première, qui étoit de l'invention de Ronsard, & qui parut au siécle passé, en ce qu'elle n'est que des Poëtes Latins, tous vivans: aulieu que l'autre n'étoit que de Poëtes François.

Il n'est pas vrai que la Pléïade que Mr. Baillet attribue à Ronsard, ne fût que de Poëtes François: (c'est ainsi qu'il faut dire, & non pas *des Poëtes François.*) Daurat qui en étoit le chef ne passoit pas pour Poëte François. Et d'un autre côté, il n'est point vrai non plus qu'on ait fait cette segonde Pléïade Parisienne dont parle Mr. Baillet. Mr. Baillet n'a nommé ces Poëtes qui la composent, que pour dire du mal d'un d'eux, en disant qu'il y en avoit un qui écrivoit avec abscurité.

Je

Je voudrois bien que ce fût de moi dont il ût voulu parler.

Je reviens à la Pléïade de Richelet. Muret & Ste. Marthe étoient tres dignes d'être de la Pléïade de Ronsard : & beaucoup plus dignes que Baïf & Jodelle. Cependant, ils n'en étoient point. A l'égard de Muret, je croi que Richelet, l'en a mis, parce qu'il étoit de la débauche d'Arcueuil. Voiez Binet dans la Vie de Ronsart, & Scaliger dans le *Confutatio Fabulæ Burdonum*.

J'ai remarqué dans mes Observations sur Laërce, que la plûpart des Poëtes de la Pléïade Grecque, ne sont presque pas connus.

Des vers François mesurés.

CXI.

MOnsieur BAILLET. *Antoine Baïf ne voulut pas même se contenter des vers rimez comme les autres : Il tâcha aussi d'en introduire de mesurez à la mode des anciens Grecs & Romains. ' Et dans le dessein de faire mieux réussir la chose, il avoit établi dans sa maison de plaisir qu'il avoit à un des Fauxbourgs de Paris, une Académie de* Tome 4. partie 3. page 426.

Beaux-Esprits : & particuliérement de Musiciens, pour prendre plus seurement la mesure, les nombres, & la cadance du vers François sans rime.

Menage. Etienne Pasquier livre vii. de ses Recherches chapitre 12. réfute l'opinion de ceux qui ont cru qu'Antoine Baïf a été l'inventeur des vers François mesurés: prétendant que cela est dû à Jodelle. *Le prémier*, dit-il, *qui l'entreprit, fut Etienne Iodelle: en ce distique qu'il mit en l'an* 1553. *sur les Oeuvres Poëtiques d'Olivier de Magny.*

Phœbus, Amour, Cypris, veut sauver nourrir & orner
Ton vers & ton chef, d'ombre, de flame, de fleurs.

Voila le premier coup d'essai qui fut fait en vers rapportez, &c. Ces deux vers aiant couru par les bouches de plusieurs personnes d'honneur, le Comte Dalsinois en l'an 1555. *voulut honorer la segonde impression de mon Monophile de quelques vers hendécasyllabes, &c. Quelques années aprés, devisant avec Ramus; personnage de singuliere recommendation, mais aussi grandement desireux de nouveautez; il me somma d'en faire un autre essai de plus longue haleine que les deux précédans. Pour lui complaire, je fis en*

Nicolas Denisot.

en l'an 1556. *cette Elégie en vers hexamétres & pentametres, &c. neuf ou dix ans aprés, Jean Antoine de Baïf, marri que les Amours qu'il avoit premiérement composez en faveur de sa Méline, puis de Francine, ne lui succédoïent envers le peuple de telle façon qu'il desiroit, fit voeu de ne faire de là en avant que des vers mesurez: ainsi appelons nous ceux auquels nous voulons répresanter les Grecs & Latins: Toutefois en ce sujet, si mauvais parrain, que non seulement il ne fut suivi d'aucun: mais au contraire découragea un chacun de s'y emploier: d'autant que tout ce qu'il en fit, étoit tant dépourvu de cette naiveté qui doit accompagner nos œuvres, qu'aussi-tôt que cette sienne Poësie vit la lumiere, elle mourut comme un avorton.* Mais la réfutation de Pasquier a été réfutée par Mornac dans son *Feriæ Forienses* au chapitre d'Antoine de Baïf: aiant mis cette Nôte, *Contrarium scripsit Pasquerius, l. 7. c. 12. Originum Gallicarum: sed frustrà*, à la marge de ces vers,

Tentavit anxiè eruditus Baifius
Pedem ad Latinum arctare rythmos Gallicos.
Iteravit hoc ipsum Rapinus cultior;
Illicii & Aonii pater, Passertius.
Quæsique in eo Gallis, quod ipsa ex Græcia

Olim Quiritibus liceat, hocce patrius
Vetat Genius, ipsaque Minerva Gallica.

Scevole de Ste. Marthe donne aussi la gloire de cette invention à Antoine de Baïf, non seulement dans l'Eloge qu'il a fait de lui, mais dans une Ode qu'il lui a adressée. Voici l'endroit de l'Eloge: *Vernaculum sermonem tanti fecit, ut non contentus illis similiter desinentibus, quos hactenus nostri homines coluerunt, experiri præterea voluerit, num ad veterum Græcorum & Latinorum numeros carmina Gallicè fingi possent. Rem profectò pulcerrimam, & omnium applausu dignissimam, si ex se, non ex inveterata hominum opinione, ponderetur.* Voici l'endroit de l'Ode:

Vitis repertor Evhysus: frugum Ceres,
Olivæ, Athenarum Dea.
Vina offeruntur Evhyo, farra Cereri:
Oliva, Athenarum Deæ,
Ita numerorum Gallicorum principem,
Et artis repertorem novæ
Ne fas putarim te nisi primum omnium
Numeris saltem Gallicis.

Il me reste à remarquer ici; ce que j'ai déjà remarqué dans mes Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, page 197. que Léon Batiste Alberti, Architecte

 Flo-

Florentin, a été l'inventeur en Italie de ces sortes de vers, selon le témoignage du Vasare dans la Vie de ce Léon Batiste Alberti. François Pithou dit dans le Pithoeana, qu'Antoine de Baïf étoit un fou.

Quelques particularités curieuses touchant Marot.

CXII.

MOnsieur BAILLET dit que Marot excelloit particuliérement dans l'art de faire des Epigrammes. Il n'excelloit pas moins à faire des Epîtres : ce que Mr. Baillet a oublié de remarquer. Celle qui a pour titre, *Au Roi, pour avoir été dérobé*, & cette autre qui est intitulée, *Au Roi, pour le délivrer de prison*, sont merveilleuses. Je remarquerai ici en passant que le Roi déféra à cette derniere Epître. comme il paroit par cét Extrait du Regître secrét de la Cour des Aydes de Paris, commenceant en 1527. & finissant en 1554. côté B. Page 205. Tome 4. partie 3.

Lundi 14. jour de Novembre 1527. présens Louis Picot, Chevalier, Premier Président, Mre. François de Marcillac, second Président; Benoît Larcher, & Clériadus de la Roziére, Conseillers.

Ce jour, par l'Escuier Castillon ont été présentées à la Cour les Lettres missives du Roi: dont la teneur s'ensuit:

Nos amez & féaux: Nous avons été avertis de l'Emprisonement de nôtre cher & bien amé Valet de Chambre ordinaire Clement Marot: & duement informés de la cause dudit emprisonnement: qui est pour raison de recousse de certains prisonniers. Et pour ce qu'il a satisfait à sa partie, & qu'il n'est tenu que pour nôtre droit, à cette cause, nous voulons, vous mandons, & tres-expressement enjoignons, que toutes excusations cessantes, ayés à délivrer & mettre hors des prisons. Si n'y faites fautes. Car tel est nôtre plaisir Donné à Paris le 1. Novembre. Signé FRANÇOIS.

Et au dessous, Robertet. *Et au dos & superscription*, a nos amez & féaux les Géneraux Conseillers sur le fait de la Justice de nos Aides à Paris.

Aprés la lecture desquelles, la Cour a fait response audit Castillon, que ouïe la partie & les Gens du Roi, elle obéiroit au vouloir & bon plaisir du Roi: a commis & deputé Mr. Benoît Larcher & Cleriadus de la Rosiére, Conseillers dudit Seigneur, pour interroger ledit Marot: pour en faire leur rapport le lendemain. *Mardi*

Mardi 5. Novembre 1527.

La Cour, aprés avoir veu les Charges & Informations a l'encontre dudit Marot: les Interrogatoires & Confessions: les Conclusions du Procureur Général du Roi: & ouie la Partie civile: a élargi par tout quonques ledit Marot: en faisant les soumissions, & élisant domicile en la maniere accoûtumée.

Scaliger a remarqué dans son Segond Scaligerana, que Marot avoit un merveilleux talent pour la traduction.

Remarques sur le chapitre d'Aristophane. Ignorance de Mr. Baillet dans son Métier de Bibliothécaire. Liste des Editions d'Aristophane.

CXIII.

MOnsieur BAILLET, Tome 4. partie 1. page 222. dit qu'il n'est pas vrai semblable que l'épigramme Grecque sur Aristophane, attribuée par Mlle. le Fêvre à Platon, soit de Platon. Voici l'épigramme:

Αἱ χάριτες, τέμενος τι λαβεῖν, ὅπερ οὐχὶ πεσεῖται,
Ζητοῦσαι. ψυχὴν εὗρον Ἀριστοφάνους:

Laquelle a été ainsi traduite par le Pere Vavasseur:

Trina sibi æternum quærebat gratia templum.
Unius invenit pectus Aristophanis.

 Je

Je demande à Mr. Baillet qu'elle raiſon il a de croire que cette épigramme ne ſoit pas de Platon. Elle eſt tres digne de Platon: & Platon d'ailleurs eſtimoit beaucoup les Comédies d'Ariſtophane. Et Olympiodore & Thomas Magiſter diſent affirmativement qu'elle eſt de Platon. Voici l'endroit d'Olympiodore : qui eſt de la Vie de Platon, publiée depuis peu par Emeri Caſaubon dans ſes Nôtes ſur Laërce: ἔχαιρε δὲ πάνυ καὶ Ἀριστοφάνει τῷ Κωμικῷ, καὶ Σώφρονι· παρ' ὧν καὶ τὴν μίμησιν τῶν προσώπων ἐν τοῖς Διαλόγοις ὠφελήθη. λέγεται δὲ οὕτως αὐτοῖς χαίρειν, ὥστε καὶ ἡνίκα ἐτελεύτησεν, εὑρεθῆναι ἐν τῇ κλίνῃ αὐτοῦ Ἀριστοφάνην καὶ Σώφρονα, καὶ ἐπίγραμμα δὲ τοιοῦτον εἰς Ἀριστοφάνην πεποίηκεν,

Αἱ Χάριτες, τέμενός τι λαβεῖν, τὸ περ οὐχὶ πεσεῖται,
Ζητοῦσαι, ψυχὴν εὗρον Ἀριστοφάνους.

Voici celui de Thomas Magiſter: qui eſt de ſon abregé de la Vie de Platon: ἀποδεχόμενος δὲ, οὕτω Πλάτων ἐτίμησεν ἐν ἐπιγράμματι ἡρωελεγείῳ,

Αἱ Χάριτες, τέμενός τι λαβεῖν, ὅπερ οὐχὶ πεσεῖται,
Ζητοῦσαι, ψυχὴν εὗρον Ἀριστοφάνους.

Et c'eſt, ſans doute, ſur ces témoignages que Lilius Gyraldus & Joſeph Scaliger ont attribué cette épigramme à Platon.

Mr. BAILLE. *Pour ce qui regarde les éditions*

éditions des Comédies d'Ariſtophane, plu-ſieurs témoignent faire cas de celle de Leyde: qui parut chez Iean Maire avec les Commentaires de Scaliger, & des autres. Mais Mr. Colomiés prétend qu'on n'a point encore donné d'édition de ce Poëte qui ſoit parfaitement bonne. Il eſtime que la moins mauvaiſe eſt celle qui parut Grecque & Latine in folio à Genéve l'an 1608. avec les Scholies Grecques de Marc Muſuré, & les Nôtes de Florent Chrétien, & des autres. Cependant nous avons vû ailleurs que cette édition avoit été fort décriée par Claude Chrétien, fils de Florent, à cauſe de l'infidélité que ceux de Genéve y ont commiſe.

Menage. Nôtre Bibliothécaire eſt mal informé des Editions d'Ariſtophane. Scaliger n'a point fait de Commentaires ſur Ariſtophane; & dans l'Edition de l'Ariſtophane de Leyde il n'y a aucuns Commentaires: & les Scholies Grecques que nous avons ſur ce Poëte, ne ſont point de Muſure: & la meilleure des éditions de ce Poëte, c'eſt celle d'Amſterdam. Voici l'hiſtoire des éditions d'Ariſtophane.

En 1498. Alde Manuce, Romain, mais Imprimeur de Veniſe, imprima à Veniſe in folio neuf Comédies d'Ariſtophane, avec des Scholies Grecques

ſur ces Comédies recueillies de différens Manuſcrit par Muſure, Candiot, homme docte, & qui fut dépuis Archevêque de Malvoiſie. En ce temps-là Ariſtophane n'avoit point encore été imprimé. Alde Manuce dédia cette édition à un certain Daniel Clarius, Parmeſan, Profeſſeur en Lettres Humaines à Raguſe. Il dit nettement dans ſa Dédicace ; que les Scholies Grecques ſur Ariſtophane ſont anciennes. *Accipe igitur novem Ariſtophanis Fabulas; nam decimam, Lyſiſtraten, ideo prætermiſſimus, quia vix dimidiata haberi à nobis potuit. Sint ſatis hæ novem: cum optimis, & antiquis, ut vides, Commentariis.* Cette Dédicace eſt ſuivie d'une Préface Grecque de Muſure: qui eſt tout ce que ce ſavant homme a fait de ſon chef ſur Ariſtophane. Enſuite de cette Préface, il y a une épigramme Grecque de Scipion Cartéromaque, de Piſtoie. C'eſt ce *Scipio Carteromachus* auteur du Diſcours à la loüange de la Langue Grecque, dédié à Daniel Rénièri, Noble Vénitien, que Henri Etienne à fait imprimer à la teſte de ſon Tréſor de la Langue Grecque. Et enſuite de cette épigramme, il y a un Extrait de l'Enchiridion d'Héphæſtion, & un autre, de Démétrius Triclinius, touchant les différens genres

res de vers : & un autre, de Platonius, touchant la différence des Comédies & celle des Caracteres. Et ensuite, la Vie d'Aristophane par un Annonyme; & un abregé de Vie du même Poëte, par Thomas Magister : & plusieurs argumens du Plutus ; faits en prose par un Annonyme : & un en vers, fait par Aristophane le Grammairien : & la Liste des noms des anciens Comiques, avec le nombre de leurs Comédies. Tout cela est en Grec. Les Argumens en vers Grecs sur les autres Comédies, sont apparamment du même Aristophane le Grammairien.

En 1515. Bernard Junta, fit imprimer in octavo à Florence chez Philippe Junta les IX. Comédies d'Aristophane : qu'il dédia à Francesco Accolto, nommé à l'Evêché d'Ancone. Il dit dans l'Epître Dédicatoire qu'il avoit dessein d'y ajouter la dixiéme & l'onziéme, mais que ceux qui les lui avoient promises lui avoient manqué de parole.

En 1525. les Héritiers de Philippe Junta, imprimerent in quarto, dans la même ville de Florence l'Aristophane d'Alde : revû soigneusement par Antonius Fracinus, de Varchi prés Florence : auquel on ajoûta quelques Scholies,

lies, & un Indice des choses contenues dans le livre. Antonius Fracinus a dédié cét ouvrage à Benoist Accolta, Archevêque de Ravenne. Il lui dit dans l'Epitre Dédicatoire, qu'il a ajouté environ 60. vers dans la Comedie de la Paix qui manquoient dans l'édition d'Alde, & qu'il a été dirigé dans son ouvrage par Arænius, Candiot, Archevêque de Malvoisie. Cette édition est fort belle.

En 1528. Pierre Vidouve, de Verneuil, imprima à Paris in 4. IX. Comédies d'Aristophane. Il est dit à la fin du livre, que ce livre a été imprimé aux dépens de Gilles de Gourmont, & par le conseil & les soins de Jean Cheradame, & par le labeur & la dexterité de Pierre Vidouve. ἐτυπώθη ἐν Λουκετίᾳ Παρρησίων, ἀναλώμασιν Ἐγιδίου Γορμοντίου· διὰ παραινέσεως καὶ ἐπιμελείας Ἰωάννου Χεραδάμου. πόνῳ δὲ καὶ δεξιότητι Πέτρου Οὐιδουαίου, ἔτει, &c. Devant chaque Comédie, il y a des Epitres Dédicatoires en Grec de ce Jean Chéradame. La premiere Comédie, est dediée à Jean le Clerc Ambassadeur en Angleterre: la segonde, à Thomas Vinter: la troisiéme à Pierre Danés: la quatriéme à Jean Viole: la cinquiéme, à Jean Tartasse: la sixiéme, à Jean Lapithe: la septiéme, à Jean Beraut. Ce Jean Beraut étoit un hom-

homme ſavant, la huitiéme, au célébre Médecin Jean Ruellius: & la neuviéme, à un Guillaume Cuinus. Les armes de ce Jean de Gourmont ſont gravées en pluſieurs endroits de ce livre: ce qui montre qu'il étoit quoi que libraire homme de condition. Je remarquerai ici, par occaſion, que ſelon ſon témoignage il fut le premier qui fit imprimer à Paris des livres Grecs.

En 1532. André Cratander & Jean Bébélius, Imprimeurs de Francfort, imprimerent à Francfort in 4. les neuf Comédies Crecques d'Ariſtophane dont il a été parlé. Et ils ajouterent à cette édition deux Comédies de ce Poëte, non encore imprimées: qui ſont, les Femmes Sacrifiantes à Ceres, & la Lyſiſtrate. Dans cette édition ; qui eſt auſſi toute Grecque ; il y a une Préface Latine de Simon Grynæus.

En 1538. Andreas Divus, de *Capo d'Iſtria*, fit imprimer à Veniſe in 8. chez Jâque de Bourfranc, de Pavie, la Traduction Latine en proſe des onze Comédies d'Ariſtophane: qu'il dédia au Cardinal Alexandre Farnéſe. Cette Traduction eſt pleine d'ignorances, & pour le Grec, & pour le Latin.

En la même année 1538. Berthelemi Za-

Zanetti imprima à Venise in 8. en Grec les onze Comédies d'Aristophane.

En 1544. Pierre Brubachius rimprima in 8. l'Aristophane de Francfort de 1532. avec la Préface de Grynæus. Il y ajoûta la Vie d'Aristophane de l'Anonyme Grec: la Liste des noms des anciens Comiques, avec le nombre de leurs Comédies: & le Discours touchant, la Comédie; duquel il a été parlé.

En 1547. Sigismond Gélénius, de Bohéme, disciple de Musure, fit imprimer à Basle, par Froben, les onze Comédies d'Aristophane, avec les Scholies Grecques anciennes, tant de l'édition de Venise que de celle de Florence, sur les neuf premieres Comédies: car il ne s'en trouve point sur la dixiéme & sur l'onziéme. Ces deux dernieres Comédies sont plus correctes dans cette édition que dans celles de Francfort.

En 1549. Charles Girard, de Bourges, Docteur Régent en Droit dans l'Université de Bourges, fit imprimer à Paris in 4. par Chrétien Véchel le Plutus d'Aristophane, avec une Traduction en prose Latine *è regione* du texte & un gros commentaire sur le texte Grec. Cet ouvrage est dédié à Janne Reine de Navarre, fille de Marguerite, aussi Reine de Navarre.

En

En 1557. on imprima in 4. à Utrecht le Plutus, les Nuës, & les Chevaliers d'Aristophane, avec la version Latine de Lambertus Hortensius: & en 1561. le Plutus & les Grenouilles en Grec. C'est ce que j'ai appris du Catalogue des livres de Nicolas Heinsius: car je n'ai point vû ces éditions.

En 1586. Jean Spies imprima in 8. à Francfort sur le Mæin l'Aristophane Grec avec la version Latine en vers de Nicodéme Frischlin, & avec la Vie d'Aristophane, & la Défense d'Aristophane contre Plutarque, par le même Frischlin. Il est à remarquer, que Frischlin n'a traduit que le Plutus, les Chevaliers, les Nues, les Grenouilles, & les Acharnenses.

En 1589. Florent Chrétien fit imprimer à Paris in 8. chez Frédéric Morel la Comédie d'Aristophane, intitulée *la Paix*: avec sa version en vers Latins, *è regione* du texte Grec: à laquelle il ajouta un Commentaire assez gros. Cét ouvrage est dédié à Jâque Auguste de Thou, fils de Christophle.

En 1607. Æmilius Portus, fils de François le Candiot, fit imprimer in folio à Genéve, *sumptibus Caldorianæ Societatis*, un Aristophane revû par son pe-

re.

re. Cette édition est la meilleure de toutes les précédentes. Outre les Scholies Grecques anciennes, sur les neuf premiéres Comédies, elle a les Scholies Grecques d'Odoart Biset, Sr. de Charlai, sur les onze Comédies d'Aristophane: & celles de Gilles Bourdin sur la Comédie des Sacrifiantes à Cerês. Ces Scholies de Gilles Bourdin furent, imprimées à Paris in 8. en 1545. & dédiées à François I. C'est ce Gilles Bourdin, qui a été Avocat & Procureur Général du Parlement de Paris. Odoart Biset étoit un homme savant de la ville de Troie. Et outre ces Scholies Grecques, anciennes & modernes, cette Edition contient le Commentaire de Girard sur le Plutus, & ceux de Florent Chrétien sur les Guespes, sur la Paix, & sur la Lysistrate, avec la version Latine en vers de ces trois Comédies. L'ouvrage de Florent Chrétien sur la Paix d'Aristophane avoit déja été imprimé, comme il a été remarqué. Ce qu'il a fait sur les Guespes & sur la Lysistrate, n'avoit pôint encore paru. Claude Chrétien, fils de Florent, envoia le tout à ceux qui se mêloient de l'édition de Genéve. Dans une lettre qu'il a écrite à Joseph Scaliger; qui est datée de Paris du 20. Sept. 1610.

1610. il se plaint fort de cette Edition à l'égard de l'ouvrage de son pere. *Je n'ose*, dit-il, *vous parler de l'Aristophane, que vous avez veu, je m'assure, premier que nous: car l'ouvrage est si laid que je ne le puis avouër pour parent. Le mal est arrivé de l'avoir envoié hors d'ici: & en Ville où ils ne croient aujourdhui que leur teste. Ils ont méprisé l'ordre que je leur avois envoié: ont retranché plusieurs choses de mon pere: l'Epitre même à Mr. de Thou sur l'Iréne; imprimée à Paris l'an* 1589. *in octavo, avec cette Epitre: & y en ont mis de gens qui n'ont du tout rien contribué à l'Oeuvre: puis ont tellement meslé ce que je leur avois baillé, qu'il semble que leur dessein ait-été plutôt de l'étouffer, que de lui faire voir le jour.* Il y a dans cette Edition une lettre Latine d'Æmilius Portus à Odoart Biset, & une Préface Grecque, aux Lecteurs, & une autre Latine, du même Portus.

En 1624. Jean Maire, Imprimeur de Leyde, imprima à Leyde in douze un Aristophane Grec Latin, sans Commentaires Latins & sans Scholies Grecques. Mais avec les Fragmens des Comédies d'Aristophane non existantes, ramassez par Guillelmus Cantérus & Guillelmus Coddæus, & une Préface d'Andréas Schottus sur ces Comédies d'Ari-

d'Ariſtophane non exiſtantes & ſur celles qui exiſtent. Il y a outre cela une Vie d'Ariſtophane en Latin, & un Diſcours Latin de Nicodéme Friſchlin touchant l'ancienne Comédie. Je ne ſai de qui eſt la Vie. Toutes ces choſes ſont à la teſte des Comédies. Il y a à la fin un Indice des Proverbes alléguez par Ariſtophane, & expliqués par Eraſme, par Junius Cognatus, & autres Parœmiographes: & de tres petites Nôtes, qui ne conſiſtent qu'en diverſes leçons. Ces Nôtes ſont intitulées, *Notæ in Ariſtophanem; excerptæ ex variis Lectionibus, Emendationibus, & Conjecturis virorum doctorum: ac potiſſimum duobus exemplaribus manu Ioſephi Scaligeri emendatis. E bibliotheca Gerardi Voſſii.* Chaque Nôte de Scaliger ne comprend pas une ligne: & toutes ſes Nôtes enſemble pourroient ſe mettre en une feuille de papier. Mr. Baillet qui appele ces Nôtes de Scaliger & celles des autres Critiques, *des Commentaires*, ne les a jamais veues.

En 1670. Jean Raveſtein, Imprimeur d'Amſterdam, r'imprima à Amſterdam en deux volumes in douze l'Ariſtophane de Leyde: auquel il ajouta des Nôtes & des Obſervations de différens Critiques: avec une verſion tres-élégan-

te

te des Concionatrices par Mr. le Févre Professeur de Saumur, & avec des Nôtres tres-sçavantes & tres-curieuses sur cette Comédie, du même le Févre: dédiées à Mr. Bohéreau, Médecin de la Rochelle. Cette édition est la meilleure, pour le texte, de toutes les Editions d'Aristophane.

En 1684. Mlle. le Févre, fille de Mr. le Févre dont nous venons de parler, & qui est aujourdhui, Mlle. Dacier, fit imprimer à Paris in douze une Traduction Françoise du Plutus & des Nues, avec des Nôtes sur ces deux comédies, & une Préface sur Aristophane. Sa Traduction est tres élégante: ses Nôtes sont tres savantes: & sa Préface est admirable.

Mr. BAILLET. *Plutarque ajoute que toute l'urbanité que l'on donne à Aristophane, n'a rien que d'amer & de tres des-agréable: que son sel n'a rien que de piquant, d'acre, de mordant: & qu'il ne sert qu'à aigrir les plaies qu'il a faites lui-même.* Page 208.

MENAGE. Le meilleur morceau est demeuré au plat. Je veux dire que Mr. Baillet a ômis ce qu'il y avoit de meilleur dans Plutarque au sujet du sel d'Aristophane & de celui de Ménandre: qui est, que le sel de Ménandre est de la mer où

Venus

Venus a pris naissance. Je me suis servi de cette pensée dans mon épigramme Grecque à Mr. Colbert sur Mr. le Févre Professeur de Saumur.

Οὗ παίζω πλήθουσιν ἁλῶν συγγράμματ᾽. ἁλῶν δὲ,
Γινητῶν πελάγει, ᾧ Κύπρις ἐγγέγονε.

Mr. de Brieux s'en est aussi servi dans une de ses épigrammes à Mr. des Yveteaux le Maître des Requêtes.

------- lususque, salesque.
Sed natos pelago, quo Venus orta, sales.

Mr. Baillet a remarqué en quelque endroit de son livre, que Mr. le Févre de Saumur ne croit pas que ce qu'on dit que St. Jean Chrysostome se plaisoit à la lecture d'Aristophane, soit véritable. Et moi j'ai remarqué dans la Préface de la segonde partie de mes Observations sur la Langue Françoise, que l'Auteur le plus ancien qui ait fait mention de cét Amour de St. Jean Chrysostome pour les Comédies d'Aristophane, c'est Alde Manuce dans sa Dédicace des Oeuvres de ce Comique à Daniel Clarius: si ce n'est qu'on voulût interpréter de St. Jean Chrysostome, ce qui est dit dans le Roman d'Achillés Tatius, qu'un certain Prêtre, qui étoit fort éloquent, étoit imitateur d'Aristophane.

Char-

Charge de Maître des Requêtes, donnée pour récompense à des gens de lettres.

CXIV.

MOnsieur BAILLET. *Charles V. Roi de France, donna une Charge de Maître des Requêtes pour une Traduction de la Cité de Dieu.* Tome I. page 556.

MENAGE. Budée, dans ses Commentaires de la Langue Grecque, dit qu'il fut fait Maître des Requêtes acause de la connoissance qu'il avoit de la Langue Grecque. Voici l'endroit: *Permultis annis, antequam id munus à Rege sperare cœpi,* (il parle de la Charge de Maître des Requêtes) *utriusque ipse Linguæ commendatione accitus tum in Aulam; cùm animus meus alienissimus esset ab hoc instituto; apud Principem tamen, tum corporis tum animi dotibus, regiæque majestatis honestamentis & decoribus, & naturâ, & divinitus ita donatum, ut ampliora optare sine piaculari insolentiâ nullus, meâ sententiâ, possit; (certè quidem ingenio & facundiâ ornatum, iis qui non norunt, incredibili) mirè valuit literarum Græcarum studii admiratio: quibus ipsis hoc meum ornamen-*

tum magis quàm Latinis literis acceptum retuli.

Ce que dit Mr. Baillet que les épigrammes Fabuleuſes ſont défectueuſes, n'eſt pas véritable, & eſt contraire à la pratique de tous les Epigrammataires.

CXV.

MOnſieur BAILLET ne ſe connoiſt du tout point en épigrammes; ce que je ne dis pas parce qu'il dit que la plûpart de mes épigrammes ſont plates & inſipides. Il dit à la page 557. du premier Tome, *la République de Veniſe ſemble avoir voulu paſſer en magnificence Archélaus & Caracalla dans la gratification qu'elle fit à Sannazar, pour une épigramme qu'il compoſa à l'honneur de cette ville. Car elle lui donna un grand nombre d'écus d'or pour chaque vers. Mais cette libéralité nous donne une plus grande idée de la générosité & de la reconnoiſſance de cette République que de l'excellence du Poëte; puiſque ſon épigramme eſt défectueuſe, étant du nombre des Fabuleuſes, & qu'on ne l'a payé que pour ſon Encens.* Et là-deſſus il cite dans ſes preuves le Parnaſſe Réformé. Il n'eſt

n'eſt rien dit de ſemblable dans le Parnaſſe Réformé. Mr. Baillet devoit citer Monſieur Lancelot dans ſon *Delectus Epigrammatum*: car c'eſt Lancelot, qui dans ſon *Delectus Epigrammatum* a repris cette épigramme de Sannazar, à cauſe qu'elle eſt fabuleuſe. Ce que je ſouhaitterois qu'il n'eut pas fait; ces ſortes d'épigrammes étant au contraire tres belles & tres-agréables. Et ſon opinion a été tres-bien réfutée par le P. Vavaſſeur dans ſon livre de l'Epigramme, chapitre IX. Les paroles du P. Vavaſſeur méritent d'être ici rapportées. Les voici: *Neque intra res geſtas & veras hîc ſe Poëta continet, ſed fictas etiam adſciſſit aliunde atque amplectitur, eaſque varias & multiplices. Aut enim Fabulas ex omni Fabulâris Hiſtoriæ inſtrumento promptas habet & paratas quibus aptè & in locò utatur: aut ipſe fingendi artifex, quod lubet, comminiſcitur, ſibique fabricat, & ſuos in uſus convertit. Rurſum hoc utrumque vel ex toto facit; ut aliud nihil epigrammate, niſi fabuloſa perſequatur: vel ex parte; ut ad aliud quippiam traducat hæc genera falſi, & ad inſtitutum ſermonem accommodet ſplendidum & ſolers mendacium. Hæc porrò omnia fieri poſſe; licere; facta deniquè fuiſſe; quo modo & quâ re meliùs oſtendemus,*

demus, quàm exemplis veterum, cùm Græcorum tum Latinorum, ex quibus ars ipsa, qualis ea cunque sit, petita fuit; arti sua fides & auctoritas accersita? Aliquid esse in Epigrammate fictis fabulis & antiquis & recentibus ac novis loci, præterquamquod tot exempla probatissimorum Scriptorum persuadent; convincit etiam, MONTAUSERI, *& fateri cogit ratio. Quid enim? Hujus Poëta carminis omni fictione & commento, & imitandi protestate privabitur: cæteris Poëtis, ut fingant, non tantùm relinquetur integrum ac liberum, verùm etiam, si tueri nomen suum ac sustinere velint, necessarium judicabitur? Quid verò tam Epigrammatum proprium, quod Fabulas excludat; cùm Epigrammata munus exercere ac partes suas, & opus perfectum habere, ut in fictis personis, ita in fictis rebus, valeant? aut quid tam proprium Fabularum, quod Epigrammatis repugnet; cùm Fabulæ, imitandis & assimulandis rebus, vel ipsam adjuvent veritatem? Itaque nihil alienius unquam mihi visus est fecisse, dum Poëtas è Re sua publica ejecit, Plato; quàm quisquis è Poësi nostra Fabulas exterminandas esse duxit. Etenim civitas sine Poëtis stare potest, opinor; carere omnino Fabulis Poësis qui potest? Nec sanè in re tam certa tamque evidenti disputarem, nisi exortus esset inter literatos,*

ratos, quod nunquam fore putassem, qui istud tam novæ tamque insolentis doctrinæ, scriptor & magister artis Correas ponere non dubitarit in præceptis suis, nihil ut Poëta noster, nisi verum, factumque, adhiberet, atque adeo historicum potiùs & narratorem, quam sese eum, qui esse debet, Poëtam gereret. Quis autem non malle debeat aut proferre aliquid de suo, quod ipse non levi judicio multaque arte confinxerit, aut confictum ab alio solerter & ingeniosè mutuari, quàm nudam rem & simplicem, ita ut se res habet, utque contigit, aut transacta est, mandare versibus ac juris facere publici?

J'ajoute à la remarque du Pere Vavasseur, que les plus belles épigrammes sont les fabuleuses: temoin l'épigramme de Niobe, de vivante faite pierre par les Dieux, & de pierre faite vivante par Praxitéle: témoin l'épigramme de Vénus armée: témoin l'épigramme d'Amaltée, *Perspicuo in vitro pulvis qui dividit horas*: & plusieurs autres semblables, dont l'énumeration seroit ennuieuse.

Ce jugement ridicule que notre Aristarque a fait des Epigrammes, a donné lieu à cette belle Fable du Pere Commire:

ASINUS JUDEX.

Animalia inter, orta cùm contentio
Magna esset olim, sedit Asinus arbiter:
Quippe aurium mensura liberalior,
Et ore toto fusa simplicitas, probi
Atque patientis Judicis spem fecerant.
Primæ ad tribunal se novum sistunt Apes,
Direpta questæ mella fucorum dolo,
Cellasque inanes. Innocentes ille Apes
Voce altiore, ceu nocentes, increpat:
Fucosque labis integros pronuntians,
Dat habere ceras, & favis Apum frui.
Clangore post hæc Anser obstrepens gravi,
Dato libello supplice: orat ut sibi
Sociisque liceat flumina, & lacus sacros,
Cycnis repulsis, colere. Præses annuit.
Ecce Philomelam Gracculus lacessere,
Et vocis audax poscere sibi gloriam.
Litem, inquit, Asini finiat sententia.
Jubentur ambo canere. Luscinia incipit:
Animosque teneris omnium ac sensus modis
Demulcet. Ipsæ carmine inflexæ caput,
Et lenta motant brachia in numerum Ilices.
Nequicquam. Ineptis plus probatur auribus

Rude murmur atque ſtridor abſurda alitis.
Quid multa? fortem vicit illo judice
Columbus Aquilam. Pulcrior picto fuit
Pavone Corvus: Ovis Lupo voracior.
Vulpes, iniqua ſcita ſibilantibus,
Aliud ab illo nil, ait, ſperaveram,
Cujus palato carduus gratum ſapit.

Addition au chapitre d'Héſiode.

CXVI.

MOnſieur BAILLET a remarqué qu'on n'a preſque jamais douté que le poëme du Bouclier d'Hercule ne fût point d'Héſiode. Cette remarque n'eſt pas véritable. Il eſt vrai que Longin dans ſon Traité du Sublime, à la ſection 7. le cite comme d'Héſiode, avec cette exception, *S'il eſt vrai que ce poëme ſoit d'Heſiode.* Et il eſt vrai encore, que l'Auteur anonyme d'un petit diſcours Grec ſur ce poëme, imprimé dans l'édition in octavo de Daniel Heinſius, dit qu'Ariſtophane le Grammairien ne croioit pas que ce poëme fût d'Héſiode. Mais il ajoûte que Megaclés l'Athénien le croioit d'Héſiode: mais qu'il reprennoit Héſiode de ce qu'il y feſoit faire le

Bouclier d'Hercule par Vulcain : n'y aiant point d'apparance que Vulcain ust voulu faire des armes aux ennemis de Junon sa mere. Et il ajoûte encore, qu'Apollonius Rhodius, & Stésichore, disoient que ce poëme étoit d'Hésiode.

Michel de Montagne. Je remarquerai ici, en passant, au sujet de l'objection de Mégaclés l'Athénien, que quelques-uns ont de même trouvé à dire que Virgile ust fait commander Vulcain à ses forgerons de faire des armes pour Enée qui étoit le batard de sa femme, & qu'en fesant ce commandement, il ust donné des louanges à Enée. *Arma acri faciendo Viro.*

Addition au chapitre de Bessarion.

CXVII.

Tome 3. page 331. JE remarquerai ici en passant que *Bessarion* étoit le nom de batême du Cardinal Bessarion. *Sancti Bessarionis, unde ipse nomen accepit, patriæ parentis, ac patroni, Vitam diligenter ac copiose scripsit*, dit Platine dans le Panégyrique du Cardinal Bessarion. La fête de St. Bessarion se célébre dans l'Eglise Grecque le sixiéme jour de Juin.

Ce

Ce que dit Mr. Baillet que mes vers ne valent rien, est véritable.

CXVIII.

MOnsieur BAILLET dit que mes vers ne valent rien : que ce ne sont que centons : que piéces de rapport, & à la mosaïque : que la pluspart de mes épigrammes sont plates & insipides. Il dit que je n'ai jamais pû m'élever au dessus du genre médiocre. Et il donne à entendre que ma Poësie n'est que du boüillon d'eau claire ; que du Vin à huit deniers le pot. Je demeure d'accord de toutes ces choses. Et je déclare ici à Mr. Baillet, que je n'ai jamais prétandu & que je ne prétans point à la qualité de Poëte. C'est un aveu que j'ai fait publiquement en plusieurs endroits de mes ouvrages. J'ai dit dans la Dédicace de mes Poësies à Mr. de Montausier : *Scripsit summo vir ingenio & scientia singulari, Philosophus, artifices omnes opus suum adamare : Poëtas autem, præcipuè. Et sanè, ita se res habet : hîc, nescio quo modo, magis quàm alibi, sua cuique maximè placent : ac nemo unquam Poëta fuit, qui quemquam præstantiorem quàm se crederet ; quique se*

 non

non libenter cæteris anteferret. Ipse, vel hoc uno, me non esse Poëtam intelligo: qui enim Carmina sua minùs probet quàm ipse facio, inveniri vix quemquam posse arbitror. Nec certè Poëtæ tantum & tam divinum nomen meretur is, qui scribit, uti nos, brevia quædam; & pauca; & sermoni propiora; & quæ rarò assurgunt; quæ motu carent: in quibus nulla inflammatio animi; nullus numinis afflatus.

Ingenium cui sit, cui mens divinior, atque os
Magna sonaturum, des nominis hujus honorem.

Adeo verum est quod ajunt, mediocres Poëtes non esse, & Poësim quæ admirationem non habet, nullam existimari. Nascuntur vates, non fiunt. Quis verò unquam ad scribendos versus minùs quàm ego naturâ valuit? Quis Numina, quæ Vatibus præsunt, magis adversa expertus est? Quin Poëticen solùm attigi; ne, ut de Pomponio Attico scripsit Cornelius Nepos, expers essem illius suavitatis. J'ai dit dans ma Préface sur Malherbe: *Quoique j'aie peu de naturel à la Poësie, & que je ne fasse des vers, s'il faut ainsi dire, qu'en dépit des Muses, j'ai néanmoins aimé de tout temps la lecture des Poëtes.* J'ai dit au chapitre 4. de la segonde partie

tie de mes Obſervations ſur la Langue Françoiſe : *Ie ne me pique point d'étre Poëte, quoique j'aie fait des vers en Grec, en Latin, en Italien, &c. en François. Et ſi j'ai parlé avantageuſement de mes vers dans mes vers, ça été par le privilége qu'ont les Poëtes de ſe loüer en vers. Mais jamais perſonne ne m'en a oui parler avantageuſement dans le diſcours familier.* Et je dis ici, que je défie Mr. Baillet d'eſtimer moins mes vers que je les eſtime.

Non potes in nugas dicere plura meas
Ipſe ego quam dixi. Quid dentem dente juvabit
Rodere? carne opus eſt, ſi ſatur eſſe velis.

C'eſt ce que diſoit Martial à un Baillet de ſon temps. Que Mr. Baillet me laiſſe donc en paix de ce côté-là : & puis qu'il a en tête de décrier mes Poëſies, qu'il écrive contre ceux qui les eſtiment: qu'il écrive contre Mr. Francius, le Prince des Poëtes Hollandois, qui les a célébrées depuis peu.

Qu'il écrive contre le même Mr. Francius, qui a traité de divin mon Idylle Grec, par cette belle Epigramme Grecque :

Θύρσιν ϗ Κορύδωνα διακρίνειν με κελεύεις.
Τούς γε διακρίνειν, οὐκ ἐμὸν, ΑἸΓΙ'ΔΙΕ.
Καλὰ πνέει Κορύδων, Θύρσις καλά: δῖ Ἀμαρυλλὶς,
Δῖα κόρη Φυλλὶς πάγχαρις, ἀμφοτέρῳ.
Νήπιος ἀθανάτοις κρίνοι Πάρις. ἀλλά μοι εἴη
Οὐ περὶ τῶν θείων κρίμα, ϗ ἀθανάτων.

Qu'il écrive contre Mr. Fabrot, le premier Juriſconſulte de ſon temps, qui dans la lettre qu'il m'a écrite pour me dédier ſes Diſſertations *de Iuſto partu*, & *de numero puerperii*, a parlé de moi en ces termes: *Hunc autem animi fœtum offere tibi*, Clarissime Menagi: *qui cum olim haud vulgarem amicitiam contraxi. Nec immeritò: cùm pauci ſint qui his ſtudiis colendis tecum poſſint contendere. Nam ſive Græco ludas carmine, ſive Latino, ſive Gallico, ſpiritus altioris Poeta diceris: ſive te ad ſtudia ſeveriora vertas, vix eſt ut quidquam politius ad nos perveniat. Iure autem noſtro non* ἀκροθιγῶς *inbutus es: ut verè liceat dicere, virum te eſſe undecumque doctiſſimum.*

Qu'il écrive contre Mr. Charpantier de l'Académie Françoiſe, qui a fait ces beaux Scazons ſur la premiere édition de mes Poëſies,

Culti MENAGI *jam novus liber prodit;*
Carus puellis, nec minùs viris carus:
Quem falce numquam demetet sua Tempus
Nec rodet umquam dentibus suis Livor:
Tantum est leporis intus, & venustatis, &c.

Qu'il écrive contre Mr. de Mommor le Maître de Requêtes qui m'a adressé cette belle épigramme sur le Recueil de mes vers.

MENAGIUS, *decus Andegavûm, quem perpete plausu*
Agnoscit Vatem maxima Roma suum:
Gallica quem laurus Phœbo texente, coronat:
Quem celebrat doctis Attica Musa sonis:
Ominibus faustis sacro se vertice Pindi
Sistit, ut æternùm vivat in ore virum.
Carmina vos sancto comiti, pia turba Poëtæ,
Dicite, quæ chartis inserat ille suis.
Sic erit æternis stent vestra ut carmina chartis,
Nec memori hæc ævo detrahat ulla dies.

Qu'il écrive contre Mr. de Balzac, qui

qui dans le temps que je commençai à faire des vers, m'appela *une nouvelle lumiere du Pinde.*

Succenset lux exoriens, nova gloria Pindi,
Flos juvenum, &c.

C'est dans son excellent Poëme intitulé *Crudelis Umbra* : & qui a dit dans son Poëme au Cardinal de Retz, alors Coadjuteur de Paris :

Vidi ego mentis opes altæ; chartasque disertas
Miratus, Socio invidi, cui talia credis
Pignora, nascentesque datur cognoscere curas
GONDIADIS. *Felicem operum sub Principe tanto*
Artem MENAGI, *& faustos quoscunque labores!*
Ille potest veri cæcas aperire latebras,
Et Graios censere Sophos, & mascula scripta
Æneadum, par SCALIGERIS: *æquare* MURETOS
Dicendi virtute potest; & condere Carmen
Quod CHRISTINA *probet, priscæ Virgo æmula Romæ, &c.*

Qu'il écrive contre Mr. Hallé Professeur

ſeur de Caen en Rhétorique, qui a dit de moi dans une de ſes épigrammes :

Dum lego MENAGI *numeros, miror-*
que Latinos,
Carminis hunc patrii ſuſpicor eſſe ru-
dem.
Sin prius inſpiciam Franco quæ carmine
luſit,
Romanas jurem non tetigiſſe fides.
Me quoque MENAGI *ſic me rapit At-*
tica Siren,
Ut rear haud alios edidiciſſe modos.
Nulli quippe datum varias decerpere
lauros
Undant Cyrrhæi queis juga celſa Dei:
Hactenus & paucis quos æquus amavit
Apollo,
Laurea præcinxit de tribus una caput.
Carmine tergemino excellit MENAGIUS
unus:
Quæque beant alios ſingula, cuncta beat:
Caſtæ apis in morem, Gallis fruticantia in
oris
Lilia, Pæſtanas Auſoniaſque roſas:
Cumque thymo, Actæi flores populatus
Hymetti,
Inde merum expreſſit, nectar & uſque
fluens:
Qualia Dîs, ipſique Jovi poſt fulmina feſſo,
Propinat niveâ pulcra Juventa manu,
&c.

Et

Et qui a dit de moi dans le Poëme qu'il a fait sur la mort du Pere Bourbon, en parlant de ceux qui ont fait des vers sur cette mort.

Vir factus ad unguem
MENAGIUS: *Musæ Andino cui molle decorumque*
Andini annuerunt Vatis, tenerique pudicas
Nasonis veneres.

Qu'il écrive contre Mr. Hallé le Professeur en Droit de l'Université de Paris, qui a commencé un de ses Poëmes par ce vers, *Ergone*, *nostrorum*, MENAGI, *nitidissime Vatum.*

Qu'il écrive contre Mr. Mosant de Brieux, qui a fait cette Epigramme à ma loüange:

Tot Charitum fœcunda nitent tua scripta MENAGI,
Blandaque tam docto pollice fila moves,
Vt te miretur, *votisque ardentibus ingens*
Exoptet vultus cernere Roma tuos.
Nempe Orco reducem credit, *quemque expulit olim*
Nasonem revocat jam pia Roma suum.

Et qui a dit ailleurs:

Cyrrhæis quondam, *nunc Francis notus in arvis*
Parnasus, *duplici tendit ad astra jugo.*

Hic

Hic magni Hallæus, cultique Menagius oris,
Partito imperio reddere jura solent.
Alma illi heroos cantus Calliopeia,
Huic molles elegos blanda Thalia dedit.
Hallæum mihi junxit amor, facunde Menagi,
Et Parili nexu me tibi jungat amor.
Sic mihi Phœbeas optanti carpere lauros
Tota caballinus jam riget ora liquor:
Et bifida sub rupe queam nunc ducere somnos,
Si bifidæ rupis Numina bina favent.

Qu'il écrive contre Mr. Maurus, qui a dit dans son Poëme à Mr. Dati:

Namque canebat, uti cunctas exculta per artes
MENAGII *mens dia: hic fontibus eruit imis,*
Vndique vestigans, patriæ primordia Linguæ:
Nec non cui teneræ nomen fecere capellæ;
Virginis indomitæ qui facta heroïca versu
Condidit æterno post se Tassumque reliquit:
Ambiguam propè facturus tibi, Mantua, palmam:
Nobile par Vatum, nostræ duo lumina gentis,
Certarent docto certamina magna duello,
Lauræ utri meliùs foret intellectus amator,
Cum sensu ancipiti, parvo discrimine, dixit,
Forsitan, ah! quid spero? illi mora nostra dolori est.

Et qui a dit ailleurs dans une de ses Elégies à Mr. Rédi, premier Médecin du Grand Duc de Toscane.

Te, Citharamque tuam MENAGI, *& conscia testor*
Cara Pelissoni tecta, laresque mei, &c.
Illius ad mensam quàm doctè risimus! albos
Miscuit ÆGIDIUS, *quâ solet arte, sales.*

Et ce qui suit.

Qu'il écrive contre Mr. le Févre, Professeur de Saumur, qui me dit dans une de ses Lettres Latines, qui est la 47. du I. volume de ses Lettres: *Venustissima Poëmatia, quæ te ita volente ad me mitti curaverat elegantissimus Bluinus, sex septem dies sunt cùm accepi, non plures,* MENAGI *clarissime. Videlicet, quod tute facilè credas, amplissimo viro cui commendata illa fuerant, mirificè placuere: quo effectum est, ut postquam fuere ab eo lecta, non mecum statim, uti decuerat, omnium primo, sed cum uno & item altero, atque adeo cum omnibus ferè qui in hac urbe literas sciunt, communicata fuerint. Itaque ad me non nisi post longos demum errores devenere. Hoc eo dixi, Vir clarissime, quo me rusticiorem paulò esse me existimes quam sim: quasi tam sciti, tamque elegantis munusculi veneres, honoremque eximium, quo me ornari vo-*

voluisti, seriùs quàm debuerim videar sentire & agnoscere. Et dans une de ses Epigrammes sur la Paix faite pour le Cardinal Mazarin,

Accipe; parva mora est; decus immortale Sororum,
MENAGI, *Fabro somnia missa tuo, &c.*

Qu'il écrive contre Mr. de Valois le jeune, qui m'a adressé ces beaux Scazons:

MENAGI *acute, qui per omne scriptorum*
Genus vagaris, ungue flosculos carpens:
Qui Græca dictas, qui Latina componis,
Patriæque fontes retegis abditos Linguæ:
Pede qui soluto, quique curris adstricto,
Et diligenti cuncta perpolis lima, &c.

Qu'il écrive contre Mr. Henninius, qui dans son Hellénisme a produit le Poëme Grec que j'ay fait sur la mort d'Adonis, pour montrer que les vers Grecs sont plus doux & plus sonores que les Latins: & qui en a parlé en ces termes: *Et ne naturam effœtam putemus, habet & nostrum seculum quo superbiat, virum cultissimum* ÆGIDIUM MENAGIUM, *magnum*

gnum Galliæ ſuæ decus; virum in omni eruditione unicè doctum, ac in utraque Lingua facilè principem: ut taceam vernaculas, Italicam Gallicamque: quibus non minor excellit. Ejus eſt ſequens Adoniaſmus, noſtro judicio & præconio longè major: quem admirabundi non ſine invidia veteribus opponere ſolemus. Ita habet:

Κεῖται Ἄδωνις.
Σχέτλιος, οἴμοι,
Οἴχεθ᾽ Ἄδωνις, &c.

& aprês avoir produit le Poëme tout entier, il ajoute: *Donabit nobis Auctor humaniſſimus hunc errorem, quo, abrepti admirabili hujus carminis dulcedine & arte, illud, ceu gemmulam quamdam noſtro operi nullius ſanè momenti inſeruimus, excitaturi præclara ingenia tam illuſtri exemplo ad elegantiſſimæ Linguæ ſtudium. Ne videar Lectoribus diffidere, eorum judicio & auribus delicatioribus relinquo admirandum hoc Carmen. Hoc habeo profiteri, quod ſi à perito Muſico, ad debitos pro re nata modulos cantetur, vix fore quemquam etiam Linguæ Græcanicæ imperitiſſimum, qui non aliquo triſtitiæ & commiſerationis affectu ad lacrimas uſque, in Fabella licèt ficta, ſit deducendus. Mirare itaque, mi Lector, vim, copiam, & eloquentiam Græciſmi. Quid*

enim

enim simile dabit ulla, aut posset dare Lingua?

Qu'il écrive contre Mr. Borrichius, qui dans sa Dissertation des Poëtes, page 116. a parlé de moi en ces termes: *Ægidius Menagius, præter eruditissimos in Diogenem Laërtium Commentarios, (licet per oscitantes Hostios, in eosdem varii se nævi ingesserint) præter Italica metra cultissima, etiam Latina Poëmata scripsit, varii & argumenti & generis: omnia Musis applaudentibus. Eum adhuc in vivis esse puto: & voveo: vel propter eam quam mihi Parisiis testatus est humanitatem.*

Qu'il écrive contre Mr. de la Monnoie, qui nous a régalés Mr. Petit & moi de ces beaux Hendécasyllabes:

Quòd MENAGIUS, *ille Varro noster,*
Et sæcli decus alterum PETITUS,
Suorum mihi quos requirit orbis,
Parant mittere Carminum libellos,
Non parum videor mihi beatus.
Videntur mihi sed beatiores,
Et MENAGIUS, *ille Varro noster,*
Et sæcli decus alterum PETITUS,
Per quos sic videor mihi beatus.

Qu'il écrive contre Mr. Petit, qui a dit dans son Ode à Apollon:

Felix, amica quem face respicis.

Non

Non illum iniquus militiæ labor;
Non arma, non currus juvabunt
Parta quæ funeribus trophæa.
Non spes avaras institor horridis
Credet procellis: non rabiem fori
Spumabit, aut sumet secures
Arbitrio popularis auræ.
Sed longè amœnis devius in jugis
Viset frequentes Castalidum choros:
Quà fons Medusæus sonantes
Præcipites agit amne lymphas.
Discet sub umbra ludere quæ legant
Seri nepotes: qualia candidi
Testudo decantat MENAGI,
Andegavis iteranda Nymphis.

Et dans ses Poësies, à la page 59. *Hanc ipsam Fabulam de Fontis Gassinvillæ proprietate, illustris hujus ætatis Scriptor Græcè, ex superiori Poëmate, eleganter expressit, hoc disticho,*

Εἰ παῖδε Δημήτηρ ποτε λύσατο. δῶκε δὲ μισθὸν,
Ἄρτους τοῖς δὲ ποιεῖν γάμμασι τοὺς ἀγαθούς.

Qu'il écrive contre le Pere Mambrun, qui dans son Elogue intitulée *Menalcas*, a donné des loüanges infinies à mes Vers.

Qu'il écrive contre Mr. de Santueil, Chanoine de St. Victor de Paris, qui a dit dans son Ode à Mr. Pellisson,

Nunc, nunc, sonantes, MENAGIDÆ *tubas;*

Tubas,

Tubas, RAPINI; *cantibus æmulis*
Inflate. Sat nobis, *canendo*,
Grandiloquos animasse Vates.

Qu'il écrive contre Mr. du Périer, qui a dit dans son Poëme sur la maladie de Mr. Gassendi, qu'il nous a adressé à Mr. Chapelain & à moi,

Tuque illas jam tende fides : hæc funde, MENAGI,
Carmina, *queis celebras Christinæ Principis astrum :*
Astrum, *quo Musæ lætantur Vatilus*: & *quo*
Panditur afflictis statio secura Camenis.

Qu'il écrive contre Daniel George Morhofius, le premier Poëte d'Allemagne; qui dans son Traité Allemand, de la Langue & de la Poësie Allemande, a fait mention de moi entre les premiers Poëtes François de nôtre temps.

Voyez l'*Acta Eruditorũ* de Lipsie, Tome 2. pag. 428. en l'an 1582.

Qu'il écrive contre Mr. Bachot, qui a fait ce distique sur mon Elégie à Mrs. du Perier & Santeuil, qui disputoient entr'eux du Sceptre Poëtique :

Dum tibi SANDOLIDE, *tribuit tibi Sceptra* PERERI
Musica Menagides, *asserit ipse sibi.*

Qu'il

Qu'il écrive contre le Pere Hardouin, qui a écrit dans ses Nôtes sur Pline, livre XXXIV. page 213. *In hanc Myronis buculam Epigrammata Græca diversorum Poëtarum, plenissima elegantiæ ac leporis, fermè quadragena reperies in Anthologia libro 4. cap. 7. Latina undecim apud Ausonium, à 57. epigrammate ad 68. Illud quod ibi est ordine primum, juvat hîc referre ob elegantiam.*

Bucula sum, cælo genitoris facta Myronis
Ærea: nec factam me puto, sed genitam.
Sic me taurus init: sic proxima bucula mugit:
Sic vitulus sitiens ubera nostra petit.
Miraris, quòd fallo gregem? Gregis ipse magister
Inter pascentes me numerare solet.

Vide & Joannem Tzetzen, Chiliadis 8. Historiâ 194. versu 374. Felicius tamen ceteris lusit in eam Myronis Buculam V. Cl. MENAGIUS: *qui non homines modò artificio suo fefellisse Myronem, sed Junonem quoque ipsam, cecinit, hoc eleganti disticho,*

Τὴν χαλκῆν Ἥρη ποτὲ πόρτιν ἰδοῦσα Μύρωνος,
Ζηλοτύπησεν, ἰδεῖν Ἰναχίδ' οἰομένη.

Qu'il écrive contre le Pere Commire, qui a dit dans sa Fable de la Folie qui conduit l'Amour,

Venu-

Venustioris elegantiæ pater,
Cui Fabularum Musa doctarum artifex
Molle & facetum quod erat Æsopi, annuit:
Et hos vicissim nostri amoris obsides,
Promptique testes obsequi, senarios
Habe MENAGI. *Sunt tuis quidem impares,*
Fecisse quos Augusti Libertus velit.

Qu'il écrive contre Mr. de St. Geniez, Poëte célebre d'Avignon, qui m'a adressé cette Epigramme, en m'envoyant ses Poësies, & en me remerciant des miennes:

Do tibi pro doctis quæ sunt mihi missa, MENAGI,
Carminibus, Musâ carmina nata rudi:
Non tamen hæc spernes: nec, qui pretiosa libenter
Munera das, ægrè vilia suscipies.

Et qui a fait cette autre sur celle que je lui ay adressée dans le Recueil de mes Vers:

Rustica Musa mea est: tamen hanc dimittere nollem.
Et meritò: quamvis rustica, charâ mihi est.
Elicit ingrato jucundos carmine cantus,
Et facunda rudi provocat ora sono.

Illi doctiloqui respondet Musa MENAGI,
Maxima Castalii, primaque Nympha chori.
Hoc satis est, ut me felicem Fama Poëtam
Prædicet. & nomen tollat ad astra meum.
Assequar æternas alieno carmine laudes,
Nullas ferre meo carmine qui merui.

Qu'il écrive contre Mr. Crasso, Baron de Pianure, qui dans son Histoire des Poëtes Grecs, imprimée à Naple in folio en 1678. a parlé de moi en ces termes: *Egidio Menagio hà chiosato in questa nostra età, a beneficio della Republica Letteraria, Laërzio: e dato alla luce, con purità di stile ammirabile, diverse Poësie, in Lingua Greca, Latina, Italiana, e Francese.*

Qu'il écrive contre Mr. Carlo Dati, Gentilhomme Florentin, qui a écrit dans ses Apostilles sur la Vie d'Apellês, page 144. *Ma facendo ritorno alla Venere imperfetta d'Apelle, e nella sua imperfezione maravigliosa, piacemi di portare in questo luogo un' argutissimo distico d'Egidio Menagio, alla cui erudizione talmente son tenute le Lettere Greche, Latine, Francesi, e Toscane, e della cui amorevole corrispondenza debbo tanto pregiarmi. Ed è questo:*

Non Venerem Cois Cous perfecit Apelles.
Si perfecisset, fecerat ille minus.

Qu'il écrive contre Mr. Rédi, pré-

mier Médecin du Grand Duc de Toscane, qui a dit dans son *Incanto Amoroso*:

EGIDIO, un duolo eterno
Mi serpe in seno: e la mia bella Dea
Sempre gira a i miei danni un guardo arciero.
Per addolcir quel fiero
Sdegno; per ammollir quel cuor tiranno,
I Carmi tuoi l'Incanto mio saranno.
De' Carmi tuoi coll' armonie celesti
Stringi a i Gallici fiumi
In ceppi di stupor l'argenteo piede.
Tu gloriose prede
Ritogli al tempo, & a i Tartarei fiumi
Del muto Lete: e tu la Morte arresti
Tu addormentar sapesti
D'Invidia il drago: e di tant' Opre il grido
Della bella Toscana assorda il lido.

Qu'il écrive contre le Pape Clément IX. qui a écrit dans une de ses Lettres à Mr. de Sorbiere: *Frustrà queritur de lustris suis Dominus* MENAGIUS, *quasi aliquid detraxerint de pristino suo spiritu ad Poësim. Nam Carmen ipsum quo id queritur, & quo nomini meo honorem habuit, sed onus humeris meis imposuit mihi grave; satis superque ostendit ipsi in peragendis versibus, neque juvenile cestrum deesse, neque senilem maturitatem. Innotuit mihi jam pridem, & sermone Literatorum, & editis ab eo libris elegantissimis,* MENAGII *nomen: cui etiam Italicæ Literæ nostræ; nisi ingratæ esse velint; multum debere se profitebuntur. Laudarem*

pluribus Elegiam ab eo scriptum; est enim perspicua, festiva & prorsus vetere Latio digna; sed cogit me ejus argumentum non minùs tenuitatis meæ, quàm alieni ingenii habere rationem. Tu illi meis verbis gratias ages: simulque testatum facies, me, si quid erit in quo mea ipsi opera, industriaque, usui esse possit, occasiones alacriter amplexurum.

Qu'il écrive contre Mr. Antonio Pérone, Florentin, qui m'a adressé cette belle Ode:

Descende Pindi vertice, Lesbium
Dictura mecum, Melpomene, melos,
Pulcerrimàm quà Galliarum
Sequanicus rigat amnis urbem.
Docto canendus nunc, mihi carmine,
Lux Galliarum, MENAGIUS *meus:*
Qui vos colit; quem vos amatis;
Qui superis & amicus imis.
Hunc; ceu perennis vis superantium
Ripas aquarum, plura per ostia,
Nilum in procellosos ruentem,
Æquoreos jubet ire campos;
Vis magna mentis, venáque nobilis,
Totumque vestri plenum, & Apollinis:
Per saxa, desertasque silvas,
Expediunt ad amœna Pindi.
Nam sive Græcis, seu Latiis modis
Heroas astris condere, seu faces
Cantare Cyprias Etruscâ
Aut patriâ properat loquelâ;
Regina ut ales, despiciens humum,
Fertur supremum clarus ad æthera:

Non

Non dente Livoris premendus,
Non Stygiâ rapiendus undâ.
Sed quid meis te versibus, Æ G I D I,
Laudare tento? Quid dare lintea
Tam parva tam vastum per æquor,
Artis inops, viduusque remis?
Dicêris uno vate R E N E R I O;
Summo Latini Carminis alite.
Ni Gallicâ malit Camenâ,
Aut fide te celebrare Iberâ:
Seu (quâ stupendus) cogitet Italâ;
Namque hac stupendus his quoque Vatibus
Qui pulcra nati sunt ad Arni,
Qui Tiberis rapida ad fluenta.
Vtrumque vestrûm sospitet, ah precor,
Ridens benigna luce Diespiter:
Clarosque vos Fortuna longùm
Servet, & incolumes, per annos:
Vt clara nostri nomina sæculi;
Vt clara vestri prælia Principis;
Vt cuncta terrarum canatis
Francigenum imperio subacta.

Et ce qui suit.

Qu'il écrive contre Mr. van den Broeke, qui a dit dans une de ses Lettres en Vers à Mr. Rédi, par laquelle il le prie de lui procurer mon amitié:

O cui Pegasides facunda per oppida, versu
Etrusco dederunt, dederunt placuisse Latino:
Cui pariter Medicas concessit Delius artes:
Cui pandit Natura sinus; arcana recludit:
Qui se F E R R A N D U S (*quo nunc Etruria*
Rege

It latè felix, opibus cumulata superbis)
Et se tutandum, servandos & dedit annos.
Num quid victuris nunc tentas tradere chartis?
Quod tuus ille amor, & docti spes altera Phœbi
MENAGIUS *legat: Aonidum cura ille Dearum*
MENAGIUS; *nostri ille ingens nova gloria sæcli:*
Quo passim unanimis nunc tota Europa superbit,
Læta viro: doctosque jocos, lususque, salesque,
Qui felix reddit Latio; qui reddit Athenis:
Sermones Tuscos felix & Carmina Tusca,
Ceu mediâ satus Ausoniâ, Floraque sub ipsa,
Qui condit; Tuscæque aperit cunabula Linguæ
Gallus, & attonitos Floræ nunc ducit alumnos.
Si fas, docte REDI; *si non indebita posco;*
Me totum, tantæ incensum virtutis amore,
Dede viro. Sinat ille suis mea nomina amicis
Qualiacunque addi.

Qu'il écrive contre Mr. Tollius, qui me régala de ce distique Grec, en m'envoyant ses *Fortuites*, lors que je lui envoyay un exemplaire de mes Poësies,

Χρύσε' ἔπη μοι ἔπεμπε ΜΕΝΑ'ΓΙΟΣ. ἀντιπέπεμπτω,
Χάλκεα χρυσείων, τοῦτο τὸ βιβλίδιον.

Qu'il écrive contre Mr. Grævius, qui m'a dit dans une de ses lettres: *Poëmata tua, cultissima, tersissima, & tenerrima, qui non admirantur; qui non cum plausu legunt; næ illi iratis Musis nati sunt. Non*

frustrà

frustrà toties eduntur. Tam cupidè diripiuntur ab elegantioribus hominibus, ut exemplarium copiâ desiderium emtorum expleri non possit. Me quoque, cùm Achivis permixtum vidi, non potui non gaudere, mihique de immortalitate nominis, quam me non sperare tenuitas ingenii mei, sed quam tuum mihi promittit, gratulari.

Qu'il écrive contre Mr. Godeau, Evêque de Grasses & de Vence, qui dans une lettre qu'il m'a écrite en vers pour me féliciter d'avoir fait imprimer les Poësies de Mr. de Balzac, me sollicite de faire imprimer les miennes: & m'en sollicite par ces beaux vers:

A ces hommes fameux dont les œuvres célebres
Du temps & de l'oubli perceront les tenebres,
BALZAC *avec raison joint son nom aujourdhui.*
Mais il tient cét honneur plus de toi que de lui:
Puis que sauvant ses Vers d'un arrest trop sévere
Tu peux bien te vanter d'être leur segond pere.
Quand pourrons nous joüir de la beauté des tiens?
Quand ces nobles captifs rompront-ils leurs liens?
Ton esprit généreux qui veut être tout libre,
Se promeine tantôt sur les rives du Tibre,
Et tantôt dans la Grèce il tire les trésors
Qu'enferme le tombeau de ces illustres morts.
Tu sais d'un docte choix qui confont l'ignorance
Faire de leur beauté la juste différance:
Et s'il t'en faut parer, tu fais par leur emploi

Que d'un nouvel éclat elle brille sur toi.
Ne nous cache donc plus tes admirables veilles :
Charme par tes beaux Vers les cœurs & les oreilles :
A ceux de ton ami donnant la liberté,
Delivre aussi les tiens de leur captivité :
Et goûte promptement la grande renommée
Qui va dans l'univers par eux être semée.
Quand la mort nous enferme en l'éternelle nuit,
Nôtre nom dans le monde a beau faire du bruit,
Il ne peut pénétrer l'obscurité profonde
Qui nous tient séparez du commerce du monde.
Ne crains point la fureur des censeurs envieux,
Dont tes vives clartez éblouiront les yeux.
Plus le mérite est grand, plus le nom est auguste,
Plus on ressent les traits de leur fureur injuste.
BALZAC, *dont ses beaux Vers doivent tout à ton soin,*
N'en est-il pas un noble & malheureux témoin ?
Sur qui jamais l'envie avec que plus d'outrage
A-t-elle fait pleuvoir tous les traits de sa rage ?
Mais il a sagement méprisé tous ces traits.
Son mépris lui procure une fameuse paix.
Il joüit en repos de l'illustre couronne
Que malgré ses rivaux nôtre Apollon lui donne :
Et son nom qu'ils pensoient avoir mis au tombeau,
Aprés leurs vains efforts vit d'un éclat plus beau.
Méprise comme lui la plus rude censure :
Ta loüange croistra par son aigre murmure :
Et tes doctes écrits par un bien-heureux sort
Te combleront d'honneur sans attendre la mort.
La Muse me l'a dit dans ces bois solitaires
Où je vais tous les jours consulter ses mystéres :
Et sa main m'a montré dessus le double Mont
Le laurier immortel qui doit ceindre ton front.

Qu'il

Qu'il écrive contre Mr. Cotin, qui a fait ce joli quatrain ſur le Recueil de mes Poëſies :

Le ſeul defaut de cét ouvrage,
Où tout eſt mis avec que choix,
C'eſt que l'on ne ſait ſi MENAGE
Eſt Grec, ou Latin, ou François.

Qu'il écrive contre Mr. Gombaud, qui m'a adreſſé cette Epigramme :

MENAGE, *ta proſe & tes vers*
En tant de Langages divers
Etonnent le ſiécle où nous ſommes :
Et ton génie officieux
Fait tout ce que firent les hommes
Que l'on a mis au rang des Dieux.

Qu'il écrive contre le Préſident Mainard, qui a fait ce Sonnet à ma loüange :

Quels honneurs éclatans n'as tu point méritez ?
Tu n'ès qu'aux premiers jours où l'homme eſt vraymcnt homme,
Et déja ton eſprit a toutes les clartez
Des fameux Ecrivains d'Athenes & de Rome.
Apollon me l'a dit : tu ſeras ſans pareil
En l'art qui nous apprant tant d'illuſtres menſonges.
Il n'eſt point de Savant dont le profond ſommeil

Sur la double Montagne ait fait de si beaux songes.
MENAGE, *si tu vis autant que j'ai vécu,*
Tu verras à tes pieds le Critique vaincu
Applaudir à ta Muse éloquante & fertile :
Et le siécle présant, & tous ceux qui naistront,
Ne se pourront lasser d'admirer sur ton front
La couronne d'Homere & celle de Virgile.

Qu'il écrive contre Mr. Colletet de l'Académie Françoise, qui a dit dans un de ses Sonnets,

MENAGE, *dont la Muse & docte & renommée*
Comme un jour éternel n'aura point d'occidant :
Qui du Climat glacé jusqu'au Climat ardant
De l'odeur de ton nom vois la terre enbaumée, &c.

Qu'il écrive contre Mr. de Lalane, qui dans son Eglogue sur la mort de sa femme, a parlé de la premiere de mes Eglogues, en ces termes:

Sous les arbres sacrés de ce fameux vallon
Où le divin Gondi répréſante Apollon,
Daphnis, renouvelant ses fortunes passées
Erroit à la merci de ses tristes pensées,
Et par les sons plaintifs de sa mourante voix
Attendrissoit le cœur des Nymphes de ces bois :
Quand frappé tout d'un coup & ravi par l'oreille
D'une douce Musique à nulle autre pareille,
Il se traina sans bruit au travers des buissons
Pour ouïr de plus prés de si douces chansons.
Hélas! il les ouït, & son ame abatuë

Loin

Loin d'en voir émousser la pointe qui le tue,
La sentit plus piquante : & s'abreuvant de fiel,
Convertit en poison les délices du Ciel.
Ménalque & Lycidas formoient cette harmonie :
Et le beau feu d'amour échauffant leur génie,
Tous deux amis parfaits, mais plus parfaits amants,
Découvroient à Damon leurs divers sentimants.
Devant lui chacun d'eux avec d'égales armes
Défendoit sa Bergere, en exprimoit les charmes ;
Et voulant acquerir le titre de vainqueur,
Appuyoit de sa voix le parti de son cœur.
Tant de rares beautez naïvement dépeintes
Donnoient à Daphnis de mortelles atteintes, &c.

Qu'il écrive contre Mr. Sarrasin, qui a dit dans la Pompe Funebre de Voiture qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser : *Voiture avoit composé en Latin quelques Epîtres & quelques Vers que l'ancienne Rome auroit approuvez. Et pour l'en récompenser plusieurs prioient Tibulle de pleurer sa mort par une Elégie, & Pline le jeune d'honorer sa mémoire par un Panégyrique. Mais ils s'en excusoient tous deux : l'un parce qu'il y avoit long-temps qu'il n'avoit fait de Vers : l'autre, sur ce qu'il ne haranguoit plus dequ'il puis étoit mort. Et ils vous les renvoioient : protestant, que vous composiez des Vers dignes du siécle d'Auguste, & que vòtre Prose égalloit celle des meilleurs Ecrivains de ce même siécle.*

Qu'il écrive contre Monſieur Coſtar : qui me dit dans une de ſes Lettres : *Vos Poëſies Italiennes ont été lûes dans la petite famille. Ca été avec un plaiſir ſenſible. Si je m'y connois, il n'eſt rien de plus pur & de plus chaſte que votre élocution : rien de plus fin & de plus ſubtil que vos penſées : & rien de plus harmonieux que la ſtructure de vos Vers. Vous inventez tres-hureuſement : & vous imitez avec un pareil ſucces. Vos originaux méritent d'être copiez en toutes les langues ; & vos copies paſſeront quelque jour pour des originaux : tant elles ont de naïveté, de génie, & de hardieſſe. Enfin, Monſieur, ce que vous venez de publier, pourra donner de la jalouſie à vos Confréres de l'Académie della Cruſca. Feu Mr. de Nancel m'a conté, qu'étant à Rome, un de ſes amis l'avertit de ne plus faire de ſi bons Vers Italiens, & que s'il continuoit, il ſavoit de bonne part que les Beaux-Eſprits de ce païs-là étoient réſolus de le poignarder. Prenez, Monſieur, vos meſures là-deſſus : & que cet exemple vous faſſe ſage ſi vous allez jamais à Florence, &c. J'oubliois à vous dire, que ce que vous avez mis de Pétrarque au commancement de votre* volumetto, *eſt ſi admirablement fait pour votre ſujet, & appliqué avec une ſi merveilleuſe juſteſſe, que j'ay cru d'abord que vous en étiez l'Auteur,*

& que vous vouliez tromper le public, comme vous me trompastes l'autre jour, quand vous me fîtes passer un de vos Madrigaux pour être du Tasse. En ces sortes de tromperie, il n'y a que du plaisir pour la Duppe, & de la gloire pour le Fourbe: absit verbo invidia. Vous trouverez l'histoire de cette tromperie dans mes *Mescolanzé*, je vous prie de la lire.

Qu'il écrive contre Mr. de Fenne qui a donné de grandes loüanges à mes Poësies.

Qu'il écrive contre Mr. Crispo, Gentilhomme Sicilien, qui dans un Poëme Italien qu'il ma fait l'honneur de m'adresser, m'a appelé *Cigno d'ogni fiume*.

Qu'il écrive contre Mr. Regnier, Secretaire de l'Academie Françoise, qui m'a traité d'Apollon dans l'Epigramme Latine qu'il m'a adressée pour me convier d'aller dîner chez lui, avec Mademoiselle de Scudéry, le Pere Rapin, & le Pere Bouhours.

Qu'il écrive contre Mr. de Segrais: qui a dit dans sa Préface sur Virgile; *Monsieur* MENAGE, *qui a marqué son exactitude & sa politesse dans tous ses Ouvrages, & qui connoît parfaitement le tour, la justesse, & l'harmonie du Vers, &c.*

Qu'il écrive contre Mademoiselle

de Scudéry : qui dans la Réponse qu'elle a faite aux Vers que j'ai faits, intitulez *Etreines à Mademoiselle de Scudéry*, a parlé ainsi de ces Etreines.

Quoi qu'il en soit, vos Vers sont excellants,
Ils sont ingénieux, naturels, & galants :
Et ces belles Etreines
Valent mieux que des gans, de l'or, des porcelaines ;
Ni que tous ces bijoux si beaux & si jolis
Dont on étreine les Phylis,
Les Amarantes, les Clyménes.

Qu'il écrive contre Mr. de Longepierre, qui dans ses Remarques de l'Idylle de Bion sur la mort d'Adonis, a dit, *Je ne dois pas finir ces Remarques sans dire auparavant que le célébre Mr. Ménage, dont la grande érudition fait honneur à la France dans un siecle où elle a produit tant d'habiles gens, a imité cette Idylle dans une piéce qu'il a faite sur Adonis. Ce petit ouvrage est fort beau. Et un Auteur moderne n'a point fait de difficulté de le donner pour modelle de la douceur & de l'harmonie des Vers Grecs.* Et sur l'Idylle de Moschus de l'Amour fugitif: *On peut voir plusieurs de ces imitations de Moschus dans les agréables & savantes*

vantes Remarques ſur l'Amynte par Mr. Ménage: qui a lui-même fait une belle épigramme ſur ce ſujet.

Qu'il écrive contre Mr. Furetiere de l'Académie Françoiſe, qui dans les Eſſays de ſon Dictionnaire Univerſel, au mot *oyſeleur*, a parlé de mon Idylle de l'Oyſeleur, en ces termes: *Ménage a fait une belle Eglogue intitulée* l'Oyſeleur.

Qu'il écrive contre les Auteurs de *l'Acta Eruditorum* de Lipſic: qui ont dit dans leur Gazette litteraire de 1582. page 245. *Ceux qui ſavent connoître la bonté & la beauté de la Poëſie Latine, rendront au mérite de Mr. Ménage la loüange que ſes Vers ſi bien faits & ſi polis nous obligent de lui donner. Ses Poëmes ont été trouvez ſi élégans que c'eſt pour la ſeptiéme fois qu'on les imprime. Cette derniere édition eſt la plus ample de toutes: puiſque vous y trouvez beaucoup de piéces Latines, Grecques, Françoiſes, & Italiennes.* Depuis cette édition on en a fait une huitiéme à Amſterdam, & plus ample & plus correcte.

Enfin, qu'il écrive contre Mr. Slanus, contre Mr. Munkerus, contre Mr. le Clerc, l'Auteur de la Bibliothéque Univerſelle, & contre un nombre infini d'autres célébres Ecrivains, qui ont célébré

lebré mes Vers dans leurs Ouvrages : & qu'il dise encore une fois, que tous ces éloges *font voir que la sympathie & l'amitié mutuelle des Poëtes est bien capable par la vertu de l'invention Poëtique de trouver dans l'un des leurs les plus belles qualitez, qui sont imperceptibles à des Critiques farouches & intraitables.* C'est ce qu'il a dit des Eloges qui composent mon livre Adoptif.

Ce qu'a écrit Mr. Baillet que Jan de la Case, Archevêque de Bénévent, a fait un livre intitulé de laudibus Sodomiæ, seu Pæderastiæ, *n'est pas véritable. Ce que dit Mr. Baillet que Scaligêr a dit que Jan de la Case ne réussissoit pas en vers Italiens, n'est pas véritable.*

CXIX.

Tome 4. partie 3. page 251. MOnsieur BAILLET. *Il est inutile dans le tems où nous sommes de cacher le nom, la matiére, & la fortune de ce fameux & détestable Poëme, dont l'Auteur a cru pouvoir se justifier devant les hommes, puis que le scandale en est fini, & que les Protestans n'ont pas jugé à propos d'en laisser périr la mémoire. Ce livre qui n'est plus,*

plus, ou du moins qui mérite de n'être plus au monde, avoit pour tître de Laudibus Sodomiæ, seu Pæderastiæ. *Il parut à Venise l'an* 1550. *chez Trajan Nævus. Ceux qui l'ont lû, nous apprennent que ce misérable Poëte a prétendu faire voir qu'il n'y avoit rien que d'héroïque & de divin dans le plus horrible de tous les crimes, & qu'il en préféroit l'exercice à tout ce qu'il y a de plus abominable dans tous les autres péchez de cette nature, sans ajoûter beaucoup de foi à ce que l'Ecriture Sainte nous apprend de la punition des cinq villes atteintes de ce crime. Quoyque Dieu ait souffert que ce Ministre d'iniquité se soit glissé parmi les Princes de son Eglise, & qu'il se soit revestu d'une des principales d'entre les dignitez Ecclésiastiques, il n'a pourtant pas permis que ce Poëme infame & sa défense Latine demeurassent long-temps dans l'impunité: même dés ce monde. Il s'est servi de deux moyens assez opposez pour arriver à cette fin. Le premier est celui de la discrétion des Catholiques, qui ont toûjours été tres-persuadez que la punition la plus humiliante pour un méchant livre, & en même temps la plus utile pour les fidelles, est de l'accabler sous le silence, & les horreurs d'une éternelle nuit; & qui expériment tous les jours que la réfutation ou la condannation éclatante des Ecrits les plus mè-*

Il faut *Trajan Navo.*

méchants, est toûjours dangereuse, en ce qu'elle n'éteint pas en nous la curiosité de connoistre ce qui a mérité la condannation. Le second moyen dont Dieu s'est servi pour punir le Casa en ce monde, est ce zéle extraordinaire que la plûpart des Protestants ont témoigné pour réveler la turpitude d'un homme dont la réputation pouvoit imposer à la postérité. Il a été suffisamment décrié par leurs soins dans toute l'Europe; & dés sa naissance, en Allemagne, par Jan Sleidan, Thomas Naogeorge, & Charles du Moulin, Jurisconsulte François de Germanie, qui étoit lors à Tubinge: en Suisse, par Josias Simlêr, Continuateur & Abbreviateur de Gesnêr: en France, par Henri Estienne: & en Angleterre, par Jan Juvel, ou Ivel: en Espagne, par Cyprien de Valera: en Hollande, par Gisbert Voet, naturel du païs; par Joseph Scaligêr, par André Rivet, & quelques autres retirez de France: dont le plus signalé est sans doute Mr. Jurieu, qui a trouvé depuis peu des couleurs assez noires pour nous dépeindre cette production de l'esprit corrompu de la Casa, dans un de ses livres contre l'Eglise Romaine. Quelque desobligeante qu'ait été l'intention de tous ces censeurs à nôtre égard, nous leur avons toûjours l'obligation de nous avoir inspiré une forte horreur contre un livre dont ils ont taché

ché de rétablir la mémoire, dans la pensée de nous humilier & de nous faire du déplaisir. Mais s'il m'étoit permis de me servir d'une des expressions du Pere Labbe, j'oserois dire, que puis qu'il y a des Prophétes en Israël, il n'étoit pas fort nécessaire que nous allassions consulter l'Oracle d'Accaron, ni le Beelzébud des Philistins. Car sans parler de ceux qui ont fait perdre à cet Auteur le Chapeau de Cardinal, dont on avoit voulu couronner ce qu'il avoit de mérite d'ailleurs, nous n'avons pas manqué d'Auteurs Catholiques qui ont censuré cet Ouvrage, & Flétri le Poëte avec une séverité aussi aigre, mais plus salutaire pour nous, que celle de ces Messieurs. C'est même une espéce de consolation pour nous, de voir qu'un Protestant ait vangé l'Eglise Catholique de l'insulte de quelques-uns de ses Confreres, lors qu'il a fait voir que dés l'an 1569. un célebre Critique de la Communion Romaine avoit censuré le Poëme de la Pédérastie, ou Sodomie, d'une maniére qui n'est gueres plus indulgente que celle des plus animez d'entre nos Adversaires.

MENAGE. Premiérement, ce prétandu livre de Jan de la Case ne peut avoir u pour tître *de Laudibus Sodomiæ, seu Pæderastiæ*: car selon Henri Estienne, Scaligêr, Simlérus, Balæus, Zuingerus,

rus, le Président de Thou, Gisbert Vôut, Lansius, Rivet, & Mr. Jurieu, il étoit écrit en vers Italiens; & il seroit ridicule de donner un titre Latin à un livre Italien. D'ailleurs, Jan de la Case étoit trop élégant Ecrivain Latin pour se servir du mot de *Sodomia.* Les élégans Ecrivains Latins de son temps ne se servoient point de ces mots Barbares, témoin Longolius, qui dit *Persuasio Christiana*, pour *Fides Christiana: Legati*, au lieu *d'Apostoli:* & *Antistites*, ou *Pontifices*, au lieu *d'Episcopi*, témoin Sannazar, qui dans son Poëme *de Partu Virginis*, ne s'est point servi du mot de *Christus.* Et en troisiéme lieu, je soutiens positivement que ce livre n'a jamais existé, & qu'on l'a confondu avec le Poëme Italien du Casa, intitulé *Capitolo del Forno*, qui existe, & dont il y a plusieurs éditions; mais qui est fait sur l'amour des hommes pour les femmes, & que l'Auteur fit dans son extrême jeunesse, & étant Laïque: & qui ne contient que 166. vers.

On dit que Monseigneur de la Case étant Doyen des Camériers d'honneur du Pape, Segretaire des Brefs, Archevesque de Bénévent, & Légat *à latere* à

Venise,

Venise, fit imprimer à Venise en 1548. & en 1550. sur la fin de ses jours (car M. Baillet le fait mourir en 1556.) un livre, intitulé *de Laudibus Sodomiæ, seu Pæderastiæ*; dans lequel il prit toutes ces qualitez: & que ce fut un Imprimeur nommé *Pompée Nave*, ou *Trojan*, ou *Trajan Naüs*, *Nanus*, *Navus*, ou *Nævus*, qui l'imprima & le débita. On ajoute, que Monseigneur de la Case soutenoit dans ce livre que la pédérastie (c'est le mot dont se sert Mr. Baillet) étoit une œuvre non seulement bonne, mais divine: qu'il le savoit par expériance: & qu'il s'y vantoit d'avoir mis en pratique toutes les théories des Postures de l'Aretin: & qu'il y disoit que de tous les plaisirs de la chair, c'étoit celui où il se plaisoit davantage. Et moi, je dis que tout cela est faux: & que Mr. Baillet qui est un Prestre, doit être bien déplaisant & bien honteux d'avoir ainsi diffamé un Archevêque & un légat: & que l'action de Monseigneur de la Case d'avoir fait en sa jeunesse & étant Laïque le *Capitolo del Forno*, est bien plus excusable que cette diffamation: car il est à remarquer que Mr. Baillet a plus diffamé lui seul Mgr. de la Case que ne l'ont diffamé tous les Protestans: Monsieur Baillet étant le seul de

tous

tous les Ecrivains qui a dit que ce prétandu livre de Mgr. de la Case avoit pour titre *de Laudibus Sodomiæ, seu Pæderastiæ.*

Monseigneur de la Case n'étoit pas seulement un des plus élégans & un des plus éloquents hommes du monde : *Joannes Casa, Archipræsul Beneventanus, ad præclarissima natus officia : ut scilicet bonarum literarum ignaros rectis habenis dirigeret ; insulsos, terso eloquio erudiret, & Philosophiæ splendore destitutos, pulsa procul caligine, nitidissimo fulgore illuminaret : cujus sermo venustissimus divinâ potiùs quàm mortali facundiâ compositus videbatur*, dit Pocciantius dans son Catalogue des Ecrivains Florentins ; il étoit encore un des plus honnêtes du monde.

CASA *gentil, ove altamente alberga*
Ogni virtute, ogni real costume,

dit le Varchi.

CASA, *vera magion del primo bene*,

dit le Rota.

CASA, *in cui le virtuti an chiaro albergo*,
E pura fede, e vera cortesia,

dit le Cardinal Bembo.

CASA

Casa *gentil, che con ſi colte rime*
Scrivete i caſti e dolci affetti voſtri,

Dit le Capello. *Virtutes autem illæ tuæ ſolidæ ac firmæ, quæ uno omnium ore celebrantur, ac mirificos ſui amatores cotidie inveniunt*, dit Petrus Victorius dans ſa Dédicace des Politiques d'Ariſtote à Monſeigneur de la Caſe. Et quelle apparance qu'un des plus honneſtes hommes du monde uſt voulu écrire ſi ouvertement de la matiére du monde la plus deshonneſte, & avec un titre ſi infame? lui, qui a tant recommandé l'honneſtété des paroles. Voici comme il en parle dans ſon Galatée: *Dee oltre a ciò ciaſcun Gentiluomo fuggir di dire le parole meno che oneſte. E la oneſtà de' vocaboli conſiſte, o nel ſuono e nella voce loro, o nel loro ſignificato. Concioſiacoſache alcuni nomi vengano a dire coſa oneſta, e nondimeno ſi ſente riſonare nella voce iſteſſa alcuna diſoneſtà: ſi come* rinculare: *laqual parola ciò non oſtante ſi uſa tutto dì da ciaſcuno; ma ſe alcuno, o uomo o femmina, diceſſe per ſimil modo, ed a quello medeſimo ragguaglio, il farſi innanzi che ſi dice il farſi indietro, allora apparirebbe la diſoneſtà di cotal parola: ma il noſtro guſto per la uſanza ſente quaſi il vino di queſta voce, e non la muffa.*

Le man' alzò con amenduo le fiche,

Disse il nostro Dante. Ma non ardiscono di così dire le nostre Donne: anzi per ischifare quella parola sospetta, dicono più tosto le castagne: *come che pure alcune poco accorte nominino assai spesso disavvedutamente quello che se altri nominasse loro in pruova, elle arrossirebbono: facendo menzione per via di bestemmia di quelle onde elle sono femmine. E perciò quelle che sono o vogliono essere ben costumate, procurino di guardarsi non solo dalle disoneste cose, ma ancora dalle parole: e non tanto da quelle che sono, ma eziandio da quelle che possono essere, o ancora parere, o disoneste, o sconcie e lorde: come alcuni affermano essere queste di Dante,*

Inf. c. 17. Se non ch'al viso, e di sotto mi venta.

O pur quelle:

Inf. c. 18. Però ne dite, ond' è presso pertugio.
E un di quegli spirti, disse: Vieni
Di retr' a noi, che troverrai la buca.

Ces vers sont mal répréſantez dans toutes les éditions du Galatée.

E dei sapere, che, comeche due, o più, parole vengano tal volta a dire una medesima cosa, nondimeno l'una sarà più onesta, e l'altra meno: si come è a dire con lui giac-

que:

que : *e* della ſua perſona gli ſodisfece : *percioche queſta iſteſſa ſentenza detta con altri vocaboli ſarebbe diſoneſta coſa ad udire. E più acconciamente dirai* il Vago della Luna, *che tu non direſti* il Drudo : *avvegnache amendue queſti Vocaboli importino* lo Amante. *E più convenevol parlare pare à dire* la Fanciulla *e* l'Amica, *che* la Concubina di Titone. *E più dicevole è a Donna, e anco ad uomo coſtumato, nominare le Meretrici* Femmine di mondo, *come la Belcolore diſſe, più nel favellare vergognoſa che nello adoperare, che a dire il comune loro nome :* Taide è la puttana. *E come il Boccaccio diſſe*, la potenza delle Meretrici e de' Ragazzi : *che ſe così aveſſe nominato dall' arte loro i maſchi, come nominò le femmine, ſarebbe ſtato concio e vergognoſo il ſuo favellare.* Je prans la liberté de demander à mes Lecteurs ſi un homme qui parloit de la ſorte avant que d'être Nonce & Archeveſque, & avant que d'être avancé en âge ; étant sur la fin de ſes jours ; étant Nonce & Archeveſque ; a pu intituler un de ſes livres *de Laudibus Sodomiæ, ſeu Pæderastiæ ?* Je ſuis tres perſuadé que Monſeigneur de la Caſe n'uſt pas ſeulement voulu prononcer ces deux vilains mots. Mais quand Monſeigneur de la

Case auroit u l'esprit aussi corrompu que le dit Mr. Baillet aprés Mr. Jurieu, seroit-il vrai semblable qu'un Prémier Camérier d'honneur du Pape, qu'un Segretaire des Brefs, qu'un Légat *à latere*, qu'un Archevêque, ust voulu se prostituer de la sorte, & ruiner sa fortune avec sa réputation? Mais le Pape Paul IV. qui étoit grand Zélateur de la discipline Ecclésiastique, ust-il souffert cette abomination? Car il est à remarquer qu'aussi-tôt que Paul IV. fut fait Pape en 1555. c'est a dire cinq aprés l'édition & la publication du prétandu livre de Monseigneur de la Case *de Laudibus Sodomiæ, seu Pæderastiæ*, il fit venir auprés de lui à Rome Monseigneur de la Case, ou plutôt il le força d'y venir. Voiez Victorius dans sa Préface sur les Oeuvres Latines du Casa, & dans sa lettre au Casa qui commance par *Quantam voluptatem*, & l'Histoire du Concile de Trente du Cardinal Palavicin. Mais le Magistrat de Venise auroit-il souffert l'édition & la publication de ce livre? Monseigneur de la Case n'a pas même fait imprimer *le Capitolo del Forno*. Ce qui paroît évidamment par la prémiere édition de ses *Capitoli*, qui est de 1538. in 8. à Venise chez Curtio Navo, & ses freres: dans

la-

laquelle on lit cet Avertiſſement de l'Imprimeur au Lecteur: *Curtio Navo a gli Lettori. Voi averete, Lettori miei, in queſto libretto tutti i Capitoli di Meſſer Gio. Della Caſa, e di Meſſer Bino: liquali abbiam dati in luce, ſi perche non giaceſſero indegnamente diſperſi nelle tenebre, come per non fraudar gl' Autori della lode ſua, conciosiache alcuni di queſti ſi leggevano già ſtampati ſotto l'altrui nome. Il che vediamo dover eſſere non ſolamente à voi, benigniſſimi Lettori, ma eziandio a coloro che gli compoſero, ſommamente grato.*

D'ailleurs, il eſt a remarquer que ce livre n'exiſte point. Mr. Baillet le dit lui-meſme: ce qui fait voir qu'il n'a jamais exiſté. S'il avoit exiſté, il exiſteroit encore: car comment auroit-on pu ſupprimer l'édition de Veniſe de 1548. & celle de 1550? Charle du Moulin dit qu'en 1552. on avoit à Bade un exemplaire de ce livre, & qu'en 1550. l'édition de 1550. ſe débitoit à Veniſe. Et ſi ce livre avoit exiſté, non-ſeulement on en auroit pluſieurs exemplaires, mais pluſieurs éditions. Car comme Jan de la Caſe étoit ſans conteſtation le premier Poëte Italien de ſon tans pour la beauté, la Nobleſſe, & la régularité de l'expreſſion, on auroit rimprimé pluſieurs fois

ce livre en ſegret dans la pluſpart des Villes d'Italie.

Mr. Baillet dit que Janus Rutgerſius, ou pluſtoſt Joſeph Scaligêr, dans ſon *Confutatio Fabulæ Burdonum*, a prétandu que le Caſa ne réüſſiſſoit pas en vers Italiens. Cela eſt tres-faux, ſauf le reſpect que je dois au caractére de Mr. Baillet. Il n'y a rien de ſemblable dans ce livre de Joſeph Scaligêr. Mr. Baillet fait ainſi ſouvent dire aux Auteurs des choſes où ils n'ont jamais penſé. Et ſi Scaligêr avoit dit ce que Mr. Baillet lui fait dire, il auroit dit une grande impertinance. Le Caſa étoit ſi grand Poëte Italien, que le Taſſe le Prince des Poëtes Italiens le cite avec eſtime, & le propoſe pour modelle en pluſieurs endroits de ſes Diſcours ſur le Poëme Epique, & qu'il n'a pas dédaigné de faire un Commantaire ſur un de ſes Sonnets: c'eſt celui qui commance par *Queſta vita mortal*. Le Quërengo, qui étoit un homme d'un grand mérite dans les Lettres, a fait auſſi une Diſſertation ſur un autre de ſes Sonnets, c'eſt celle qu'il a intitulée *De' Remedi d'Amore*. Et il ne faut pas s'étonner ſi les Vers du Caſa ſont ſi achevez, puis qu'il les limoit & relimoit ſans ceſſe.

S'egli

S'egli averrà, che quel ch'io scrivo, o detto
Con tanto studio, e già scritto, il distorno
Assai sovente, e, come io so, l'adorno
Pensoso in mio selvaggio ermo ricetto, &c.

C'est ce qu'il dit de lui-mesme dans le 52. de ses Sonnets.

Je reviens au prétandu livre de Monseigneur de la Case *de Laudibus Sodomiæ.* Les Protestans d'Allemagne de leur coté, & ceux de Hollande, & ceux d'Angleterre, n'auroient pas manqué non plus de le faire rimprimer, pour le reprocher aux Catholiques. Et les Dévots d'Italie n'auroient pas manqué aussi de le reprocher à son Auteur: comme Nicolas Villani dans son *Discorso Accademico sopra la Poësia giocosa*, imprimé sous le nom de l'*Accademico Aldeano*, lui a reproché son *Capitolo del Forno*, & quelques Parodies de l'Arioste, & aucun Italien n'a fait mention de ce livre *de Laudibus Sodomiæ.* Il est donc constant que le prétandu livre *de Laudibus Sodomiæ* de Monseigneur de la Case, Archevesque de Bénévent, Doyen des Caméries d'honneur du Pape, Segretaire des Brefs, & Légat *à latere* à Venise, n'a jamais existé.

Il me reste à faire voir qu'il a été con-

fondu avec le petit Poëme Italien de Jan de la Case, intitulé *Capitolo del Forno.* Cela paroist clairement par les beaux Iambes du Casa adressez aux Allemans : car je ne suis pas de l'avis de Scaligêr qui les traite de Vers froids & sans agrément :

Quòd vos apud, Germaniæ humanissima
Gens, culpor, atque turpioris flagitii
Ornasse dicor nescio quid laudibus,
Impuro id est ab homine confictum & levi.
Testisque tellus omnis est mihi Itala,
Tantum me ab omni abesse turpitudine,
Quantum ille ab omni laude semper abfuit.
Annis ab hinc triginta, & ampliùs, scio
Nonnulla me, fortasse non castissimis,
Lusisse versibus : quod ætas tunc mea
Rerum me adegit inscia, & semper jocis
Licentiis gavisa, concessu omnium,
Iuventa : quod fecere & alii item boni.
At nunc abit juventa, lusus permanet.
Et Carmini illi nomen adscribunt meum
Idem quod antè erat, nec adscribunt diem
Eamdem, erat quæ quando id olim lusimus.
Sed quòd puer peccavit, accusant senem.
Verùm hoc ut ut tamen sit, obscæni nihil
Scripsisse me scitote : namque tunc quoque
Festiva nos à turpibus secrevimus,
A mollibusque impura. Cùmque versibus
Laudavimus Furnum, haud mares laudavimus:
Quod ille ait per maximam calumniam :
Sed feminas planè : ut videre Carmine
Ex ipso adhuc potestis. Atque moribus

Industriâ, pudore, continentiâ,
Lasciviam nos Carminis correximus
Illius: emendavimusque seriis
Iocos: boni quod literis quam plurimi
Testantur: inter quos senex ille optimus
Est BEMBUS. *Is me versibus lectissimis*
Ornavit: is pedestribus sermonibus:
Cùm maxima esset dignitate præditus:
Et splendidè habitare in mea dixit domo
Virtutem. Homo gravis, senectute ultima,
Eburneâ tu, FLAMINI, *me concinis*
Lyrâ: & libellos dicis aureos meos.
VICTORIUS*que candidus me laudibus*
Complexus omnibus, vereri vos vetat
Quid turpe de me. Non ego possum infici
Calumniæ caligine ulla turbidæ,
Quando tuetur fama me consentiens
Constansque Vatum, totaque testimonio
Et acta purè vita luce in Vrbium
Clarissimarum. Diligit me civitas
Beata Venetûm, ut diligit cives suos.
Quid, clariorem habere quod me neminem Victorius dit la même chose.
Se dictitat flos patria Vrbium mea?
Quid, nobile oppidum Bononiæ, artium
Caussâ bonarum cognitum vobis quoque?
Exquiritote, amabo vos; quid sentiat
De me. Mea illa civitas nutrix fuit:
Namque erudivit illa nos à parvulis.
Quid ipsa Roma? prædicanti ignoscite
De me mihi: non tota nos complectitur
Amore, mater liberos uti sinu
Complexa gaudet? Quare habere transfugæ
De me fidem nolite perditissimo:
Sed enecate in dies magis, siti
Pedoribusque, & esuritionibus.
Quod bellè adhuc fecisse vos existimo,

Virtute natio & fide atque industriâ
Et literis clara, ingeniique gloriâ.

Car il paroiſt par ces Vers que les Allemans n'accuſoient Monſeigneur de la Caſe que d'avoir fait le *Capitolo del Forno*, mais qu'un Transfuge qui étoit parmi eux, prétandoit que l'amour des Non-conformiſtes étoit loué dans ce Poëme.

-------- Cumque verſibus
Laudavimus Furnum, haud mares laudavimus:
Quod ille ait per maximam calumniam.

Et ce Transfuge, c'eſt Pietro Paolo Vergerio, Eveſque de Capo d'Iſtria, homme de beaucoup de mérite dans les Lettres; qui étant accuſé d'héréſie par le Pape Paul III. s'enfuit en Allemagne, où il ſe fit publiquement Luthérien. Monſeigneur de la Caſe étant Nonce à Veniſe en 1546. ut ordre du Pape de lui faire ſon procés comme à un hérétique: & il lui fit défenſe de retourner en ſon Evêché. C'eſt ce que nous avons appris de l'Hiſtoire de Trente de Fra Paolo. Le Vergério, pour ſe vanger de Monſeigneur de la Caſe, publia dans toute l'Allemagne que Monſeigneur de la Caſe avoit loué l'amour des garçons dan ſon

Capitolo del Forno. Et il se fondoit, sans doute, sur cet endroit de ce Poëme, où il est parlé en effêt, en passant, de cet amour avec quelque sorte de louange:

Tennero il Forno già le Donne sole.
Oggi mi par che certi Garzonacci
L'abbian mandate poco men ch' al Sole.
Spazzinlo a posta lor, nessun non vacci.
Dicon pur ch' egli è umido e mal netto.
E sono ben cagion quelle sue stracci.
Io per me rade volte altrove il metto:
Con tutto che'l mio pan sia piccolino,
E'l forno delle Donne un po grandetto.
Benche chi fa questo mestier divino,
Sà ben trovar dove l'anno nascosto
Colà dirieto un certo fornellino.

Mais ce qui ne permet pas de douter que c'est ce Capitolo que les Allemans reprochoient à Jan de la Case, c'est ce q[redacted]lin & Henri Estienne, que Jan de la Case appeloit ce peché *une œuvre divine*: qui est ce qui est dit dans ce Vers,

Benche chi fa questo mestier divino.

Mais ce qui néanmoins en bonne grammaire doit s'entendre de l'amour des femmes, & non pas de celui des garçons. Voyez ce qui précede & ce qui suit. L'Auteur avoit dit de mesme aupara-

vant en parlant de l'action de l'homme avec la femme, *Soleva esser gia'l Forno un arte santa :* & il dit ensuite, en parlant de la mesme action, *Dite qualcosa di quel mestier santo.* Voyes le Poëme. Et c'est avec vérité que le Casa a dit *Cumque versibus Laudavimus Furnum*, *haud mares laudavimus.* Ce que Charle du Moulin & Henri Estienne ajoutent, que le Case a dit dans ce Poëme, qu'il savoit par expériance que cette action estoit une œuvre divine, & que de tous les plaisirs de la chair c'étoit celui qui lui plaisoit davantage, ne se trouve point dans ce Poëme : ce qui fait voir qu'ils ne l'ont point vu, & qu'ils n'en ont parlé que par oui dire. Voyez leurs termes au chapitre suivant.

On prononce *Vout* en Hollande.

J'ajoute à toutes ces preuves, que Gisbert Voet, & l'Auteur de la Lettre citée par Volphius, [redacted] disent nettement que le *Capitolo del Forno* de Monseigneur de la Case est ce livre plein d'ordures qu'on reproche à Monseigneur de la Case. Voyez leurs termes au chapitre suivant.

Le Casa dit la mesme chose dans le Discours Latin qu'il a fait, sous un nom étranger, contre le Vergerio, Evesque de Capo d'Istria. Ses paroles méritent d'être rapportées en ce lieu. Les voicy :

Præ-

Præterea, si qui sunt paullò minùs casti libelli, per jocum aliquibus in adolescentia scripti, eos tu cui tibi commodum fuerit; ascribito: quæ dubià erunt, in pessimam partem rapito: multa de tuo addito: quod de versiculis illis qui de Furni laudibus inscripti jam olim sunt, fecisse te video: quamquam illos me annis ab hinc quinque & viginti editos, alterius cujusdam nomine inscriptos, legisse me memini. Tu JOANNI CASÆ *attribuis: quem tumet affirmare soles ornatè, politèque scribere & versibus possè & soluta oratione. Id quod video* BEMBO *quòque &* FLAMINIO *visum esse; aliisque multis item bonis, doctisque viris, qui de ejus hominis cùm eloquentia, tum temperantia, integritate, humanitateque, elogia quædam scripta reliquerunt. Sed si* JOANNIS CASÆ *ii versiculi sunt, ejus egò hominis gravitatem & constantiam laudare possim; nisi tu iratus illi de judicio tantopere sis; qui toties à te lacessitus, respondit tibi numquam: præsertim cùm tribus verbis facere illi hoc licuerit quicumque cos versus ludens scripsit: nam si tu aliud atque ille dicit, intelligis, tua istæc culpa est, qui, non malè dicta, malè interpreteris: quod si aliud dicitur, aliud significatur, tamen tu in aliam partem accipis ac cogitatum ab ejus carminis auctore*

ſit : feminæ enim illis verſibus planè, non mares, laudantur, ſi modò quicquam præter Furnum ipſum laudatur : neque tu ignoras, ſed vetere illo tuo uteris artificio Oratorio : Comme ce diſcours n'a jamais été imprimé, & qu'il eſt rempli de choſes curieuſes ; & tres élégamment exprimées en Latin, j'ai jugé apropos de l'ajouter à la fin de ces Remarques : & je prans la liberté d'y renvoyer mes Lecteurs.

Aprés avoir démontré que Monſeigneur de la Caſe n'a point fait de livre intitulé *de Laudibus Sodomiæ, ſeu Pæderaſtiæ*, & qu'on a confondu ce prétandu livre avec ſon *Capitolo del Forno*, il faut faire voir que ce *Capitolo del Forno* eſt un ouvrage de ſa jeuneſſe, & que Mr. Jurieu qui a écrit le contraire, a été malinformé de cette particularité. Je n'auray pas beaucoup de peine à le prouver. Le Caſa le dit lui-meſmes dans ſes Iambes.

Annis ab hinc triginta, & ampliùs, ſcio
Nonnulla me, fortaſſe nòn caſtiſſimis,
Luſiſſe verſibus : quod ætas tunc mea
Rerum me adegit inſcia, &, ſemper jocis
Licentiùs gaviſa, conceſſu omnium,
Iuventa, &c.
Sed quod puer peccavit, accuſant ſenem.

Le

Le Présidant de Thou dit la mesme chose. Ses Paroles seront produites au chapitre suivant. Et ce Poëme d'ailleurs se trouve imprimé en 1538. & il est dédié à Marc' Antonio Soranzo Noble Vénitien, camarade du Casa; Et ce Marc' Antonio Soranzo mourut jeune, comme il paroist par ce Sonnet que le Casa fit sur sa mort:

> *Il tuo candido fil tosto le amare*
> *Per me,* SORANZO *mio, Parche troncaro, &c.*
> *Lasso! ti parti tu, non ancor pieno*
> *I primi spazii del corso umano.*

C'est le douziéme des Sonnets du Casa. J'ajoute à ces témoignages celui du Poccianzio dans son Catalogue des Ecrivains Florentins. *Edidit adhuc juvenis, antequam ad sacrum Archipræsulatum à Paulo Tertio admitteretur, quædam, & si jocosa, arguta tamen ac subtilia Carmina, Etrusco sermone:* car c'est des *Capitoli* du Casa que parle le Poccianzio en cet endroit. Il faut donc considérer ce Poëme comme l'ouvrage d'un jeune homme. *In giovenil fallire è men vergogna.* Mais il ne faut pas seulement le considérer comme l'ouvrage d'un jeune homme, il faut encore le considérer comme l'ouvrage

 d'un

d'un Laïque. Mr. de Thou l'excuse par la licence du siécle & celle du lieu dans lesquels il a été composé. Et en effêt, pour ne point parler du lieu de la naissance du Casa, le siécle dans lequel le Casa a vêcu, étoit extrémement corrompu, comme il paroist par les vers de Pontanus, par ceux de Politien, par ceux de Sannazar, par ceux du Cardinal Bembo. Et ces *Capitoli in terza rima* sur des choses honnestes, mais qui avoient rélation à des choses deshonnêtes, étoient en ce tans-là fort à la mode : ce qui paroist par le *Capitolo della Fava* du Mauro ; & par celui *delle Fiche* du Molza, si célébre par le Commantaire du Ser Agresto : c'est-à-dire, d'Annibal Caro. D'autres l'excusent par le *Lasciva est nobis pagina, vita proba est*, & par le *Lascivus versu, mente pudicus erat.* Et il est tres-vrai-semblable en effet que le Casa s'est icy calomnié lui-mesme : à l'imitation de plusieurs autres Poëtes. *Nam castum esse decet pium Poëtam ipsum, versiculos nihil necesse est : Qui tum denique habent salem & leporem, si sunt molliculi & parum pudici.* Mais de toutes les excuses qu'on allégue en faveur du Casa, au sujet de son *Capitolo del Forno*, la meilleure, selon moi, c'est ce qu'il dit

qu'il a reparé cette faute par une vie vertueuse.

——— Moribus,
Industriâ, pudore, continentiâ,
Lasciviam nos Carminis correximus
Illius: emendavimusque seriis
Iocos.

Parmi ses Rimes Italiennes, il y a en effêt de tres-beaux Vers de Morale & de Dévotion. Et à ce propos, je supplie Messieurs de la Religion prétandue Reformée, de trouver bon que je les fasse souvenir que c'est ainsi que leur Bêze, dans sa Note sur le verset 19. du premier chapitre de St. Mathieu, a excusé son *Rimula dispeream, ni monogramma tua est*, & son *hanc quoque quam quæro, Pontice, stricta via est*, & ses autres vers licentieux touchant sa mignonne Candide & son ami Audebert *Dicitur* παραδειγματίζειν *interdum etiam quum à Judice, non infligitur pœna. Ut apud Plutarchum Archilochus scribitur editis parum honestis versiculis sese* παραδειγματίσαι. *Quod & mihi juveni, necdum in Ecclesiam Dei ascito, evenit. Quam tamen maculam spero me tam dictis quàm factis eluisse.* Il dit à peu prés la mesme chose dans sa Réponse à Balduin: *Sed conjicio fortasse quid velis, ob-*

Obiicis nimirum mihi, quæ paulò ante commemoravi, Epigrammata : de quibus paucis tibi respondebo. Si tu quædam in illis (neque enim omnia potes) ut impura & obscœna reprehendis, rectè facis. Sed nemo hoc ante me fecit; Nolui enim illi Heliodoro similis esse, qui suam Χαρίκλειαν *Christianismo prætulit. Sed contrà; & voce & scriptis, primus damnavi, quæ istæ, Balduine, ita Studiosè Doctorum hominum manibus terebantur, ut quamvis multis erratis scaterent, tamen nemo esset (quod sine invidia dictum sit) qui non in eo scribendi genere mihi plurimum tribueret.*

Outre les Iambes *ad Germanos* que nous avons rapportez cy-dessus, Monseigneur de la Case, a fait en prose Latine une Défense de ses mœurs contre le Vergerio. Cet Ouvrage n'a pas été imprimé. Monsieur Magliabechi, Bibliothécaire du Grand Duc de Toscane, qui l'a manuscrit, m'a promis de me l'envoyer : & je fais état de le faire imprimer à la fin de ces Remarques.

Je finis ce chapitre, en déclarant à Mr. Baillet, que quelque chose que j'aye dite icy en faveur du Casa, je n'approuve nullement le sujet de son *Capitolo del Forno*, & que j'en blame tres-fort les vers que j'ay rapportez.

J'ou-

J'oubliois à remarquer que Mr. Baillet qui juge ſouverainement de tous les Poëmes Italiens, n'a jamais lu ce *Capitolo*; qui eſt ſi fameux, qu'il a fait nommer ſon Auteur par le Caporali *le Pourvoyeur Général de l'Armée d'Apollon.* Il n'a pas lu non plus les Iambes ad Germanos. Il eſt auſſi à remarquer que Mr. Baillet a omis le Caſa dans ſa Liſte des Traducteurs. Le Caſa a traduit en Latin pluſieurs choſes de Thucydide. Ce qui fait voir que Mr. Baillet n'a point lu auſſi les œuvres Latines du Caſa.

Examen des témoignages dont on ſe ſert pour prouver que Jan de la Caſe a fait un livre intitulé de Laudibus Sodomiæ, ſeu Pæderaſtiæ.

CXX.

SLEIDAN, livre XXI. de ſon Hiſtoire, en l'an 1548. *Ille quem diximus, Archiepiſcopus Beneventanus, libellum conſcripſit planè cinædum, & quo nihil fœdius excogitari poſſit. Nec enim puduit, ſcelus longè omnium turpiſſimum, ſed per Italiam nimis notum atque Græciam, celebrare laudibus.*

Remarquez, que Sleidan ne dit point que ce livre fuſt intitulé *de Laudibus Sodomiæ:*

miæ: & ce qu'il dit, que le crime de Non-conformité y étoit loué, tombe sur ces vers du *Capitolo del Forno*, ci-dessus rapportez.

Tennero il Forno già le Donne sole, &c.

Remarquez aussi, que Sleidan est un Protestant: & que ce qu'il a écrit contre Jan de la Case, il l'a écrit dans un livre fait contre les Catholiques Romains.

Beze; ou plustost Besie; (c'est ainsi qu'il s'appelloit) dans la Dédicace de ses Poësies à André Duditius; *olim quidem Hungarici pseudocleri in Tridentino Conciliabulo Oratori, nunc verò fido, Jesu-Christi servo*, de l'édition de Genêve in 8. de l'année 1576. *Exstat excusum Sodomiæ Encomium Joannis à Casa, Florentini, rhytmis Italicis, ut idonei testes scribunt, unà cum Berniæ Capitulis, quæ vocant, editum. Et tamen eum Cacolyci Beneventanum Archiepiscopum, Cameræ Apostolicæ Decanum, & summum in Venetorum dominio ad Lutheranos persequendos Legatum designârunt: Papam etiam fortassis futurum, nisi monstrum illud hominis mors intercepisset.*

Remarquez que Bêze ne parle que par ouï dire: & que ceux dont il tient la

chose,

chose, ont été ici-dessus refutez. Il est aureste étrange, que Bêze dont les Poësies sont tres licentieuses, ayt parlé de la sorte de Monseigneur de la Case, un des plus honnestes hommes du monde.

Je rapporteray icy à ce propos, en faveur de Bêze & du Casa, ces paroles de la préface des Lettres Amoureuses du Cardinal Bembo : *Se gl' uomini nascessero vecchi, e ornati delle degnità, e de' gradi, a' quali si perviene poi alle volte in processo di tempo, tutte le loro azzioni doverebbono essere d'un medesimo tenore; grave, e costumato : e spezialmente le Scritture, sicome più perpetue, e più universalmente vedute, e considerate. Ma poiche alla vecchiezza non si può venire per altro cammino, che per la via della più fresca età di mano in mano; e poiche la fortuna varia e multa le nostre condizzioni, ed i nostri stati, come le piace, se non è biasimo che i vecchi e le persone graduate scrivino come alla vecchiezza ed al lor grado si richiede, perche si debbe riprendere che essi abbiano scritto gioveni e secolari quello, ed in quel modo, che alla gioventù, ed a' secolari, non fù gran fatto disdicevole? Le scritture non divengono canute con i loro Autori e Compositori, ma si rimangono nel-*

la

la loro età, e nella loro giovinezza sempre: e noi ci mutiamo. Chi può à buona equità maravigliarsi, che i campi i quali producono di state utili frutti, abbiano vani fiori di primavera generato. Il bue che testè ara, giovenco scherzò. E Licurgo e Solone, e Catone e Mario, piansero nelle cune, come gl' altri fanciulli fanno: e non furono cosi severi, nè cosi rigidi nella prima età come nella estrema. Coloro dunque a cui non dispiacerà di leggere queste Lettere, siano da noi caramente pregati di rammemorarsi che elle furono dettate, non da quel canuto Signore che essi viddero, ma da un giovane di privata condizzione, nella sua nova età.

CHARLES DU MOULIN, Professeur en Droit à Tubinge, dans l'Oraison qu'il récita le 4. des Calandes de Mars de l'année 1554. dans les grandes Ecoles de Tubinge, imprimée premiérement en Allemagne en feuilles volantes, & insérée ensuite par Mr. Pinsson Avocat au Parlement dans la derniére édition de Paris des œuvres de du Moulin: *Jonnnes della Casa Archiepiscopus Beneventanus, Papalis Cameræ Decanus, & in toto Venetorum dominio cum potestate Legati à latere Legatus, eâ Legatione fungens, Venetiis librum composuit*

ſuit & edidit de Laudibus Sodomiæ. Quis hîc non exhorreſcat? Sed horribilius eſt quod in eo libro affirmat, execrandiſſimum illud Sodomiæ ſcelus, eſſe artem & opus divinum, idque etiam propriâ experientiâ perſuadere & facere credi nititur: dicens, ſe non aliâ magis venere delectari. Quis Ethnicorum, etiam cynædorum, immo pathiciſſimorum Poëtarum, tam impudenti & projectâ libidinis prurientis & pluſquam belluinæ licentiâ uti auſus eſt? Quid quod veteres illi Sodomitæ, Dei vindictâ, ſulphuris & ignis pluviâ, & abyſſo in Infernum viventes abſorpti: Geneſis 19. *nunquam ſcelus ſuum ita laudaverant: nec artem & opus divinum eſſe dixerant. Et tamen non puduit Legatum illum & Archiepiſcopum Papalem, interioris etiam Conſilii Romanæ Sedis Anteſignanum & Decanum: ut etiam inde ſibi, ſuiſque Symmiſtis, tanquam de egregio & illi Curiæ gratiſſimo palmario plaudat: non clam, ſed in totius orbis tanquam libidinibus Antichriſti ſubacti theatro, nomenque ſuum, & qualitatem, in honorem Sedis & functionis ſuæ libro præfixerit. Venetiis per Trajanum Navum, publicum Chalcographum, propalam impreſſo & vendito: & nondum triennio in Comitiis Helvetiorum Badenſibus, tam prodigioſam fœditatem execrantium, lecto,* &c.

Re-

Remarquez, que Charle du Moulin ne dit point qu'il uſt vu ce livre: & que cela même qu'il allégue, que l'Auteur y dit qu'il ſavoit par ſa propre expériance que la jouïſſance des garçons étoit une choſe divine, & que de tous les plaiſirs de la chair, c'étoit celui qui lui plaiſoit davantage, témoigne qu'il ne l'a point vu: car il n'y a rien de ſemblable dans le *Capitolo del Forno*. Remarquez, que ces mots, *execrandiſſimum illud Sodomiæ ſcelus, eſſe artem, & opus divinum*, eſt rélatif à ce Vers, *Benche chi fa queſto meſtier divino*. Remarquez qu'il eſt ridicule de croire que Monſeigneur de la Caſe étant Legat *à latere* à Veniſe, y uſt fait imprimer ſous ſon nom un livre *de Laudibus Sodomiæ*, & qu'il uſt pris dans ce livre la qualité de Doyen des Cameriers d'honneur du Pape, de Ségretaire des Brefs, de Légat *à latere* à Veniſe, & d'Archeveſque de Bénévent. Remarquez, qu'il eſt faux que Monſeigneur de la Caſe ayt compoſé le *Capitolo del Forno* étant Nonce à Veniſe. Remarquez, que Monſeigneur de la Caſe n'étoit que Nonce à Veniſe, & non pas Légat *à latere*. Remarquez, que Charle du Moulin étoit irrité contre la Cour de Rome, qui avoit cenſuré ſes livres. Remarquez, que

que cet endroit de Du Moulin rempli de fauſſetez & de calomnies, eſt la cauſe de la pluſpart des fauſſetez & des calomnies que les Proteſtans ont débitées contre Monſeigneur de la Caſe.

HENRI ESTIENNE dans ſon Apologie d'Hérodote, livre I. chapitre 13. *Car cecy ne ſe doit taire, que Jan de la Caſe, Florentin, Archeveſque de Bénévent, a composé un livre en rhytme Italienne, où il dit mille louanges de ce peché, auquel les vrais Chrêtiens ne peuvent ſeulement penſer ſans horreur : & entr'autres choſes, l'appelle* œuvre divin. *Ce livre a eſté imprimé à Veniſe chez un nommé Trojan Nanus, ſelon le témoignage de quelques uns, lequel ils ont mis par écrit. Or eſt l'Auteur de ce tant abominable livre, celui-meſme auquel j'ay dédié quelques miens vers Latins pendant que j'eſtois à Veniſe. Mais je proteſte que je commi cette faute avant que le connoiſtre tel : & qu'aprés en avoir eſté averti, la faute eſtoit jà irréparable.*

Remarquez, que Henri Eſtienne n'avoit point vu ce livre, & qu'il n'en parle que ſur le témoignage d'autrui. Remarquez, que Henri Eſtienne étoit Proteſtant, & qu'il parle de ce livre dans un livre qu'il a fait pour décrier les Catholiques.

GUIL-

GUILLELMUS CANTERUS dans sa Préface sur Properce de l'édition de Plantin : *Quis ferat, quod superioribus annis accidit, Casalem quemdam, summum prope dignitatis in Hierarchia gradum obtinentem, carminibus turpissimis infanda flagitia prædicare? En egregium familiæ divinæ columen : cui turpitudo per se magna satis non ducitur, nisi ad eam accedat impudentissima gloriatio.*

Remarquez, qu'il n'est point parlé dans le *Capitolo del Forno* de cette vanterie dont parle Cantérus. Je remarqueray icy en passant que l'édition de Plantin du Properce de Cantérus est de 1569. & non pas, comme l'a écrit Mr. Baillet, de 1599.

JOSEPH SCALIGER dans son *Confutatio Fabulæ Burdonum : Et hoc quoque magnum flagitium est, alienos versus licentiores vertere, quàm proprios edere : quod fecerunt Joannes Casa & Petrus Bembus, ambo Ecclesiastici Ordinis. Quorum alter, Archiepiscopus Beneventanus : alter, Cardinalis. Hic, Etrusco carmine pæderastiam celebravit : & quum hoc nomine malè audiret, id Iambo satis frigido & illepido ad Germanos excusare conatus est frustrà.*

Et dans le segond Scaligerana, page 44.

44. *Casa a fait des Vers en l'honneur de la Bougrerie. Les Allemans l'ont trouvé fort mauvais : car ils haïssent ce vice à merveille. Casa a fait un Scazon ad Germanos pour s'en excuser. Il y en a qui ont le livre : mais il ne se trouve gueres. Ce Scazon n'est gueres bon. J'en voudrois faire de meilleurs. On en faisoit bien état : mais ce n'est pas grand cas.*

Remarquez, que Joseph Scaligêr étoit Protestant, & que dans cet endroit de la Confutation de la Fable des Bordons, il parle contre les Jésuites qui le blamoient d'avoir traduit des vers licentieux. Remarquez qu'il n'avoit point lu ce prétandu livre. Remarquez, qu'il dit que le Casa avoit fait des Vers aux Allemans pour s'excuser de ce livre, & qu'il paroist par ces vers, comme il a été prouvé cy-dessus, qu'il ne s'agissoit que du *Capitolo del Forno.* Remarquez, que dans ce Second Scaligérana il appelle ces Vers des Scazons, qui sont des Iambes. Remarquez, qu'il dit que ce livre du Casa ne se trouve gueres : ce qui donne sujet de croire qu'il a cru, comme les autres, que ce livre étoit un autre livre que le *Capitolo del Forno* : car dans le tans que le Scaligérana à été composé, qui est vers

 1606.

1606. il y avoit plusieurs éditions des *Capitoli* du Casa: celle de Venise de Curtio Navo en 1538. qui est la prémiere: Celle de Venise en 1542. celle de Florance par Bernardo Giunta, en la mesme année 1542. Celle de Venise de 1550. par Trajano Navo, dont parle Du Moulin. Celle de 1552. par les Giunti à Florance: Celle de Venise de 1564. par Dominico Giglio: & plusieurs autres qui ne sont pas venues à ma connoissance.

GOLDAST, dans ses Collections page 71. au Sermon de St. Valerien, *de Bono disciplinæ: Vellem ut vellemus, & hanc pœnam in eos quoque porrigeremus, qui Joannis della Casa, Archiepiscopi Beneventani libros de Laudibus Sodomiæ spurcissimos illos, & extremè impios: nec non Petri Aretini abominandas & detestandas imagines, ex Italia important, ac divendunt*, &c.

Jan de la Case n'a point fait de livres *de Laudibus Sodomiæ.* Mais il a fait, littéralement, la loüange du Four, dans un Capitolo qui ne contient que 156, vers.

SALMUTH, dans ses Commantaires sur Pancirolle, partie 1. titre 47. *de Diademate*, page 222. de l'édition de Franc-

Francfort de 1646. in 4. *Quæ tamen non deterruerunt in Italia (ô tempora! ô mores!) Episcopum quemdam Nucerinum, Johannem de la Casa, quin Sodomiæ laudes nefario libro fuerit complexus, uti Conradus Rittershusius conqueritur in Novellis Lectionibus, part.* 12. *cap.* 9. *n.* 7.

Rittershusius, dans le lieu allégué par Salmuth, ne nomme point Jan de la Case. Voicy ses termes: *Plura de Sodomia, (cujus etiam laudes, nefario libro, complexus est quidam in Italia Episcopus) videantur apud Julium Clarum*, &c. Il est néanmoins vray qu'il a entandu parler du Casa: mais il le connoissoit si peu qu'il l'a appelé Evesque, au lieu de l'appeler Archevesque. Salmuth l'a encore moins connu, l'aiant appelé Evesque de Nocera, au lieu de l'appeler Archevesque de Bénévent.

Le President de Thou, Livre XVI. de son Histoire, en l'an 1555. page 489. de l'édition de Genêve: *Etiam de Claudio Espencæo, Parisiensi Theologo, & Joanne Casa, qui Pontifici ab Epistolis erat, in Cardinalicium Collegium Cooptandis tunc actum. Utrumque commendabat generis nobilitas: & doctrina, quamvis diversa. Nam alter Theologicis Studiis innutritus, in professione sua*

 con-

consenuerat: alter, eloquentiâ, atque eleganter Etruscè ac Latinè scribendi peritiâ vel cum antiquis comparandus, magna negotia sub Pontificibus summâ sollertiâ gesserat. Sed longè dispares utriusque mores erant: cùm ille sanctitate vitæ ac morum castitate præstaret; hic, seculi licentiâ, ac loci, in quo degebat, libertate usus, solutus ferè vitam egisset. Itaque ab æmulis uterque apud Pontificem delatus: Espencæus quidem, quòd quædam perperam inter concionandum de Aurea quam vulgò appellant Legenda, locutus, cùm Ferream potiùs vocandam esse contenderet, postea publicè recantare coactus fuisset; quod & à Joanne Sleidano memoriæ proditum est: alter, quòd etiam Carmine rem nefandam in juventute laudasse diceretur. Sicque ob diversas longè caussas uterque ab eadem dignitate commotus est.

Remarquez, que le Présidant de Thou ne parle de ce Poëme Italien du Casa que par ouï dire: *quòd laudasse diceretur*: & qu'il dit que le Casa l'avoit fait dans sa jeunesse. Remarquez, qu'il dit qu'en 1555. le Casa étoit Segretaire des Brefs du Pape Paul IV. ce qui ne permet pas de croire que le Pape Paul IV. lui ust donné ce grand employ s'il ust été vray qu'en 1550. il ust composé & fait imprimer un livre *de Laudibus Sodomiæ*

domia. Et Henri II. Roi de France n'eust pas écrit à Paul IV. pour le prier de faire le Casa Cardinal, si le Casa ust fait ce livre infame : car j'apprans par le Recueuil manuscrit des Lettres du Casa, que Henri II. Roi de France écrivit au Pape Paul IV. pour lui faire cette priére. Cependant il est vray que le Casa ne put jamais être Cardinal, ny sous Paul III. ny sous Paul IV. quoyque pour obtenir cette dignité il ust fait toutes choses possibles.

Coprami omai vermiglia vesta, o nero
Manto, poco mi fia gioia o dolore :
Ch'a sera è'l mio di corso : e ben l'errore,
Scorgo or del Vulgo, che mal scerne il vero.

C'est ce qu'il dit lui-même dans le 48. de ses Sonnets. Et dans le 52.

Or pompa ed ostro, & or fontana, ed elce,
Cercando, a vespro addutta ò la mia vita.

Et dans sa Sestine :

Dilà, dove per ostro, e pompa, ed oro
Fra genti inermi a perigliosa guerra,
Fuggo io mendico, e solo : e di quella esca
Ch' i' bramai tanto, sazio, a queste querce
Ricorro, vago omai di miglior cibo,
Per aver posa almen questi ultimi anni.

Petrus Victorius dans sa Dédicace des Politiques d'Aristote à Monseigneur de la Case & Scipione Ammirato dans son *Ritratto di Monsignor della Casa*, en attribuent la cause à l'étoile. Voicy les paroles de Petrus Victorius : *Virtutes autem illæ tuæ solidæ ac firmæ, quæ uno omnium ore celebrantur, ac mirificos sui amatores cotidie inveniunt, cùm honore non parvo, dignitateque decoratæ sint, videbantur adhuc altiore gradu dignæ, ut probi viri non sine caussa sæpe questi sint, tibi eum honorem delatum non esse, ad quem alii, minoribus fortasse laudibus commendati, facilè pervenerunt. Nec tamen non Alexander Farnesius, optimus ac clarissimus juvenis, tuique amantissimus, qui plurimum olim in hoc potuit, ac de probitate doctrinaque tua egregiè semper sensit, non magnoperè pro te laboravit, ut mihi ipse crebrò cùm apud nos maneret, commemoravit, & tibi enim ipsi, honorique tuo, toto animo favebat: & hanc rem avo suo Pontifici Maximo laudi datum iri intelligebat. Sed vincit sæpe omnia omnium studia fortunæ iniquitas ac fatum ipsum, quod tibi nunc, non sine damno summi Ordinis contigit: cui, quamvis amplissimo, ac sanctissimis pluribus, honestissimisque viris fulgenti, splendoris aliquid decorisque virtutibus*

tutibus tuis attulisses. Vera tamen laus est, dignum se præbere maximis honoribus, non altissimum dignitatis locum adipisci. Voicy celles de l'Ammirato: *Ma niuno m'à fatto tanto confermare in quella credenza che in vano s'affaticano gli uomini a conseguir gli onori, se non vi sono ajutati dalla Fortuna, ministra di Dio, quanto egli: poiche costituito in dignità Arcivescovale, ricco d'entrate, non povero di servigi fatti alla Chiesa, ornato di lettere, e finalmente, procurando di farlo Cardinale gli stessi nipoti del Papa, non potè mai conseguire il Cardinalato.* Ces raisons du Vittori & de l'Ammirato sont les véritables raisons qui empeschérent Monseigneur de la Case d'être Cardinal: car il n'y a point d'apparance de croire que Paul III. & Paul IV. ne le firent point Cardinal acause de son *Capitolo del Forno*, puisque nonobstant ce Poëme Paul III. le fit Archevesque de Bénévent & Nonce à Venise, & que Paul IV. le fit Segretaire des Brefs. Et si ce que dit Monsieur de Thou étoit véritable, que le Casa fut exclus du Cardinalat par Paul IV. a cause de ce Poëme, pourquoy Paul IV. lui auroit-il laissé le Segrétariat des Brefs? Et s'il étoit vray que le Casa ust été ex-

exclus du Cardinalat acause de ce Poëme, le Cardinal Bembo auroit été plus hureux que lui : car les vers licentieux qu'il fit dans sa jeunesse, & qui sont encore plus licentieux que ceux du Capitolo del Forno, ne l'empesché-rent pas d'être Cardinal. Le Cardinal Palavicin dans son Histoire du Concile de Trente, livre 13. chapitre 14. à l'endroit où il parle du Ruccellai qui fut envoyé en France par le Pape Paul IV. pour y négotier une ligue avec le Roi Henri II. à écrit que le Pape Paul IV. fut détourné de faire Cardinal Monseigneur de la Case acause de quelques uns de ses Vers Latins obscénes, quoyque faits long-tans auparavant. *Il Messagio fù Annibal Ruccellai, nipote di Giovan della Casa Arcivescovo di Benevento, che'l Papa dalla Nunziatura di Vinezzia aveva chiamato alla Segreteria di Stato, come persona eccellentissima nelle Lettere; umâne, e più che ordinaria ancora nelle divine. A cui dicono, che avendo una sera il Pontefice destinata la maggior dignità nel Concistoro futuro, la mattina seguente ne fù distolto dalla lezzione d'alcuni Latini versi lascivi, composti dal Casa in altro tempo, e mostrati al rigoroso Pontefice per ruina dell' Autore.*

Re-

Remarquez que le Cardinal Palavicin ne parle que par oui dire: *dicono*: & qu'il parle de vers Latins, aulieu que le Présidant de Thou parle de vers Italiens. Quelques uns croient que ces vers Latins doivent s'entendre de l'épigramme de la fourmi: mais j'apprans de Monsieur Magliabechi, que Monseigneur de la Case n'est point l'auteur de cette épigramme. *l'Epigramma della Formica io l'ò scritto di quel medesimo tempo col nome di Niccolo Secco, uomo dotto dell' istesso tempo del Casa: del quale si leggono altri versi Latini: come anche alcune Commedie: e fra esse, la celebre, intitolata* Gl' Inganni, *stampata più volte anche quà in Firenze, e che con grand' applauso fù recitata in Milano, alla presenza del Rè di Spagna Filippo II.* Ce sont les termes d'une Lettre de Monsieur Magliabechi à Monsieur Bigot. *Il molto Reverendo, e virtuosissimo Monsignore, Messer giovanni dalla Casa, Fiorentino, in uno non meno grave e dotto che ornato, e leggiadro Sonetto, da lui nel primo fiore della giovinezza sua*, &c. *Della bontà e dottrina dell' Autore di esso favellare come si richiederebbe, mi vieta non meno la grandezza loro e l'insufficienza mia, che la patria comune, e la modestia sua, benche e*

l'una e l'altra è, son certo, notissima alla maggior parte di voi, dit le Varchi dans sa *Lecture* sur le Sonnet de Monseigneur de la Case de la Jalousie, recitée à Padoue dans la célébre Académie *degl' Infiammati.*

Jan Ivel, Evesque de Sarisbéri, dans son Apologie de l'Eglise Anglicane, page 69. de l'édition de Londres 1591. Aprés avoir débité la fable de la Papesse Janne, comme une histoire, il ajoute: *Quis non audivit quod Petrus Aloisius, Pauli Tertii filius, designârit in Cosmum Cherium, Episcopum Fanensem? quod Joannes Casa, Archiepiscopus Beneventanus, Legatus Pontificis apud Venetos, scripserit de horrendo scelere! & quod ne fando quidem audiri debeat, id verbis spurcissimis & scelerata eloquentiâ commendârit.* Et ensuite: *Joannes Casa, Archiepiscopus Beneventanus adhuc vivit. Immo etiam Romæ, & in Sanctissimi oculis & conspectu vivit.*

Remarquez, que Jan Ivel étoit Protestant, & furieux Protestant: & que ce qu'il a dit contre Jân de la Case, il l'a dit dans un livre fait pour diffamer les Catholiques. Remarquez, qu'il ne dit point que ce livre de Jan de la Case fust intitulé *de Laudibus Sodomiæ:* &

que

que ce qu'il dit que le Caſa étoit au-prés du Pape, réfute aſſez ce qui a été dit de la publication de ce livre par le Caſa en 1550. Car quelle apparance que le Pape Paul IV, uſt auprés de lui un Archeveſque & un Légat qui peu d'années auparavant avoit fait imprimer ſous ſon nom, & avec ſes qualitez de Légat & d'Archeveſque, un livre *de Laudibus Sodomiæ.*

JOSIAS SIMLERUS, dans ſon Epitome de la Bibliothéque de Geſnêr: *Joannes de Caſa, Romani Pontificis Legatus, ſcripſit Catalogum Hæreticorum: cui reſpondet Vergerius. Prætereà impuriſſimus hic nebulo edidit poëmata quædam Italica, in publicum Venetiis excuſa, in quibus (proh ſcelus!) Sodomiam laudibus extollit.* Et dans le meſme livre, à l'article de Petrus Paulus Vergerius, en parlant des livres de Petrus Paulus Vergerius: *Contra Catalogum Joannis della Caſa, Sodomiæ patroni.*

Je ne ſai ce que c'eſt que ce Catalogue des Héretiques: & je n'ay point lu ailleurs, ſi ce n'eſt dans les endroits de Balæus & de Zuingerus qui ſeront rapportez cy-deſſous, que Monſeigneur de la Caſe uſt fait ce Catalogue. Il y a apparance que ce livre n'étoit

autre chose que le Catalogue de ceux à qui le Casa avoit fait le proces comme hérétiques. Pour en parler avec certitude, il faudroit voir la Réponse de Vergerius: & je ne l'ay point veue. Monsignor della Casa a répondu à cette Réponse: ce qui a éte remarqué cydessus.

L'AUTEUR ANONYME, d'une Lettre, intitulée *de Julii III. varia ratione*, &c. *& Joannis Casæ libro*: selon le témoignage de Jan Volphius, dans son livre *Lectionum Memorabilium*, Centenaire XVI. page 812. *Joannes à Casa, patriâ Florentinus, Archiepiscopus Beneventanus, Decanus Cameræ Apostolicæ, ac in toto dominio Venetorum Nuncius cum potestate Legati à latere; scripsit poëma rhytmis Italicis, quibus primo quidem aspectu videtur laudes Furni celebrare, verùm ubi paululùm fueris ingressus, senties eum laudes Sodomiæ (salvo honore) satis apertis verbis decantare: & disertè dicit se eâ valde delectari, neque aliam venerem agnoscere. Quin addit Sodomiam ipsam esse opus divinum & artem divinam. Qui quidem rhytmi fuerunt impressi Venetiis apud Trajanum Navum.*

Aprés *Laudes Sodomiæ*, il y a dans Zuingerus, *Italorum Diana.*

Remarquez, qu'il paroist nettement par

par cet Extrait de Lettre, que Jan de la Case n'a point fait de livre intitulé *de Laudibus Sodomiæ*, comme le prétant Monsieur Baillet, & que ce prétandu livre de Jan de la Case n'est autre chose que son *Capitolo del Forno*, comme je le soutiens. Remarquez, que l'Auteur de cette Lettre n'avoit pas bien lu ce Poëme, comme il paroist par ces mots. *Et disertè dicit se ea valde delectari, neque aliam venerem agnoscere:* Jan de la Case n'aiant rien dit de semblable dans ce Poëme: & y aiant dit le contraire, comme il paroist par ces vers,

Tennero il Forno già le Donne sole. &c.
Spazzinlo a posta lor, nessun non vacci. &c.
Io per me rade volte altrove il metto:
Con tutto che'l mio pan sia piccolino,
E'l forno delle Donne un po grandetto.

L'Auteur de cette Lettre s'en est rapporté à Charle du Moulin, qui n'a parlé de ce Poëme que par ouï dire. Remarquez, que Jan Volphius étoit un Protestant, & un Protestant furieux. Cet Auteur Anonyme, au reste, a été copié par *Joannes Zuingerus*: car *Joannes Zuingerus* dans son Traité *de Festa Corporis Christi*, Page 145. a écrit

les mesmes choses & en mesmes mots, que cet Auteur Anonyme. *Pontifice hoc regnante* (Paulo III.) *floruit in Italia Joannes à Casa, patriâ Florentinus*: & ce qui suit. Et aprês ces mots, *Qui quidem rhytmi fuerunt impressi Venetiis apud Trajanum Navum*, il ajoute: *Nemo dubitavit Sanctissimum hunc Patrem, pro eo, quem prætendebat; promerendæ gloriæ Dei Zelo, Auctorem, cum suo poëmate ferro & flammis prosecuturum, & hac ratione, capitale suum odium in hujusmodi Diabolos incarnatos toti Mundo comprobaturum. Ast bona ista opinio de hoc Pontifice multùm eos fefellit. Eventus enim docuit, eum in gratia apud ipsum mansisse, cùm ejus operâ in variis Legationibus fuerit usus: execrabilissimumque hoc scriptum, numquam fuisse à Pontifice condemnatum: uti nec à successoribus ipsius, Julio III. & Marcello II. Demum Paulus IV. motus importunitate Pauli Vergerii, qui sæpissime in suis, præsertim Italicis, scriptis impurissimum, Satanicumque hunc Archiepiscopum exagitavit, Papisque exprobravit abominandum hoc Poëma, Catalogo Hæreticorum, librorumque prohibitorum, anno 1559. inseruit: ut ipse Vergerius refert in Annotationibus in hunc Catalogum, pag. 8.*
Il est vray qu'en 1559. les Poësies de

Jan de la Case furent mises dans le Catalogue des livres défandus. *Jo. Casæ Poëmata.* Mais en 1564. sous le Pape Pie IV. son nom en fut ôté. Et il n'a point été mis dans les Catalogues subséquants.

Thomas Lansius dans sa Consultation *de Principatu inter Provincias Europæ*, en son Oraison contre l'Italie: *Immo, ut Sodomam scelere omnium turpissimo vinceret Italia, Johannes Casus, Florentinus, Archiepiscopus Beneventanus, Apostolicæ Cameræ Decanus, repertus est qui Sodomiæ laudes Italico Carmine Concelebraret, in quo nefarius Cynædus illud flagitiorum postremum & spurcissimum ausus est appellare* divinum opus: *testatus præterea illo se maximè oblectari, nec aliam venerem novisse. Liber, qui unà cum autore flammis debuisset aboleri, Venetiis est typis exscriptus à Trojano Navio.*

Remarquez, que Lansius n'a point vu le Poëme du Casa, & que tout ce qu'il a dit icy, il l'a pris de Sleidan & de Du Moulin.

Gisbert Voet, Professeur en Théologie à Utrecht, partie 1. de ses Disputes Theologiques, Dispute 4. *Eadem hac occasione quæro de Johanne Casa, Archiepiscopo Beneventano & Pontificis*

On prononce *Vout* en Hollande.

ficis ad Venetos Legato Romano. Certum est eum edidisse poëma Italicum, titulo il Forno: *in quo horrendum flagitium Sodomiticum commendat & extollit tanquam opus divinum & sanctum*: meſtier divino: meſtier ſanto, *quod obſtitiſſe illi refert Thuanus in Hiſtoria, quominus fieret Cardinalis. Petrus Victorius in Epiſtola Dedicatoria, præmiſſa editioni Politicorum Ariſtotelis. Florentiæ* 1552. *eum ab eruditione & eximiis virtutibus profuſè commendat.* Virtutes autem illæ tuæ ſolidæ ac firmæ, &c. *Poëma hoc editum ab eo fatetur, ex Pontificiis Thuanus tomo* 2. *Hiſtoriarum, paginâ* 620. 642. 643. *Hardingus contra Ivellum: ſed ſcelus Epicureum extenuare ſtudet, quaſi non tam laudaſſet quàm extenuaſſet flagitium Sodomiticum: quod falſiſſimum eſt. Objecerunt hanc maculam Sanctitati Romanorum ex noſtris non pauci: ut Sleidanus in Hiſtoria: Beza in Præfatione ad Poëmata ſua editionis in* 8. *quorum aliquos puto fuiſſe teſtes oculatos: Petrum Paulum Vergerium, Ivellum, Marnixium Sanctaldegondium: qui citant editionem Venetam apud Pompeium Nave. Carolus Molinæus apud Wolphium Lectionum Memorabilium Centenario* 16. *ait librum Venetiis editum, cùm Caſa ibi Papæ legatum ageret. Quia autem*

tem à Pontificiis ſæpe negari ſolet, noſtrique propterea mendacii argui, indico beneficio ampliſſimi hujus Reipublicæ Senatoris, nuper incidiſſe in editionem Poëmatum aliquot Italicorum, Florentiæ in 8. anno 1548. *apud Bernardum Juntam, hoc titulo.* Il primo libro dell'Opere Burleſche di M. Franceſco Berni, di M. Gio della Caſa, del Varchi, del Mauro, di M. Bino, del Molza, del Dolce, e del Firenzuola: ricorretto, e con diligenza riſtampato. *Ubi poſt folium* 132. *habetur ſceleratum hoc poëma, ſub hoc titulo.* Capitolo di Meſſer Giovanni della Caſa ſopra il Forno, *conſtans paginis ſex, verſibus* 166. *Exemplar illud intuli in Bibliothecam publicam, ut ſub publica cuſtodia perpetuum Sanctitatis Romanæ monimentum exſtaret, & perfractè negantibus oſtendi poſſet.*

Remarquez, qu'il paroiſt par ce paſſage que Jan de la Caſe n'a point fait de livre intitulé *de Laudibus Sodomiæ*, & que ce prétandu livre n'eſt autre choſe que le *Capitolo del Forno.* Remarquez que ce vers de ce *Capitolo*

So-

Soleva esser gia'l Forno un' arte santa,

Et cet autre,

Dite qualcosa di quel mestier santo.

S'entendent constamment de l'amour des hommes pour les femmes : comme il a été remarqué cy-dessus. Dureste, ce Professeur d'Utrecht a fort bien remarqué que ce Poëme au sujet duquel on s'est tant écrié contre le Casa, est son *Capitolo del Forno* : & il est le seul de tous les Protestans, avec Zuingerus, qui paroisse avoir lu ce Poëme.

André Rivet, *Castigationum Notarum in Epistolam Molinæi ad Balzacum*, chapitre 3. paragraphe 8. *Ne quid autem superesset ad sceleris complementum, deveniendum fuit ad summum gradum : ut etiam in hoc sacro scilicet ordine pæderastia publicum haberet laudatorem. Exstat Venetiis editum apud Trajanum Nævum anno 1550. liber de Laudibus Sodomiæ Italicis versibus, auctore Ioanne della Casa : in quo scribit Sodomiam esse artem singularem ; opus bonum, immo divinum : seque hoc propriâ experientiâ compertum habere, & non alia magis venere delectari. Fuit tamen ille della Casa Archiepiscopus Beneventanus, Papalis Cameræ Decanus, & Legatus Pontificius à latere ad Serenissimam Rempublicam Venetam. Hæc tam fœda tam horrenda à Carolo Molinæo I. Cto. in Oratione habita Tubingæ anno 1554. objecta,*

jecta, cùm in Apologia Ecclesiæ Anglicanæ Iohannes Ivellus, Anglus Episcopus, commemorasset, Thomas Hardingus qui Lovanii Apologiæ Confutationem suscepit, factum negare non est ausus, sed illud, quantum potuit, elevare conatus, sic scripsit ad caput 2. divisione prima : Si Johannes Casa, juvenis adhuc & imberbis, priusquam se ad Clerum contulerat, adeoque multò priùs quàm vel Archiepiscopatu vel Legatione Papæ fungeretur, amatoria quædam Poëmata Italicis numeris, ad imitationem Petrarchæ composuit : quo genere, exercitationis causâ, admodum capiuntur si qui ex Italica juventute ingeniosiores sunt; & designato nominatim nemine, nefario facinori assentatoriè orationis fuco, odium potiùs ademit quam laudem attritribuit: Qua tamen in re peccatum ab eo esse fatemur. Et cùm eximiis alioquin dotibus animi esset præditus, ob id ipsum nihilominus adolescentiæ erratum Cardinalicii honore per omnem deinde vitam exclusus est. Hæc omnia si concedamus, & subducta ratione ritè pensitemus, quid hinc Christi Ecclesiæ honoris deperit & Sanctitatis? *Nihil certè : nam Ecclesia Christi monstra talia numquam sciens & volens promovet ad dignitates Ecclesiasticas : numquam talia excusat scelera, vel expressas scelerum laudes emollit, distinctione*

ne inter laudare & odium adimere : numquam existimat dignos Archiepiscopatu & Apostolica Legatione qui ob Sodomiticum scelus excluduntur à Cardinalatu. Sed hæc sunt gravia Sodomitarum supplicia Romæ, &c.

Remarquez, que Rivet n'a point vu le *Capitolo del Forno*, & qu'il n'a fait que copier, Charles Du Moulin. Remarquez, que ce que Harding a dit, que le Casa étoit jeune lorsqu'il fit ce Poëme, est tres véritable : ce qui a été démontré cy-dessus.

Kippingius dans ses supplémens Historiques, en l'an 1547. *Vergerius, Papæ Nuncius, ad Evangelicam Religionem convertebatur, cùm altiùs expenderet Fata Francisci Spieræ Veneti, qui conversus ad Fidem meliorem, & rursum desertor ejus, coram Episcopo Beneventano Ioanne della Casa, impurissimo homine qui de Laudibus Sodomiæ librum, flammis dignum, scripsit, factus, &c.*

Remarquez que Kippingius n'a fait que copier ceux qui ont cru faussement que Jan de la Case avoit fait un livre *de Laudibus Sodomiæ*.

Christianus Mathias, dans son Théatre Historique, page 171. de l'édition d'Amsterdam : *Unde Joannes della Casa Archiepiscopus Beneventanus, Papalis Cameræ Decanus, anno 1550. Venetiis librum de Laudibus Sodomiæ composuit, edidit, multisque legendum misit, in quo horrendum Sodomiæ*

miæ flagitium, artem scripsit esse Singularem, & opus bonum, imo opus divinum: seque hoc propriâ experientiâ compertum habere, & non alia magis Venere delectari; quemadmodum annotarunt Sleidanus libro 21. *& Carolus Molinæus in Oratione Tubingæ habita anno* 1554.

Tout cela a été réfuté à l'article de Charles du Moulin.

JAN BALÆUS, *de Scriptoribus illustribus Majoris Britanniæ, Centurie* 5. page 449. *Ioannes Balistarius, Cathalanus, Carmelitarum Generalis, circa hæc tempora scripsit de novissimis ad Papam, & de Bello forti militantis Ecclesiæ, atque Antichristi ipsam impugnantis. Sed timeo materiam non respondere operis argumento: quòd Gregorio II. Pontifici Opus dedicatum tunc fuerit. Scio tamen nostris temporibus, hoc Opus à Papistis damnari, & auctorem inter Hæreticos poni: ut in Catalogis Arcimboldi Mediolamensis Archiepiscopi, & Ioannis Casæ Archiepiscopi Beneventani & Apostolicæ Cameræ Decani, sub* Julio III. *patet. Qui Casa etiam poëma Italicis rythmis, scelestissimus nebulo, de Sodomiæ Laudibus.* Et à la Centurie 8. page 682. *Sub hoc* (Julio III.) *floruit, atque ex illius latere sancto prodiit ejusdem generis Legatus Apostaticus, nempe Ioannes à Casa, Florentinus, Archiepiscopus Beneventanus, Cameræ Apostolicæ Decanus, & in toto Venetorum dominio Nuncius summus, cum plenitudine potestatis: qui & brevi futurus erat Cardinalis. Magnificus ille Papistici cœlibatus Professor, mitratus, rasus, & unctus, atque insignis Catholicæ Romanæ Ecclesiæ Columna, rythmis Italicis, Poëma scripsit: in quo Opere, Sodomiæ, Papistarum Dianæ,* lau-

laudes celebravit: illamque appellavit divinum opus, atque affirmavit se ea plurimum delectari: imo aliam venerem non cognoscere. Proh pudor! Opus est Venetiis impressum: apud Troianum Navum. At hi non sunt egregii Archiepiscopi? His Iudicibus utuntur Papa & Diabolus in suis Consistoriis. Nam hic potestatem habebat Christianos Doctores pro Hæreticis damnare. Vidi ego Catalogum quem fecit in sua Legatione: in quo non alios connumerat quam qui puritatem Evangelicæ doctrinæ profitebantur. An non te pudet, *inquit Vergerius*, infelix Archiepiscope? Tune audes prodire, & libros sanctos damnare? Tu, qui poëma scripsisti, qui execrandissimum Sodomiæ scelus extulisti tanquam divinum opus? Fateor, (*alibi inquit*) hæc, & longè plura, me adversus eum scripsisse, &c. *Hujus Babylonici Carnificis tyrannidem metuens Franciscus Spiera, homo forensis & causidicus, Christi veritatem abnegavit, & in summa desperatione decessit: ejusque carnificinam vix Petrus Paulus Vergerius, Iustinopolitanus Episcopus, vir multæ eruditionis, evasit. Utramque Historiam Sleidanus habet: qui & Cinædici ejus libelli mentionem facit* &c.

Tout cela à été réfuté cy-dessus.

Mr. DE BALZAC dans ses Dissertations Critiques, Chapitre VII. en parlant de Monseigneur della Casa: *Il étoit Florentin, de tres bonne & de tres ancienne Maison. Il avoit été nourri petit Garçon à la Cour de Rome: où d'abord il ut l'approbation*

tion de tout ce qu'il y avoit d'honnestes gens. Sous le Pontificat de Paul Quatriéme il fut fait Segretaire des Brefs, & Archevesque de Benevent au Royaume de Naples. Mais il ne fut pas fait Cardinal. Et on lui donna l'exclusion en plein Consistoire, acause de je ne sçay quoy que je vous diray à l'oreille. Ioseph Scaligêr a publié à son de trompe ce que je voulois vous dire à l'oreille. C'est dans un livre qui a pour titre Confutatio Fabulæ Burdonianæ: *où vous trouverez ces paroles injurieuses.* Joh. Casa Archiepiscopus Beneventanus Etrusco carmine, &c. Et cùm hoc nomine malè audiret, id Jambo satis frigido & illepido ad Germanos excusare conatus est. *Ie ne suis pourtant pas de l'avis de ce Prince dédaigneux. Et son Altesse de Verone me pardonnera, si j'estime moins les vers que nous avons d'elle & du Prince Iules son Pere, que ceux qu'elle estime si peu.*

Mr. de Balzac s'est trompé en disant que Jan de la Case avoit été fait Archevesque de Bénévent par le Pape Paul IV. Paul IV. fut fait Pape en 1555. le 10. Juin: & Jan de la Case fut fait Archevesque de Bénévent le 7. Avril 1544. & Nonce à Venise au commancement du mois d'Aoust de la mesme année 1544. Voyez cy-dessous l'article suivant. Paul IV. le fit seulement Segretaire de ses Brefs. Il n'est pas vray aureste qu'on ait donné à Jan de la Case en plein Consistoire l'ex-

l'exclusion pour le Cardinalat. Voyez cy-dessus à l'article du Présidant de Thou.

Mr. JURIEU, dans son Apologie pour les Reformateurs chapitre IX. *Si l'on tenoit regître de ces ouvrages qui ont gaté tant d'esprits & appris tant d'abominations, on trouveroit que de mille ou de dix mille, il n'y en a pas un composé par des gens Protestans de Profession. Les Auteurs étoient Papistes : & quelques uns membres du Clergé : & mesme des plus distinguez par les grandes dignitez de l'Eglise. Témoin le livre du célebre Ian de la Case : le Cicéron, le Virgile, & l'Horace de l'Italie moderne : l'original & le modelle sur lequel tous les Poëtes & les Orateurs Italiens ont travaillé du depuis. Nostre Balzac nous dit, qu'il a écrit en prose & en vers, en l'une & en l'autre langue, & avec tel succés dans la vulgaire, qu'aujourdhui il est proposé pour exemple à ceux qui cherchent la pompe & la dignité du style, & qui veulent ajouter la force & l'éclat à la douceur & à la clarté. Il faillit a être Cardinal. Mais Balzac dit qu'on lui donna l'exclusion en plein Consistoire,* a cause de je ne sçay quoy que je vous diray à l'Oreille. *Ce que Balzac promet de dire à l'oreille de son ami, je vous le diray tout haut, & sans détour. Il avoit écrit un livre en vers Italiens* de Laudibus Sodomiæ: *dans lequel il soutient que la ...... est un art singulier: que c'est une œuvre, non seulement bonne, mais divine: qu'il le fait par expérience: & qu'il n'y avoit aucun plaisir de....... auquel il se plust davantage qu'à celui-là. Voylà, Monsieur, un célebre, Catholique Romain,*

qui

qui se vante & qui s'accuse dans toutes les formes du plus éxécrable de tous les crimes. Il avoue qu'il avoit gousté de tous les plaisirs de la chair : qu'il avoit mis en pratique les effroiables théories de l'Aretin : & qu'aprés avoir gousté de tout ; il s'en tenoit à cet horrible péché qui fit descendre des torrens de feu & de souffre sur Sodome. Ce livre de Ian de la Case parut en 1550. à Venise, imprimé chez Trajan Nævus : & les Poëmes de Bêze furent imprimez à Paris l'an 1548. Bêze a donc précédé de deux ans : mais l'autre l'a emporté en impuretez de mille millions de degrez. Les Poësies de Bêze sont des bagatelles & des sottises, & celles de Ian de la Case sont des blasphémes & des choses à faire fremir d'horreur les plus libertins. Cependant, Monsieur, ce Ian de la Case fut Archevesque de Bénévent au Royaume de Naples, Segretaire des Brefs, Doyen de la Chambre Papale, & Légat à latere *vers la République de Venise. Il me semble que ce sont là les premieres dignitez de l'Eglise. Thomas Harding, Papiste Anglois, a voulu diminuer l'horreur de ce fait : mais il s'y prend d'une maniére qui mérite que vous y fassiez attention. Prémierement, il avouë que Ian de la Case dans sa prémiére jeunesse & avant que d'être entré dans le Clergé, & par conséquant avant que d'être ny Archevesque, ny Légat du Pape, avoit écrit quélques vers amoureux en vers Italiens, à l'imitation de Pétrarque : espéce d'écrits auquels les gens Italiens qui ont de l'esprit, se plaisent extrémement. Il ajoute, que dans ce livre Ian de la Case, sans nommer personne, tacha d'en diminuer par les fausses couleurs de la Rhétorique la haine qu'on avoit pour cet horrible peché, plustost qu'il ne le*

Il parut dés 1538

Cet Imprimeur dont parle Mr. Jurieu, s'appeloit *Trajan Navo.*

loua. En quoy pourtant, dit-il, nous avouons qu'il a tort ; & Etant dailleurs pourvu de merveilleux avantages de l'esprit, pour cette seule faute de sa jeunesse, il fut privé toute sa vie du Chapeau de Cardinal. Il y a dans cette Apologie bien des choses singulieres, sans conter celles qui sont fausses. Prémiérement il est faux que Ian de la Case ait fait cet abominable livre dans sa prémiére jeunesse : adhuc imberbis *(comme dit Harding) avant que d'estre entré dans le Clergé. Car son livre parut l'an* 1550. *& il fut avancé quatre ou cinq ans aprés. Sous le Pontificat de Paul IV. Il fut fait Segretaire des Brefs, & Archevesque de Bénévent au Royaume de Naples. C'est Balzac qui nous le dit. En quatre ou cinq ans on ne devient pas vieux : & l'on ne passe pas successivement par tant de dignitez Ecclesiastiques. Mais n'admirez vous pas ce que dit Harding que Iean de la Case ne loüa pas à proprement parler ce crime : qu'il travailla seulement à diminuer l'horreur qu'on avoit pour lui. Cela ne siet-il pas bien à un célebre Docteur en Théologie d'exténuer & d'excuser un livre détestable, comme celui-cy, qui a pour sujet,* de Laudibus Sodomiæ? *Outre cela, trouvés vous que ce ne soit pas proprement louer un Crime que de l'appeler* une bonne œuvre? une œuvre divine? *Enfin ne trouvez vous pas que Harding a une morale bien severe? Il trouve que Iean de la Case a été bien puni pour avoir publié le crime qu'il avoit commis, parce qu'il n'a été qu'Archevesque, Doyen de la Chambre, & Légat à* latere, *& n'a pu obtenir le Chapeau de Cardinal. Voylà comme on punissoit sévérement à Rome dans le siécle passé ce crime détestable. Ce Iean de*

la

la Case fut privé du Chapeau de Cardinal, non parce qu'il avoit eu l'infamie de commettre ce crime, mais pour ce qu'il avoit l'impudence de s'en vanter devant toute la terre par un livre imprimé. Pour fleſtriſſure, il lui fut dit, Vous ne ſerez jamais Cardinal : mais à cela prés, vous ſerez tout ce qu'il vous plaira. *Aprés cela, on ne peut pas ſe plaindre du relachement de la Morale de l'Egliſe?*

Mr. de Balzac a trompé Mr. Jurieu. Jan de la Caſe, fut fait Archeveſque de Bénévent, & Nonce à Veniſe, par Paul III. comme il à été remarqué, & non pas par Paul IV. Sleidan, qui ne doit pas être ſuſpect à Mr. Jurieu, fait mention de Jan de la Caſe en ces deux qualitez en 1548. & Paul IV. comme il a été, auſſi remarqué, ne fut Pape qu'en 1555. Jan de la Caſe, fut fait Archeveſque de Bénévent le 7. Avril 1544. comme l'a écrit Ferdinando Ughello dans ſon Italia Sacra, au chapitre des Archeveſques de Bénévent: & il étoit Nonce à Veniſe dés 1546. car c'eſt lui dont à parlé Fra Paolo dans ſon Hiſtoire du Concile de Trente, lorſqu'il a dit en 1546. parlant du Vergerio, Eveſque de Capo d'Iſtria: *Ma giunto a Venezia, gli fù proibito d'andar al Veſcovato dal Noncio: quale aveva ricevuto ordine di Roma di formar proceſſo*

contro di lui: ce qui a été véritablement remarqué par Mr. Amelot de la Houssaye dans sa Note marginale sur cet endroit de Fra Paolo. J'apprans de la lettre 16. du livre onziéme des Lettres Italiennes du Cardinal Bembo, écrite à Girolamo Quirino, que Monseigneur de la Case fut Envoyé Nonce à Venise la même année 1544. au commancement du mois d'Aoust. Voyez cy-dessus à l'article de Mr. de Balzac. Ce que Thomas Harding a dit que Jan de la Case avoit fait dans son extréme jeunesse le livre dont on le blamoit, est donc tres-véritable. Je l'ay démontré au chapitre précédant. Et Mr. Jurieu qui prétant que ce livre fut fait en 1550. c'est-à-dire neuf ans seulement avant la mort du Casa; (car le Casa mourut en 1559. & non pas, comme l'a écrit Mr. Baillet, en 1556.) s'est encore trompé en cet article. Et ce qu'il dit que Monseigneur de la Case se vante, dans le Poëme dont est question, du plus éxécrable de tous les crimes: qu'il y dit que ce crime est non seulement une bonne œuvre, mais une œuvre divine: qu'il le sait par expériance: & qu'il n'y avoit aucun plaisir de la chair auquel il se plust davantage qu'à celui-là: qu'il avoit mis

en pratique les éfroiables théories de l'Arétin : & qu'aprés avoir gousté de tout, il s'en tenoit à cet horrible peché &c. ne se trouve point dans le *Capitolo del Forno* : ce qui fait voir que Mr. Jurieu n'a point lu ce poëme : & qu'il n'en a parlé que sur le témoignage de Charles du Moulin : lequel a été réfuté cy-dessus. Il est dailleurs à remarquer que Mr. Jurieu est Protestant, & ardant Protestant ; & que ce qu'il a dit contre Monseigneur de la Case, il l'a dit dans un livre fait pour décrier les Catholiques. Et là dessus je renvoie Mr. Baillet à son Traité des Préjugés. J'oubliois à remarquer que Mr. Jurieu s'est encore mépris en disant que l'édition des Poësies de Bêze a précédé celle du prétandu livre de Jan de la Case. Voyes cy-dessus ce qui a été dit de la premiere édition du *Capitolo del Forno*.

Encore une fois : Mr. Baillet qui est un Prestre, doit être bien déplaisant & bien honteux d'avoir aîdé aux Protestans à diffamer un Archevesque & un Légat, & un des plus honnestes hommes du monde.

Il est aureste à remarquer, que Mr. Baillet n'a lu dans les Originaux aucun

passage de tous ceux qu'il cite dans ses Preuves pour la confirmation de ce qu'il a dit contre Monseigneur de la Case ; à la reserve du passage de Mr. Jurieu ; & qu'il a pris toutes ses autres citations de cet endroit de la France Orientale de Mr. Colomiez, page 142. *Quod Carmen è nostris* (le Poëme prétandu de Jan de la Case) *culpant Joh. Sleidanus ad annum* 1548. *Carolus Molinæus in Oratione habita Tubingæ anno* 1554. *referente Wolphio Lectionum Memorabilium contenario* 16. *Simlerus in Epitome Bibliothecæ Gesneri, Thomas Naogeorgus ad finem Regni Papistici : Henri Estienne, chapitre* 13. *du premier livre de son Apologie d'Hérodote. Cyprianus à Valera, in Tractatu Hispanico de Papa, pag.* 234. *Johannes Ivellus in Apologia Ecclesiæ Anglicanæ, pag.* 69. *Andreas Rivetus sub finem capitis tertii Castigationum Notarum in Epistolam Molinæi ad Balzacum. Gisbertus Voetius in Disputationibus Selectis, tomo* I. *pag.* 205. *& alii. Sed nemo, quod sciam, præter reverendum parentem, animadvertit, idem poëma censurâ notatum à Guillelmo Cantero, Pontificio, Theodori fratre, qui in hæc verba, Præfatione in Propertium editionis Plantini* 1569. Quis ferat, quod superioribus annis accidit

cidit Casalem quemdam, summum propè dignitatis in Hierarchia gradum obtinentem, carminibus turpissimis infanda flagitia publicè prædicare? En egregium familiæ divinæ columen: cui turpitudo satis per se magna non ducitur, nisi ad eam impudentissima accedat gloriatio. *Hæc, & alia in libello nostro inscripto* Raretez d'Etude. Mr. Baillet n'est qu'un Copiste.

Je finis ce long chapitre par un extrait d'une Lettre de Monsieur de la Monnoie à Mr. l'Abbé Nicaise, & par un autre extrait d'une Lettre de Mr. Magliabechi à Mr. Bigot. Voicy l'endroit de la Lettre de Mr. de la Monnoie: *Il est sûr que si les emplois que le mérite de Monseigneur de la Case lui procura, ne l'ussent obligé, en qualité de Nonce, a rechercher les persones qui de son temps prévariquoient dans la Religion, on n'auroit non plus songé à son* Capitolo *qu'à ceux du Bernia, du Mauro, du Molza, qui ne sont pas moins licentieux: & que le seul bonheur d'avoir été faits par des Auteurs sans conséquance, a sauvez de la censure des Protestans. Les Protestans se voyant poursuivis par cet Archevesque, aprés avoir éxaminé sa vie, ne trouvérent que ce petit péché de jeunesse à lui reprocher. La mes-*

me chose est arrivée à Bêze. S'il fust demeuré Catholique ; ou mesme si se fesant Huguenot , il se fust moins distingué dans son parti , & qu'il ne nous ust pas irritez par les livres qu'il écrivoit contre notre Religion , nous ne nous fussions pas écriez , comme nous avons fait , contre son épigramme de Candide & d'Audebert. Voicy celui de la Lettre de Mr. Magliabéchi : *Certo , che fù sua grandissima disgrazia* (c'est du Casa dont parle Mr. Magliabechi) *l'aver per nemico Pietro Paolo Vergerio , uomo , toltane l'empietà , di grande Stima , si per lettere , come per altri capi , come V. S. Illustrissima avrà potuto vedere dalla Dedicatoria che gli fà Andrea Divo , Giustinopolitano , della sua Traduzzione d'Omero ; da Giorgio Logo , Silesio , ne' versi indirizzati ad esso , che sono in principio della sua edizzione di Grazzio , e degli altri Poeti* de Venatione : *e da cento e cento altri Scrittori nostri Cattolici : per tralasciare i Protestanti ; nel numero de' quali il Vergerio per sua disgrazia entrò , apostatando dalla nostra santa Fede. Io non intendo di far quì l'Apologista del Casa : troppo chiare sono l'infamità che si leggono in quel suo sporco Capitolo ,* &c. *Contuttociò , come ò detto , fù sua gran disgrazzia l'aver per nemico il Ver-*

Vergerio. Ognun vede le orribili infamità nel medesimo genere che si trovano nel Berni nel Capitolo à M. Antonio da Bibbiena, e nell' altro Capitolo sopra un Garzone, ed in mille altri luoghi: in Curzio da Marignolle: nel Russoli: in Marco Lamberti: nel Persiani: ed in cento e mille altri nostri Poeti Fiorentini; per tralasciare altri quasi infiniti di altre patrie. Ne' soli Sonetti del nostro Luigi Pulci, e del nostro Matteo Franco, sono, oltre all' oscenità, cose tanto esseciandamente empie, che un ateo affatto non potreble scrivere più sceleratamente di quel che si facciano essi. Niuno ad ogni modo di essi parla: e contro'l Casa stride tutto il Mondo, perche ebbe per nemico Pietro Paolo Vergerio. Circa a quello che V. S. Illustrissima mi domanda, cioè, se niuno à fatte Apologie nel detto Casa, le risponderò, che esso medesimo nel primo luogo si dif.nde in alcuni suoi versi Latini ad Germanos, *che si trovano stampati a carte* 254. *e* 255. *del primo Tomo di* Carmina illustrium Poetarum, &c. *Una altra sua Apologia contro il Vergerio ò io manoscritta nella mia povera Libreriuola: che è anche cosa assai grande, e degna di essere stampata.*

Addition au chapitre de Chalcondyle. Quelques particularitez touchant Melchior Volmar.

CXXI.

Tome 3. page 153.

MONSIEUR BAILLET. *Vossius prétand que Chalcondyle est plus plein que Chrysolore. Il ajoute, que Pierre Danês Evêque de Lavaur avoit coutume de louer excessivement les Questions ou les Erotêmes de Chalcondyle, & que Budé les fit mettre au jour par Melchior Volmar.*

MENAGE; La Préface que Melchior Volmar de Rotville, Professeur à Tubinge, ou, comme l'a appellé Joachimus Camerarius, *Mélior Volmar*, est un chédœuvre en matiére de Préface. Et Mr. Baillet qui est un Grand Bibliothécaire & un Savant, devroit l'avoir veuë. Et il paroist qu'il ne l'a point veuë par ce qu'il rapporte icy de Vossius: qui se trouve dans cette Préface. Quoy que Melchior Volmar fust ûn homme savant en Grec & en Latin, il n'a pourtant jamais rien imprimé que cette Préface, si on en croit Bêze dans le Portrait qu'il a fait de Volmar.

mar. *Fuit autem vir iste omnibus tum corporis tum animi dotibus excellens, ac præsertim eximiâ in pauperes, munificentiâ insignis, & ab omni ambitione tam remotus, ut, quamvis Græcè, & Latinè scribendo excelleret, nihil tamen præter unicam perelegantem Præfationem Grammaticæ Græcæ, Demetrii Chalcondylæ præpositam, ediderit.* Mais il ne faut pas l'en croire: Volmar aiant fait imprimer en 1523. à Paris in 4°. un Commentaire sur les deux prémiers livres de l'Iliade d'Homere. Il dit dans la Préface de ce Commantaire, qu'il a été Correcteur d'Imprimerie de Gourmont. Bêze avoit vu ce Commantaire: car c'est sur ce Commantaire qu'il a fait cette épigramme: *Mæonidem ingrati privârant lumine Divi*, &c, laquelle a pour titre, *De Commentariis D. Melchioris Volmarii, præceptoris charissimi, in Homeri poësim.* Elle est imprimée à la page 59. de la prémiére édition des Poësies de Bêze. Et il est étrange que Bêze ne se soit pas souvenu de l'avoir veuë. Bêze dédia à Volmar cette prémiére édition de ses Poësies, qui est de Paris 1548. Et il a fait plusieurs vers à sa loüange & à la loüange de sa femme, qui mourut le mesme jour que lui en 1561. à Isne. Bêze avoit été

ſon diſciple à Orleans. Car Volmar avoit enſeigné à Orleans les Lettres Humaines. Il les enſeigna enſuite à Bourges: où il ut Calvin pour diſciple. J'apprans de Mr. Catherinot Avocat du Roi de Bourges, qu'au ſujet de Volmar la ville de Bourges ordonna qu'à l'avenir aucun homme de la Religion prétandue Réformée ne régenteroit à Bourges.

Addition au chapitre de Ficin, & à celui de Paſſerat. Ignorance de Mr. Baillet dans ſon métier de Bibliothécaire.

CXXII.

Tome 3. page 365. MONSIEUR BAILLET. *Nannius a écrit, que par la Traduction de Ficin on voit aſſez bien ce que l'Autour a dit, mais qu'on ne voit pas comment il l'a dit: qu'il n'a point ſceu exprimer, ni le mouvement des paſſions, ni la grace des figures, ni la force, ni la beauté, ni les agrémens, ni la dignité, ni l'élégance, ni les plaiſanteries, ni les ſubtilitez de ſes Auteurs: Et que quoyque qu'on s'apperçoive aſſez, par exemple, dans la verſion de Platon, de ce que ce Philoſophe a voulu dire, néan-*

néanmoins si Platon pouvoit revenir au monde pour la lire, il ne lui seroit presque pas possible de s'y reconnoître lui-mesme. Car on ne trouve point dans le Latin cette force héroïque, cette sublimité, cette élévation du grand stile, & cette heureuse abondance de l'Original Grec.

MENAGE. Pincianus à encore enchéri sur Nannius. Voicy ses termes; qui sont de ses Rétractations sur Pomponius Méla, livre 2. chapitre 1. TUM STATIONE ATQUE MORTE. *Emendavimus*, Tali statione atque morte, *testimonio multorum Auctorum. Nec subiit tunc Platonem citare in Dialogo qui inscribitur.* Minos, vel de Lege. *Ejus verba, ex tralatione Marsilii Ficini sunt:* Eo planè, veluti legum Custode, per urbem usus est Minos, ad reliquam verò creatam custode Talo. Talus enim ter quotannis pagos omnes lustrabat, leges eorum observaturus. tabulis æreis leges insculptas circumferens: unde æreæ nominatæ sunt. *Hæc Plato: cujus postrema illa verba*, unde æreæ nominatæ sunt, *perperam vertit Marsilius: homo quidem mediocri ingenio & eruditione, mediocri item Græcæ ac Latinæ Linguæ cognitione præditus, verùm in humanis studiis parum versatus, superque asper & durus*

nimis Interpres. Transferre igitur debuit Ficinus, Unde æreus appellatus est. *Sic enim Græca præferunt exemplaria. Et Talus ipse, ut probavi, æreus à Poëtis fictus, appellatusque est, non Leges. Sed de erroribus Marsilii in Tralatione Platonis, alio loco dicturi sumus uberiùs.*

Tome 2. partie 2. page 283. Mr. Baillet. *Passerat a fait des Commentaires sur Catulle, Tibulle & Properce, que Mr. de Thou estime fort accomplis & tres dignes des loüanges de tout le monde. On en a aussi de lui sur Plaute, qui ne sont pas moins estimez.*

Menage. Il n'est point vray qu'on ait des Commentaires de Passerat sur Plaute. Ce que Passerat avoit fait sur ce Poëte, non seulement n'a jamais été imprimé, mais il n'a jamais paru écrit à la main. *Atque utinam quæ in Ciceronem, Plautum, & alios Linguæ Latinæ præcipuos auctores accuratè ac diligenter adnotavit, aliquando quoque prodeant, nec diutiùs in tenebris magno studiosorum incommodo sepulta delitescant*, dit Scévole de Sainte Marthe dans l'Eloge de Passerat. Et je mets en fait, qu'il n'y a présantement personne au monde qui ait vu ces Commentaires.

Je ne sçay aureste où Mr. Baillet a pris cette grande estime de Mr. de Thou pour

pour les Commentaires de Passerat sur Catulle, Tibulle, & Properce. Il n'en est parlé; ny dans le 127. livre de l'Histoire de Mr. de Thou. à l'endroit où Mr. de Thou, a écrit la mort & l'éloge de Passerat, ny dans aucun autre endroit de ses ouvrages; ny dans l'Eloge de Passerat de Sainte Marthe; ny dans sa vie imprimée à la teste de ses Opuscules. Mr. Baillet devoit remarquer que les Commentaires de Passerat sur Properce sont admirez par Schiopius. Voicy comme Schiopius en parle: *In Propertium Commentarius Johannis Passeratii: quo numquam quicquam visum fuit perfectius.* C'est dans son *Syllabus Auctorum Linguæ Latinæ ætatis aureæ.*

Justification des vers que j'ay faits, aprés avoir dit que je n'en ferois plus.

CXXIII.

J'Ay fait une épigramme Latine, par laquelle j'ay dit adieu aux Muſes, en ces termes.

MUSIS VALE DICIT MENAGIUS

Dum mihi fervebat juvenili in corpore ſanguis,
Et decuit, numeris luſimus innumeris.
Turpe ſenex Vates : ſenior, calamoſque, lyramque,
Ceteraque hìc pono ludicra; Muſa vale.

Et depuis ce tems-là l'ay continué d'en faire. Mr. Baillet ſe déchaiſne là deſſus contre moy avec fureur, comme ſi j'eſtois le plus grand parjure du monde. Je répondray icy à ſon accuſation quoyque ſon accuſation ne mérite pas de réponſe. On a dit que les ſermens des Amans n'entroient point dans les oreilles des Dieux: que Jupiter s'en mocquoit: qu'autant en emportoit le vent. Il en eſt de meſme des ſermens des Poëtes. Et j'oſe aſſurer qu'il n'y a jamais eu de Poëte qu'il n'ait fait

fait des vers aprés avoir dit en public ou en particulier qu'il n'en feroit plus.

Horace a dit dans sa prémiére Epitre.

Nunc Itaque , & versus , & cetera ludicra pono :

Et depuis ce temps-là il a fait un grand nombre de vers.

Bucanan , étant Régent à Paris au Collége de Sainte Barbe , écrivit une Elégie sur la misére des Régents de Paris, dans laquelle il dit adieu aux Muses.

Ite leves nugæ sterilesque valete Camenæ,
Grataque Phœbæo Castalis unda Choro.
Ite : sat est : primos vobiscum absumpsimus annos :
Optima pars vitæ deperiitque meæ. &c.

Ite igitur , Musæ steriles , aliumque ministrum.
Quærite : nos aliò sors , animusque vocat.

Et depuis ce temps-là il a fait un million de vers.

Ronsard a dit, dans l'Ode cinquiéme du livre troisiéme de ses Odes.

Toy

Toy qui chantes l'honneur des Rois..
Polyhymnire, ma douce Muse,
Ce dernier labeur de mes doits
Dessus ton Luth ne me refuse.
J'ay souvenance que tes mains
Jeune Garçon me couronnérent.
Quand j'eus mâché les lauriers saints
Que tes compagnes me donnérent.
Mais or, par le commandement
Du Roi, la lyre j'abandonne,
Pour entonner plus hautement
l'Airain enroüé de Bellonne.
Toutefois, ains que de tenter
l'Instrument de telle Guerriére,
Encourage moy de chanter
Pour adieu cette Ode derniere:

Et il a fait plusieurs Odes depuis ce tems-là.

Malherbe avoit fait de grands serments, entre les mains des Muses, de ne plus faire de vers aprés qu'il auroit célébré la Reine Marie de Médicis:

Non, Vierges, non, je me retire
De tous ces frivoles discours:
Ma Reine est un but à ma lyre
Plus juste que nulles amours.
Et quand j'auray, comme j'espére,
Fait ouïr du Gange à l'Ibére
Sa loüange à tout l'Univers,
Permesse me soit un Cocyte,
Si jamais je vous sollicite
De m'aider à faire des vers:

Mr.

Mr. Hallé de Caen a dit dans un de ses Poëmes, par lequel il invite les Poëtes à faire des vers sur l'immaculée Conception de la Vierge,

Hac Mariana tenus fuerint Epinicia, nostris
Cantibus emodulata, ob partas de Styge palmas,
Calcatum & Stygii Caput obtritumque Draconis.
Iam me grandævum, Cessare in carmina tempus,
Atque vale castis æternum dicere Musis.
Fessus ego hîc plectrum, citharamque, artemque repono:

Et depuis ce temps-là il a fait un grand nombre de vers sur le mesme sujet.

Mr. Sarasin aiant été accusé d'avoir fait des vers contre le Cardinal Mazarin, fit de grands sermens de ne faire jamais de vers. C'est le sujet de l'Elégie Latine que j'ay adressée à Mr. le Prince Louis de Bourbon. Voicy l'endroit de cette Elégie qui regarde cette particularité:

Ille tuus Vates, nostri Saracenus amores,
Cujus Amor versus & Venus ipsa canit,
Heu! Solitam abjecit juratus Appollinis artem,
Fregit & iratâ plectra canora manu.
Ah quoties, & quæ, mittebat carmina nobis,
Per ludum reddens mutua, perque jocum!
Nunc canimus surdo: scopulis taciturnior ipsis,
Menagio reddit carmina nulla suo.

Si potui placuisse tibi, jurantia verba.
(Namque potes) solitum pondus habere veta.
Divini celeres Vatis perjuria ventos
Per mare, per terras irrita ferre jube:

Et depuis ce temps-là il a fait un grand nombre de vers.

Mr. Corneille avoit protesté publiquement qu'il ne feroit plus de Piéces de Théatre: Et quelques années aprés, aiant été prié par Mr. Fouquet, Surintendant des Finances, de faire l'Oedipe, il le fit: & il a fait ensuite plusieurs autres Tragédies.

Mr. Santeuil, de Saint Victor, a protesté hautement dans la Dédicace de ses Hymnes à Mr. Pélisson qu'il ne feroit plus de vers sur des matiéres profanes, & depuis ce tans-là il en a fait un tres-grand nombre.

Mr. de la Fontaine avoit juré hautement qu'il ne feroit plus de Contes en vers: & deux jours aprés il recommança à en faire. C'est ce que nous apprenons de cet endroit de son Conte de la Clochette:

O combien l'homme est inconstant, divers.
Foible, léger, tenant mal sa parole!
J'avois juré hautement en mes vers
De renonçer à tout conte frivole.

Et

Et quand juré ? C'est ce qui me confond.
Depuis deux jours j'ay fait cette promesse.
Puis fiez vous à Rimeur qui répond
D'un seûl moment.

Encore une fois : il n'y a jamais u de Poëte qui n'ait fait des vers aprés avoir dit qu'il n'en feroit plus.

Justification des Vers de Galanterie que j'ay faits aprés avoir protesté que je n'en ferois plus.

CXVII.

Mais j'ay protesté dans une de mes Elégies Latines, que je ne ferois plus de Vers de Galanterie : & j'ay continué d'en faire. *Nous voyons*, dit Mr. Baillet, *que Mr. Menage est retourné à ses prémiéres habitudes peu de temps aprés avoir formé sa Componction Chrestienne :* (il parle d'un de mes Madrigaux Italiens, intitulé *Cristiana Compunzione*) *& qu'il est retombé dans les mesmes engagemens qu'il nous avoit dépeints comme fort criminels. C'est ce qu'il nous apprent lui-mesme dans une Elégie Latine, où le repentir l'ayant repris une segonde fois, il témoigne pour ce coup estre entiérement converti : se trouvant char-*

chargé d'une nouvelle confusion de voir que sa veillesse n'étoit pas moins ambarassée dans ce commerce que l'avoit été sa jeunesse. Il demande ensuite à son Evesque, au Médecin de son ame, qu'il le réduise en pénitence: qu'il le mette dans le sac & sous la cendre: qu'il lui ordonne des jeûnes, des disciplines, & tout ce qu'il voudra: qu'il est préparé à tout. On s'imagineroit peut-estre que Mr. Ménage a fait des crimes énormes, parce que son humilité lui fait demander d'estre confondu parmy les scélérats. Cependant Mr. Ménage a toujours mené une vie irréprochable aux yeux des hommes. Il a toujours vescu avec honneur. Et lui-mesme, tout abandonné qu'il est à la componction de son cœur, n'est pas assez hardi pour oser dire qu'il ait jamais fait d'autre mal en public que d'avoir fait des vers trop libres & trop galans, & d'avoir contrefait l'Amant. C'est donc de ses vers dont il s'accuse, & dont il veut faire pénitence: jugeant avec toutes les personnes judicieuses, que ce ne sont pas toujours les piéces les plus dissolues qui corrompent davantage les mœurs: soit parce qu'on est en garde contre le poison qu'elles présentent à découvert: soit parce qu'il n'y a que ceux qui sont déja corrompus qui les lisent: mais que celles qui renferment le poison sous des expressions chastes & innocentes, sont

beau-

beaucoup plus criminelles. De sorte que si depuis cette déclaration publique Mr. Ménage est encore retombé dans ses anciennes habitudes, qui est celui qui aura le cœur assez dur pour n'estre point touché de la foiblesse de l'homme?

Quelle rage? quelle fureur? Mais à quel propos Mr. Baillet dit-il de moy toutes ces choses injurieuses? Son dessein est de faire un livre des Jugemens des Savans sur les principaux ouvrages des Auteurs. Il proteste en plus d'un endroit de son livre qu'il n'y dit rien de sa teste. Ce sont ses termes: Y a-t-il u quelques Savans qui m'ayent accusé dans leurs ouvrages comme d'un crime, d'avoir fait des vers trop libres & trop galands, & d'avoir contrefait l'Amant? Mr. Hallé de Caen au contraire a loué l'honnesteté de mes vers:

-------- Vir factus ad unguem
Menagius: Musæ Andino cui molle decorumque
Andini annuerunt Vatis, tenerique pudicas
Nasonis veneres.

C'est ce qu'il a dit de moy dans son Poëme sur la mort du Pere Bourbon. Mr. Baillet dit que je demeure d'accord moimesme de ce crime dans une de mes Elégies Latines; cette Elégie est celle que je fis, en retournant dans ma patrie, d'où

d'où javois été abſent pendant vingt ans. Je prans droit par les charges. Et pour cela, je ſupplie mes Lecteurs de trouver bon que je produiſe icy l'Elégie dont eſt queſtion. La voicy:

ÆGIDIUS MENAGIUS POST ANNOS XX. PATRIAM REVISENS.

Salve, &c.

Où eſt-il dit dans cette Elégie que c'eſt pour avoir fait des vers trop libres & trop galans, & pour avoir contrefait l'Amant, que j'ay demandé à mon Evêque d'être mis en penitance? Ces vers,

Et mea non umquam nugari deſiit ætas:
Et nondum luſus, deſeruique jocos.

Comprennent une expreſſion générale: qui ne veut dire autre choſe, ſinon que j'avois badiné toute ma vie; & qu'à l'âge où j'eſtois, qui approchoit de ſoixante ans, je n'avois pas meſme encore tout-à-fait renoncé aux badineries. Cette expreſſion ne comprent pas pluſtoſt mes écrits que mes actions: pluſtoſt mes vers que ma proſe: pluſtoſt mes vers Eretiques, pour uſer du terme de Mr. Baillet, que mes vers Satiriques.

Que

Que si Mr. Baillet dit que j'ay protesté dans cette Elégie de ne plus écrire sur des sujets profanes,

------- Vitæ quodcumque sequetur,
Hoc tibi summe parens, hoc tibi Christe dico.

Et que je n'ay pas laissé cependant depuis ce temps-là, d'écrire des choses galantes, je lui demanderay, si ayant promis à Dieu de ne plus retomber dans quelque peché mortel, il n'y est point retombé: car qui est l'homme qui ne péche point? Il n'y a guere de Poëte Chrêtien qui n'ait fait quelques vers de dévotion, dans lesquels il n'ait promis à Dieu de ne plus faire de vers profanes, & qui n'en ait fait nonobstant cette promesse. Monsieur Godeau, Evesque de Grasse, que je nomme par honneur; aprés avoir protesté publiquement qu'il ne feroit plus que des vers de dévotion, non seulement a fait un grand nombre de vers profanes, mais il a mesme fait des vers de galanterie, comme je le feray voir au chapitre dernier de ces Remarques. Monsignor della Casa, Archevesque de Bénévent, aprés avoir fait ce beau Sonnet de dévotion,

τῶ ἀναμάρτητος, dit Marc Auréle.

Io, che l'età solea viver nel fango,
Oggi, mutato il cor da quel ch' i' soglio,
D'ogni immondo penser mi purgo e spoglio,
E'l mio lungo fallir correggo, e piango.
Di seguir falso duce mi rimango.
A te mi dono, ad ogni altro mi toglio.
Nè rotta nave mai parti da scoglio
Si pentita del mar, com' io rimango.
E poich' al mortal rischio è gita invano,
E senza frutto i cari giorni à spesi
Questa mia vita, in porto ormai l'accolgo.
Reggami per pietà tua santa mano,
Padre del Ciel: che poich' a te mi volgo,
Tanto t'adorerò quant' io t'offesi.]

Il a fait ensuite un tres grand nombre de vers d'Amour.

Malherbe dans le Sonnet qu'il a fait sur les Oeuvres Spirituelles de Mr. du Maine, a dit,

Ie renonce à l'amour : je quite son empire ;
Et ne veux point d'excuse à mon impiété ;
Si la beauté des Cieux n'est l'unique beauté
Dont on m'orra jamais les merveilles écrire.

Et il à fait ensuite un nombre infini de vers d'Amour.

Le Pere Vavasseur de la Compagnie de Jésus avoit fait serment de ne plus faire de vers sur des matiéres profanes, & sur des personnes vivantes : comme il

paroist

paroist par cet endroit de son Elégie sur la mort du Pere Bourbon :

O mihi tot longos tractari, Musa, per annos
Desita, jamque procul jussa valere, redi.
Sæpe ego vivorum juravi facta silere :
Sæpe loqui nostris nil, nisi sacra, modis.
Nec mutor : sacer est Vates, & mortuus : huic me
Iusta, licèt serus, soluere jussit amor.

Et depuis ce temps-là il a fait un nombre infini de vers sur des matiéres profanes & sur des personnes vivantes. Il y a mille autres semblables exemples dans les Poëtes Chrêtiens de toute sorte de matiéres.

Je reviens à mon Elégie. Quoyque je n'aye pas suivi ponctuellement la résolution que j'avois prise de ne plus travailler sur des sujets profanes, il ne s'en faut pourtant guére que je ne l'aye suivie. J'ai fait depuis ce temps-là une Epigramme pour mettre sous l'image de St. Bruno : j'ai fait un Epitaphe Chrétien pour Guionne Ménage ma sœur : j'ay fait une Hymne à la Vierge : j'ay fait une Elégie à Mademoiselle le Févre, qui est aujourdhuy Madame Dacier, pour la convier de se faire Catholique. J'ay fait une Epigramme sur ma réconciliation Chrêtienne avec Monsieur Chapelain. J'ay fait des vers à la louange du Pape, au sujet de la levée du

Siége de Vienne. J'ay fait des vers pour le Roi au ſujet des Temples des Huguenots qu'il a démolis. Il eſt à remarquer que mes Poëmes n'ont pas été imprimez par l'ordre du tans qu'ils ont été faits.

Mais quoyque je ne me trouve pas coupable du crime dont m'accuſe icy Mr. Baillet, & que je ſois comme aſſuré que jamais mes vers n'ont fait pécher mes Lecteurs du côté de l'amour, je demeure d'accort que je ſuis un grand pécheur, & que je ſuis coupable envers Dieu de pluſieurs crimes conſidérables, & beaucoup plus conſidérables que celui dont m'accuſe icy Mr. Baillet.

Juſtification des Vers que j'ay faits dans un âge avancé.

CXXXIII.

J'Ay dit dans la derniére de mes Epigrammes Latines, que c'eſt une vilaine choſe qu'un vieux Poëte. *Turpe ſenex Vates.* J'ay dit la meſme choſe dans mon Elégie à Mr. de Sorbiere.

Deſine, Sorberi, nos poſcere deſine verſus:
Luſtra decem Muſas eripuêre mihi.
Scilicet Aonidum juvenes chorus ille Sororum
Diligit, & ſurda reſpicit aure ſenes.

Fronti-

Frondibus æternis canos ornare capillos
Ipse fugit flavis pulcher Apollo comis
Dedecet incanum calamo trivisse labellum.
Turpe senex Miles : turpe Poëta senex.

J'ay dit dans mon Elégie à Mr. Grævius sur la mort de Mr. Heinsius,

Heinsiadæ mortem, Heinsiadæ mihi funera narras :
Et tu me carmen scribere, amice jubes.
Singultus inter, gemitus inter, lacrimasque,
Dulce queat quisquam concinuisse melos ?
Cantatrix cælum poscit philomela serenum.
Turbati ripam fluminis odit olor.
Et tuus horribilis, GRÆVI, *mihi nuncius omnes*
Expulit ex omni pectore lætitias, &c.
Scribere me carmen sineret dolor, haud sinit ætas.
Iam mihi bis septem lustra peracta seni.
Scandere me prohibent divini culmina montis,
Infirmique pedes, invalidumque latus.

Et j'ay dit dans mon Ode Anacréontique à Messieurs de Court & Dacier,

Καλῇ φίλων ἑταίρων
Ξυνωρὶς, ὦ ἑταῖροι
Ἐράσμιοι, ποθεινοὶ,
Μάτην με προτρέπεσθε,
Μὴ νῦν γέροντα ὑμῖν
Καλὸν μέλος ποιῆσαι.
Μοῦσαι, κόραι, ποιητὰς
Γέροντας οὐ φιλοῦσι.

Καταςέφειν ῥόδοισι
Φοῖβος ὁ χρυσοχαίτης
φθόγγει κάρηνα λευκά.
Καλὸν μέλος ποιῆσαι
Καλὸν νέοις ἐρασταῖς.
Αἰσχρὸν ; γέρων ἐράςης.
Αἰσχρὸν, γέρων ποιητής.

Mr. Baillet ſe ſert de ces deux prémiers endroits de mes Poëſies, pour me convaincre par mon propre témoignage d'avoir fait une vilaine action ; ou du moins une action indéçante ; en feſant des Vers dans un âge avancé. Je répons à Mr. Baillet, que dans un autre endroit j'ay loué les Poëtes vieillards : c'eſt dans mon Elégie à Mgr. le Daufin :

Tu vatem ne ſperne ſenem, matura Senectus
Culta magis condit carmina, docta magis.
Dulcior occidui fulget lux languida Phœbi :
Dulcius & cantat mox moriturus olor :

Et que les Poëtes & les Orateurs diſent ſouvent en différents endroits des choſes contraires les unes aux autres, ſelon ce qui fait à leur propos. *Nos, Poëtarum more, uti ſe res dederit, ita, vel populi, vel eruditorum hominum ſententiam noſtro quodam jure ſequimur : atque aliàs,*

ſi

si sit opus, aliter de eadem dicimus, dit l'excellent Monsignor della Casa, Archevesque de Bénévent, dans une de ses Lettres à Victorius. Et Eustathius sur le vers 181. du segond livre de l'Odyssée & sur le 243. du douziéme de l'Iliade, a remarqué qu'Homere avoit dit en ces endroits des choses touchant les augures, qui étoient contraires à celles qu'il avoit dites ailleurs : ce qu'il appelle τὸ ἀμφοτερόγλωσσον. J'ay donc dit en ces prémiers endroits de mes Poësies que je viens d'alléguer, que c'étoit une vilaine chose qu'un vieux Poëte, parce que cela feroit à mon sujét : mais cela n'empesche pas que je ne puisse dire ailleurs le contraire si l'occasion s'en présante : & particuliérement étant véritable qu'il y a un million de Poëtes illustres qui ont fait des vers dans leur vieillesse, avec approbation de tout le monde. Tous les anciens Poëtes de profession, & Grecs & Latins, ont fait des vers toute leur vie : Mr. Baillet en demeure d'accort : Sophocle étoit dans une extréme vieillesse, quand il fit son Oedipe Colonée. Saint Grégoire de Nazianze, qui étoit un Pere de l'Eglise, a fait des vers toute sa vie. Pétrarque, le Bembe, le Molsa, l'Arioste, le Tasse, le

Guarin ont fait des vers toute leur vie: peu de tans avant sa mort Pétrarque fit ces vers pour son Epitaphe.

Frigida Francisci tegit hic lapis ossa Petrarcæ.
Suscipe, Virgo parens, animam; sate Virgine, parce:
Fessaque jam terris, cæli requiescat in arce,

Mellin de St. Gelais a fait des vers toute sa vie: & il fit cette épigramme en mourant:

Barbite, qui varios lenisti pectoris æstus,
Dum juvenem nunc sors, nunc agitabat amor,
Perfice ad extremum; rapidæque incendia febris,
Qui potes, infirmo fac leviora seni
Certe ego te faciam, superas evectus ad oras,
Insignem ad Citharæ sidus habere locum.

Le Casa a fait des vers toute sa vie. Parmy ses Lettres Italiennes que j'ay manuscrites, il y en a une qui commance de la sorte, *Io credo ch' io farò Sonetti venti cinque anni, o trenta, poi che io farò morto.* Dorat, Ronsard, Baïf, Belleau ont fait des vers toute leur vie, Et Ronsard, selon le témoignage de Binet & du Présidant de Thou, en fit un moment avant sa mort. Voyez cy-dessous au chapitre dernier. Les deux

Scaligers ont fait des vers toute leur vie : & Jules Scaligêr en fit le jour mesme de sa mort. Bêze avoit 82. ans qu'il fesoit encore des vers. Desportes a fait des vers toute sa vie. Et ce qu'a écrit Mr. Baillet sur le témoignage de la Croix du Maine, qu'il renonça à la Poësie avant que de pouvoir passer pour vieillard, est trez-faux. Il fit ses Psaumes dans un âge avancé. Le Cardinal Du Perron, son intime, le dit en termes exprés dans le Perroniana. Voicy l'endroit : *La moindre chose de tout ce que Mr. de Tiron a fait, ce sont ses Pseaumes. Cela vient de ce qu'il étoit en sa vielleße.* Le Présidant de Thou a fait des vers toute sa vie : & il en fit sur sa maladie un peu avant sa mort. Passerat à fait des vers toute sa vie : & il fit son Epitaphe un peu avant sa mort. Malherbe a fait des vers toute sa vie, comme il l'a témoigné lui-mesme par cette Stance si célebre,

Les puissantes faveurs dont Parnaße m'honore,
Non loin de mon berceau commancérent leur cours.
Je les posséday jeune, & les posséde encore
A la fin de mes jours.

Mr. Maynard a fait des vers toute sa vie: comme il paroist par ce quatrain,

En cheveux blancs il me faut donc aller
Comme un enfant tous les jours à l'Ecole.
Que je suis fou d'apprendre à bien parler.
Lorsque la Mort vient m'oter la parole.

Abraham Ravaut, dit *Remi*, du village de Remi, lieu de sa naissance, dans le voisinage de Gournay, au diocése de Beauvais; ce que Mr. Baillet a appris de ceux à qui je l'avois appris; fit son Epitaphe en vers le jour de sa mort. Cet Epitaphe est imprimé dans ses Poësies. Gombaud a vêcu prés de Cent ans: & il a fait des vers jusqu'à sa mort. Mr. de Racan, Mr. Godeau, Mr. Chapelain, Mr. de Balzac, Antoine Hallé, l'Abbé de Boisrobert, le Pere Bourbon, Madelenet, ont fait des vers toute leur vie. Le Pere Vavasseur a fait des vers toute sa vie. Le Pere Labbe fit des vers peu de tans avant sa mort; au sujet desquels le Pere Commire a fait ces beaux Hendécasyllabes:

Dum venis furit æstuosa febris,
Et lentis coquit ignibus medullas,
Labbeus canit, & suos tenellis
Mulcet hendécasyllabis labores,

Mo-

Mortisque immemor imminentis, ore
Nil mortale sonat.

Le Pere Pétau a presque fini sa vie par ces vers; qui sont de son dernier Poëme à Sainte Geneviêve;

Dicebam, suprema mihi jam vertitur ætas, &c.
——— *Petavius æger,*
Cantabat veteris quærens solatia morbi.

J'allégue ces vers du Pere Petau avec ceux du Pere Commire, pour répondre aux railleries que Mr. Baillet fait de moi, au sujet des vers que j'ay fait dans un âge avancé: disant que je tiens bon contre la vieillesse, & que je veux mourir en chantant. Germain Vaillant, Abbé de Pimpont, a fait des vers toute sa vie. Et comme l'a écrit Sainte Marthe, dans son Eloge, ny sa dignité de Conseiller du Parlement de Paris, ny celle d'Evesque d'Orléans, ne l'empeschérent point de cultiver les Muses. Scévole de Sainte Marthe à l'âge de 87. ans fit une Epigramme sur le livre de Théophraste Renaudot du soin des pauvres. Cette Epigramme est imprimée dans les Oeuvres de Scévole de Sainte Marthe; avec cette Note: *propria manu: dum annum ageret octogesimum septimum, IV. Januarii, M.DC.XXIII.*

Mr. Baillet prétant que je lui ay imposé à l'égard du Pere Sirmond: car pour le Pere Pétau, le Pere Labbe, le Pere Hardouin, Mr. de Saumaise, & Mr. de Valois, il ne dit point que je lui aye imposé. Voicy les choses des-obligeantes qu'il a dites du Pere Sirmond:

Page 443. Tome 2. partie 2. *Comme le Pere Sirmond étoit homme aussi bien que Petrus Aurelius, il laissa échaper à sa modestie quelques termes rudes & choquants, que la chaleur & le ressentiment lui dérobérent, & qui pensérent donner quelque atteinte à sa réputation, & lui faire perdre quelque chose de la bonne opinion que le Public avoit euë jusqu'alors de sa modération & de son honnesteté.*

Et page 444. *Le Pere Pétau étoit, sans contredit, le plus savant homme de toute la Societé des Jésuites. Il passoit non seulement le Pere Sirmond, mais encore Mr. de Saumaise de plusieurs coudées.* Remarquez qu'il fait icy Mr. de Saumaise plus savant que le Pere Sirmond, & qu'il a traité ailleurs Mr. de Saumaise d'ignorant en toutes sortes de sciences. Voyez cy-dessus le chapitre 2. de ces Remarques.

Et page 446. *Mr. le Prémier Présidant*

dant de Lamoignon faiſant quelquefois réflexion ſur les defauts du Pere Pétau, diſoit qu'il auroit volontiers préféré la médiocrité du Pere Sirmond avec ſon humeur facile & commode, à la profondeur & la vaſte étendue de l'érudition du Pere Pétau, accompagnée de cette humeur auſtere & farouche, qui le rendoit preſque inacceſſible, & par conſéquent moins utile au Public que le Pere Sirmond. Mr. le Prémier Préſidant de Lamoignon ſe connoiſſoit trop bien en érudition, pour dire que celle du Pere Sirmond étoit médiocre. Et je mets en fait que Mr. le Prémier Préſidant de Lamoignon n'a jamais rien dit de ſemblable du Pere Sirmond: ce qui ſeroit un blaſphéme. C'a été chez le Pere Sirmond que j'ay vu la prémiere fois, Mr. le Prémier Préſidant de Lamoignon. Il étoit en ce tans-là Conſeiller au Parlement. Et comme nous avions fait connoiſſance chez le Pere Sirmond, & ſi je l'oſe dire, amitié, nous nous entretenions ſouvent du Pere Sirmond. Et en me parlant du Pere Sirmond & du Pere Pétau, Mr. le Prémier Préſidant de Lamoignon m'a dit plus d'une fois, que le Pere Pétau avoit plus d'étendue de ſavoir que le Pere Sirmond, mais que le Pere Sir-

mond, avoit plus de jugement, & qu'il ſavoit mieux ce qu'il ſavoit : & qu'il aimeroit mieux être le Pere Sirmond que le Pere Pétau. * Il a dit la meſme choſe au Pere Rapin : dont le Pere Rapin a rendu témoignage chez moy en préſance de pluſieurs perſonnes.

A la meſme page : *Le Pere Sirmond & le Pere Pétau étoient ſouvent en différant enſemble. Et comme un jour un de leurs Confreres* (le Pere Talon) *qui aimoit à rire, les eut ſurpris au foyer public, diſputant ſeuls, ſans témoins, & ſe querellant tout de bon, il ne put s'empeſcher de s'écrier qu'il avoit trouvé le Calepin & le Polyanthée broüillés l'un avec l'autre.* Ce conte eſt ridicule: car il eſt ridicule de traitter de Grammairiens les deux prémiers Théologiens de l'Europe. Je remarqueray icy en paſſant, qu'il faut dire *Polyanthéa*, & non pas *Polyanthée.*

Je prens la liberté de demander icy à mes Lecteurs, ſi toutes ces choſes deſobligeantes que Mr. Baillet a dites du P. Sirmond, n'ont pas pu m'engager à dire que Mr. Baillet n'avoit pas meſme pardonné au Pere Sirmond. *Nec, Sirmonde, tibi, ô ſcelus! pepercit.* Cependant

pendant Mr. Baillet me traite, au ſujet de ce vers, de Vieillard qui radote. Voicy ſes termes.

Il n'y a point d'Auteurs dans tout mon Recueil dont j'aye taché de relever le mérite avec plus d'inclination & de plaiſir, que le Pere Sirmond; quelque Tome que l'on en veuille ouvrir, on y découvrira aiſément le ſoin particulier que j'ay eu de marquer en toutes rencontres les grands ſentiments d'eſtime & de vénération dont j'ay toujours été pénétré à ſon égard, depuis que j'ay commencé à lire ſes ouvrages. Mes Adverſaires qui prétandent que j'ay fait cela gratuitement & ſans leur ordre, ne m'en veulent pas tenir conte: & ils ont raiſon, puiſque je n'ay rien fait pour eux en ce point. Néanmoins je ne penſe pas qu'on puiſſe les excuſer d'être tombez dans un des vices les plus ordinaires aux mauvais Critiques, lorſqu'ils ont voulu me chicaner ſur un mot dont ils ont cru pouvoir employer l'ambiguité pour me faire un procés. Mais quoyque je n'aye pas ſongé à prendre des précautions contr'eux ni contre les autres chicaneurs quand j'ay dit que quelqu'un avoit jugé la médiocrité du Pere Sirmond préférable à la profondeur & à la vaſte étendue de l'érudition du Pere Pétau, *le mot de* médiocrité *ne laiſſe pas de ſe trou-*

ver

ver à l'épreuve de leur Critique. Car si ces Messieurs n'ont point encore oublié ce point de leur Grammaire, il ne tiendra qu'à eux de nous dire que la médiocrité n'est autre chose qu'un juste milieu entre le trop & le trop peu. C'est une vertu si rare parmi les Sçavans, qu'il est plus aisé de les trouver à quelqu'une des extrémitez de la Science, que de les voir toucher ce milieu qui ne consiste que dans un point. C'est une vertu qui est le centre de toutes les autres, & qui semble même en être la mesure. Elle a toujours été en tres grande consideration parmi les Anciens comme parmi nous: son prix n'a point été moins connu des Paiens que des Chretiens. Ces Messieurs qui sont Gens de Lettres, pourroient nous apprendre que c'est cette médiocrité dont Horace a fait de si grands éloges; que c'est elle qu'Aulugelle a louée dans Térence, quand il l'a opposée à l'abondance de Pacuvius & à la sécheresse de Lucilius, & quand il a relevé l'avantage qu'il avoit d'être au milieu de ces extrémitez: que c'est celle qui a tant servi à distinguer Virgile d'avec Homére, & qui a porté le Pere Rapin, & Jules Scaliger avant lui, à donner la préséance au Poëte Latin sur le Grec: que c'est celle que Mr. de Balzac appelle toute d'or, toute pure, & toute brillante, *& qu'il estime plus*

plus que le genre sublime dans les Comédies de Térence, d'Arioste, &c. Ils ne trouveront donc pas mauvais que ce soit aussi celle qu'un Magistrat qui n'étoit pas, ce me semble, suspect de mauvais goust, a jugé préférable dans le Pere Sirmond à toute l'immensité du Pere Pétau, pour les raisons que j'ay marquées lorsqu'il en étoit question. Ainsi je n'ay pas sujet de craindre que le plus capable de tous mes Censeurs, avec toute sa suffisance & toute sa présomption, puisse venir à bout de persuader au Public que ce que j'ay dit de la médiocrité du P. Sirmond, soit un éloge médiocre, dés qu'elle l'éleve au-dessus du mérite du Pere Pétau: qui paroist infini d'ailleurs lors qu'on le considére à part, ou qu'on l'oppose à d'autres qu'au P. Sirmond. Aprés cela, je ne voy pas avec qu'elle confiance un Poëte plusque septuagénaire s'est imaginé pouvoir obtenir dispense d'âge & de sagesse, pour dire à mon sujet,

Nec, Sirmonde, tibi, ô scelus! pepercit.

La médiocrité du Pere Sirmond, dans ce que fait dire Mr. Baillet à Mr. le prémier Présidant de Lamoignon, étant opposée à la profondeur & à l'étandue

tandue de l'érudition du Pere Pétau, doit s entendre inconteſtablement d'une médiocrité d'érudition. Et tout ce lieu commun que débite icy Mr. Baillet au ſujet de la médiocrité en général, eſt ſi ridicule, ſi impertinent, & ſi puéril, qu'il ne mérite pas de réponſe: & c'eſt aſſez l'avoir réfûté, que de l'avoir produit.

Contradiction de Mr. Baillet au ſujet de mes vers. Le Stile des Eglogues, peut être quelque fois élevé.

CXXXV.

MOnſieur Baillet, aprés avoir dit que je n'ay pu m'élever dans mes vers audeſſus du caractére médiocre, dit enſuite, en parlant de mon Eglogue intitulée CHRISTINE: *Les penſées y ſont nobles & hautes, les vers pompeux & magnifiques: & plus meſme que cette ſorte de Poëſie ne le permet: parceque le véritable caractére de l'Eglogue doit être ſimple & proportionné à la portée des Bergéres & à la baſſeſſe des Cabanes: aulieu que Mr. Ménage le rend ſuperbe & ſomptueux*

ptueux, jusqu'à le rendre propre pour les Héroïnes & pour les Palais: en quoy on prétend qu'il a abusé de l'éxemple de Virgile: parce qu'encore que ce Poëte, soit élevé dans sa IV. sa VI. & sa X. Eglogue, il y a toujours gardé une médiocrité qui se fait beaucoup distinguer de l'Eneïde. Si Mr. Baillet m'avoit fait cette objection de son chef, je n'y répondrois pas: car j'ay protesté en plusieurs endroits de ces Remarques que je lui abandonnois tous mes écrits, & que je demeurois d'accord généralement de toutes les choses qu'il y trouvoit à dire. Mais comme il me fait cette objection sous le nom de Monsieur Boyleau, je veux y répondre.

Il est vray que le stile des Eglogues doit être bas. Mais comme la Comédie éléve quelques fois sa voix, l'Eglogue éleve aussi quelquefois la sienne; *Paulò majora canamus*, dit Virgile, dans une de ses Eglogues. *Nè già suona la mia sampogna umil come soleva: Ma di voce più altera e più sonora, Emula delle trombe, empie le Selve*, dit le Tasse dans son Amynte. De dix Eglogues que Virgile a faites, il y en a trois de haut stile: Théocrite, Bion & Moschus ont aussi fait des Idylles d'un caractére

élevé

élevé. Sannazar a fait une Eglogue du mesme stile. C'est celle qui commence par ces mots,

Nunc primùm notas velis majoribus undas Currimus.

Il faut voir présantement si mon Eglogue est plus élevée que ces trois de Virgile dont je viens de parler; & si j'ay abusé de l'exemple de ce grand Poëte comme le dit Mr. Boyleau. Pour cela, je supplie mes Lecteurs de conférer mes vers avec ceux de Virgile. Voicy ceux de Virgile, de l'Eglogue quatriéme :

Sicelides Musæ, Paulò majora canamus, &c.
Vltima Cumæi venit jam carminis ætas:
Magnus ab integro seclorum nascitur ordo:
Iam redit & Virgo, redeunt Saturnia regna:
Iam nova progenies cælo demittitur alto.
Tu modò nascenti puero, quo ferrea primùm
Desinet, ac toto surget gens aurea mundo,
Casta fave, Lucina: tuus jam regnat Apollo.
Tuque adeo decus hoc ævi: te Consule inibit
Pollio, & incipient magni procedere menses.
Te duce, si qua manent sceleris vestigia nostri,
Irrita perpetua solvent formidine terras.
Ille Deûm vitam accipiet, Divisque videbit
Permistos Heroas, & ipse videbitur illis.
Pacatumque reget patriis virtutibus orbem. &c.
Pauca tamen suberunt priscæ vestigia fraudis,
Quæ tentare Thetin ratibus, quæ cingere muris
Oppida, quæ jubeant telluri infindere sulcos.
Alter erit tum Tiphys, & altera quæ vehat Argo
Delectos Heroas. Erunt etiam altera bella

At-

Atque iterum ad Troiam magnus mittetur Achilles.
Hinc ubi jam firmata virum te fecerit ætas,
Cedet & ipse mari vector: nec nautica pinus
Mutabit merces: omnis feret omnia tellus. &c.
Aggredere ô magnos (aderit jam tempus) honores;
Cara Deûm soboles, magnum Iovis incrementum.
Adspice convexo nutantem pondere mundum,
Terrasque, tractusque maris, cœlumque profundum.
Adspice, venturo lætentur ut omnia sæclo.

Voicy ceux de la sixiéme.

Nec tantum Phœbo gaudet Parnasia rupes:
Nec tantùm Rhodope miratur & Ismarus Orphea.
Namque canebat, uti magnum per inane coacta
Semina terrarumque, animæque, marisque fuissent,
Et liquidi simul ignis: ut his exordia primis
Omnia, & ipse tener mundi concreverit orbis.
Tum durare solum, & discludere Nerea ponto
Cœperit, & rerum paulatim sumere formas.
Iamque novum terræ stupeant lucescere Solem:
Altius atque cadant summotis nubibus imbres.
Incipiant silvæ tum primùm surgere: cumque
Rara per ignotos errent animalia montes.
Hinc lapides Pyrrhæ jactos, Saturnia regna,
Caucaseasque refert volucres, furtumque Promethei,
His adjungit Hylam, nautæ quo fortè relictum
Clamassent. &c.

Voicy

Voicy ceux de la dixiéme.

Nunc insanus amor duri me Martis in armis.
Tela inter media atque adversos detinet hostes.
Tu procul à patria (nec sit mihi credere) tantum
Alpinas ah dura nives & frigora Rheni,
Me sine, sola vides, &c.
Interea mistis lustrabo Mænala Nymphis:
Aut acres venabor apros. Non me ulla vetabunt
Frigora Parthenios canibus circumdare saltus.
Iam mihi per rupes videor, lucosque sonantes,
Ire: libet Partho torquere Cydonia cornu
Spicula.

Y a-t-il rien dans l'Enëide de plus élevé que tous ces endroits de ces trois Eglogues de Virgile? Voyons maintenant les vers de mon Eglogue, ou Mr. Boyleau trouve trop d'élévation. Les Voicy:

Ouy, je quite ces lieux pour ces nobles climats,
La demeure autre fois des vens & des frimats,
Aujourdhuy le séjour de l'amoureuse Flore,
Plus riant que les lieux où se léve l'Aurore.
Par ses divins appas, par ses attraits charmans
Une Nymphe céleste a fait ces changemens.

DAPHNIS.

Quelle est donc cette Nymphe en charmes si féconde,

Et qui change à son gré l'air, & la terre, & l'onde?

MENALQUE.

C'est ce nouveau Soleil, ce chéd'œuvre des Cieux,
Si vanté des mortels & si chéri des Dieux.
Cette jeune Beauté, cette Nymphe divine,
Ce miracle étonnant. l'adorable CHRISTINE:
Superbe rejeton du Monarque du Nort,
Qui fut des affligez l'asyle & le support:
De ce grand Conquérant, l'invincible GUSTAVE,
Qui fit & la Victoire & la fortune esclave:
Et dont le bras fatal par cent combas divers,
Domtant la Germanie, étonna l'Vnivers.
Le Rhein vit ses combas, & jusque dans sa source
d'Epouvante surpris en arrêta sa course:
Le Danube en trembla caché dans ses roseaux,
Et saisi de frayeur précipita ses eaux.
Tu sais combien de fois le bruit de sa vaillance
De nos sombres vallons a troublé le silance,
Et que du bruit tonnant de ses rares explois
Cent fois ont retenti les échos de nos Bois, &c.
Comme de ses Etats, de sa vertu guerriére
Tu sauras qu'aujourdhuy CHRISTINE *est héritiére.*
Iamais du Thermodon le rivage écumeux
Ne vit tant de hauts faits, ni tant d'exploits fameux,
Qu'aux rivages bruians des ondes Germaniques,
Qu'aux rivages Danois, qu'aux rivages Balthiques,
Par les vaillantes mains de ses braves Guerriers

Cette jeune Amazone a cueuilli de Lauriers.
Vn jour, qui n'est pas loin, ses superbes Armées
Ioindront à ses Lauriers les palmes Idumées :
Et l'on verra palir l'infidelle Croissant
A l'aspect lumineux de cet astre naissant.
Mais sache encor, Daphnis, que sa main adorable,
En adresse, en valeur, à nulle autre semblable,
Au milieu de la guerre & dans les champs de Mars,
Cultive les vertus & fait fleurir les Arts.
Des plus brillantes fleurs de Grèce & d'Italie.
Tout le Nort étonné voit son ame embellie.
Elle a de l'Orient pillé tous les trésors.
Des Pasteurs de Solyme elle entend les accords :
Et son rare savoir, non moins que son courage
La fait nommer par tout la Pallas de nostre age.
Pour voir cette Pallas le savant Apollon
Quitte l'onde divine & le sacré Vallon.
Les Filles de Mémoire abandonnant la Grèce,
Et le double Sommet, & les flots de Permesse,
Vont habiter les monts & les rives du Nort,
Et jouir en ces lieux d'un favorable sort.
De mille endroits divers mille doctes Orphées
Y suivent à l'envi ces neuf savantes Fées.
Mille cygnes fameux en mille endroits épars
Vers ces lieux fortunés volent de toutes parts.
Ceux qui le long des eaux & de Loire & de Seine
Soupirent doucement leur amoureuse peine :
Ceux qu'aux rives du Tibre on voit en cent façons
Comme des rossignols varier leurs chansons :

Ceux qui parent les bords & de l'Ebre & du Tage :
Ceux qui du Boristhéne habitent le rivage :
Ceux de qui le Danube entant les doux accords :
Et ceux que la Tamise éleve sur ses bords.
Et de tous les accens de tant de voix étranges
Se forme pour CHRISTINE *un concert de louanges.*
Pour moy, de qui le chant n'a rien de gracieux,
Ie n'usse osé, Daphnis, les suivre dans ces lieux,
Sans les ordres sacrez de l'auguste CHRISTINE.
Et les attraits puissans de sa bonté divine.
CHRISTINE, *pour ouir mes fresles chalumeaux.*
Veut que dans ses vallons je garde ses troupeaux.
Qu'il me tarde, Daphnis, que je ne la contemple
Cette Reine du Nort, des Monarques l'exemple.
Animé par sa voix, échaufé par ses yeux,
On me verra porter son nom jusques aux cieux.
Tant d'aimables appas, tant de rares merveilles,
Seront le doux objet de mes pénibles veilles,
A ses hautes vertus, à ses fameux exploits,
Ie consacre, Daphnis, & ma Muse, & ma voix.

Outre que ces vers sont bien moins pompeux que ceux de Virgile que j'ay rapportez, il est à remarquer qu'ils ont été faits pour une Reine, & que la majesté de ces persones demande des

des vers majeſtueux. Il eſt à remarquer qu'ils ſont dits par un Paſteur qui a été décrit comme un Paſteur ſavant. Il eſt à remarquer qu'ils ſont remplis de termes de Paſteurs. Et ainſi, quoy qu'ils ſoient de haut ſtile, ils ne laiſſent pas d'être bucoliques. Et c'eſt ainſi que Virgile dans la prémiére de ſes Eglogues a fait des vers pompeux avec des expreſſions de Berger.

Antè leves ergo paſcentur in æthere cervi,
Aut freta deſtituent nudos in litore piſces.

Parlons maintenant des Idylles Grecs. Il y a dans Théocrite, qui eſt le Prince des Poëtes Bucoliques, pluſieurs Idylles qui ne ſont point bucoliques : l'Idylle de Ptolomée : celui des Syracuſiennes : celui de Caſtor & de Pollux : celui de l'Epithalame d'Héleine. Bion dans ſon Idylle de l'Epithalame d'Achille & de Deïdamée fait dire à un Berger des vers, qui ſont tres magnifiques & tres ſublimes :

---------- ἐχώσατο δ' αἰ Λακεδαίμων.
Πάντα δὲ λαὸν ἄγειρεν Ἀχαιϊκὸν, ἐδέ τις Ἕλλω,
Οὔτε Μυκηναίων, ὔτ' Ἤλιδος, ὔτε Λακώνων
Μεῖνεν ἑὸν κατὰ δῶμα, &c.

Λάνθανε δ' ἐν κώραις Λυκομηδίσι μοῦνος Ἀχιλλεύς,
Εἴρια δ' ἀνθ' ὅπλων ἐδιδάσκετο, &c.
Θυμὸν δ' Ἄρεος εἶχε, καὶ ἀνέρος εἶχεν ἔρωτα.

Moſchus, dans ſon Idylle ſetiéme, fait parler ſes Bergers d'un ton qui n'eſt pas moins haut.

Ἕσπερε, τᾶς ἐρατᾶς χρύσεον φάος Ἀφρογενείας,
Ἕσπερε, κυανίας ἱερὸν φίλε νυκτὸς ἄγαλμα,
Τόσον ἀφαυρότερον μήνας ὅσον ἔξοχος ἄστρων
Ἀντὶ σελαναίας τυ δίδου φάος, &c.

Son Idylle ſur la mort de Bion eſt rempli d'ailleurs d'une érudition au-deſſus de celle d'un Berger. Il y eſt parlé de villes éloignées : de Poëtes Epiques : de Poëtes Lyriques : de Fables héroïques : de Memnon, d'Achille, de Ménélaus, d'Hercule, & d'Orphée, deſcendant dans les enfers.

J'ajoute à toutes ces conſidérations, que cette grande ſimplicité de ſtile bucolique pratiquée par les Anciens, n'eſt pas du gouſt des François : ce qui a été tres-véritablement remarqué par Mr. de Longepierre dans ſa belle Préface ſur ſes Idylles. Et un Poëte François qui ſe ſerviroit aujourdhui dans ſes Eglogues des termes de *Bouvier*, de *Vacher*, de *Chevrier*, de *Porcher*, ſeroit ſiflé. Il

Il paroiſt par toutes les choſes que je viens de dire, que ce que le Pere Rapin a dit de l'Eglogue dans ſes Réflexions ſur la Poëtique, doit être entendu avec exception. *L'Eglogue*, dit il, *eſt une image de la vie des Bergers. Ainſi ſa matiére eſt petite, & ſon génie n'a rien de grand. Elle s'occupe à décrire les amours, les jeux, les animoſitez, les jalouſies, les diſputes, les querelles, les intrigues, les paſſions, les avantures, & toutes les petites affaires des Bergers. De ſorte que ſon caractére doit être tendre; ſon eſprit, aiſé; ſon expreſſion, commune. Elle ne doit avoir rien d'exquis, ny dans ſes ſentimens, ny dans ſes paroles, ny dans aucune de ſes maniéres. En quoy les Italiens qui ont écrit en ce genre de vers, ſe ſont trompés. Car ils veulent toujours avoir trop d'eſprit, & dire les choſes trop finement. Le véritable caractére de l'Eglogue eſt la ſimplicité, la pudeur, & la modeſtie. Ses figures ſont douces: ſes paſſions tendres: ſes mouvemens tranquilles. Et quoyqu'elle puiſſe quelquefois être paſſionnée, & avoir de petits emportemens & de petits deſeſpoirs qui ne vont à rien de facheux, toutefois elle n'eſt jamais ny fiere, ny violente. Ses narrations ſont courtes: ſes deſcriptions ſont petites: ſes penſées ſont in-*

génues: ses mœurs sont innocentes : sa diction, pure: son vers, coulant: ses maniéres, unies ; & tous ses discours, naturels. Car ce n'est point une grande parleuse, qui se plaise à faire du bruit. Il paroist, dis-je, par toutes les choses que je viens de dire touchant l'Eglogue, que ce qu'en a dit le Pere Rapin dans le passage allégué, doit s'entendre de la pluspart des Eglogues, & non pas de toutes les Eglogues. Le Pere Rapin lui-mesme dans ce mesme livre des Réflexions sur la Poëtique, à l'article 31. blâme les Eglogues de Mr. de Lalane, pour estre sans vigueur & sans élévation. Et lui mesme a fait des Eglogues d'un stile tres pompeux & tres magnifique.

Ingens ad lævam tollit se lucus: ubi omnis
Cæde madet tellus, & rorant sanguine vepres.
Hîc pastor pugnavit: & hoc immane leonis
Cum jaculo victor spolium suspendit ab ulmo.
Cogite oves, pueri, silva dedit ursus ab alta
Ingentem sonitum, sed quà vestigia torquet
Bellua, se tollit, contrà, dextrâque prehensam.
Implicat, & molli oppressam discerpit in herba.
Stat pecus, attonitumque metu respectat, & horret
Hirsutumque supercilium, villosaque terga.
Ducite, ut antè, greges, & reddite carmina silvis,

Pa-

Pastores ; meritâ victorem ornate coronâ :
Nam patriæ fera monstra isto sub monte peremit.
Parce tamen victor procedere : gramine in alto
Cæruleus latet anguis : habet sub dente venenum.
Nec quidam pastor fugit avius avia serpens
Afflavit tabo latè, infecitque veneno.

Et ce qui suit. C'est dans la premiére de ses Eglogues.

Il est à remarquer, que de huit Eglogues que j'ay faites, je n'en ay fait qu'une d'un stile élevé.

Ce que dit Mr. Baillet que Jan de Meun, dit Clopinel, *continuateur du Roman de la Rose, étoit Jacobin, n'est pas véritable.*

CXXVII.

MR. BAILLET a écrit au titre du Chapitre de Jan de Meun dit *Clopinel*, que cet Auteur, selon l'opinion de quelques-uns, étoit Jacobin. Et dans le Chapitre, il dit affirmativement qu'il l'étoit ; & Docteur en Théologie : ce qui n'est pas veritable. Il est vrai que la Croix du Maine a écrit, que selon l'opinion de quelques-uns il étoit Docteur en Théologie à Paris de l'Ordre des Fré- Page 38. Tome 4. Partie 3.

res Prescheurs. Et par ces quelques-uns, il a entendu parler de l'Auteur de la Chronique d'Aquitaine; qui a dit que Jan de Meun étoit Docteur en Théologie : ce que le Présidant Fauchet ne croit pas. *Je ne puis dire au vrai son état*; dit-il dans son livre de l'Origine de la Langue Françoise, en parlant de Jan de Meun; *combien qu'il me souvienne avoir leu en la Chronique d'Aquitaine qu'il fut Docteur en Théologie : ce que je ne puis croire.* Mais, ny ce Chroniqueur, ny Du Verdier, ny le Présidant Fauchet, ny Jan le Maire de Belges, qui ont tous parlé de Jan de Meun, n'ont point dit qu'il fust Jacobin. Et je ne sçai où La Croix du Maine peut avoir pris une chose si fausse & si ridicule. Dans le livre intitulé *le Songe du Prieur de Saloin*, dédié à Valentine Duchesse d'Orleans, il est fait mention d'un Hôtel & d'un Jardin qui appartenoient à Jan de Meun. Et Jan de Meun ordonna par son Testament qu'il seroit enterré dans l'Eglise des Jacobins de Paris. Et si l'on en croit l'Auteur de la Chronique d'Aquitaine, il leur laissa un coffre, avec ce qui étoit dedans : ordonnant qu'il ne seroit ouvert qu'aprês son enterrement : aprês lequel ce coffre se trouva plein de petites pieces d'ardoi-

se.

se. Ce mesme Auteur ajoute, que les Jacobins de Paris indignez de cette mocquerie de Jan de Meun, déterrérent son côrs : & que par arrest de la Cour de Parlement ils furent condamnez à le remettre en terre dans le Cloistre de leur Couvent. Ce qui ne s'accorde pas, nonseulement avec la qualité de Jacobin, mais avec celle de Docteur en Théologie. Et c'est pourquoy Du Verdier ne croit pas qu'il ait été Docteur en Théologie. *Cela me fait croire*, dit-il, *s'il eust été Docteur en Théologie, comme a voulu dire l'Auteur de la Chronique d'Aquitaine, ou celui duquel il l'a pris, qu'il n'eust usé de telle risée en mourant.* J'ajoute à toutes ces raisons, que Gerson, Chancelier de l'Université de Paris, & Martin Franc, Prévost & Chanoine de l'Eglise de Lauzane en Savoye, qui ont écrit contre le Roman de la Rose, n'ont point remarqué que l'Auteur de ce livre fust un Dominicain : ce qu'ils n'ussent pas manqué de remarquer, si cet Auteur ust u cette qualité : les Prestres séculiers n'étant pas en ce temps-là amis des Religieux. J'apprens d'ailleurs que le Pere Jâques Quétif, de l'Ordre des Domini-

Le livre de Gerson est intitulé, *Tractatus Magistri Joannis Gerson contra Romantium de Rosa, qui ad illicitam Venerem & libidinosum amorem utriusque status homines quodam libello excitabat.*

minicains, qui a fait le Catalogue des Auteurs de cet Ordre, y a réfuté l'opinion de la Croix Du Maine. La Croix Du Maine que Scaligêr dans son segond Scaligerana appelle un fou, est un des Auteurs Classiques de Mr. Baillet.

Ce Catalogue n'est pas encore imprimé.

Justification des vers & des demi vers des Anciens insérez dans mes Poësies.

CXXVIII.

Mr. Baillet m'accuse d'avoir inséré un grand nombre de vers & de demi vers des Anciens dans mes Poësies: car c'est ce qu'il veut dire en disant, *Dans la résolution qu'a prise Mr. Menage de ne rien inventer; ne rien dire de nouveau; & de n'emploier que des matériaux tous taillez, & souvent des vers tous faits, il s'est signalé particuliérement dans l'art de les disposer selon toute l'étenduë de son industrie. De sorte que ceux mesmes qui ont la dureté de refuser à Mr. Ménage la qualité de Poëte, ou d'Auteur Original en Poësie, ne peuvent nier sans injustice que l'ajustement de toutes ces piéces de rapport ne soit toute entiére de lui: & ils sont obligez de reconnoistre qu'il ne partage la gloire qu'il a de les avoir ramas-*

massées, & de les avoir si bien placées, qu'on peut dire que c'est de la Poësie à la Mosaïque.

J'ai déclaré en plusieurs endroits de ces Remarques, qne j'abandonnois tous mes écrits à Mr. Baillet, & que je demeurois d'accord de toutes les choses qu'il y trouvoit à dire. Je demeure donc d'accord d'avoir inséré dans mes Poësies un grand nombre de vers & de demivers des Anciens. Mais comme on pourroit en cela m'accuser de vol illicite; & qu'en effet plusieurs personnes m'en ont accusé; & que j'ai particuliérement entrepris dans ces Remarques de justifier mes mœurs; je me trouve obligé de faire voir à mes Lecteurs que ce que Mr. Baillet blâme icy dans mes vers, mérite des loüanges; & que ces sortes d'imitations, ou si on veut, de larcins, ont été ordonnées par les Maistres du métier. Vida l'enseigne dans son admirable Poëtique:

Atque ideo ex priscis semper quo more loquamur
Discendum, quorum depascimur aurea dicta,
Præcipuumque avidi rerum populamus honorem.
Aspice, ut exuvias Veterumque insignia nobis
Aptemus. Rerum accipimus nunc clara reperta;
Nunc seriem, atque animum verborum, verba quoque ipsa;
Nec pudet interdum alterius nos ore loquutos.

Cùm verò cultis moliris furta Poëtis,
Cautiùs ingredere, & raptus memor occule versis
Verborum indiciis, atque ordine falle legentes
Mutato. Nova sit facies, nova prorsus imago.
Munere (nec longum tempus) vix ipse peracto
Dicta recognosces veteris mutata Poëtæ.
Sæpe palam quidam rapiunt, cupiuntque videri
Omnibus intrepidi, ac furto lætantur in ipso
Deprensi, seu cùm dictis, nihil ordine verso
Longè alios iisdem sensus mira arte dedère,
Exueruntque animos verborum impune priores:
Seu cùm certandi priscis succensa libido,
Et possessa diu, sed enim malè condita, victis
Extorquere manu juvat, in meliusque referre:
Ceu sata, mutatoque solo feliciùs olim
Cernimus ad cælum translatas surgere plantas:
Poma quoque utiliùs, succos oblita priores,
Proveniunt. Sic regna Asiæ, Troiæque penates
Transtulit auspiciis Phrygius melioribus Heros
In Latium; quamvis (nam Divûm fata vocabant)
Invitus, Phœnissa, tuo de littore cessit:
Nec connubia læta, nec incepti Hymenæi
Flexerunt immitem animum: tu victa dolore
Occidis, & curæ vix ipsâ in morte relinquunt.
Nunquam ô Dardaniæ tetigissent vestra carinæ
Littora; fors nulli poteras succumbere culpæ.
Ergo agite, ô mecum securi accingite furtis
Unà omnes pueri, passimque avertite prædam.
Infelix autem (quidam nam sæpe reperti)
Viribus ipse suis temere qui fisus & arti,
Externæ quasi opis nihil indigus, abnegat audax
Fida sequi Veterum vestigia, dum sibi prædâ

Tem-

Temperat heu nimiùm, atque alienis parcere crevit
Vana superstitio, Phœbi sine nomine cura.
Haud longùm tales ideo lætantur, & ipsi
Sæpe suis superant monimentis, illaudatique
Extremum ante diem fœtus flevêre caducos,
Viventesque suæ viderunt funera famæ.
Quàm cuperent vano potiùs caruisse labore,
Eque suis alias didicisse parentibus artes!
Sæpe mihi placet antiquis alludere dictis,
Atque aliud longè verbis proferre sub iisdem:
Nec mea tam sapiens per se se prodita quisquam
Furta redarguerit, quæ mox manifesta probabunt
Et nati natorum, & qui nascentur ab illis.
Tantùm absit pœnæ metuens infamis ut ipse
Furta velim tegere, atque meas celare rapinas.

Ecoutons Scaliger dans son *Confutatio Fabulæ Burdonum : Nam quid facient Virgilio, qui nihil pæne nisi alienum habet: sed dispositione & inventione aut fecit suum, aut melius? Qui de Hieronymo Vida aliter sentiet quàm de summo & perfectissimo Poëta, nugas aget. Tamen si ex Christiade Poëtica, Bombycibus, ludicro Scacchiorum, omnia Virgiliana fusta sustuleris, quòd Vidæ proprium relinquetur, aut perexiguum èrit, aut nihil. Ut paucis complectar; omnino corniculam Horatianam hic videbimus. Sed non est porcorum de amaracino judicare, Si Josepho in versibus quos ille noctu experrectus meditari in lecto solet, ali-*

aliquid usurpatum est quod à Veteribus occupatum fuerit, Quod illi maledictum existimant, Eam laudem is ducit sibi maximam: quum id facit quod Virgilius, & alii summi Viri fecerunt.

Ecoutons Casaubon dans son *Persiana Horatii Imitatio: Nemo qui vel summatim humanitatis studia attigit, Persii Satiras legit, quin statim imitationis Horatianæ aliqua saltem vestigia deprehendat: tam multa enim illius tam paucis numero versibus expressit, ut fungum esse oporteat, cujus animum, simul ac in hunc librum oculos conjecit, ejus rei aliqua non percutiat suspicio. Et tamen ea arte, eo judicio in hac parte usus est Poëta ingeniosissimus, ut qui adeo multa non sua usurpat, suus tamen ubique sit, nec alieni beneficii ferè quicquam, verùm propria omnia habere videatur.* Κἂν γὰρ παρ᾽ ἄλλου λάβῃ τι, ἴδιος αὐτῷ χρώμενος, ἴδιον τὸ ληφθὲν ποιεῖ: *quod olim eruditissimi Critici de Thucydide, Homerum imitante, pronuntiarunt.* Et ce qui suit.

Ecoutons Pasquier livre VII. de ses Recherches chapitre 7. *Ronsard déroboit hardiment des traits d'uns & autres Auteurs: mais avec un larcin si noble & industrieux qu'il n'ust point craint d'y estre surpris.*

Fulvius Ursinus a fait un livre entier des

des choses que Virgile a prises des Grecs. Le Beni en a fait un de celles que le Tasse a prises des autres Poëtes. Et Mr. Baillet parle lui-mesme d'un Critique qui fit un livre contre Desportes, sous ce titre, *La Conformité des Muses Italiennes & Françoises* : où il fésoit voir que la pluspart des Sonnets de Desportes étoient traduits ou imitez des Poëtes Italiens.

J'ai traité aprés Vida cette matiere dans mes Observations sur malherbe. Et voici comme je l'ay traitée. C'est sur ce vers, *D'arbitres de la paix, de foudres de la guerre.* Page 254.

J'ay souvent oüi dire à Mr. Chapelain, que lui & Mr. Dandilly avoient fait ce vers, sans savoir qu'il fust de Malherbe. & dans le moment que je fais cette remarque, j'apprans de Mr. Furetiere que la mesme chose lui est arrivée. J'ay aussi oüi dire souvent à Mr. Corneille, qu'il avoit fait dans son Polyeucte, au sujet de la fortune ces deux vers si celebres,

Et comme elle a l'éclat du Verre,
Elle en a la fragilité.

Sans savoir qu'ils fussent de Mr. Godeau Evesque de Vence; car ils sont originairement de Mr. Godeau; *qui les avoit faits dans*

dans ſon Ode au Cardinal de Richelieu, quinze ans avant que Mr. Corneille les uſt faits dans ſon Polieucte. Il eſt aſſez ordinaire de e rencontrer ainſi dans la penſée & dans l'expreſſion des autres. Porphire dans un Fragment de ſon livre de la Philologie, rapporté par Euſebe au chapitre 3. du X. livre de la Préparation Evangelique, fait mention d'un certain Arétades qui avoit fait un Traité tout entier de ces ſortes de rencontres. Et à ce propos, je ne puis m'empeſcher de faire part à mes Lecteurs d'une petite hiſtoire tres-agréable, que racconte St. Jérome ſur ces paroles de l'Ecléſiaſte, Nihil ſub ſole novum. *Il dit que ſon Maître Donat expliquant ce mot de Térence,* Nihil eſt dictum, quod non ſit dictum priùs, *peſtoit contre les Anciens qui lui avoient pris ſes penſées.* Pereant qui ante nos noſtra dixerunt. *Il eſt dis-je, aſſez ordinaire de concourir ainſi & dans la même penſée & dans la meſme expreſſion des autres: & particuliérement quand on a vû autrefois cette meſme penſée & cette meſme expreſſion: comme Mr. d'Andilly, Mr. Chapelain, & Mr. Furetiere avoient vû ſans doute ces vers de Malherbe, & Mr. Corneille ces deux de Mr. Godeau. Car il arrive ſouvent qu'une choſe nous demeure dans l'eſprit, & que l'Auteur de cette choſe*

se s'efface de nôtre memoire. Mais ce qui est arrivé à Mr. de Racan est tout-à-fait extraordinaire. En l'année 1608. *étant en garnison à Calais, âgé de* 19. *ans, il fit ces quatre vers,*

Estime qui voudra la mort épouvantable,
Et la fasse l'horreur de tous les animaux,
Quant à moi je la tiens pour le point desirable,
Où commencent nos biens & finissent nos maux.

Quelque tans aprés étant à Paris, & récitant ces vers comme étant de lui à son ami Ivrante, son ami lui dît qu'il ne donnoit point dans ce panneau: qu'il savoit fort bien que ces vers étoient de Mathieu: & que c'étoit le prémier quatrain de son livre intitulé Les Tablettes de la Vie & de la Mort. *Mr. de Racan qui n'avoit jamais vû ce livre, contesta long-temps, & opiniatrément, que Matthieu ne pouvoit avoir fait ces vers: & il ne se rendit là-dessus que lors qu'Ivrante les lui fit lire dans ce livre de Mathieu, avec le plus grand étonnement du monde. Je ne doute point de cette histoire: étant tres persuadé que Mr. de Racan, qui me l'a souvent racontée, & en presence de plusieurs person-*

ſonnes; eſt un homme tres-véritable: mais je doute fort de ce que dit Leonardo Salviati au livre prémier de ſes Avertiſſemens de la Langue Italienne, qu'un Poëte de ſon temps qui n'avoit jamais vû les Sonnets du Cardinal Bembo, en avoit fait de tous ſemblables. Quoi qu'il en ſoit, il n'y a guére de Poëte à qui il n'arrive de faire quelques vers qui ſe trouvent dans d'autres Poëtes, & par là on peut juger, combien ſont injuſtes & ridicules ceux qui décrient aujourdhui les Poëmes les plus achevez pour y avoir rencontré quelques hémiſtiches des Anciens: qui à proprement parler, ne ſont que des phraſes du langage poëtique. Et en cela ils ſont dautant plus injuſtes, & d'autant plus ridicules, qu'il eſt permis aux Poëtes de prendre des Anciens des vers entiers. Les Grecs & les Latins, & les Italiens qui ne cedent de guére aux Grecs & aux Latins, en ont tous uſé de la ſorte. Et c'eſt auſſi de la ſorte qu'il en faut uſer: comme je le ferai voir dans ma Diſſertation du larcin & de l'imitation des Poëtes. Cependant, voyez ce que dit là-deſſus Veda dans ſon admirable Poëtique. Mais quoi qu'il ſoit permis à tout le monde, il n'eſt pas donné à tout le monde de prendre des anciens Poëtes célebres. Il faut que les vers parmi leſquels on meſle ceux de ces grands hommes, ne leur ſoient point inferieurs:

Car

Car il ne faut pas coudre de la pourpre avec de la bure : & comme disoït Virgile, il est plus aisé d'ôter la massuë à Herçule, que de prendre un vers à Homere.

Descendons maintenant dans le particulier : & voions les vers que j'ai pris des Anciens.

Examen des vers & des demivers des Anciens insérez dans mes Poësies.

CXXIX.

J'Ay dit dans mon Epigramme à Mr. Heinsius ; qui est la 50. de mes Epigrammes Latines ; *Heinsi, Castalidum decus sororum.* Et Martial a dit dans l'épigramme 14. de son livre IV. *Sili, Castalidum decus sororum.* On crie là dessus contre moy au voleur. Un homme de lettres, au nom duquel je pardonne, m'aiant traité de plagiaire au sujet de ce vers *Heinsi, Castalidum decus sororum*, & de cet autre, *Pereri, Aonidûm decus immortale sororum*, de mon Elégie à Mr. Du Périer & à Mr. Santeuil, qui étoit, disoit-il, de quelqu'autre Poëte ancien ; il me vint prier quelque tans aprés de lui corriger une Epi-

Epitre Dédicatoire qu'il avoit faite. Aprés lui en avoir corrigé plusieurs endroits, je lui dis qu'il en avoit pris le commancement & la fin d'une lettre de Balzac. Il me fit de grands serments qu'il n'avoit pris de Balzac ny cette fin, ny ce commancement : & qu'il falloit qu'il ust concouru avec lui. Je fis apporter un volume des Lettres de Balzac : où je lui fis voir qu'une de ces lettres commançoit par le mot de *Monsieur*, qui étoit le premier mot de son Epitre Dedicatoire, & qu'elle finissoit par ces mots, *Votre tres humble & tres obeissant serviteur*, qui étoit la fin de la mesme Epitre. Et je lui dis, que de m'accuser d'avoir pris de Martial, *Castalidum decus sororum*, & de cet autre Poëte, *Aonidum decus immortale sororum*, c'étoit m'accuser d'avoir pris le mot de *Monsieur* d'une lettre de Balzac. Il en est de mesme de ce vers *Disertissime quot fuere, vel sunt*, de mon Epigramme à Mr. Pucelle Avocat au Parlement : qu'on prétant qui est dérobé de Catulle.

J'ay dit dans mon Elégie à Mr. Bachot,

Ne mihi, ne pigeat, si lo veterique Sodali,
Ne pigeat medicas applicuisse manus.

Et dans l'Epicedium de Mr. Corneille, en parlant à Apollon auteur de la Médecine, j'ay dit,

Di-

------ *Divino nonne Poëtæ*
Debueras medicas applicuisse manus.

On m'accuse d'avoir pris ces endroits de ces vers de Tibulle, qui sont de son Elégie à Phœbus :

Crede mihi, propera: nec te jam Phœbe, pigebit
Formosæ medicas applicuisse manus.

Je répons à cette accusation que *medicas applicare manus* n'est pas une pensée ; que ce n'est qu'une phrase, qui signifie *guérir*; & que de m'accuser d'avoir pris cette expression de Tibulle c'est m'accuser d'avoir pris de Tibulle le mot *de guérir* ; *manus medica* a été dit par tout le monde. *Vincere quos medicæ non potuere manus*, dit l'Auteur de l'Epitaphe d'Eutichês, conducteur de chariots. Mais qui n'a point dit *medicas applicare*, ou *adhibere manus*? Virgile a dit dans le 3, des Géorgiques. *Dum medicas adhibere manus ad vulnera pastor Abnegat*. Jan de la Case a dit sur la mort de Flaminius,

Aureus ille senex, vitæ qui licia Parcæ,
Intacta ducunt candidiora nive,
Qui nec Principibus, urbi nec scilicet ægræ
Formidet medicas adplicuisse manus.

Le Pere Rémond, Jésuite a dit,

Audiit alma parens, ægroque adlapsa gementi
est:
Et visa est medicas applicuisse manus.

J'ay dit dans la mesme Elégie à Mr. Bachot,

Vror, ut incensæ flammis uruntur aristæ:
Vruntur sacris ut pia thura focis.

On dit que j'ay pris ce dernier vers de Tibulle: qui a dit, *Vrimur, ut celeres urunt altaria flammæ.* Et moy, je dis que l'expression de Tibulle est vicieuse: & qu'aprés avoir dit *Vrimur*, au passif, il falloit continuer de mesme, & dire, *ut uruntur*: & non pas, *ut urunt.* à l'actif.

J'ay dit dans l'épigramme 26. de mes Epigrammes Latines, au sujet de Fabianus, qui étoit un homme inquiet:

Mortuus hoc tandem, tumulo, Fabiane, quiescis.
Ingenio levior sit tibi terra tuo.

On dit que j'ay imité cette épigramme de ces vers de Martial, au sujet d'un Barbier qui avoit la main extrémement légere:

Sis

Sis licet, ut debes, tellus pacata, levisque,
Artificis levior non potes esse manu.

Et moy, je dis que mon distique vaut mieux que celui de Martial. Le mot *pacata* est superflu dans l'épigramme de Martial: & quand il y seroit nécessaire, il n'y a rien qui s'y rapporte ensuite. Il y faudroit un *pacatior*, pour répondre à *pacata*; comme *levior* répont à *levis*.

J'ay dit dans mon épigramme. 103.

Seriùs ut repetant formosam Numina Nympham,
Quâ non in terris dignior ulla polo:
Quæ frueris tantis, Regina Lutecia, donis,
Cælicolum supplex da pia thura patri.

On dit que j'ay pris ces vers de ce distique de Martial:

Serus ut ætheriæ Germanicus imperet aulæ;
Utque diu terris; da pia thura Iovi.

Et moy, je dis que ce distique de Martial est ridicule: étant ridicule de prier Juppiter, qui est le Roi des Cieux, qu'un autre que lui regne dans les Cieux.

J'ay fait cette épigramme sur la Vénus d'Appelle commancée & non achevée:

Non venerem Cois Cous perfecit Apelles,
Si perfecisset, fecerat ille minus.

Liv. 1. epig. On dit que je l'ay prise de ces vers de Martial sur la main de Porcius Scævola,

Major deceptæ fama est & gloria dextræ.
Si non errasset, fecerat illa minus.

Et moy, je dis que mon distique vaut mieux que celui de Martial, qui est pourtant excellant: y aiant dans ce vers *si perfecisset, fecerat ille minus*, une agréable antithêse entre *perficere* & *minus facere*, qui n'est pas dans celui de Martial.

Dans son Elegie sur la mort de Mr. du Puy. Mr. de Launoi, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris à prétandu que plusieurs de nos Saints n'avoient point existé: ce qui a fait dire de lui à Mr. Féramus,

Tu quoque, Launoi, veri indagator & index,
Addita qui fastis Numina falsa doces.

De mon coté, j'ay fait là dessus cette épigramme Grecque,

Τὸν Λαυνόϊον ὁρᾷς, ὃς σύρφετον Οὐρανιώνων
Ῥίψε, ποδὸς πεπαγὼν ἀπὸ βηλοῦ θεσπεσίοιο.

On

On dit que ce dernier vers eſt pris tout entier d'Homere : lequel l'a employé dans ſon Iliade, en parlant de Juppitêr qui précipita Vulcain du Ciel d'un coup de pied. Mais c'eſt ce qui fait la beauté de mon épigramme. Elle ſeroit ridicule, ſi ce vers étoit de moy : & j'oſe dire qu'elle eſt fort belle, acauſe de cette application, pour laquelle Mr. Daillé le pere, homme tres-verſé dans la lecture d'Homere, m'a ſouvent félicité. Les Poëtes Grecs ont fait gloire d'employer ainſi des vers tous entiers d'Homere. L'Auteur de l'épitaphe de l'Empereur Julien l'Apoſtat :

Ἰουλιανὸς μετὰ Τίγριν ἀγάρροον ἐνθάδε κεῖται,
Ἀμφότερον, βασιλεύς τ' ἀγαθὸς, κρατερός τ' αἰχμητής.

ce dernier vers eſt d'Homere : qui eſt le vers, ſelon le témoignage de Plutarque, pour le marquer en paſſant, qu'Alexandre le Grand préféroit à tous les autres de ce pere des Poëtes. Il y a une Epigramme du Poëte Lucillius, au livre 2. de l'Anthologie, contre un voleur qui vola la ſtatue de Mercure, le Dieu des voleurs, laquelle épigramme finit par ce vers, *Πολλοὶ μαθηταὶ κρείττονες διδασκάλων* : qui eſt un vers d'un Ancien : car il eſt

rapporté par Cicéron dans la VII. de ses Epitres qu'on appelle *Familieres*, au livre IX. & cette citation ne fait pas une petite beauté dans cette épigramme.

J'ay dit dans mon Elégie à Mademoimoiselle le Fêvre qui est aujourdhui Madame Dacier ;

Sed quibus aut verbis, aut quâ tot splendida dona
Voce canam? laudes ordiar unde tuas?
Obruitur laudum numero mea Musa tuarum,
Quid de te dicat nescia, quidve tibi.
Talis, vere novo virgo per prata vagatur,
Quos linquat flores, nescia, quosve legat,

On dit que j'ay dérobé cette comparaison à Malherbe : qui a dit dans son Ode à Mr. de Bellegarde,

Comme en cueuillant une guirlande
L'homme est dautant plus travaillé
Que le parterre est émaillé
D'une diversité plus grande :
Tant de fleurs de tant de cotez
Fesant paroistre en leurs beautez
L'artifice de la Nature ;
Il tient suspendu son desir,
Et ne sait en cette peinture,
Ny que laisser, ny que choisir.

& moi, je dis que cette pensée étant de tout le monde, n'est de personne

ne. Voicy ceux qui l'ont employée. Politien dans ſon épigramme à la louange de Craſſus :

Vtque intret biferi ſi Virgo roſaria Pæſti,
Quam primùm carpat vix ſciat illa roſam :
Sic tot Fama tuæ cernens miracula laudis,
Palmam cui primùm deferat, in dubio eſt.

Joachin Du Bellay dans ſon Ode au Prince de Melſe :

Mais comme errant par une prée
De diverſes fleurs diaprée,
La Vierge ſouvent n'a loiſir
Parmi tant de beautez nouvelles
De reconnoiſtre les plus belles,
Et ne ſait leſquelles choiſir :
Ainſi confus des merveilles
Par tant de vertus pareilles
Qu'en toi reluire je voy,
Ie perds toute connoiſſance,
Et pauvre par l'abondance,
Ne ſay que choiſir en toy.

Madelenet, dans ſon Ode pour la Reine de Suëde :

Tu, Diva, primùm quid memorem, doce.
Nam fluctuantem pertrahit omnium
Me turba virtutum. Laceſſunt
Corporis hinc, animi inde dotes.
Sic Nympha mollem gramine floreo
Nectens coronam, Veris honoribus

Densis laborat, nec scit utros
Anxia dextra metat colores.

Mr. Maury dans une de ses Epitres à Mr. de Sorbiere.

Non secus ac pictos tenero qui pollice flores
Vernante in prato decerpit sedula Virgo,
Hisque sinum, calathosque implet, nectitve corollas:
Talis & ipse velut per florea prata vagaris.

Et Mr. Du Perier dans son Ode à Mr. de Guise:

Sic Nympha, picto gramine nobilem
Pulchræ corollam nectere gestiens
Fronti, renidentum laborat
Luxurie nimia colorum.

J'ay dit dans mon Elégie au Cardinal Mazarin, *Saltem aliquis veniat, qui mihi dicat, abi.* On dit que ce vers est pris tout entier d'un ancien Poëme, imprimé dans la Collection de Pierre Pithou. Et moy je dis que ce vers est devenu si commun qu'il est de tout le monde: & qu'ainsi je ne l'ay pas dérobé, mais que je l'ay cité. Je dis la mesme chose de ce vers de mon Epigramme sur l'Image de Saint Bruno, *Sic oculos, sic Bruno manus, sic ora ferebat*

bat: qui a été pris de ce vers du 3. de l'Eneïde, *Sic oculos, sic ille manus, sic ora ferebat.*

A l'égard de ce vers de Martial, *Reptantes vidit sustinuitque manus*, que j'ay employé dans mon Elégie, sur mon retour en ma patrie aprés vint ans d'absence, il est vray que je l'ay pris de Martial: mais C'a été à l'imitation des plus célebres Poëtes modernes qui prennent ainsi des vers des Anciens pour faire honneur aux Anciens. Bucanan a commancé son Séaume 82. par ces deux vers,

Regum timendorum, in proprios greges
Reges in ipsos imperium est Iovæ:

Qui sont tous entiers d'Horace: à la reserve du mot de *Jovæ*, pour lequel Horace a dit *Jovis*.

Et il a dit dans le Séaume 137. *Super flumina*: *Regia finitimis invidiosa locis.* Et Ovide, dans son Epitre de Didon à Enée, a dit, *Mœnia finitimis invidiosa locis.*

Il a dit dans son Elégie sur la misére de ceux qui régentent.

Arcadico juveni quòd læva in parte mamillæ
Nil salit, iratus clamat uterque parens.

Ce qui eſt pris de cet endroit de la Satire VII. de Juvenal.

—— Culpa docentis
Scilicet arguitur, quòd læva in parte mamillæ.
Nil ſalit Arcadico juveni.

Il a dit dans une de ſes épigrammes contre Nævolus, *Et cernis, quantum noctua, manè videt:* ce qui eſt pris de cet endroit de Martial, livre 3. Epigramme 93. *Videaſque quantum noctuæ vident manè.*

Jules Scaliger dans ſon épigramme intitulée *Luſus non fictus*, a employé de meſme ce vers de l'Empereur Galien,

Brachia non hederæ, non vincant oſcula conchæ.

Martial a dit, livre XII. épigrame 47. *Nec tecum poſſum vivere, nec ſine te:* Et Ovide a dit dans ſes Amours, *Sic ego nec ſine te, nec tecum vivere poſſum.*

Virgile à dit dans le ſixiéme de l'Enëide,

Tu maximus ille es,
Unus qui nobis cunctando reſtituis rem.

à l'imitation d'Ennius qui avoit dit, *Unus Homo nobis cunctando reſtituit rem.*

Il

Il y a mille autres semblables larcins dans les Poëtes anciens & modernes.

J'ay fini l'Envoy de mes Poësies Italiennes à la Reine de Suède par ce vers, *Pianger cercai, non già del pianto onore:* & mon Madrigal 8. par cet autre vers, *Che fù principio a si lungo tormento.* On dit que j'ay pris, de Pétrarque ces deux vers tous entiers. Et moy, je dis que je n'ay pas dérobé ces vers à Pétrarque, mais que je les ay citez de Pétrarque: & que les plus célebres Poëtes Italiens en usent de la sorte à l'égard de Dante & de Pétrarque: & que les Poësies du Cardinal Bembo, celles de Monseigneur della Casa, celles d'Annibal Caro, & celles du Tasse, sont pleines de vers entiers de Dante & de Pétrarque: & que ces citations de ces deux grands Poëtes sont affectées par les Poëtes Italiens. Les vers de Dante & de Pétrarque inférez dans la Traduction de l'Enëide du Caro sont imprimez dans les éditions in quarto, d'un caractere différant de celui des autres vers: & si Mr. Baillet a ces éditions, il peut voir en un moment le grand nombre de vers que l'Auteur a employez de ces deux Poëtes dans cette Traduction. Je les ay contez. Ils sont au nombre de douze.

J'ay fait cette Epigramme ſur un Amant décrépite :

Bis ſeptem, ſcis alme Puer, jam luſtra peregi:
Et tamen emeritum ſub tua ſigna vocas.
Vrimur. en totas populatur flamma medullas.
Parce precor: remove, dire Cupido, faces.
Quid tibi cum tumulo? ſiccis hærere medullis
Quid juvat? an cineres urere, ſtulte, paras?
Sævo in amore miſer traduxi tempora vitæ.
Non ſatis hoc? & nos vis in amore mori?

On dit que j'ay pris ce *ſiccis hærere medullis* de cet endroit de Properce, livre 2. elégie 9.

Quid tibi jucundum ſiccis habitare medullis?
Si pudor eſt, aliò trajice tela tua:

Et ce *nos vis in amore mori*, de cet endroit du meſme Poëte, élégie 1. du meſme livre, *laus in amore mori: laus altera, ſi datur uno poſſe frui.* Et moy, je dis que je n'ay point ſongé à ces endroits: & que mon diſtique,

Quid tibi cum tumulo? ſiccis hærere medullis
Quid juvat? an cineres urere, ſtulte, paras?

Vaut mieux que celui de Properce: & que le *laus in amore mori* de Properce me juſtifie contre ceux qui blament

ce

ce jeu de paroles *amore mori.* Ce jeu de paroles aureste a été affecté par les Poëtes les plus célébres. Properce livre 1. élégié 3.

Interdum graviter mecum deserta ferebar
Externo longas sæpe in amore moras.

& élégie 4. du mesme livre.

Dum tibi deceptis augètur fama puellis,
Certus & in nullo quæris amore moram.

& élégie 13. du mesme livre.

Quid mihi desidiæ non cessas fingere crimen;
Quòd faciat nobis Cyntia amore moram?

C'est ainsi que Muret prétant qu'il faut lire ce distique. Sannazar dans une de ses épigrammes:

Absentem quæris: præsentem despicis, Ægle.
Non redamas: sed me vis in amore mori.

Et dans une autre.

Arsimus: & primos miseri deflevimus ignes.
Hoc satis. Extremo turpe in amore mori.

Capilupus:

Phyllida: servantem summo de monte capellas,
Orabat supplex nuper amator Acon.
Ille preces, simul & lacrimas ubi fudit inanes,

Ex alto ſeſe vertice præcipitat.
Et dum per vacuas in præceps volvitur auras,
Iam periturus ait, Laus in amore mori.

On ajoute, que j'ay pris ce vers,

Parce precor: remove, dire Cupido, faces.

de cet endroit de Tibulle, livre 2. élégie 4.

Vror. io remove, ſæva puella, faces.

J'en demeure d'accort: mais en cela j'ay ſuivi l'exemple des Poëtes les plus célébres, & les préceptes de vida. Voyez cy-deſſus au chapitre 127.

Dans ma Métamorphoſe de Gargilius en perroquet, j'ay fait dire à Gargilius lorſqu' Apollon & les Muſes le vouloient empeſcher d'entrer au Parnaſſe:

Egregiam vero laudem! Vos perſequi inermem
Non pudet armatos? quæ tandem gloria veſtra
eſt,
Si Dî mortalem, ſi plures vincitis unum?

On dit que j'ay pris ces vers de cet endroit du quatriéme de l'Enéide.

—— Magnum & memorabile nomen,
Vna dolo Divûm ſi femina victa duorum eſt.

Il eſt vray que j'ay viſé à cet endroit. Mais je ſoutiens que mon *Si Dî mortalem, ſi plures vincitis unum*, vaut bien l'*Una dolo Divûm ſi femina victa duorum eſt*, de Virgile.

J'ay fait cette épigramme Grecque ſur Mr. Bignon, le pere, Avocat Général du Parlement de Paris,

Τῆς φύσεως μέγα θαῦμα, παλαιά τε καινά τε εἰδὼς,
Τῇδε Βίγνων, θνητοῖς, καὶ μακάρεσσι φίλος.

On dit que ces mots, παλαιά τε, καινά τε, εἰδὼς, ſont pris de cet endroit d'Homere, du livre 2. de l'Odyſſée vers 188. παλαιά τε, πολλά τε, εἰδώς. Et moy, je dis que mon hémiſtiche vaut mieux que celui d'Homere : a cauſe de l'antithêſe de παλαιά & de καινά. A l'imitation d'Homere, Lucien a dit, παλαιά τε, μωρά τε εἰδώς. C'eſt dans la premiere de ſes épigrammes. Λουκιανὸς τάδ' ἔγραψα, παλαιά τε, μωρά τε εἰδώς. Et perſonne ne l'en a blamé.

Quand je fis imprimer la vie de Mamurra, je fis mettre au devant une Taille douce qui répréſantoit un homme dans une grande marmite, enſeignant à pluſieurs Cuiſiniers & Marmitons l'art de la Cuiſine. Et au deſſus de cette Mar-

mite j'y fis mettre ces mots de Virgile, *Illa se jactet in aula: Aula*, & *olla*, eſt la meſme choſe: témoin *l'Aulularia* de Plaute: Et au deſſous j'y fis mettre ce diſtique Grec,

Ὁρᾷς μάγειρον, ξεῖνε, τὸν διδάσκαλον,
Ὃς θεσπιῳδεῖ τρίποδος ἐκ χαλκηλάτου.

On dit que ce dernier vers eſt pris de celui-cy d'Ariſtophane, qui eſt de la premiere Scéne de ſa Comédie intitulée *Plutus*,

Ὃς θεσπιῳδεῖ τρίποδος ἐκ χρυσηλάτου.

Il eſt vray que mon vers eſt pris de celui-là d'Ariſtophane. Mais c'eſt ce qui fait la beauté de mon épigramme, qui ſans cela ſeroit plate. Mr. de Saumaiſe trouvoit cette parodie ſi hureuſe, qu'il croyoit que j'avois fait faire l'eſtampe acauſe des vers.

J'ay dit dans mon Epigramme 97. en envoyant les Métamorphoſes d'Ovide à Mademoiſelle de la Vergne,

Accipe mutatæ ter quinque volumina formæ,
Perlege Peligni nobile vatis opus:

& dans mon Elégie à Mr. Bachot, *Et*

quem

quem oculis cepit Cynthia prima suis, On dit que ce dernier vers est une imitation de celui-cy de Properce, *Cynthia prima suis miserum me cepit ocellis*, & que ce *mutatæ ter quinque volumina formæ* est pris de ces vers, des Tristes d'Ovide, livre 3. élégie 14.

> *Sunt quoque mutatæ ter quinque volumina formæ,*
> *Carmina de domini funere rapta sui.*

Tout cela est vray. Mais j'en ay usé de la sorte à l'imitation des Anciens. Martial a dit de mesme, pour exprimer l'Eneïde de Virgile,

> *Protinus Italiam concepit, & Arma, Virumque,*
> *Qui modò vix Culicem fleverat ore rudi.*

J'ay dit dans mon épigramme à Messieurs de l'Académie della Crusca, en parlant du Tasse,

> *Grandia quos magni formidant carmina Tassi:*
> *Carmina, divino proxima Virgilio.*

On dit que j'ay pris ce Pentamétre de celui-cy de Martial. XI. 53.

> *Rura, vel æterno proxima Virgilio.*

Il eſt vray que j'ay viſé à ce vers de Martial & à celui-cy de Properce,

Plus in amore valet Mimnermi verſus Homero.

Mais ſans ces exemples de Martial & de Properce, *proxima Virgilio*, pour dire *proxima carminibus Virgilii*, ne pourroit pas ſe défendre.

Il en eſt de meſme de ces vers de mon Epigramme ſur le Médecin Thémiſon.

Autumno ægrotos qui plures ſuſtulit uno,
Quàm folia, autumni frigore, lapſa cadunt,

Qui ſont imitez de l'Eneïde de Virgile, livre VI.

Quàm multa in ſilvis autumni frigore primo
Lapſa cadunt folia.

Sans cet exemple de Virgile, & ſans celui-cy de Properce. livre 4. élégie 4. *Ipſaque in oceanum ſidera lapſa cadunt*, & cet autre du meſme Poëte, Elegie 15. livre 3. *Sic cadit infelix lapſa puella genu*, & quelques autres ſemblables, qui auroit oſé dire *lapſa cadunt*:

J'ay dit dans mon Elégie à Mr. de Mommor,

Et

Et tellus linquenda tibi conjuxque, domusque,
Et quæ mille secant arva relicta boves.

On dit que j'ay pris ce premier vers de cet endroit d'Horace,

Linquenda tellus, & domus, & placens
Vxor.

Il est vray. Mais qui n'a point dit la mesme chose? Malherbe a dit:

Et de toutes douleurs la douleur la plus grande,
C'est qu'il faut quiter ses amours.

Mais j'ay ajouté à Horace, *linquenda arva relicta*: qui fait un jeu de parole agréable.

J'ay dit dans une de mes épigrammes sur la prison de Mr. Fouquet, le Súrintendant des Finances, *Res est sacra miser: misero vaga fulmina parcunt.* On dit que j'ay pris ce *Res est sacra miser* de cet endroit d'une épigramme de Sénéque,

Res est sacra miser. Noli mea tangere fata.
Sacrilegæ bustis abstinuere manus.

Et moy, je dis que ce mot *res est sacra miser* a passé en proverbe depuis qu'il a été em-

ment de Muret, le premier Poëte d'Italie de ſon tans, a fait une belle épigramme ſur un jeune Oiſeleur, lequel, prenant des oyſeaux, fut lui-meſme pris par une jeune Bergere. Voicy l'épigramme :

Abditus in dumis Lycidas dum ſibilat; & dum
Incautas viſco fallere tentat aves;
Detexit niveas fortè obvia Galla papillas,
Quæ miſero exhalantem arripuere animam.
Ne Lycidæ inſidias poſt hac horrete, volucres:
Illum Galla ſuo perdidit aucupio.

J'ay traité le meſme ſujet: & voicy comme je l'ay traité.

Quà Medoniacos liquidis argenteus undis
Mille per anfractus ſequana lambit agros;
Captabat laqueo Volucres formoſus Amyntas,
Cùm venit tacito pulcra LAVERNA *pede.*
Nemo illâ quicquam vidit formoſius: artus
Non qui perſpicuo, Delia, fonte tuos;
Non qui nudatas (ò terque quaterque béatum!)
Idæo vidit vertice membra Deas.
Lætæ oculis lumen radiabat dulce juventæ:
Splendebant vultú miſta liguſtra roſis.
Et fuſci nivea crines cervice fluebant:
Turgebat niveo nuda papilla ſinu.
Quà paſſim purum fulgentia lumina flectit,
Ecce fugati vaſto nubila denſa polo:
Fundit odoratos tellus tibi prodiga flores,
Incedit facili quà vaga Nympha gradu,
Auroram chorus alituum ratus eſſe, vagatur,

Et

Et circum liquido gutture dulce canit.
Perstrepit omnis ager. Tum verò & voce canora
Flebile nescio quid blanda puella sonat.
Iam silet omnis ager: Zephyri, lymphæ que loquaces,
Iam volucres passim, garrula turba, silent.
Attonitis Nymphen oculis miratur Amyntas:
Et missam cælo credit adesse Deam.
Miranti, manibus geminæ fugère volucres:
Prædaque formosæ Virginis ipse fuit.

Je ne croy pas que mon épigramme soit beaucoup inférieure à celle d'Amalthée, Le Lecteur en jugera.

Plusieurs Poëtes envoyant des fleurs à leurs Maitresses, leur ont réprésanté le peu de tans que dure la beauté, en leur réprésentant le peu de tans que durent les fleurs.

Le premier des Poëtes, de ceux qui sont venus à ma connoissance, qui a traité ce sujet dans un Poëme à part, ça été Ruffin, Poëte Grec, & il l'a traité dans une de ses Epigrammes qui se trouve au livre VII. de l'Anthologie, & qui commance par ces mots, Πέμπω σοι, Ῥοδόκλεια, & qui a été ainsi traduite par Joseph Scaligêr;

Floribus omnigenis plexas, Rhodoclea, corollas;
Quas etiam ipse meo pollice subsecui;
Mitto tibi. Sunt hîc anemonæ lilia juncta,
Et cum narcisso, cum violisque, rosæ.

His

His induta caput, fastus dedisce superbos:
Et tu marcesses, atque corona tua.

Théocrite avoit dit avant Ruffin, dans son Idylle, intitulé Δυσέρως:

Καὶ τὸ ῥόδον, καλόν ἐστι, καὶ ὁ χρόνος αὐτὸ μαραίνει·
Καὶ τὸ ἴον καλόν ἐστιν ἐν ἔαρι, καὶ ταχὺ γηρᾷ.
Λευκὸν τὸ κρίνον ἐστί, μαραίνεται ἀνίκα πίπτῃ.
Ἁ δὲ χιὼν, λευκὰ, καὶ τάκεται, ἀνίκα παχθῇ.
Καὶ κάλλος καλόν ἐστι τὸ παιδικὸν, ἀλλ' ὀλίγον ζῇ, &c.

Ausone a fait un Idylle sur le mesme sujet: C'est le quatorziéme de ses Idylles: où il dit:

Quàm longa una dies, ætas tam longa rosarum;
Quas pubescenteis juncta senecta premit.
Quam modò nascentem rutilus conspexit Eous,
Hanc rediens serò, vespere vidit anum.
Sed bene, quod paucis licet interitura diebus,
Succedens ævum, prorogat ipsa suum.
Collige, Virgo, rosas, dum flos novus, & nova pubes:
Et memor esto ævum sic properare tuum.

Angerianus a fait cette épigramme sur le mesme sujet.

Floribus intextam diversis, mitto corollam:
Quam feci manibus nunc tibi, Vita, meis.
Vt cingat flavos crines, & tempora circum
Fulgescat, tepidi munera veris habes.

Sunt

Sunt hîc, ecce, vide, ridentia lilia, pulchri
Narcissi, atque tuæ, pulchre hyacinthe, comæ:
Nec non Idalio maculati sanguine flores:
Atque alii, tellus quos modò fœta tulit.
Si quæris, donum quid vult sibi tale: corolla
Vt viret hæc, parvo tempore forma viret.

livre 6. de sa Poëtique: à l'article d'Angerianus.

Et Jules Scaligêr celle-cy.

Aspice conspicuos cæli vernantis honores:
Quum facit hos, in te, quos imitetur, habet.
Hos tibi ver, Venus ipsa suos finxere labores:
Cui totum simili tempore servit opus.
Candida luteolis arrident lilia calthis:
Luteola at violis calthula pallidulis.
Vis & Acidalio lucentes sanguine flores
Ipsa videre tuas luce referre genas?
Quidnam opus est, quæ flos florum, tibi mittere flores?
Vt videas, quanto tempore forma viget.

Ou bien.

Quàm parvo ut videas tempore forma viget.

Marulle a aussi fait ces vers sur le même sujet:

Has violas, atque hæc tibi candida lilia mitto.
Legi hodie violas, candida lilia heri.
Lilia, ut instantis monearis, virgo, senectæ,
Tam citò quæ lapsis marcida sunt foliis.
Illæ: ut vere suo doceant ver carpere vitæ,
Invida quod miseris tam breve parca dedit.
Quòd si tarda venis, non ver breve, non violas, sed

(Proh facinus!) sentes cana, rubosque metes.

De mon coté, j'ay aussi traité le mesme sujet: & voicy comme je l'ay traité:

Collibus in nostris lectam tibi manè corollam
En tibi natali mitto, Laverna, *tuo.*
Hinc, ô Sequanidum Nympharum flosculę, disce,
Floribus ut nitidis sis mage floridula:
Vt tua labra rosas, ut vincat lilia pectus:
Narcissus flexis cedat ut ipse comis.
Vespere sed marcet, quæ floret manè corolla:
Ponere & hinc fastus disce, superba, tuos.

Mr. Bronchusius l'a traité aprés moy: & voicy comme il l'a traité:

Alba ligustra, meæ munus properate puellæ:
Addita purpureis alba ligustra rosis.
Et verno Calycem dum panditis ebria rore,
Hæc tempestivo fingite verba sono:
Quæ nos blanda hodie commendat forma, Neæra,
Cras, Zephyro frondes concutiente, cadet.
Et tibi, Nympharum pulcerrime flosculę, carpit
Hunc formæ florem proxima quæque dies.
Quem nisi carpendum præbes, dum postulat ætas
Mærebit lapsas spina relicta rosas.

Je ne croy pas que mon épigramme soit beaucoup inférieure à toutes ces épigrammes. Et Mr. Baillet n'oseroit dire que tous ces Poëtes sont des imitateurs esclaves.

Thomas Porcatius a fait cette épi-

gramme sur une fille qui s'étoit faite Religieuse.

Aureolos secuit tibi quæ, mea vita, capillos,
Dextera, Scyllæâ sævior illa fuit.
Vna manus Niso vitam abstulit : altera, Amori.
Magna homines, major lædere culpa Deos.

J'ay fait celle-cy sur le mesme sujet : & à l'imitation de celle de Porcatius :

Quæ secuit longos RHODOPE, *tibi dextra capillos,*
Scyllæâ longè sævior illa fuit.
Attulit hæc uni letum miserabile Niso :
Mille, tui cupidis, attulit illa procis.

Et je ne voudrois pas la changer avec celle de Porcatius. *Oter la vie à l'Amour*, est trop fort : & les mots de *culpa* & de *lædere* sont foibles pour exprimer l'action d'une personne qui a fait mourir un Dieu : & un Dieu n'est point sujet à la mort. Dailleurs, *Una manus*, est équivoque ; pouvant s'entendre de la main droite, & *altera*, de la main gauche.

Mr. de Bensérade aiant fait ce beau Sonnet sur l'incendie de la Ville de Londres,

Ainsi brula jadis cette fameuse Troye
Qui n'avoit offensé ny ses Rois ny ses Dieux.

Lon-

Londres d'un bout à l'autre est aux flames en proye :
Et souffre un mesme sort qu'elle mérite mieux.
Le crime qu'elle a fait, est un crime odieux,
A qui jamais d'en haut la grace ne s'octroye.
Le Soleil n'a rien vu de si prodigieux,
Et je ne pense pas que l'avenir le croye.
L'horreur ne s'en pouvoit plus long-temps soutenir :
Et le Ciel accusé de lenteur à punir,
Aux yeux de l'Vnivers enfin se justifie.
On voit le chatiment par degrez arrivé :
La guerre suit la peste : & le feu purifie
Ce que toute la Mèr n'auroit pas bien lavé,

il fut traduit en Latin par les plus célébres Poëtes Latins du Royaume ; par le Pere Vavasseur de la Compagnie de Jesus ; & par les Peres Cossart, Commire & de la Rue de la mesme Compagnie. Le Pere Vavasseur en fit deux Traductions. Voici la premiere :

Arsit Troia : tamen sua Numina crimine nullo
Et nullo Reges læserat antè suos.
Quàm longum est, Londinum arsit : sacra templa domusque :
Dignior urbs sævis, quàm prior, illa rogis.
Quippe rea est sceleris, quo non odiosius ullum :
Cui venia ex alto non datur ulla polo.
Tale nihil monstri toto Sol vidit in orbe :
Et puto, posteritas non habitura fidem est.
Ergo nec invidiæ gens ampliùs ista ferendæ :
Nec potuit tantum se quoque ferre nefas.
Dii, lenti punire, probant se denique justos :
Absolvunt longas damna repensa moras.

Pœna

Pœna venit gradibus : pestem fera bella sequuntur :
Quod non tota lavent æquora, flamma piat.

Voicy la segonde :

Troja superba ruit flammis, non illa rebellem
Se tamen in Reges gesserat, inque Deos.
Londinum rapido igne, patet quà longius, arsit.
Sors eadem : major culpa sed hujus erat.
Nulli non populi scelus hoc odere : nec unquam
Placandi spes est Numinis ulla super.
Non simile in terris Sol vidit ab æthere monstrum.
Sæcula non addent postera, credo, fidem.
Ast ubi noxa gravi jam non horrore ferenda,
Et Nemesis lentas increpat usque moras :
Vltum Dii misêre vices hominumque suasque.
Neglecti piguit criminis esse reos.
Ecce alias aliis videas succrescere pœnas,
Et tria per totidem fata venire gradus.
Prima lues : subeunt dein bella : novissimus ignis,
Oceani quod non abluat unda, piat.

Voicy la Traduction du Pere Coffart de la Compagnie de Jésus :

Inclyta sic arsit quondàm Ilios : at neque Reges
Ausa tamen, Divos nec violâre suos.
Londinum meritos, quantum fuit, ivit in ignes :
Pœnaque par, noxa pro graviore fuit.
Quod scelus admisit, scelere est immanius omni :
Et tantum ignoscunt Numina nulla nefas.
Nec genus hoc monstri Sol viderat antè : nec olim
Posteritas visum, sic reor, ulla putet.
Hujus ubi crevit (nec jam est tolerabilis) horror ;
Et

Et queritur lentum terra; notatque Deum ;
Serus adest vindex, & se tandem approbat orbi;
Iussaque per certos crescere pœna gradus,
Orta lues, mox bella: ultor furit ultimus ignis;
Quodque nec eluerent æquora cuncta, piat.

Voicy celle du Pere de la Rue, de la mesme Compagnie.

Sic olim in tenues ruit Ilios illa favillas,
Lædere nec Reges ausa nec illa Deos.
Londinum flammis data præda furentibus ardet:
Et simili, quantum est, æquius igne perit.
Quod scelus admisit, scelus est immane: nec usquam
Noxa solet placidos talis habere Deos.
Tetrius haud quidquam lapsis sol viderat annis;
Postera nec præstent sæcula credo, fidem.
Nec poterat jam ferre nefas: lentamque Tonantis
Cœperat indignans terra vocare manum.
Vltor adest: orbique moras nunc denique purgat:
Visaque per varios pœnæ venire gradus.
Bella secuta luem: mox, quæ non omnibus undis
Eluat Oceanus crimina, flamma piat.

Voicy celle du Pere Commire, de la mesme Compagnie:

Sic quondam in cineres iit ilios, at neque Reges
Lædere, nec Divos, noverat illa suos.
Londinum merito, quantum est, perit æquius igni:
Et par, pro causa dispare, funus habet.
Quippe urbs infandum patravit barbara crimen:

Cui, si det veniam, sit Themis ipsa nocens.
Haud aliàs monstrum vidit Sol tale: nec addet,
Vt puto, posteritas cum leget, ulla fidem.
Iamque illud tellus horrens impune relinqui
Cœperat indignis astra notare probris.
Purgat, serò licet, se denique Numen: & ultrix
Per varios pœnam digerit ira gradus.
Prima lues: mox bella furunt, flamma ultima sævit:
Et quod tota maris non lavet unda, piat.

De mon coté, je fis aussi cette épigramme sur le mesme sujet.

Regia (quis credat?) submisit colla securi
CAROLUS: *& scelus est, sæve Britanne tuum,*
Pœna quidem pedibus lentis, sed venit acerba.
Dira lues populos & fera bella premunt.
Crimine pœna minor. Dignas Iove Iuppiter iras
Induit: & sontes percutit igne plagas.
In cineres abeunt Londini [illegible]cta superbi.
Non parcit Templis Iuppiter ipse suis.
Parte alia Oceanus Tamesim ferus obruit undis:
Et vindex plateas & populatur agros.
Sed neque tot damnis; licet hæc ingentia; cædem
Principis horrendam, gens scelerata, luis.
O facinus! quod non totis piat ignibus æther:
Tota quod immensi non lavat unda maris.

Je laisse au Lecteur à juger si j'ay fait une mauvaise action en travaillant à l'imitation de ces grands hommes que je viens de nommer, sur une matiére toute taillée.

Vers que j'ay faits à l'envi des anciens Poëtes Latins.

CXXXI.

MAis je n'ay pas ſeulement fait des vers à l'envi des plus célebres Poëtes modernes, j'en ay fait à l'envi des plus célebres Poëtes de l'Antiquité : & Grecs & Latins. Voicy ceux que j'ay faits à l'envi des anciens Poëtes Latins.

Le premier des Epigrammataires Latins, c'eſt ſans conteſtation Catulle. Les épigrammes de Martial ne ſont recommendables que par la fin. Celles de Catulle ſont belles depuis les pieds juſqu'à la teſte : acauſe de cette élégance non affectée ; qui l'a fait appeler par Daniel Heinſius, *elegantiæ non affectatæ, affectator Catullus.* Et parmi ſes épigrammes, cellecy tient un des premiers rangs, au jugement des Critiques :

Surripui tibi, dum ludis, mellite Iuventi,
Saviolum dulci dulciùs ambroſia.
Verùm id non impune tuli. namque ampliùs horam,
Suffixum in ſumma me memini eſſe cruce :
Dum tibi me purgo, nec poſſum fletibus ullis

Tantillum vestræ demere sævitiæ,
Nam simul id factum est, multis diluta labella
Guttis absterſti omnibus articulis:
Ne quicquam nostro contractum ex ore maneret,
Tanquam comminctæ spurca saliva gulæ.
Præterea infesto misero me tradere amori
Non cessasti, omnique excruciare modo:
Vt mi ex ambrosio mutato jam foret illud
Saviolum, tristi tristius helleboro.
Quam quoniam pœnam misero proponis amori,
Nonunquam posthac basia subripiam.

Ita venustum hoc epigramma est, ut ipsa si velit Venus venustius eo efficere quidquam non queat, dit Muret en parlant de cette épigramme. Voicy comme j'ay traité le mesme sujet.

Surripui, ludens, teneræ duo basia Gallæ.
Non impune tuli: me mihi surripuit.

Je ne voudrois pas donner ces deux vers pour les seize de Catulle. Outre que la fin de son épigramme est plate, sa narration est ennuieuse par sa longeur, & par ses particularitez peu considérables. Ce distique dailleurs, *Ne quicquam nostro contractum ex ore maneret, Tanquam comminctæ spurca saliva gulæ*, donne non seulement une vilaine, mais une abominable image. C'est ainsi que Vossius a restitué ce distique par les manuscrits.

nuſcrits. Il y avoit dans les éditions antérieures à celle de Voſſius. *Tanquam comminctæ ſpurca ſaliva lupæ:* qui ne fait pâs une ſi vilaine image, mais qui ne laiſſe pas d'en faire une tres-vilaine.

Je ne parle point du métaciſme, *ma, me, me, mi*, en ces mots *ſumma me memini*: le Caſtelvetro ſur ce vers du premier Sonnet de Pétrarque, *Di me medeſmo meco mi vergogno*, prétendant qu'il fait beauté.

Aprés Catulle, le meilleur des Epigrammataires Latins, c'eſt ſans doute Martial. *Refutandus Giraldus, qui libro de Poëtica, pauciſſima Martialis epigrammata bona eſſe affirmat: item, Mureti judicium de Martiale examinandum: Marulli, contemnendum, qui epigramma cultum, teſte Rallo, nullo dum ſcriptum eſſe dixit. Naugerii vituperandum, qui Martialis epigrammata flammis damnare auſus eſt.* C'eſt ce que Mr. Guyet, qui a été un des premiers Critiques de ſon tans, a écrit à la teſte de l'exemplaire de ſon Martial. Tout le monde ſait que Naugérius bruloit tous les ans un exemplaire de Martial; qu'il ſacrifioit aux Manes de Catulle. Rallus étoit un homme ſavant de Grece, contempo-

rain de Marulle. Voyez cy-dessus le chapitre 84.

Je reviens à Martial. Martial, dis-je est le premier Epigrammataire aprés Catulle. Et parmy ses bonnes épigrammes, celle-cy est une des meilleures :

Dimidium donare Lino, quàm credere totum
Qui mavült, mavult perdère dimidium.

J'ay traité le mesme sujet : & voicy comme je l'ay traité :

Millia me nuper, centenaque, Prisce, rogabas
Mutua, quod potui, millia, Prisce, dedi.
Per fora, per plateas, quereris tamen, obstrepis, & nos
Fucosæ incusas crimine amicitiæ.
Desine, Prisce, queri, nummos ego perdere mille
Si potui, centum perdere, Prisce, potes

Je ne veux pas dire que mon épigramme soit meilleure que celle de Martial : mais j'ose dire que celle de Martial n'est guere meilleure que la mienne.

Je répondray icy par occasion à une objection qu'on me fait au sujet de cette épigramme que j'ay faite à l'envi de Martial. On dit que j'y ay employé quatre fois en six vers le nom de *Priscus* en parlant à Priscus ; & que Vossius sur

ſur Catulle a remarqué qu'une perſonne à qui on adreſſe une épigramme; quand cette épigramme eſt courte; n'y doit pas être nommée plus d'une fois. Il eſt vray que Voſſius, qui eſt un grand Critique, & pour qui j'ay toute ſorte d'eſtime & d'admiration, a fait cette remarque à la page 36. de ſon Catulle: & il l'a faite en ces termes: *Non enim ſolent in epigrammate bis poni nomina eorum ad quos ſcribuntur epigrammata: præſertim ſi brevia fuerint. Quòd ſicubi id aliter ſe habeat, non laudatur. A Martiale tamen* libro VII. epig. 45. *hoc negligitur: in poſtremo quippe verſiculo nomen* Priſci *quod præceſſerat, repetitur.*

Divitibus poteris muſas, elegoſque ſonantes
Mittere: pauperibus munera, Priſce, dato.

Mais l'uſage des premiers Epigrammataires eſt contraire à cette remarque. Catulle dans ſon épigramme a Gellius, qui commance par ces mots, *Quid facis, Gelli*, & qui n'eſt que de huit vers, y a employé deux fois le nom de *Gellius.* au vocatif. Martial dans ſon épigramme à Pontia qui eſt la 75. du livre VI. laquelle n'eſt que de quatre vers, y a employé auſſi deux fois dans un diſtique le nom de *Pontia* au vocatif.

Buccellas misisse tuas, te, Pontia, dicis.
Has ego nec mittam, Pontia, sed nec edam.

Dans l'épigramme 51. du livre 3. qui est adressée à Tongilianus, & qui n'est que de quatre vers, il appelle deux fois ce Tongilianus par son nom. Et dans l'épigramme 51. du mesme livre, qui est adressée à Galla, & qui n'est aussi que de quatre vers, il l'appelle aussi deux fois par son nom. Et dans l'épigramme 33. du livre 4. qui n'est aussi que de 4. vers, il appelle aussi deux fois Sosibianus par son nom. Et dans l'épigramme 9. du livre VII. laquelle est de huit distiques, il y emploie le nom d'Ole au vocatif, autant de fois qu'il y a de distiques: c'est-à-dire, huit fois.

Quoyqu' Horace soit inimitable, j'ay taché encore de l'imiter dans mon Ode à la Fonteine de Tancourt; qui est une Fonteine d'eau minérale dans le Voisinage de Vassi. Voicy mon Ode.

O qui Vassiacos nobilitas agros,
Dignus nectareos volvere vortices,
Fons Tancurtiacæ; cui dedit aspera
Morborum facilis pellere Delius;
Morbos pelle meæ, pelle LAVERNULÆ.
Heu! lentis penitus uritur ignibus:

Et

Et quam nos meritò credidimus Deam;
Cælestis neque enim vox hominem sonat;
Heu! nunc, heu! miseræ mors gravis imminet.
Per te lux oculis sidere purior,
Et malis redeat suave rubens color.
Non artus macies occupet aridos.
Iam poti latices pectora roborent:
Et quod cumque mali est, quod timeo miser,
Vicinis fluviis da procul hinc, precor,
Portandum rapidis in mare fluctibus.
Si nostris precibus tu minùs annuis,
Ingratum recinent te mea carmina,
Qui debes bona tam multa LAVERNULÆ.
Calcavit facili quà pede marginem:
Mellitos oculos quà tulit; aspice
Vt florum variis picta coloribus.
Passim vernat humus: pulchriùs uviret:
Vt rivi per agros splendidiùs fluunt.
Morbos ergo meæ pelle LAVERNULÆ.
Et poti latices pectora roborent.
At poti latices pectora molliant;
Nec sit dura mihi. Tam memorabilis;
Iuro Castalidum per sacra numina;
Mercedem officii non minimam feres.
Me dotes recinente ad citharam tuas,
Fies nobilior fonte Lamonio:
Qui nunc, Castalio fonte superbior,
Quà latè volitat fama LAMONII,
Vatum carminibus dicitur inclytis.

Voicy l'Ode d'Horace que j'ay taché d'imiter:

O fons Blandusiæ, splendidior vitro,
Dulci digne mero; non sine floribus,

Cras donaberis hædo:
Cui frons turgida cornibus
Primis, & venerem & prælia destinat.
Frustrà: nam gelidos inficiet tibi
Rubro sanguine rivos
Lascivi suboles gregis.
Te flagrantis atrox hora Caniculæ
Nescit tangere, tu frigus amabile
Fessis vomere tauris
Præbes, & pecori vago.
Fies nobilium tu quoque fontium,
Me dicente cavis impositam ilicem
Saxis, unde loquaces
Lymphæ desiliunt tuæ.

Je laisse au Lecteur à juger si mon imitation est une imitation servile, & si on a sujet de crier sur moy à cette occasion, *ô imitatores, servum pecus!*

Une des plus belles Odes d'Horace, c'est sans doute celle qu'il a faite sur la félicité de la vie champestre, & qui commance par ces mots *Beatus ille qui procul negotiis.* J'en ay fait une sur le mesme sujet; & dans le mesme genre de vers. La Voicy:

O te beatum, qui procul Luteciâ,
Aulâque, & Aulicis procul,
COSTARDE, *curis liber infelicibus,*
Liberque vivis ambitu!
At nos superba patimur (ah pudet, pudet!)
Potentium fastidia:

Et

Et studia amica litigator improbus
Thecnis moratur & dolis :
Ævumque nobis omne frustrà labitur
Negotioso in otio.
Tu rure vitam literato in otio,
Dulci & quiete transigis :
Sophiæque blando delitescens in sinu,
Tuusque vivis & tuis.
Tu delicato, prata per Parnasia,
Nunc carpis ungue flosculos,
Piis amici manibus Vecturii
Quos spargis haud parca manu.
Nunc eruditas exarans epistolas,
Lepôre tinctas Attico ;
(Nec ipse, chartis qui movet bellum tuis,
Giracus id negaverit).
Lepôre cultos provocas Vecturios,
Et pæne vincis Balzacos,
Modò in reductis abditus convallibus,
Amœna captas frigora :
Leporemque laqueô, avesque visco decipis,
Iactisque pisces retibus.
Hos innocentes rura vestra scilicet
Novere duntaxat dolos.
Et modò sonoras Vineæ ad ripas vagi
Non otiosus ambulans,
Doctis disertus explicas sodalibus
Nomenque, vimque graminum.
Mox lautiora ducitis convivia,
Dapibus parata rusticis :
Turdusque pinguis, & anser, & gallus spado,
Vestro palato pascitur.
Mellita ficus, dulcis haud desit pepo,
Certans & uva nectari.
O te beatum, qui procul Lutecia,

 Aulâ-

Aulâque & Aulicis procul,
COSTARDE, *curis liber infelicibus,*
Liberque vivis ambitu!
Qui fortis audet Principes contemnere,
Is major omni Principe est:
Nec est beatus, qui cupita possidet,
Sed qui negata non cupit.

Mon Ode est inférieure sans doute à celle d'Horace: mais je ne la tiens pas tout-à-fait méprisable. Le Lecteur en jugera.

Vers Grecs que j'ay faits à l'envi des Poëtes Grecs.

CXXXII.

MOschus a fait un petit Poëme tres joli & tres mignon sur Vénus qui cherche son fis fugitif, & qui promet un baiser à celui qui lui en dira des nouvelles. Ce Poëme, qui a été faussement attribué à Lucien, a été imité par un grand nombre de Poëtes de toutes sortes de nations. Par Méléager en cette épigramme, qui est du livre VII: de l'Anthologie:

Κηρύσσω τὸν Ἔρωτα τὸν ἄγριον, ἄρτι γὰρ, ἄρτι,
Ὀρθρινὸς ἐκ κοίτας ᾤχετ᾽ ἀποπτάμενος.

Ἐςι δ' ὁ παῖς γλυκύδακρυς, ἀειλάλος, ὠκὺς, ἀθαμβὴς,
Σιμὰ γελῶν, πτερόεις, νῶτα φαρετροφόρος.
Πατρὸς δ' οὐκέτ' ἔχω φράζειν τίνος. οὔτε γὰρ αἰθὴρ,
Οὐ χθὼν φησι τεκεῖν τὸν θρασὺν, οὐ πέλαγος.
Πάντη γὰρ καὶ πᾶσιν ἀπέχθεται. ἀλλ' ἰσορᾶτε
Μήπου νῦν ψυχαῖς ἄλλα τίθησι λίνα.
Καίτοι κεῖνος ἰδοὺ περὶ φωλεόν. οὔ με λέληθας,
Τοξότα, Ξηνοφίλας ὄμμασι κρυπτόμενος.

Par Sannazar.

Quæritat huc illuc raptum sibi Cypria natum.
Ille sed ad nostri pectoris ima latet.
Me miserum! quid agam? durus puer, aspera mater,
Et magnum in me jus altera, & alter habent.
Si celem, video quantus Deus ossa peruret.
Sin prodam, meritò durior hostis erit.
Adde quod hæc non est quæ Natum ad flagra reposcat,
Sed quæ de nostro bella cruore velit.
Ergo istic, fugitive, late: sed parcius ure:
Haud aliò poteris tutior esse loco.

Et par Giraldus Cynthius.

Ne Gnatum in triviis fugitivum, Cypria, quære.
Huc propera: in nostro pectore regnat Amor.
Hîcque furit latitans, agrum & crudeliter urit;
Igni addens ignem: nec volat hinc aliò.
Tu puerum, Cytherea voca. Non basia posco.
Sat mihi mercedis si puer hinc abeat.
Sic tuus adsidue tecum Mars igne calescat.
Sic semper cedat Iuno, Minerva, tibi.

Les Poëtes Italiens se sont aussi fort divertis sur ce sujet. Le Tasse en a fait un Poëme assez long, intitulé *Amore Fuggitivo*, imprimé en quelques éditions, à la fin de son Amynte. Et dans le Prologue de son Amynte, il a introduit l'Amour, qui s'en étant fui de sa mere, s'étoit caché dans les bois, & qui promettoit de son coté de donner un baiser agréable à ceux qui ne le déceleroient point.

----- Ella mi segue,
Dar promettendo a chi m'insegna a Lei,
O dolci baci, o cosa altra più cara.
Quasi io di dare in cambio non sia buono,
O dolci baci, o cosa altra più cara.
Questo io sò certo almen, che i baci miei
Saran sempre più cari alle fanciulle,
Se io che son l'Amor, d'amor m'intendo.

Isabella Andreini, dite *la Comédiene Jalouse*, a fait aussi ce Madrigal à l'imitation du Poëme de Moschus & de l'épigramme du Cintio :

Cerca Venere il figlio.
Io l'ascondo nel core.
Or chi mi da consiglio?
Ch'io no'l palesi mi comanda Amore
Sotto pena severa;
E minaccia la Dea crudele e fiera
A chi non la discopre aspro dolore.

Dun-

Dunque chi mi conforta,
Se'l tacer, e'l parlar, danno m'apporta?

Le Cavalier Marin s'est aussi égayé sur le sujet des vers de Moschus, par cet agréable Madrigal :

Vdito ò, Citerea,
Che del tuo grembo fore
Fuggitiuo il tuo figlio a te si cela,
E promesso ai baciar chi te'l rivelà.
Non languir, bella Dea,
Se vai cercando Amore;
No'l cercar : dammi il bacio : io l'ò nel core.

La fin duquel se trouve de cette autre façon, qui me paroist plus ingénieuse :

Dammi il promesso bacio :
O fa ch'ella me'l dia.
L'à ne' begli occhi suoi la Donna mia.

De mon coté; j'ay aussi fait cette épigramme Grecque à l'envi de celle de Méléagêr :

Ἤκουον ἐν τριόδοις Παφίην βωστρῆσαι ἔρωτα·
  Δραπετέδην, τὸν ἑὸν παῖδα ποθεινότατον,
Καὶ τὸ φίλημα γλυκὺ, γλύκιον καὶ νέκταρος αὐτοῦ,
  Μινυτῇ δώσειν μίσθον, ὑποσχομένην.
Δραπετίδης ὁ τεός, ὁ τεός παῖς, ὃν μάλα βωστρεῖς
  Ἔστιν ἐμοῖς, λάβε νιν, στήθεσι κρυπτόμενος.
Δός μοι, Κύπρι φίλη, τὸ γέρας. δός μοι τὸ φίλημα.
Ἢ μελίτην δοῦναι τοῦτο κέλευσον ἐμήν.

Je

Je demande à mes Lecteurs, si pour cela je dois être traité de voleur public, ou d'imitateur esclave qui ne travaille que sur des matieres toutes taillées.

Le Statuaire Myron aiant fait une Statue d'airain d'une vache ; les Poëtes les plus célebres firent des vers sur cette statue : Et Pline a dit à ce propos, *alieno plerique ingenio magis quàm suo commendantur.* J'ay bien osé entrer en lice avec ces Poëtes célebres. Voicy l'épigramme que j'ay faite sur le mesme sujet :

Τὴν χαλκῆν Ἥρη ποτὲ πόρτιν ἰδοῦσα Μύρωνος
Ζηλοτύπησεν, ἰδεῖν Ἰναχίδ᾽ οἰομένη.

Le Pere Hardouin sur l'endroit de Pline où il est parlé de cette vache, aprés avoir remarqué qu'il y avoit prés de quarante épigrammes dans l'Anthologie sur cette Statue de Myron, & onze dans Ausone. (Il pouvoit y ajouter l'épigramme Grecque d'André Lascaris) a donné à mon épigramme le prix de la beauté. Ses paroles ont été rapportées cy-dessus au chapitre 118. Et comment aprés cela Mr. Baillet peut il m'accuser d'une imitation servile ?

Il y a un grand nombre d'épigrammes

mes dans l'Anthologie ſur des gens qui ont fait naufrage. J'ay bien oſé traiter le meſme ſujet à l'envi des plus célebres Poëtes Grecs qui l'ont traité. Et voicy comme je l'ay traitté:

Τίπτε με ναυηγὸν καλέεις, φίλε; τὸν λιμέν' εὗρον.
Νήνεμος ἀνθρώποις ἐστὶ λιμὴν θάνατος.

C'eſt-a-dire, *Pourquoy me traitez vous d'homme qui a fait naufrage? Je ſuis arrivé au port: car la Mort eſt le port où tous les Mortels doivent arriver.* Je demande à mes Lecteurs, ſi pour cela je dois être appelé un voleur public, ou un Imitateur eſclave qui ne travaille que ſur des matieres toutes taillées. Il n'y a rien de ſemblable que le ſujet entre mon épigramme, & celle des autres.

Théocrite eſt ſans conteſtation le Prince des Poëtes Grecs pour le genre bucolique. Et parmy ſes Idilles, le huitiéme, qui eſt intitulé *les Bucoliaſtes*, & qui contient le combat de Daphnis & de Ménalque à qui chantera le mieux, eſt extraordinairement eſtimé. J'ay u la témérité de faire un Idylle Grec ſur une ſemblable matiere à l'envi de ce Prince des Poëtes Bucoliques. Je ne produis point icy mon Idylle a cauſe de

de ſa longueur : mais comme il a u le bonheur d'eſtre eſtimé des connoiſſeurs; & particuliérement de Mr. Græyius; je ne croy pas que Mr. Baillet ſoit bien fondé de me blamer de cette noble imitation. Virgile de ſon coté a imité cet Idylle de Théocrite dans la ſeptiéme de ſes Eglogues : mais plus ſervilement que je n'ay fait.

Vers Italiens que j'ay faits à l'envi des Poëtes Italiens.

CXXXIII.

Ce Guarin eſt de tous les Poëtes Italiens celui qui a fait les plus beaux Madrigaux. Et ce Madrigal eſt eſtimé un de ſes plus beaux.

Occhi, un tempo mia vita:
Occhi di queſto cor dolci ſoſtegni;
Voi mi negate aita?
Queſti ſon ben della mia morte i ſegni.
Non più ſpeme, o conforto.
Tempo è ſol di morire. A che più tardo?
Occhi, ch'a ſi gran
Morir me fate, a che torcete il guardo?
Forſe, per non mirar come v'adoro?
Mirate almen ch'io moro.

J'ay

J'ay fait un Madrigal Italien sur la mesme matiere a *gara* du Guarin. Le voicy:

Quest' acerba d'Amor nemica; questa
A nuocermi si presta;
La mia tenera JOLE;
Alle prime parole
Che d'amor muovo, torce fiera il guardo:
E lieve più che pardo
Fugge: nè udire i miei mesti lamenti;
Ne veder vuole i gravi miei tormenti.
Aspra più che le selve;
Cruda più che le belve;
Del tuo fido Pastore
S'udir non vuoi l'amore.
(Ahi dolorosa sorte!)
Vedi, vedi la morte.

Et j'ay fait passer ce Madrigal pour être du Tasse: & il a été préféré à celui du Guarin, par Mr. Chapelain, par Mr. Costar, par Mr. du Rinci, & par un nombre infini d'autres connoisseurs: Voyez l'histoire de cette innocente tromperie dans mes Mescolanzé. Et Mr. Baillet, au lieu de me blamer de mon imitation, m'en devroit louer, comme d'une chose qui m'a été infiniment glorieuse.

Réponse a ce que dit Mr. Baillet que mes Poëmes ne sont que des copies.

CXXXIV.

TOus ces Poëmes que j'ay faits à l'envi, ou comme disent les Italiens, *a gara*, des plus célebres Poëtes, tant anciens que modernes, ont fait dire à Mr. Baillet que je n'estois qu'un Copiste en matiere de vers: que j'avois pris la résolution de ne rien inventer: de ne rien dire de nouveau: de n'employer que des matériaux tous taillez. Je veux bien demeurer daccort que je ne suis pas un Poëte original: car encore une fois, j'abandonne tous mes écrits à Mr. Baillet: mais je le supplie de m'apprendre d'où j'ay copié ma Métamorphose de Gargilius en perroquet; mon Hymne à Mnémosyne; mon Elégie à Mr. Bachot; mon Elégie au Cardinal Mazarin; mon Elégie à Mademoiselle le Fêvre; mon Elégie de la Colombe de Paphos; mon Elégie à Mrs. Du Perier & Santeuil; mon Idylle du Jardinier; mon Idylle de l'Oyseleur; mon Idylle de la Belle Oyseleuse; ma Fable du Geay & de

de la Tourterelle ; mes Etreines à Mademoiselle de Scudéry ; mon Epitre au Docteur Paris ; mon Epitre à Madame la Présidante de Pommereu ; mon Epitre à Mr. Pellisson ; & ma Requeste des Dictionnaires. Je le supplie de me dire où est l'original de cette épigramme :

Cogit cuncta dolor : curis stimulatus acerbis,
Queis agitat mentem pulcra Laverna meam ;
Credere quis possct ? cœpi de Virgine amata
Quo poteram pœnas sumere velle modo.
Credere quis posset ? quibus hanc mollire nequivi,
Speravi lacrimis mergere posse meis.
Nec mora : larga oculis lacrimarum flumina fundo
Ecce tibi in mediis strata natant lacrimis
Vultu, quo ventos & cælo nubila pellit,
Subridens, fletus despicit illa meos.
Despicit : & nitidis flammas jaculatur ocellis.
Collucent flammis undique tecta novis.
Iamque suis nostras compescuit ignibus undas.
Iam sicco incedit Nympha superba pede.
Non undas cohibere satis, me sæva perurit.
In cineres abeunt pectora nostra leves.
Talis ad Iliacos (visu mirabile) campos ;
Dum vagus Æaciden cingere tentat aquis ;
Volcanus rabidos sensit temerarius ignes
Xanthus : & in mediis aruit ustus aquis.

Je le supplie de me dire où est l'original de ces vers :

Ius-

Jusserat æthario LUDOVIX *demissus olympo*
Vatibus eximiis præmia digna dari.
Augustum ex omni LUDOVIX *ut parte referret,*
Si quid deerat adhuc, scilicet illud erat.
Regia jussa facit, cui Regia credita Gaza est,
COLBERTUS; *Domini curaque, amorque sui.*
Sedulus in Phœbi quos Gallia jactat alumnos,
Effundit largâ grandia dona manu.
Nec satis: ut Vatum flagrat COLBERTUS *amore;*
Deperit hos, quisquis carmine digna gerit;
Illi cura fuit selectos quærere Vates,
Itala quos tellus, quos habet Hesperia.
Quæsiit & toto divisos orbe Britannos:
Et quos densa tegit silva, Caledonios:
Quos alit immensis dives Germania campis:
Belgica quos, & quos terra Batava fovet.
Sed neque terrarum quos educat ultima Thule,
Nec Geticis ortos præterit ille plagis.
Is tamen eximiam, & præsentem, & præterit unam
SCUDERIDA: *& prudens præterit atque sciens.*
SCUDERIDOS *quis enim nomen, famamque, decusque;*
Quis nescit teneræ carmina SCUDERIDOS?
Præteritam stupet Aula, stupet Lutecia: amaris
COLBERTUM *dictis Livor & inde petit.*
Desinite, audaces, fidum culpare Ministrum:
Et tu, virtuti Livor inique, tace.
Vatibus, haud Musis, LUDOVICUS *munera mitti*
Mandârat: una est SCUDERIS *Aonidum.*

Je

Je le ſupplie de me dire où eſt l'original de ceux-cy :

De lacrimis quoties lepidos evolvo libellos,
Seu CURELLE *tuum, ſive* PETITE *tuum:*
Doctrinam ſtupeo (vero mihi credite) voſtram:
Eloquium miror, miror & ingenium.
Doctius hoc nihil eſt: nihil eſt facundius illo.
Et nimiùm hic nobis, nec minùs ille placet.
Pace tamen liceat vero mihi dicere veſtra,
Neſcitis lacrimæ quo mihi fonte cadant.
Sciretis potiùs, Nili queis fontibus unda
Larga per Iſiacos exſpatiatur agros.
Noctes atque dies lacrimarum flumina fundo:
Solus at, unde iſthæc flumina, novit Amor.

Je le ſupplie de me dire qui avoit dit avant moy,

Phidiacas toto ſtatuas collegerat orbe,
Cui paces fecit JULIUS*, orbis amor.*
Et dudum has JULI *ſervabat porticus ingens,*
Invidioſa tuis, Regia, porticibus.
MANCINÆ *conjux, heres* ARMANDUS *Iulî,*
Dum nullis tectas veſtibus eſſe videt;
Frangendas mandat famulo; qua parte, tenellas
Ad Venerem mentes poſſe movere putat.
Marmore frigidior, ſtatuis taciturnior ipſis,
Horret ad hæc famulus, juſſaque dura fugit.
Iratâ ARMANDUS *dextrâ capit ociùs enſem.*
Nec mora: quod fieri juſſerat, ipſe facit.
Enſe, pedes Thetidis, Iunonis brachia, dextram
Palladis, & totam dedecorat Venerem.
Fit pulvis, Divûm patri qui pocula miſcet.
Non parcit formæ, parve Cupido, tuæ.

Et

Et tu, privignum Phedræ, MANCINA, *movere*
Quæ potes, ARMANDI *ad tecta redire velis?*

Je le suppie de me dire qui a dit avant moy,

O rerum, LODOICE, *vices! Fulketus, amores*
Ille tui quondam; deliciæ ille tuæ;
Maxima cui nuper rerum concessa potestas:
Regia cui nuper credita Gaza fuit;
Iudicio ecce tuo damnatur carcere: caris
Heu procul à natis, & procul à patria!
Seruatur celsâ centum custodibus arce,
Qui vigilant vicibus carceris ante fores.
Fulmine; causa latet; custodes, & ferit arcem
Iuppiter. Hic, moriens, mortuus ille, jacet.
Res est sacra miser, misero vaga fulmina parcunt.
Salvus, & illæsus, stat LODOICE *tibi.*
Tu quoque; tu misero, LODOICE *simillime Divum,*
Exemplo magni parcere disce Iovis.

Je le supplie de me dire qui a dit avant moy.

Qui lucem obscuris dederat Scriptoribus olim,
Nunc lucem luci dat quoque Vossiades:

qui a dit avant moy.

Deliciæ Procerum, totâ notissimus Aulâ,
Venerat ad Stygias Scarro facetus aquas.
Solvuntur risu mœstissima turba Silentum:
Hîc Iocus & Lusus; hîc lacrumant Veneres:

Oui

qui a dit avant moy ;

En tibi lux Pindi, Musarum cura RAPINUS.
Da capiti plenâ florea serta manu.
Invideas Vati flores, qui floribus hortos
Conserere, æternis versibus edocuit.

qui a dit avant moy ;

Hic ille Austrasius, genus alto à sanguine Regum,
Austriaci vindex CAROLUS *Imperii.*
Regna illi Deus abstulerat : sic fata tulêre :
Regales animos, regia corda dedit.

qui a dit avant moy ;

Respondêre tuis tandem pia Numina votis,
ANNA *parens patriæ, Principis* ANNA *parens.*
Ille tuus LUDOVIX, *Divûmque hominumque voluptas,*
Qui tenet invictâ Gallica sceptra manu,
Iungitur Austriacæ geniali fœdere Nymphæ,
Aurea formosi quam stupet unda Tagi.
At tu læta fave sponsis, ô pronuba Iuno.
Id meruêre. Hostes vincit uterque tuos.
Cernis, ut Alciden vincit tibi viribus ille?
Ut Venerem formâ vincit & illa tibi?

qui a dit avant moy ;

Me, tua victuro cecini qui carmine facta,
Exanimas morbis cur, MASARINE, *tuis?*

Hoc quodcumque mali est ; quamquam nil triste minatur ;
Assiduo torquet pectora nostra metu.
Si te non video sanum rectèque valentem,
Debeo, si nescis, nil, pater alme, tibi.
Quam mihi, quam populis, confecta pace, quietem
Donasti, morbis eripis ecce tuis.

qui a dit avant moy ;

Οὐ φύγε γλῶ, ὡς φαντὶ, Θέμις. φίλε Πάμφιλε, θάρσει :
Εὗρες ΛΑΜΟΝΙ'ΟΥ στήθεσι κρυπτομένην.

qui a dit avant moy ;

Arde per voi d'amore,
Fuor del mio, vaga Filli,
Ogni più nobil core.
Non accusi però vostra Bellezza
Il mio cor di rozzezza :
Che con mille beltà, vaghe, leggiadre,
Di mille e mille fiamme al mondo note,
L'arse, e l'inceneri la bella madre :
E cosa incenerita arder non puote.

Mais Mr. Baillet n'est il pas plaisant de m'accuser de n'être pas Poëte original lui qui n'est qu'un Copiste de Copiste : & qui fait profession dans son livre de ne me dire rien de lui mesme, ou, pour user de ses termes, de ne rien dire de sa teste?

Faute de jugement de Mr. Baillet au ſujet de deux de mes Epigrammes Grecques.

CXXXV.

MONSIEUR BAILLET. *Les ſources d'où nous ſont venues les Poëſies Latines, Françoiſes, & Italiennes de Mr. Ménage ne ſont pas ſi profondes qu'on ne les puiſſe aiſément découvrir. Celles d'où les Grecques ſe ſont écoulées, paroiſſent un peu plus cachées, parce qu'elles ne viennent pas toutes des anciens Poëtes Grecs, & qu'il s'en trouve qui ſont traduites des Poëtes Latins, anciens & modernes. Et je ne puis celer le plaiſir que j'eus l'hiver dernier de voir un enfant âgé de neuf ans, qui en liſant les Poëſies Grecques de Mr. Ménage, pour ſon divertiſſement, y remarqua de luy-meſme quelques Epigrammes de Martial & de Buchanan; & m'en couvainquit par la confrontation qu'il me fit ſur le champ des originaux Latins avec les copies Grecques.*

Page 271. de la 5. partie du Tome 4.

ſe ſont écoulées qu'elle façon de parler!

MENAGE. Je ne ſay qui eſt ce jeune enfant, qui à l'âge de neuf ans liſoit Martial, Bucanan, & mes Poëſies Grecques, & qui les entendoit ſi parfaitement. Je voudrois bien le ſavoir, affin de lui don-

ner les louanges qu'il mérite. Mr. Costar, a dit en quelqu'endroit de ses Lettres, qu'il ne faut pas estre grand Grec pour entendre mon Grec. Et Mr. Boyvin le jeune disoit à ce propos qu'il ne falloit pas en effet estre grand Grec pour entendre mon Grec, mais qu'il falloit l'estre, pour faire des vers Grecs aussi faciles & aussi intelligibles que sont les miens. Mais quelque intelligibles & quelque faciles qu'ils soient, c'est une merveille qu'un enfant de neuf ans les âye entendus aussi facilement que les a entendus celui dont parle Mr. Baillet. On veut me faire croire que cet enfant est le fis de Mr. de Lamoignon. Je ne le puis croire: car Mr. Baillet qui est son Pédagogue, & qui a déclaré la guerre aux vers de galanterie honneste, ne lui auroit pas sans doute permis de lire Martial & Bucanan, qui sont des Poëtes remplis d'obscénitez: & il ne lui auroit pas non plus permis de lire mes vers, puisque, selon lui, mes vers sont des vers licentieux, & qui offensent la pudeur. Mais voyons ce que veut dire icy le Censeur de nos mœurs, en m'accusant comme d'un crime d'avoir traduit en Grec une Epigramme de Martial & une de Bucanan. Voicy l'Epigramme de Martial:

Artis Phidiacæ toreuma clarum,
Pisces adspicis : adde aquam, natabunt.

Et Voicy comme je l'ay traduite :

Πραξιτέλους ἰχθῦς, καλὸν βλέπε, φίλε, προσθύμως·
Πρόσθες ὕδωρ, βλέψεις αὐτίκα νηχομένους.

Ce n'est pas un crime de traduire d'une langue en une autre. Catulle, Virgile, Horace, ont traduit un grand nombre d'endroits des Poëtes Grecs. Mais c'est un crime de dérober les ouvrages d'autrui. Il faut donc voir si j'ay dérobé cette épigramme a Martial, en me l'attribuant. *A Nævio, vel sumpsisti multa, si fateris : vel, si negas, surripuisti*, dit Cicêron dans son Brutus. Ay-je jamais nié que mon Epigramme Grecque fust une traduction de Martial? Et puisqu'un enfant de neuf ans s'est aperçu que c'étoit une traduction, tout le monde s'en peut apercevoir. Et puisque tout le monde s'en peut apercevoir, je n'ay pas u le dessein de m'attribuer la pensée de Martial. Ce que Mr. Baillet dit de ce jeune enfant âgé seulement de neuf ans, fait donc contre Mr. Baillet. Et si Mr. Baillet avoit du jugement, il auroit supprimé cette particularité Il n'estoit donc pas nécessaire de mettre au titre de mon Epigramme que c'estoit une

traduction de Martial. Et j'en ay usé de la sorte, à l'imitation des plus célébres Poëtes, anciens & modernes. Catulle a traduit une Ode de Sapho : qui est la seule de Sapho qui nous reste. Il a traduit aussi une Elégie de Callimaque ; qui est celle que Callimaque a faite sur la chevelure de Bérénice. Et il n'a point mis au titre de son Ode que ce fust une traduction d'une Ode de Sapho ; ny au titre de son Elégie, que ce fust une traduction d'une Elégie de Callimaque. Ammianus a fait une Epigramme Grecque de la fin d'une des Epigrammes Latines de Martial, sans dire que son Epigramme fust une traduction. Voicy l'endroit de l'Epigramme de Martial :

Sit tibi terra levis, mollique tegaris arena,
Nè tua non possint eruere ora canes.

Voicy l'Epigramme d'Ammianus ;

Liv. 2. de l'Anthologie.

Ἔιη σοι κατὰ γῆς κȣφὴ κόνις, οἰκτρὲ Νέαρχε,
Ὄφρα σε ῥηϊδίως ἐξερύσωσι κύνες.

Ausone a fait cette belle Epigramme,

Armatam Pallas Venerem Lacedæmone visens,
Nunc pugnemus, ait, judice vel Paride.
Cui Venus : armatam tu me temeraria temnis,
Quæ quo te vici tempore, nuda fui.

Et

Et il l'a traduite de ces vers de l'Anthologie,

> Παλλὰς τὴν Κυθέρειαν ἔνοπλον εἶπεν ἰδοῦσα,
> Κύπρι, θέλεις οὕτως ἐς κρίσιν ἐρχόμεθα;
> Ἡ δ' ἁπαλὸν γελάσασα, τί μοι σάκος ἀντίον αἴρειν;
> Εἰ γυμνὴ νικῶ, πῶς ὅταν ὅπλα λάβω;

Il a auſſi traduit de ces vers de Platon,

> Ἡ σοβαρὸν γελάσασα καθ' Ἑλλάδος, ἡ τὸν ἐρώντων
> Ἑσμὸν ἐπὶ προθύροις, Λαῒς ἔχουσα νέων,
> Τῇ Παφίῃ τὸ κάτοπτρον. ἐπεὶ τοίη μὲν ὁρᾶσθαι
> Οὐκ ἐθέλω. οἵη δ' ἦν πάρος, οὐ δύναμαι.

Cette Epigramme Latine,

> *Laïs anus Veneri ſpeculum dico, dignum habeat ſe*
> *Æterna æternum forma miniſterium.*
> *At mihi nullus in hoc uſus : quia cernere talem*
> *Qualis ſum nolo : qualis eram, nequeo.*

Et il n'a point averti le Lecteur que ſes Epigrammes fuſſent des traductions. Sainte Marthe en a uſé de meſme à l'égard de la Traduction qu'il a faite en vers de cette derniere épigramme Grecque.. Et Claudien en a auſſi uſé de même à l'égard de ce diſtique,

> *Paupertas me ſæva domat, diruſque Cupido.*
> *Sed toleranda fames : non tolerandus amor :*

Qui eſt une pure traduction de cette Epigramme Grecque de l'Anthologie Manuſcrite,

Καὶ πενίη καὶ ἔρως δύο μοι κακά· καὶ τὸ μὲν οἴσω
Κούφως. πῦρ δὲ φέρειν Κύπριδος, οὐ δύναμαι.

Cælius Calcagninus en a auſſi uſé de la ſorte à l'égard de cette Epigramme ſur Niobe,

Vivam olim in lapidem verterunt Numina; ſed me
Praxiteles vivam reddidit ex lapide;

Qui eſt une traduction de cet admirable diſtique Grec du livre 4. de l'Anthologie.

Ἐκ ζωῆς με θεοὶ τεῦξαν λίθον. ἐκ δὲ λίθοιο
Πραξιτέλης ζωὴν ἔμπαλιν εἰργάσατο.

Joachin Du Bellay a fait ce Sonnet ſur les ruines de Rome,

Nouveau venu, qui cherches Rome en Rome
Et rien de Rome en Rome n'apperçois,
Ces vieux palais, ces vieux arcs que tu vois,
Et ces vieux murs, c'eſt ce que Rome on nomme.
Voy quel orgueuil, quelle ruïne, & comme
Celle qui mit le Monde ſous ſes loix,
Pour donter tout, ſe donta quelque fois,
Et devint proie au tans qui tout conſomme.
Rome de Rome eſt le ſeul monument,

Et

Et Rome Rome a vaincu ſeulement.
Le Tibre ſeul qui vers la Mèr s'enfuit,
Reſte de Rome. O mondaine inconſtance!
Ce qui eſt ferme eſt par le tans détruit,
Et ce qui fuit au tans fait réſiſtance,

Sans avertir ſes Lecteurs que ce fuſt une copie de cette épigramme de Janus Vitalis, Panormitain;

Qui Romam in media quæris novus Advena Roma,
Et Romæ in Roma nil reperis media,
Aſpice murorum moles, præruptaque ſaxa,
Obrutaque horrenti vaſta theatra ſitu,
Hæc ſunt Roma. Viden, velut ipſa cadentia, tantæ
Vrbis adhuc ſpirent imperioſa minas?
Vicit ut hæc mundum, viſa eſt ſe vincere. vicit:
A ſe non victum ne quid in orbe foret.
Nunc victa in Roma, Roma illa invicta ſepulta eſt;
Atque eadem victrix, victaque Roma fuit.
Albula Romani reſtat nunc nominis index;
Qui quoque nunc rapidis fertur in æquor aquis.
Diſce hinc quid poſſit fortuna; immota labaſcunt,
Et quæ perpetuò ſunt agitata, manent.

Il en eſt de meſme des deux Sonnets de Mr. Scarron, traduits de ceux de Lopé dé Véga : (Voyez cy-deſſus au chapitre 51.) & du Sonnet de Joachim Du Bellay, qui commance par *ô beaux*

cheveux d'argent mignonnement retors : qui est le 91. de ses Regrets,
Et qui est une pure traduction de celui du Bernia, qui commance par

Chiome d'argento fine ; irte e attorte
Senz'arte intorno ; a un bel viso d'oro.

Ceux qui ont fait imprimer le Recueuil des Poësies de Malherbe, n'ont pas cru non plus qu'il fust nécessaire d'avertir le Lecteur que cette Epigramme,

Ianne, tandis que tu fus belle,
Tu le fus sans comparaison:
Anne à cette heure est de saison :
Et ne voit rien si beau comme elle.
Ie say que les ans lui mettront,
Comme à toy les rides au front,
Et feront à sa tresse blonde
Mesme outrage qu'à tes cheveux.
Mais voylà comme va le monde ;
Ie t'ay voulue, & je la veux,

fust une version de ces vers de Martial,

Femina præferri potuit tibi nulla, Lycori.
Præferri Glyceræ femina nulla potest.
Hæc erit hoc quod tu. tu non potes esse quod hæc est.
Tempora quid faciunt ? hanc volo ; te volui.

Il en est de mesme de cette Epigramme de Maynard,

Ie ne dois pas encore attendre
Que tu sois un de mes Lecteurs.
Tu n'approuves que les Auteurs
Dont la tombe garde la cendre.
Ton puissant esprit m'a charmé :
Et l'honneur d'en estre estimé
Est le plus grand que je demande.
Mais, GUYET, *pour me l'acquerir*,
Ma vanité n'est pas si grande
Que je me haste de mourir ;

Qui est une copie de ces Hendécasyllabes de Martial,

Miraris Veteres, Vacerra, solos :
Nec laudas nisi mortuos Poëtas.
Ignoscas, petimus, Vacerra. tanti
Non est, ut placeam tibi, perire.

Le fameux Sonnet de Voiture *il faut finir mes jours dans l'amour d'Uranie*, est aussi une copie de cette belle Epigramme de Phiodéme, Anthologie livre 7.

Ψυχή μοι προλέγει φεύγειν πόθον Ἡλιοδώρας,
Δάκρυα, καὶ ζήλους τοὺς πρὶν ἐπισταμένη.
Φησὶ μέν. ἀλλὰ φυγεῖν οὔ μοι σθένος. ἡ γὰρ ἀναιδὴς
Αὐτὴ καὶ προλέγει, καὶ προλέγουσα φιλεῖ.

Et son Rondeau *Ma foy c'est fait de moy, car Isabeau* est une imitation du Sonnet de Lopé de Véga,

Vn Soneto me manda hazer VIOLANTE ;
Que en mi vida me he visto en tanto aprieto.

Caterze versos dizen que es Soneto.
Burla burlando van los tres delante.
Yo pensè que no hallara consonante
Y estoy a la mitad de otro Quarteto.
Mas si me veo en el primer Terceto,
No ay cosa en los Quartetos que me espante.
Por el primer Terceto voy entrando:
Y aun parece que entrè con pie derecho.
Pues fin con este verso le voy dando.
Ya estoy en el segundo, y aun sospecho,
Que voy los treze versos acabando.
Contad si son catorze, y esta echo.

Et quand Voiture a donné des copies de ces deux Poëmes, il n'y a point marqué que ce fussent des Traductions.

Il me reste à répondre à ce qu'a dit Mr. Baillet au sujet de mon Epigramme Grecque, prétandue traduite de Bucanan. La voicy:

Μὰψ ἐμὲ λοιδορέεις. Μὰψ, Ζώϊλε, καὶ σε ἐπαινῶ.
Οὐ γὰρ ἐμοῖς, οὐ σοῖς, πίστις ἔνεστι λόγοις.

Voicy celle de Bucanan:

Frustrà ego te laudo: frustrà me, zoïle, lædis.
Nemo mihi credit, zoïle: nemo tibi.

Premiérement, *lædis* n'est pas opposé à *laudo*, comme λοιδορέεις l'est à ἐπαινῶ: Et en cela mon épigramme est plus juste que celle de Bucanan. Mais dailleurs, je

je nie formellement à Mr. Baillet que j'aye pris de Bucanan cette penſée. Je l'ay priſe de cette lettre de Libanius à Ariſténet, Σὺ μὲν ἡμᾶς εἶπας κακῶς, ἡμεῖς δέ σε καλῶς. ἀλλ' οὔτε σοί τις, οὔτ' ἐμοὶ πείσεται. Mr. Baillet ne s'attendoit pas à ce coup de Jarnac.

Juſtification des louanges que je me ſuis données dans mon Eglogue, intitulée Chriſtine.

CXXXVI.

LOrſque la Reine Chriſtine étoit ſur le Throne de Suëde, elle fit l'honneur à Mr. de Saumaiſe, à Mr. Deſcartes, & à Mr. Bochart, de les convier de l'aller voir: & ils la furent voir. Quoyque je fuſſe d'un ordre parmy les gens de lettres bien inferieur à celui de ces Meſſieurs, elle me fit le meſme honneur: ce que j'attribue aux bons offices que me rendit auprés d'elle Mr. Voſſius; qui étoit fort de mes amis, comme il l'eſt encore; & qui étoit en flagrante faveur auprês d'elle. Ma mauvaiſe ſanté ne me permit pas de faire le voyage de Suéde. En ce tans-là les vers étoient fort à la mode. Ils ne le ſont plus préſantement.

Le ſiécle, comme dit Mr. Herbelot le jeune, eſt devenu proſaïque. Pour reconnoiſtre, de la façon que je le pouvois, l'obligation que j'avois à la Reine Chriſtine, je fis des vers Latins à ſa louange, ſur ſon portrait. Ces vers ſont imprimez dans le Recueil de mes Poëſies. Je fis outre cela une Eglogue Françoiſe. C'eſt celle dont il eſt icy queſtion. Je m'introduiſis dans cette Eglogue ſous le nom de *Ménalque*; réſolu de quiter ma patrie a cauſe des guerres civiles, & d'aller demeurer en Suéde. Et j'y introduiſis le Berger Daphnis, me detournant de ce deſſein, en me remontrant les avantages que j'avois dans mon païs: & en me les remontrant avec de grandes louanges. Il uſt été ridicule de me convier de demeurer dans un lieu, en me diſant que je n'y étois pas conſidéré. Mr. Boyleau Payeur des rantes de l'Hôtel de ville écrivit contre moy, au ſujet de cette Eglogue, par une ingratitude & une infidélité étrange: car il feſoit profeſſion d'une grande amitié avec moy: & dans le tans qu'il écrivoit contre moy, il étoit tous les jours chez moy à me faire ſa cour.

Ut colüi veteres, ſic me coluere minores

Et non ſeulement je ne l'avois jamais offanſé, mais je l'avois obligé en beau-

coup

coup de rencontres. Il parle lui-mesme, dans la Préface de son Epictéte, des obligations qu'il m'avoit. Dans son écrit, il blasma fort ces louanges, que Mr. Baillet blasme de mesme aujourdhuy. Je méprisay son écrit. Je n'y fis point de réponse. Mais quelque tans aprés, traitant dans mes Observations sur Malherbe, du droit qu'ont les Poëtes de se donner des louanges, je me justifiay par occasion de celles que je m'étois données dans cette Eglogue. Et je m'en justifiay en ces termes :

Que s'il est permis aux Poëtes de se louer eux mesmes, à plus forte raison leur est il permis de se faire louer pas les autres : comme j'ay fait dans mon Eglogue intitulée Christine : *où m'étant introduit sous le nom de* Ménalque, *de la mesme façon que le Guarini s'est introduit dans son Pasteur Fidelle sous le nom de* Carino, *je me suis fait donner ces louanges par le Berger Daphnis ;*

Et tu quittes ces lieux, trop volage Berger,
Pour un climat affreux, pour un ciel étranger !
N'est-ce pas à ces lieux que tu dois ta naissance
Et les brillans éclairs de ta vive éloquance ?
N'est-ce pas de ces lieux que tes sublimes vers
Ont porté ta louange à cent peuples divers :
Aux rivages fleuris & de Seine & de Marne,
Aux rivages fameux & du Tibre & de l'Arne ?

Rien

Rien dans ce beau climat ne manque à tes plaisirs.
Toute chose à l'envi contante tes desirs.
Tes vignes tous les ans ton attante surpassent.
Sous tes épis nombreux les faucilles se lassent
Cent bœufs sur tes guérets tracent mille sillons :
Mille agneaux bondissans paissent dans tes vallons :
Mille agréables fleurs, comme astres de la terre,
Font briller en tout tans l'email de ton parterre :
Tu possedes en paix deux précieux trésors,
Le repos de l'esprit & la santé du côrs.
On estime tes vers, on les chante, on les loue,
A l'égal des Chansons du Pasteur de Mantoue.
Ménalque parmi nous, parmi les étrangers,
Est l'arbitre aujourdhui des plus doctes Bergers.
De ces aimables lieux les Nymphes, les Bergeres,
Pour toy seul aujourdhuy cessent d'être légeres.

Je say bien que toutes ces louanges, qui ont été mal receues & mal interprétées, par quelques persônnes, sont bien audessus de celles que je mérite : mais outre que la Poësie aime l'hyperbole, comme je l'ay déja remarqué, & qu'elle fait tous les Braves plus vaillants que Mars, toutes les Belles plus belles que Vénus; & tous les Poëtes plus savans qu'Apollon, il est tres vray que toutes ces loüanges ; & mesme de plus grandes ; m'ont été données par plusieurs Ecrivains de mes amis, comme je le pourrois justifier, s'il en étoit question. Aiant donc à introduire dans une Eglogue un Ber-

Berger qui m'entretenoit, j'ay du le faire parler de la mesme sorte qu'il ust dû parler s'il ust été introduit par un autre Poëte. C'est ainsi qu'en usent tous les feseurs de Dialogues. Mais quand je me suis introduit moy-mesme dans cette Eglogue sous le nom de Ménalque, *je m'y suis introduit parlant de moy avec modestie, & rejetant bien loin toutes ces loüanges: quoyque, selon le privilége des Poëtes, j'usse pu me les donner moy-mesme.*

A quoy tandent, Daphnis, tant de propos flateurs?
Ie suis; & tu le sais; le moindre des Pasteurs, &c.
Pour moy, de qui le chant n'a rien de gracieux, &c.
Christine veut ouir mes fresles chalümeaux, &c.
Des Belles, il est vray, Doris est la plus belle:
Mais des Belles, Daphnis, elle est la plus cruelle.
Ni des brulans étez les extrêmes ardeurs,
Ni des âpres Hivers les extrêmes froideurs,
N'ont rien qui soit égal aux ardeurs de ma flame,
Ni rien de comparble aux froideurs de son ame.
En vain donc pour Doris en ces aimables lieux
Me voudroient arrester tes soins officieux.
Des plus rudes climats les glaces effroiables
Bien plus que ses froideurs me seroient supportables.
Non moins que nos malheurs, non moins que nos discords
Son orgueuil, ses mépris m'éloignent de ces bords.
Doris enfin me chasse, & Christine m'appelle.
Adieu de nos Bergers Berger le plus fidelle. &c.
Ie l'avoue il est vray, sa beauté sans segonde
Me va suivre en tous lieux sur la terre & sur l'onde.

Ses

Ses dédains me ſuivront aux rivages du Nort:
Mais aumoins en ces lieux j'auray ce réconfort
De ne point offanſer par ma triſte préſance
Ces yeux, à qui les Rois doivent obéiſſance ;
I'aime : j'aime Doris : & l'aimeray toujours.
La fin de mon amour ſoit celle de mes jours
Parcequ'elle eſt & fiere, & ſuperbe, & cruelle,
Ie ne veux point, Daphnis, devenir infidelle.

Et c'eſt ainſi que Mr. Godeau, qu'on ne peut pas accuſer de vaine gloire ; étant auſſi bon Eveſque qu'il eſt bon Poëte ; & aiant l'eſprit auſſi humble qu'il a l'ame élevée : C'eſt ainſi, dis-je, que ce grand Poëte & ce grand Prélat s'étant introduit dans une de ſes Eglogues Chretiennes ſous le nom de Lycidas, *il ſe fait loüer par le Berger Tyrſis, non ſeulement pour ſes beaux vers, mais auſſi pour ſa grande vertu.*

O Berger, ſi tu fus les délices des Rois,
Tu deviens aujourdhui la gloire de nos Bois, &c.
Mais ton hureux retour, ſi long-tans attandu,
Va rendre à ce climat tout ce qu'il a perdu.
Nos forèſts reprendront leurs chevelures vertes :
Nos plaines en tout tans de fleurs ſeront couvertes.
On oira ſeulement ſoupirer les Zéphyrs.
Les moiſſons de nos chams paſſeront les deſirs.
Sans redouter des loups la ſanglante furie,
Nos brebis en dansant brouteront la prairie,
Mille jeunes Bergers ſur le bord des ruiſſeaux
Enfleront à l'envi leurs doctes chalumeaux :
Et les Muſes quitant leurs forèſts ſolitaires,

Leur

Leur viendront par ta bouche enseigner leurs my-
steres.
Tu te plairas sans doute à leur humble respect,
Que nul déguisement ne te rendra suspect.
Tes discours leur seront de célestes oracles ;
Tes volontez, des loix ; tes vertus, des miracles.
Et tu posséderas par tes charmes vainqueurs,
Sans crainte & sans soupçon, l'empire de nos
cœurs.

Mais quand il parle de lui-mesme, il en parle de la sorte, avec modestie :

Cesse, mon cher Tyrsis, cesse de me confondre :
A ce discours flateur je ne veux point répondre.
C'est de ton bel esprit un agréable jeu :
Car, parlant tout de bon, tu me connois bien peu.

Qui est àpeuprés la réponse que fait Ménalque à Daphnis.

Il me semble que ce discours dévoit satisfaire Mr. Baillet ; & qu'il ne devoit pas aprés cela m'accuser de vaine gloire au sujet des louanges que Daphnis donne à Ménalque dans mon Eglogue.

Théocrite dans son Eglogue, intitulée *les Thalysiennes* ; qui est, selon Heinsius, la Reine de ses Eglogues ; se fait louer de mesme par le Berger Lycidas.

Il est permis aux Poëtes de se louer. Méprise de Mr. Baillet au sujet de ce que j'ay dit de Sarbieschi dans mes observations sur Malherbe.

CXXXVII.

Tome 4. partie 4. page 129. MONSIEUR BAILLET. *Mais on ne peut pas dire que Mr. Ménage n'ait traité le Pere Casimir avec un peu trop de sévérité, pour une petite vanité de Poëte que cet Auteur a fait paroistre dans une Ode au Pape Urbain VIII. Le pauvre Pere, pour avoir dit par une licence Poëtique qu'il iroit à l'autre monde avec Horace, & qu'il seroit le compagnon de son immortalité: & pour nous avoir promis qu'il feroit parler de lui sur le Caucase, sur l'Atlas, & par tout l'Océan, a-t-il mérité que Mr. Ménage fist à son occasion une régle générale pour tous les Religieux qui se meslent de faire des vers, & qu'il dît,* que ceux mesmes qui font profession d'humilité, sont tous bouffis d'orgueil. *Pour moy, je croirois le Pere Casimir moins exposé à nostre envie qu'à la compassion des personnes sages, si je sçavois qu'il eût été éxaucé dans un vœu aussi léger que celui*

lui qu'il a fait d'avoir part à la fortune d'Horace pour l'éternité.

MENAGE. Mr. Baillet me permettra de lui dire qu'il s'est icy tout-a-fait trompé. Le Pere Casimir Sarbieschi n'a point dit qu'il iroit en l'autre monde avec Horace. C'est ainsi qu'il faut dire: & non pas, *à l'autre monde*, comme a dit Mr. Baillet. Et quand le Pere Casimir Sarbieschi a parlé de lui & d'Horace, il en a parlé en Poëte, & non pas en Chretien. Dailleurs, il est tres faux que j'aye maltraité ce Religieux. Et Mr. Baillet qui m'accuse de l'avoir traité avec trop de sévérité, m'en accuse injustement. Je l'ay au contraire justifié touchant les louanges qu'il s'est données lui-mesme. Aprés avoir rapporté dans mes Observations sur Malherbe, un grand nombre d'endroits de Malherbe, où Malherbe s'est donné des louanges infinies & immodérées, j'ajoute,

Quoyque Malherbe mérite toutes ces louanges qu'il se donne lui-mesme, il ne se les donne pourtant pas parcequ'il les mérite. Ce seroit une vanité insupportable de se couronner ainsi de ses propres mains. Mais il se les donne parcequ'il siet bien aux Poëtes de se louer: la bonne opinion qu'ils ont d'eux mesmes, étant un effet de leur enthousiasme. Tous les

Poë-

Poëtes généralement, & de tous les siécles, & de toutes les nations, en ont usé de la sorte: Virgile dans une de ses Eglogues se préfére non seulement à Linus & à Orphée, mais à Pan le Dieu des Pasteurs. Et dans ses Géorgiques, il dit qu'il apportera à Mantoue les palmes de la Palestine. Horace, parlant de ses Odes, dit qu'il a achevé un ouvrage plus élevé que les Pyramides, plus durable que l'airain, & qui ne peut être détruit, ny par les pluies, ny par les vers, ny par le tans mesme. Ovide dit à peuprés la mesme chose de ses Métamorphoses. Ceux mesmes qui font profession d'humilité, comme les Religieux, sont tous bouffis d'orgueuil dans leurs vers.

Non solus olim præpes Horatius
Ibit biformis per liquidum æthera
Vates; olorinisve laté
Cantibus, Æoliove terras
Temnet volatu. Me quoque desides
Tranare nimbos, me Zephyris super
Impuné pendêre, & sereno
Calliope dedit ire cælo;
Et quà licebit, nubibus, & sacrum
Vulgare cælo Carmen, eburneam
Lyramque suspendens, Tubamque
Colla super, niveisque leves
Plumis lacertos. Me nec inhospita
Sistent oborti litora Nerei,
Rupesve inaccessæ ferarum, aut
Verticibus scopulorum acutis

Ar-

Armata Tethys. Me juga Caucasi,
Me canus Atlas, me mare barbarum,
Latèque dejectis uterque
Audiet Oceanus procellis.

C'est ainsi que le Jésuite Casimir Sarbieschi parle de lui dans son Ode au Pape Urbain VIII.

Je supplie mes Lecteurs de remarquer que Mr. Baillet appelle *petite vanité de Poëte*, les louanges excessives que le Pere Sarbieschi se donne icy & qu'il dit qu'il se les donne par une licence accordée aux Poëtes; & qu'il me traite d'homme pestri de présomption & de vanité, pour avoir dit dans mes Hendécasyllabes contre le Pédagogue Sabellus,

Comptos, rustice, non times Phaleucos?
Namque atrocia, scis puto, SABELLE,
Non hoc prælia sunt gerenda versu.
Quales Archilochus vibravit olim
Qui suspendia suadeant pudenda,
Et mî Musa dedit vibrare Iambos.

Voicy ses paroles : *Ceux des Critiques qui ont recherché en quel genre de Poësie Mr. Ménage a le mieux réussi, estiment que c'est dans l'Elégie & dans l'Epigramme. A dire le vray, Mr. Ménage paroist avoir un peu plus d'inclination; & de talent mesme; pour ces deux genres d'écrire que pour les autres, puisqu'il s'y est appliqué davantage. C'est ce*

que

que l'on peut assurer : aumoins de ses Epigrammes : parmi lesquelles il s'en trouve de fort belles dans un grand nombre de plates & d'insidipes. Ces deux genres de Poësie ne sont pas les seuls où Mr. Ménage ait fait des merveilles. On peut dire en Iambes : & s'il en est cru sur sa parole, il en fait qui sont capables d'envoyer faire pendre les gens. C'est ce dont il nous assure en ces termes ;

Quales Archilochus vibrauit olim
Qui suspendia suadeant pudenda,
Et mî Musa dedit vibrare Iambos.

Il fait aussi des Phaleuques, bien chastiez & bien troussez, comme il les appelle lui-mesme. Mais si nous l'en croyons encore, ils ne sont pas si formidables ni si terribles que ses Iambes.

Tout ce discours de Mr. Baillet est si puéril qu'il ne mérite pas d'estre réfuté. Je ne puis pourtant m'empescher de remarquer icy, que ce que j'ay dit. *Comptos, rustice, non times Phaleucos*, ne veut pas dire que je fais des Phaleuques bien chastiez & bien troussez, comme l'explique Mr. Baillet, mais que la nature des Phaleuques étant d'être mignons & attifez, Sabellus ne les redoute point.

Je reviens au Pere Casimir. Il n'est pas

pas le ſeul Religieux qui s'eſt loué en vers, commé le croit Mr. Baillet. Le Pere Vavaſſeur, ſon confrere, s'eſt encore donné de plus grandes louanges. Il dit à la fin de ſon Poëme des Miracles de Jéſus-Chrit : intitulé *Theurgicon*, que ce Poëme, non ſeulement ſurvivra ceux d'Homére, d'Héſiode, de Virgile, de Catulle, de Tibulle, de Properce, & d'Ovide, mais qu'il ſubſiſtera quand le monde ne ſubſiſtera plus.

Has triſtes inter naturæ, operumque ruinas,
Aſcræi ſenis, ac longè florentis Homeri
Occiderint monimenta, & quos vitaverat olim,
Tunc Maro pertulerit, fatis pejoribus, ignes.
Te, mellite Catulle; feros, te docte Properti,
Egerit in cineres, cum culto flamma Tibullo.
Naſoni nec profuerit grave condere Carmen
Heroum; non obfuerit rude linquere Carmen.
Incomptos, comptos, dederit ſors æqua labores
Exitio, & formas poſtremùm verterit omnes.
Sola, tot ex ſcriptis, leto indignata, ſuperſtes
Æternùm (ſcio): materies ſic te tua poſcit,
Atque extrema ſibi hæc Chriſtus miracula debet,
Muſa V AVASSURI *ſervabere, tempore & igni*
Major, & ipſa tuum mox ſervatura Poëtam.

Mais parceque Mr. Baillet pourra dire que le Pere Vavaſſeur donne ces louanges à ſon Poëme des Miracles de Jéſus-Chrit acauſe de la matiére, il faut lui apporter d'autres exemples de Reli-

gieux qui se sont louez en vers. Le Pere Commire, de la mesme Compagnie de Jésus, a dit dans son Ode à Mr. le Prince, lequel ne vivoit que de lait,

Juvenca felix! Si potest quicquam meum
Spondere carmen: & potest:
Non fabulosis clara Grajum versibus
IO tibi se præferet?
Ex homine quanquam facta bos, Dea ex bove
Templo remugit aureo,
Populosque blanda voce poscentes opem
Oraculis conterruit.
Dicêre quondam nobiles inter feras
Tenere Olympi pascua,
Vernosque cornu ducere aurato dies,
Tauri marita lucidi.

Mais parceque Mr. Baillet n'est pas ami du Pere Commire; ce qui paroist par toutes les choses desobligeantes qu'il a dites de lui, & par le jugement sans jugement qu'il a fait de ses Poëmes; il faut lui alléguer le Pere Rapin, son ami. Ce vertueux Religieux, à l'imitation de ses Confreres, le Pere Casimir, le Pere Vavasseur, & le Pere Commire, s'est aussi donné de grandes louanges. Il a dit dans son Ode à Mr. Du Périer:

Quantum possumus æmuli,
Nos Romana quibus lyra
Majores animos facit,

Fe-

Felicemque licentiam:
Vt multò melioribus
Pennis, ô bone PERERI,
Altos tollere Spiritus,
Præclarè temerarii
Audemus, quoties viros
Fortes dicimus ad lyram.
Versus immeritos meri
Soli scribere novimus.

Il a dit dans son poëme des Jardins,

Vos grandes luci, & silvæ, aspirate canenti.
Is mihi contingat vestro de munere ramus,
Velant unde sacri quando sua tempora Vates:
Ipse & amœm capiti meritam imposuisse coronam.
Iam se cantanti frondosa cacumina quercus
Inclinant, plauduntque comis nemora alta coruscis
Ipsa mihi læto fremitu, assensuque secundo,
E totis plausum responsat Gallia silvis.

Que peut répondre Mr. Baillet à ces exemples du Pere Rapin; homme d'une modestie & d'une modération exemplaire, son ami & l'ami particulier de son patron. Le Pere Rapin ne mérite pas seulement la couronne de chesne dont on couronnoit les Poëtes Héroïques; il mérite encore celle de fleurs dont on couronnoit les Poëtes Elégiaques.

En tibi lux Pindi, Musarum cura RAPINUS
Da capiti plena florea serta manu.

Invideas Vati flores, qui floribus hortos
Conſcrere, æternis verſibus edocuit?

C'eſt ce que j'ay dit de lui dans une de mes Epigrammes. Ce n'eſt pourtant pas acauſe qu'il mérite cette Couronne de cheſne qu'il a parlé de lui de la ſorte, mais parceque, non ſeulement il eſt permis aux Poëtes, mais qu'il leur ſiet bien de ſe loüer: ce que je vais confirmer au chapitre ſuivant par un nombre infini d'examples de Poëtes de tous les ſiécles & de toutes les nations. Et ce qui m'oblige à traiter icy cette matiere, c'eſt ce que le Pere Rapin a dit dans ſes Réflexions ſur la Poëtique, à l'article 34. contre ce qu'il a pratiqué lui-meſme dans les vers que je viens de rapporter. Voicy les termes du Pere Rapin: *La réputation d'eſtre modéſte vaut mieux que celle de faire bien des vers: & ſi rien ne rent les hommes plus ridicules que la bonne opinion qu'ils ont d'eux meſmes & de leurs ouvrages, les Poëtes ſont encore plus ridicules que les autres hommes quand ils ont de la vanité, par la difficulté qu'il y a de réüſſir en leur métier.* Car ce qu'a écrit contre moy Mr. Baillet ſur le meſme ſujet, en parlant de Malherbe, ne mérite point de réponſe Le Lecteur en jugera. Voicy ce qu'il en a

écrit

écrit : *Mais ce privilége de Poëte auquel Mr. Ménage a voulu avoir grande part pour lui même, ne paroist pas encore assez autorisé, ni universellement reconnu. C'est ce que Mr. Guéret, Mr. Pradon, & quelques autres Critiques, nous ont fait connoistre. Et le premier de ces Auteurs n'a point jugé Malherbe excusable, de ce que sans se contenter d'être le premier Maître de nostre Langue & le premier de nos Poëtes qui avoient paru jusqu'alors, il vouloit encore le publier lui-mesme, au lieu de laisser aux autres la liberté d'en penser ce qu'ils voudroient.*

Louanges que se sont données les Poëtes Grecs.

CXXXVIII.

PINDARE. Il est tout plein de ses louanges. Il dit dans la premiere Olympionique, vers la fin, que la Muse lui garde une fléche puissante. Il dit dans la segonde, qu'il a un grand nombre de fléches légéres sous son coude dans son carquois, qui resonnent pour les doctes, mais qui ont besoin d'Interprétes à l'égard du vulgaire. Et il ajoute, que celui qui sait naturellement

beaucoup de choſes, eſt véritablement habile: mais que ceux qui ne ſavent les choſes que par l'étude crient vainement contre le divin oyſeau de Juppitêr, croaçant comme des corbeaux. Et par là il il ſe compare à une aigle. Il dit dans la troiſiéme des Néméoniques : *L'aigle eſt le plus viſte des oyſeaux : l'aigle, dis-je, qui prant rapidement avec ſes griphes la proie ſanglante qu'il a épiée de loing. Mais les corneilles criardes prennent leur pature dans les lieux bas.* Et dans la cinquiéme: *Qu'on me trace de grands ſauts. J'ay les genoux ſoupples. Les aigles volent au de là de la mêr*: ſe comparant en ces deux endroits à une aigle. Il dit dans la ſixiéme Pythionique, en parlant de ſes Odes, que c'eſt un tréſor que toutes les tempeſtes de la mêr ne ſauroient renverſer.

Τὸν οὔτε χειμέριος ὄμβρος ἐπακτὸς ἐλθὼν
Ἐριβρόμου νεφέλας στρατὸς ἀμείλιχος,
Οὔτ' ἄνεμος ἐς μυχοὺς ἁλὸς
Ἄξει παμφόρῳ χεράδι τυπτόμενος.

D'où Horace a pris ſon

Quod non imber edax, non Aquilo impotens
Poſſit diruere.

Hesiode. Il dit que les Muſes elles meſmes l'ont inſtruit.

Theo-

THEOCRITE. Il dit dans les Thalyſienne, ſous le nom de Simichidas, que ſes Chanſons ont été juſqu'au throne de Juppitêr.

- - - - - πολλὰ μὲν ἄλλα
Ἐσθλὰ, τά που καὶ Ζανὸς ἐπὶ θρόνον ἄγαγε φάμα.

Et dans l'Idylle à la louange de Ptolomée, il ſe donne ſous ſon propre nom des louanges ençore plus grandes.

MOSCHUS. Il ſe dit héritier de la Muſe de Bion.

Louanges que ſe ſont données à eux meſmes les anciens Poëtes Latins.

CXXXVIX.

ENNIUS, dans ſon Epitaphe.

Nemo me lacrimis decoret, neque funera fletu
Faxit. cur? volito vivu' per ora virûm?

Ciceron de *Senectute.* Scaligêr au lieu de *cur,* lit *cùm.*

NÆVIUS, ancien Poëte Comique, dans ſon Epitaphe:

Immortales mortales ſi fas eſſet flere,
Flerent Divæ Camenæ Nævium Poëtam.

Aulugelle liv. 1. Ch. 24.

Itaque, postquam est Orcino traditus thesauro,
Obliti sunt Romæ linguâ loqui Latinâ.

Aulugelle au mesme lieu.

Plaute, dans son Epitaphe:

Postquam morte datus est Plautus, Comœdia luget,
Scena est deserta: dein Risus, Ludu' jocusque,
Et numeri innumeri simul omnes collacrumarunt.

Catulle.

Verùm id non impunè feres: nam te omnia sæcla
Noscent: & qui sis, fama loquetur anus.

Lucrece.

Avia Pieridum peragro loca, nullius antè
Trita solo.

Virgile, livre 3. des Géorgiques:

Primus ego in patriam mecum (modò vita supersit)
Aonio rediens deducam vertice Musas.
Primus Idumæas referam tibi, Mantua, palmas.

Et dans son Eglogue 4.

O mihi tam longè maneat pars ultima vitæ
Spiritus, & quantum sat erit tua dicere facta,
Non me carminibus vincet, nec Thracius Orpheus,
Nec Linus. huic mater quamvis, atque huic pater adsit:

Or-

Orpheo Calliopea, Lino formosus Apollo.
Pan etiam Arcadiâ mecum si judice certet,
Pan etiam Arcadiâ dicat se judice victum.

HORACE, à la fin du livre 3. de ses Odes:

Exegi monumentum ære perennius,
Regalique situ Pyramidum altius.
Quod non imber edax, non Aquilo impotens
Possit diruere, aut innumerabilis
Annorum series, & fuga temporum.
Non omnis moriar: multaque pars mei
Vitabit Libitinam. Vsque ego postera
Crescam laude recens: dum Capitolium
Scandet cum tacita virgine Pontifex,
Dicar quà Violens obstrepit Aufidus
Et quà pauper aquæ Daunus agrestium
Regnavit populorum, ex humili potens
Princeps Æolium carmen ad Italos
Deduxisse modos. Sume superbiam
Quæsitam meritis, & mihi Delphica
Lauro cinge volens, Melpomene, caput.

Et ailleurs:

Quod monstror digito prætereuntium
Romanæ fidicen Lyræ.

Et ailleurs:

Carmina non priùs
Audita, Musarum Sacerdos,
Virginibus, puerisque canto.

Et ailleurs:

Romæ, principis urbium
Dignatur soboles inter amabiles
Vatum ponere me choros.

Et ailleurs :

Libera per vacuum posui vestigia princeps.
Non aliena meo pressi pede.
-------- Parios ego primus Iambos
Ostendi Latio.

OVIDE : à la fin de ses Métamorphoses.

Jamque opus exegi, quod nec Jovis ira, nec ignes,
Nec poterit ferrum, nec edax abolere vetustas.
Cùm volet illa dies, quæ nil nisi corporis hujus
Jus habet, incerti spatium mihi finiat ævi :
Parte tamen meliore mei super alta perennis
Astra ferar : nomenque erit indelebile nostrum.
Quaque patet domitis Romana potentia terris,
Ore legar populi : perque omnia sæcula fama,
Si quid habent veri Vatum præsagia, vivam.

Et dans l'Elégie derniere du livre 3. des Amours :

Mantua Virgilio gaudet, Verona Catullo :
Pelignæ gentis gloria dicar ego.

Et dans le *de Remedio amoris.*

Tantum se nobis Elegi debere fatentur,
Quantum Virgilio nobile debet opus.

PROPERCE, élégie premiere du livre troisiéme :

At mihi quod vivo detraxerit invida turba,
Post obitum, duplici fœnore reddet honos.

Et ensuite :

Meque inter seros laudabit Roma nepotes.

Et livre 4. élegie premiere :

Vt nostris tumefacta superbiat Vmbria libris :
Vmbria, Romani patria Callimachi.

LUCAIN :

——— Pharsalia nostra
Vivet, & à nullo tenebris damnabitur ævo.

STACE a fait la mesme chose à la fin du livre XII. de sa Thébaïde :

Durabisne procul, dominoque legêre superstes,
O mihi bissenos multùm vigilata per annos
Thebaï? Jam certè præsens tibi fama benignum
Stravit iter, cœpitque novam monstrare futuris.
Iam te magnanimus dignatur noscere Cæsar :
Itala jam studio discit, memoratque Juventus.
Vive precor : nec tu divinum Æneïda tenta :
Sed longè sequere, & vestigia semper adora.
Mox tibi, si quis adhuc prætendit nubila livor
Occidet, & meriti post me referentur honores.

MARTIAL, VI. 61.

Laudat, amat, cantat, nostros mea Roma libellos.
Meque sinus omnis, me manus omnis habet.

Et IX. 99.

Rumpitur invidiâ, quòd turba semper in omni
Monstramur digito: rumpitur invidiâ.

Et V. 13.

Sed toto legor orbe frequens: & dicitur, Hic est.
Quodque cinis paucis, hoc mihi vita dedit.

Et VIII. 71.

Livet Carinus, rumpitur, furit, plorat,
Et quærit altos, unde pendeat, ramos.
Non jam quòd orbe, cantor, & legor toto:
Nec umbilicis quod decorus & cedro
Spargor per omnes Roma quas tenet gentes.

Louanges que se sont données les Poëtes François.

CXXXX.

RONSARD: dans son Ode 32. à sa Muse

"*Plus dur que fer j'ay bâti cet ouvrage,*
Que l'An qui roulle immortel en ses pas:

Que

Que l'eau, le vent, ou le brulant orage
De Iuppiter ne rueront point à bas.
Quand l'ennemi des hommes le trepas
M'assoupira d'un somme dur, alors
Sous le tombeau tout l'Auteur n'ira pas:
Restant de lui la part qui est meilleure.
Toujours, toujours, sans que jamais je meure,
Ie voleray Cygne par l'Univers,
Eternisant les champs ou je demeure,
De mes lauriers honorez & couverts,
Pour avoir joint les deux Harpeurs divers
Au doux babil de ma Lyre d'ivoire,
Que j'ay rendus Vandomois par mes vers.
Sus doncque Muse, emporte au Ciel la gloire
Que j'ay gagnée annonçant la victoire
Dont à bon droit je me voy jouissant:
Et de mon nom consacre la mémoire,
Serrant, mon front d'un laurier verdissant...

Et Ode derniere du livre premier:

Par toy je plais, & par toy je suis lu.
C'est toy qui fais que Ronsard soit élu
Harpeur François, & quand on le rencontre
Qu'avec le doigt par la rue on le montre.
Si je plais donc: si je say contenter;
Si mon renom la France veut chanter;
Si de mon front les étoiles je passe,
Certes, mon Luth cela vient de ta grace.

Pasquier livre VII. de ses Recherches, chapitre 7. *Conclusion: lui qui dailleurs en commune conversation étoit plein de modestie* (il parle de Ronsard) *magnifie sur toutes choses son nom par ses vers, & lui promet immortalité en tant de belles & di-*

verses manières, que la Postérité auroit honte de ne lui entériner sa requeste. Ses envieux s'en moquoient; ne connoissant que c'est le propre d'un Poëte de se louer: mesmes qu'il a diversifié cette espérance en tant de sortes, qu'il n'y a placard plus riche dans ses Oeuvres que celui-cy.

MURET, dans la Préface de son Commantaire sur le premier livre des Amours de Ronsard: *l'un, le reprenoit de se trop louer: l'autre, d'écrire trop obscurément: l'autre, d'estre trop audacieux à faire nouveaux mots: ne sachant pas que cette coutume de se louer, lui est commune avec tous les plus excellens Poëtes.*

JOACHIN DU BELLAY dans son Ode au Seigneur Bonju:

Plus grand qu'envie, à ces superbes villes
Je laisseray leurs tempestes civiles
Je voleray depuis l'Aurore
Jusqu'à la grand' mere des eaux:
Et de l'Ourse à l'espaule more,
Le plus blanc de tous les oyseaux.
Je ne craindray, sortant de ce beau jour,
L'espesse nuit du ténebreux séjour,
De mourir ne suis en émoy
Selon la loy du sort humain:
Car la meilleure part de moy
Ne craint point la fatale main.
Craigne la mort, la fortune, & l'envie,
A Qui les Dieux n'ont donné qu'une vie.
Arriere tout funebre chant:

Ar-

Arriere tout marbre, & peinture:
Mes cendres ne vont point cherchant
Les vains honneurs de ſépulture.
Pour n'eſtre errant cent ans à l'environ.
Des triſtes bords de l'avare Achéron.
Mon nom du vil peuple inconnu
N'ira ſous terre inhonoré.
Les Sœurs du Mont deux fois cornu
M'ont de ſepulcre décoré,
Qui ne craint point les Aquilons puiſſans,
Ny le long cours des ſiécles renaiſſans.

Sainte Marthe: dans ſon Ode à Etienne Paſquier:

Fallor? an ſummas ubi fata metas
Clauſerint, ambos quoque nos perennis
Aureo curru ſuper alta rumor
Sidera tollet.
Te quidem lauro celebrem, foroque,
Magne Paſcaſi, celebravit ingens
Orbis à Peuce viridi ad ſuperbas
Herculeſe Gades.
Sed neque obſcurus veluti latebo
Foſſor aut cerdo, ſua quem jacentem
Vix videt præſens, penitus futura
Neſciet ætas.
Ipſe jam Clanus pater, ipſa Clani
Quæ colit ripas levium decora
Turba Nympharum mea ſcripta glaucis
Cantat in antris.

Malherbe: dans un de ſes Sonnets au Roi Henri IV.

Mais

Mais qu'en de si beaux faits vous m'ayiez pour témoin ;
Connoissez le mon Roi ; c'est le comble du soin
Que de vous obliger ont u les Destinées.
Tous vous savent louer, mais non également.
Les ouvrages communs vivent quelques années :
Ce que Malherbe écrit, dure éternellement.

Et dans son Ode au Roi Louis XIII. allant chatier la rébellion des Rochelois :

Tu verras mon adresse : & ton front cette fois
Sera céint de rayons qu'on ne vit jamais luire
Sur la teste des Rois.
Soit que de tes lauriers ma Lyre s'entretienne ;
Soit que de tes bontez je la face parler ;
Quel rival assez vain prétendra que la sienne
Ayt dequoy mégaler ?
Le fameux Amphion, dont la voix nomparcille
Batissant une ville étonna l'Univers,
Quelque bruit qu'il ait u, n'a point fait de merveille
Que ne fassent mes vers.
Par eux de tes beaux faits la Terra sera pleine ;
Et les peuples du Nil qui les auront ouis,
Donneront de l'encens, comme ceux de la Seine,
Aux autels de Louis.

Et dans celle de la Reine Mere Marie de Médicis, sur les hureux succês de sa Régence :

En cette hautaine entreprise
Commune à tous les beaux Esprits
Plus ardant qu'un Athléte à Pise,
Ie me feray quiter le prix.
Et quand j'auray peint ton image,
Quiquonque verra mon ouvrage,
Avouera que Fontainebleau,
Le Louvre, ny les Tuilleries,
En leurs superbes galeries,
N'ont point un si riche tableau.
Apollon à portes ouvertes
Laisse indifferamment cueillir
Les belles feuilles toujours vertes
Qui gardent les noms de vieillir.
Mais l'art d'en faire dés couronnes,
N'est pas su de toutes personnes,
Et trois ou quatre seulement,
Au nombre desquels on m: range,
Peuvent donner une louange
Qui demeure éternellement.

Et dans son Ode au Roi Henri IV. sur le voyage de Sedan:

Ta louange dans mes vers
D'amarante couronnée,
N'aura sa fin terminée
Qu'en celle de l'Vnivers.

Et dans celle de Mr. de Bellegarde

Les tiennes par moy publiées,

(Il parle des louanges de Mr. de Bellegarde)

Ie le jure ſur les autels ;
Dans la mémoire des mortels
Ne ſeront jamais oubliées.
Et l'éternité que promet
La Montagne au double ſommet,
N'eſt que menſonge & que fumée,
Ou je rendray cet Univers
Amoureux de ta renommée
Autant que tu l'es de mes vers.

Et ailleurs.

Ce ſera là que ma Lyre.
Feſant ſon dernier effort,
Entreprendra de mieux dire
Qu'un cygne près de ſa mort :
Et ſe rendant favorable
Ton oreille incomparable,
Te forcera d'avouer
Qu'en l'aiſe de la victoire,
Rien n'eſt ſi doux que la gloire
De ſe voir ſi bien louer.

Et dans les Fragmens.

Ie veux croire que la Seine
Aura des cygnes alors
Qui pour toy ſeront en peine
De faire quelques efforts.
Mais vu le nom que me donne
Tout ce que ma Lyre ſonne,
Quelle ſera la hauteur
De l'Hymme de ta victoire,
Quand elle aura cttte gloire
Que Malherbe en ſoit l'auteur ?

Mr. du Perier, dans une de ſes Odes au Roi.

A ce bruit: je cours au Parnaſſe,
Où ſous des lauriers toujours verts
J'aborde d'une noble audace
Le Dieu qui préſide aux beaux vers.
Dês qu'il me voit, il me préſante
Sa Lyre d'or étincelante,
Et feconde en chants inouis.
Au ton le plus haut je l'accorde:
Et ſous mes doits plus d'une corde
Parle des hauts faits de Louis.

Les Poëtes Italiens & Eſpagnols, & tous les autres généralement, en ont uſé de la ſorte. Liſez les Odes de Mr. Francius.

Ré-

Réfutation de ce qu'a dit Mr. Baillet, que je parle de moy sans cesse, & que je suis amoureux de moy-mesme.

CXXXXI.

Page 86. de son Eclaircissement.

MONSIEUR BAILLET. *Innocemment, & dans la plus grande simplicité du monde; je me mets à la lecture des Livres de Mr. Ménage, comme d'un Auteur grave & de grande réputation: sans autre préjugé que celuy qu'avoient formé en moy toutes ces rares qualitez dont je viens de parler. J'y trouve effectivement cette érudition que j'y cherche, mais je la trouve presque par tout envelopée d'un je ne say quoy, que le mérite de Mr. Ménage m'a toujours empesché d'appeler par son nom; & qu'un Ecrivain Grec appelleroit* philautie *dans un Athénien qui auroit été moins vertueux que cet Abbé. J'apperçois à travers une infinité de belles choses un certain caractére d'esprit qui fait en moy des impressions facheuses. Je tâche de m'en défaire, en passant d'une matiere à une autre: mais je me retrouve par tout. Je change de Traité & de livre: & ce sont des rencontres perpétuelles entre mon Auteur*

Pourquoy *un Athénien?*

&

& son Lecteur. Comme on se fait à tout, & comme l'habitude apprivoise enfin les humeurs les plus farouches, en lisant Mr. Ménage, je m'accoûtume insensiblement à ne me point mépriser moy-même; quoyque je sois convaincu dailleurs que je suis le plus misérable de tous les hommes lors même que je me regarde dans le miroir de mon Auteur. Et parceque j'ay oui dire qu'il faut se mépriser, & que j'en trouve mesme la pratique & l'exemple dans Mr. Ménage, je m'accoutume insensiblement à me mépriser par artifice, & peutestre par vanité. Dieu permet que je m'en apperçoive: & j'ay la malignité d'attribuer ces mauvais effects à la lecture de mon Auteur.

MENAGE. Mr. Baillet qui m'accuse icy de philaftie; c'est ainsi qu'il faut dire, & non pas *philautie*; ne me connoist point: & il ne m'a jamais vu. S'il me connoissoit; s'il m'avoit pratiqué; il ne diroit pas que je suis amoureux de moi-mesme. J'en suis au contraire tres-mal satisfait. Rien ne me contante en ma personne. Tout ce que j'entreprens, ne me rëussit point: Et j'ay pris pour devise ce mot de Publius Syrus, *Nil agere, semper infelici, est optimum.* Mais s'il étoit vray que je fusse amoureux de moi-même, j'aurois beaucoup de rivaux: car

j'ay

j'ay le bonheur d'être aimé d'un tres grand nombre de personnes : au nombre desquelles je mets le patron de Mr. Baillet.

Mr. Baillet. *Mais quelque mal édifié qu'on puisse être du caractére qui regne dans les écrits de Mr. Ménage, rien ne nous empesche de prendre mesme pour une vertu, au moins naturelle, la qualité dominante qui sert à la former. Cette qualité, à quiconque y regarde de prês, ne paroist autre qu'une naiveté, qui est sans doute un des grands ornements de l'ame, lorsqu'elle est accompagnée d'une franchise & d'une simplicité qui n'a rien de niais ni d'indiscret. On peut dire que c'est ce qui a porté Mr. Ménage à se dépeindre dans ses écrits tel qu'il est sans fard & sans déguisement : toujours disposé à louer ses amis, à blamer ceux qu'il prent pour ses ennemis, à censurer & à approuver avec une facilité égalle, à parler volontiers de lui-mesme; tantost en bien, quand il en peut faire naistre l'occasion; & quelquefois en mal : aimant mieux dire du mal de lui-mesme que de n'en rien dire du tout : selon la maxime de Mr. de la Roche-Foucaud.*

page 88. de ses Eclaircissemens.

Menage. Mr. Baillet qui m'à accusé de philaftie dans l'article précedant, m'auroit icy accusé de periaftologie, s'il avoit su ce mot Grec. Mais pour répon-

pondre à ce qu'il dit, que je parle de moy ſans ceſſe, & que j'aime mieux en dire du mal que de n'en point parler, je lui ſoutiens que cela eſt faux. Je ne parle de moy ny dans mes écrits, ny dans mes diſcours, que quand il eſt queſtion d'en parler. Et j'en parle moins dans mes écrits, que St. Paul, que St. Auguſtin, que St. Jérome, ne parlent d'eux dans leurs ouvrages. Mais Mr. Baillet ne parle-t-il point de lui? Et le moyen de faire des lettres; de faire des Dédicaces; de faire des Apologies de ſoy-meſme. ſans parler de ſoy-meſme?

Divers endroits de mes Poëſies où j'ay parlé de moy avec modeſtie.

CXXXXII.

DAns ma Fable à Mr. Nublé:

NUBLÆE *delibate flos facundiæ,*
Themidis Sacerdos, cultor integer Boni:
Quem non probare, non amare non poteſt
Quicunque novit. ô meum magnum decus:
Nam quòd per orbem literatus audio;
Si modò per orbem literatus audio;
Tuum eſt; labore qui tuo juvas meum.

Dans

Dans mon Elégie sur la mort du Pere Bourbon :

Ingenii quodcumque fuit dolor abstulit amens :
Si tamen in nobis quid fuit ingenii, &c.
Nos humiles animæ &c.

Dans mon Elégie aux Eaux de Bourbon :

Nymphæ Borbonides, medicati Numina fontis;
Sæpè quibus victas Fata dedere manus :
Borbonides Nymphæ, strepitus compescite aquarum,
Dum peragit tenues nostra Thalia sonos.

Dans mon Elégie à Mr. du Perier & à Mr. Santeuil.

Vera loquor : nisi pars vobis sunt Musica regna,
Vatibus hæc fient præda subinde novis.
Imperium in Vestrum surgent, gens invida, Vates,
Submittunt vestro qui modò colla jugo.
Non ego : fidus erit vobis, dum vita manebit,
Menagius; vestri pars quotacunque chori.

Dans mon épigramme à Mr. de Marigny Carpantier :

Possis linquere tu tuum sodalem ?
Quem tu plus oculis tuis amabas :
Ad quem visere sæpius solebas :
Cujus versiculos, levesque lusus;

Nee

Nec sanè lepidos, nec elegantes
Dicebas lepidos, & elegantes.

Dans mon épigramme 85. à Mademoiselle de la Vergne :

Ingenii, eximias formoso in corpore dotes
Dî faciles dederunt, pulchra LAVERNA, tibi.
Dura sed eximium Vatem tibi Fata negârunt,
Qui caneret doctis munera tanta modis.
Hæc ego, sed frustrà, tentavi includere chartis.
Laudibus est impar nostra Thalia tuis.
Si Tuscum felix Vatem sortita fuisses,
Cessisset famæ Laura vel ipsa tuæ.
Ille tamen tenero tantùm mihi cedit amore
Quantùm nos illi cedimus eloquio.

J'ay dit dans mon épigramme à Elzevir, Imprimeur d'Amstredam :

Quid rerum video? ô Dei, Deæque!
Nostros scilicet Elzevirianis
Excusos video typis libellos.
O typos lepidos & elegantes!
O comptum & lepidum novum volumen!
Atro literulæ picem colore
Et candore nives papyrus æquat.
Codex sindone non quotidiana,
Et membrana nitet novo umbilico:
Fulget pagina cuncta purpurisso:
Et sunt omnia pumice expolita.
Tam comptum & lepidum novum volumen
Invitos trahit & tenet legentes:
Et quas non habuere, dant habere

Typi versiculis amœnitates.
Sic nuptæ, invida fata quos negârunt,
Ornatrix tribuit novos lepôres.

Et dans l'épigramme à Mr. de Benserade :

Quòd nullum tibi scripsimus poëma;
Qui tot carmina scripsimus Poëtis,
Quos famâ, ingenio, eruditione,
Et longè superas amœnitate,
Mirari, optime BENSERADE, *noli.*
Ad te scilicet; Elegantiarum
Vnus qui pater es; pater Lepôrum;
Et cultis minùs, & minùs venustis
Nostris religio est adire Musis.

Et dans mon épigramme à Mr. Charles Caton de Court :

Carolus Egidium celebravit carmine, quid ni?
Virgilius culicem, ranas celebravit Homerus.

Et dans mes Poësies Grecques, page 182.

Πολλὰ διδασκόμενος, γηράσκω, φησὶν ἐκεῖνος·
φημὶ δὲ, γηράσκων, πόλλ' ἐπιληθόμενος.

Et dans mon Eglogue, intitulée *Christine :*

A quoy tendent, Daphnis, tant de discours flateurs?
Ie suis, & tu le sais; le moindre des Pasteurs &c.

Chri-

Christine pour ouir mes fresles chalumeaux
Veut que dans ses valons je garde ses troupeaux.

J'ay parlé de mesme de moy avec modestie dans un nombre infini d'endroits de ma prose. Et Mr. Baillet qui en plusieurs endroits de ses écrits m'accuse de vanité, dit ailleurs que je suis modeste. C'est à la page 85. de ses Eclaircissemens. Voicy l'endroit: *Quoyque je n'aye jamais eu l'honneur de connoistre Mr. Ménage que parla lecture de ses ouvrages, je n'ay pas laissé de reconnoistre sur la foi de ses amis, que c'est un homme d'une probité particuliére, d'une humeur tres officieuse & tres caressante: d'une modestie & d'une franchise semblable à celle des Anciens.* Mr. Bayle dans le Jugement qu'il a fait de més Origines de la Langue Italienne, dans sa République des Lettres de 1686. m'a aussi loué de modestie. Le Pere Vavasseur a dit de moy dans une de ses épigrammes, que j'estois un homme sans faste.

Te doctu m, largum, vacuum fastuque, doloque
MENAGI, *quibus es notior, esse volunt.* &c.

Et Mr. Pearson, Evesque de Chester en Angleterre, m'a loué de modération & de candeur. Ses paroles ont été rapportées cy-dessus au chapitre 23.

Réfutation de ce qu'a écrit Mr. Baillet que j'ay fait un Recueuil de mes Eloges.

CXX XXIII.

MONSIEUR BAILLET. *Mais dans la peine où je me trouvois de pouvoir ramasser tous les Eloges que Mr. Ménage a receus de différantes personnes, je me suis senti tout d'un coup soulagé par la bonne nouvelle qu'un de mes amis vient de m'apprendre, & qui me fait connoistre que Mr. Ménage travaille serieusement à les recueillir lui-même, & à en faire un juste Volume, pour en régaler le Public: dont il croit flater le goust, & procurer l'avantage par ce nouveau service.*

MENAGE. Ce que dit icy Mr. Baillet que j'ay fait le Recueuil de mes Eloges, est une preuve inconte stable qu'il m'a traité de Pédan, lorsqu'il a dit, *C'est une pédanterie de se croire si peu faillibile, & si fort à l'épreuve de la censure, que de s'assurer que les libelles qu'on fait contre un homme qui travaille pour acquerir de la réputation, lui sont plus glorieux que ceux qui ont été faits à sa louange:* (Il devoit dire, que les livres qui ont été faits à sa louange) & ne

page 98. de son 1. To. ch. 14.

ne laisser pas de recueuillir tous les témoignages d'estime que les Savans ont rendus à son mérite, pour en tirer avantage & en entretenir sa propre vanité. Je supplie mes Lecteurs de remarquer, que lorsque Mr. Baillet a dit de moy toutes ces choses injurieuses, je ne savois pas qu'il fust au monde. Mais où est ce Recueuil de mes Eloges? Où a-t-il été imprimé? Qui est celui qui l'a vu manuscrit? Il faut expliquer à Mr. Baillet ce que c'est que ce prétandu Recueuil de mes Eloges. Un de mes freres qui étoit Lieutenant Particulier au Siége Présidial d'Angers, étant mort à l'âge de 34. ans, quelques années aprês sa mort, je pris le dessein de faire les Vies de quelques personnes illustres de sa famille & de celle de sa femme Madelaine Louet, & de les adresser à Pierre Guillaume Ménage, son fis, Capitaine au Régiment de Piémont, pour l'exciter à l'étude de la vertu. Je fîs imprimer en 1674. La Vie de Mathieu Ménage, Député par l'Evesque & par le Chapitre d'Angers au Concile de Basle, & Député ensuite par les Peres de ce Concile au Pape Eugêne IV. Et quelque tans aprês, je fis imprimer la Vie de Pierre Ayrault, Lieutenant Criminel d'Angers, mon grand pere maternel: celle de Guillau-

me Ménage, Avocat du Roi d'Angers, mon pere: celle de Jan Des-Jardins, Médecin Ordinaire de Francois I. grand pere maternel de Guionne Ayrault, ma mere: & celle de Joseph le Tellier, Général des Minimes, grand oncle de ma mere. A la fin de la Vie de mon pere, je m'engageay à écrire la mienne. Voicy l'endroit; *Hactenus de liberis* GUILLELMI MENAGII, *avi tui: nam de me, quem ad aliquam ingenii atque eruditionis famam pervenisse putant populares mei; liceat enim mihi apud te gloriari; aliàs ego ad te, si vacat annales nostrorum audire laborum.* Pour écrire ma Vie, j'ay u besoin de voir tout ce que les Auteurs avoient dit de moy, dans leurs ouvrages en bien & en mal. N'aiant pas tous les livres où il étoit parlé pour & contre moy, car ces livres sont en si grand nombre qu'ils pourroient composer une petite Bibliothéque, je priay quelques uns de mes amis, qui avoient ceux que je n'avois pas, de m'extraire les louanges & les injures qu'on avoit écrites de moi dans ces livres: ce qu'ils firent. Qu'est-ce qu'il y a à dire à cette action? Il y a deux mille personnes qui ont écrit leur propre Vie. *Ac plerique suam ipsi vitam narrare, fiduciam potius*

tiùs morum, quàm arrogantiam arbitrati sunt. Nec id Rutilio & Scauro citra fidem, aut obtrectationi fuit; adeo virtutes iisdem temporibus optimè æstimantur, quibus facillimè gignuntur, dit Tacite dans la Vie d'Agricola. *Scribam ipse de me, multorum clarorum virorum exemplo*, dit Ciceron dans sa belle lettre à Lucéius. *Dicitur Lucilius vitam suam scripsisse, & non sibi pepercisse*, dit le Vieux Commentateur d'Horace, livre 2. chapitre premier.

Il est au reste à remarquer que les choses injurieuses qu'on a écrites de moy, surpassent celles qui ont été écrites à mon avantage. Et tous mes écrits sont remplis des plaintes que j'ay faites au sujet de ces choses injurieuses.

J'ay dit dans la Préface de mes Observations sur la Langue Françoise: *Non seulement je n'ay jamais offansé personne, sans y avoir été excité par quelque outrage, mais j'ay toujours rendu à tout le monde tout le service dont j'ay été capable: & j'ay été assez hureux pour n'avoir pas été inutile à plusieurs personnes; Cependant, par je ne sais quelle fatalité, on a fait des Bibliothéques de libelles contre moy.*

J'ay dit dans ma Préface de Laërce: *Si quis verò de erroribus meis privatim me atque amicè monere volet, næ ille magnam à*

me gratiam iniverit. Nec me tamen inimicum habebit, si palàm atque acerbiùs reprehenderit. Sed si minùs humanè mecum agere malit; nescio enim quo fato; certè nullo meo facto; famosos libellos invidi ac malevoli homines in me scribere huc usque non destiterunt, &c.

J'ay dit dans la Dédicace de mes Aménitez de Droit à Mr. Nublé: *Qui mihi hoc negotium facesserunt, non tulissem olim juvenili calore inconsideratior. Illorum obtrectationes & maledicta fregissem, atque retudissem. Illos deridendos propinassem. Illos denique ipsos altis vulneribus confodissem.*

Et nos tela, pater, ferrumque haud debile dextrâ
Spargimus, & nôstro sequitur de vulnere sanguis.

Quin & isto ipso in genere scribendi in quo plurimùm se posse putant, eos nihil posse, facile ostendissem. Verùm & mitiores & meliores facti sumus accedente ætate: diuturnisque amicorum injuriis ad dolorem novum animus noster obduruit. Ingrati erunt, Invidi, Malefici, Maledici, donec homines. Illorum igitur, ingratum animum, invidias, injurias, Maledicta, dicteria, scommata, immotus ut Philosophum & Christianum decet, sino præterfluere. Qui me ament, qui mihi.

fa-

faveant, qui mea tueantur, non deerunt viri honesti: quorum amicitiâ & studiis delectabor potiùs, quàm illorum injuriis aut maledictis laborabo,

Et ensuite: *Hanc meam & Advocatorum munere sententiam si perspectam habuissent Invidi ac Malevoli, qui me Advocatum fuisse, ut mihi injuriam facerent, exprobrârunt, ab hac exprobratione, certò scio, temperassent. Illud verò pusilli animi fuit, & ipsâ invidiâ ac malevolentiâ jejuni, quòd Presbyter ille & Concionator,*

Quem tulit ad scenam ventoso gloria curru,

In fronte libelli famosi, quem de Constitutione Comœdiæ adversus me scripsit, ut audio, (neque enim legi, neque legam) viginti & ampliùs annis, ex quo Foro vale dixeram mihi Advocati titulum affixit. Affixit verò injuriosis verbis, me Magistrum Ægidium *appellando: quo nomine, non Proceres, non Rex ipse, si de me, aut ad me scriberent, me appellarent.*

J'ay dit dans ma Préface sur Malherbe: *J'aurois pu faire voir au Public que les Gazettes de ce nouvel Aristarque qui vient icy censurer les plus célébres Ecrivains du siécle; lui qui n'a rien écrit, & dont le nom n'a été imprimé que dans les Listes de la quatriéme Chambre des Enquestes, ne sont, pour*

user des termes de Mr. Sarasin, que Billevesées Hebdomadaires : Et sa dignité, quelque respect que j'aye pour elle, ne m'en auroit pas empesché. Maledici Senatoribus non oportet. Remaledici, civile, fasque est. *Mais je tire trop de gloire de ceux qui écrivent contre moy pour écrire contr'eux. Il n'y a guére d'hommes savants dans l'Europe qui ne m'ayent donné dans leurs écrits des témoignages de leur estime : Et plusieurs mesme d'entr'eux m'ont fait l'honneur de m'adresser de leurs ouvrages. Cependant, je le dis encore comme je le pense, tous ces témoignages d'estime de tant de grands hommes quelqu'avantageux, qu'ils soient à ma réputation, le sont beaucoup moins que les injures que je ne say combien de petits envieux ont publiées contre moy dans leurs Rhapsodies. Et les Libelles qu'on a faits pour me diffamer, me sont infiniment plus glorieux que tous les livres qui ont été faits à ma louange.*

Remarquez, que Mr. Baillet a dit que ma Morale étoit une Morale de Payen, parceque j'ay employé ce passage de Suétone, *Maledici Senatoribus non oportet : remaledici, civile, fasque est.*

Je reviens aux Auteurs qui ont écrit contre moy. Aprês le grand nombre de livres qui ont été faits contre moy, dont j'ay parlé aux endroits que je viens

de

de rapporter, comment Mr. Baillet a-t-il pu écrire les paroles ſuivantes? *Je ne trouve pas étrange que Mr. Ménage aprês s'être loué lui-meſme ſe faſſe louer par d'autres comme un excellant Poëte: mais la difficulté eſt de ſe faire auſſi mépriſer par d'autres, comme il s'eſt mépriſé lui meſme. Il paroiſt avoir voulu ſe réſerver à lui ſeul le droit de ſe mépriſer. Si quelqu'un vouloit ſe joindre à lui pour cooperer avec lui dans le meſme deſſein, & ſi on lui demandoit ſeulement ſon conſantement, pour publier, autoriſer, ou amplifier ſes mépris, je parie contre l'égalité ou la ſincérité de ſon cœur. Je doute qu'il vouluſt recevoir de la part d'un autre les mépris ou le blaſme avec la meſme tranquillité que les louanges qui lui viendroient auſſi d'un autre: quoy qu'il n'ayt peut-eſtre qu'une meſme diſpoſition d'eſprit, un meſme cœur, & une meſme fin, lorſqu'il entreprant de ſe louer ou de ſe blaſmer lui-meſme. Ainſi ce mépris volontaire, que l'Ecole appelleroit ſans doute pluſtoſt actif que paſſif, paroiſt être une maniére de parler figurée & myſtérieuſe, qui a beaucoap de rapport intérieur avec le deſir ſegret de la louange, & qui part peut-eſtre d'un meſme principe. Deſorte que cette maniére de ſe mépriſer pourroit bien être compriſe dans la définition d'une nouvelle eſpéce d'humilité que l'E-* Tome 9. page 256.

criture Sainte nous a donnée dans un des livres de la Sageſſe. Où eſt la bonne foy de Mr. Baillet? Mais où eſt ſon jugement? Veut-il que j'aille ſolliciter les Auteurs d'écrire contre moy?

Juſtification de mes Vers d'amour.

CXXXXIV.

MOnſieur Baillet m'accuſe comme d'un péché énorme & d'un crime conſidérable d'avoir fait des vers de galanterie. Ce Mr. Baillet qui m'intante cette accuſation, eſt un homme de nulle dignité dans le monde. C'eſtoit originairement un Régent de Quatriéme du Collége de la ville de Beauvais: Et c'eſt aujourdhui le Bibliothécaire de Mr. l'Avocat Général de Lamoignon, & le Pédagogue de Monſieur ſon fis. C'eſt un homme qui ne me connoiſt point: qui ne m'a jamais vu, & que je n'ay jamais vu. Et Mr. le Duc de Montauſier de qui j'ay l'honneur d'être connu particuliérement: qui a été en meſme tans Gouverneur de trois Provinces: qui eſt un homme de grand mérite dans la guerre & dans les lettres: qui eſt un homme d'une grande vertu & d'une grande probité: & qui acauſe de ce mérite, de cette ver-

vertu & de cette probité, a été choisi par le Roi pour être Gouverneur de Monseigneur le Daufin, m'a sollicité de faire imprimer ces vers que Mr. Baillet trouve si criminels. C'est ce qui paroist par ces mots de la Dédicace de mes Poësies à Mr. de Montausier. *Efflagitasti, illustrissime, & quod potius duxerim, eruditissime* MONTAUSERI, *ut mea quæ passim jacebant Carmina, in unum corpus redigerem. Mandavi Giraldo,*

Per quem perire non licet meis nugis,

Ea ut colligeret. Collegit. Mr. Godeau, Evesque de Grasse & de Vence, qui étoit aussi un homme d'un grand mérite, d'une grande vertu & d'une grande probité, & qui, comme je l'ay dit ailleurs, étoit aussi bon Evesque qu'il étoit bon Poëte, m'a sollicité de la mesme chose. Ce qui paroist par une de ses Lettres en vers qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser, & qui est imprimée dans le Recueuil de ses Poësies. Voicy l'endroit de cette Lettre qui regarde cette particularité:

Quand pourrons nous jouir de la beauté des tiens?

Il parle de mes vers)

Quand ces nobles captifs rompront ils leurs liens? &c.

Ne nous cache donc point tes admirables veilles.

Charme par tes beaux vers les cœurs & les oreilles.
Aux vers de ton ami donnant la liberté,
Delivre aussi les tiens de leur captivité :
Et goute promptement la grande renommée
Qui va dans l'Univers par eux être semée.

Il est à remarquer que Mr. de Montausier & Mr. Godeau avoient vu mes vers avant qu'ils fussent imprimez. Le Pere Mambrun, Prestre de la Compagnie de Jésus, a fait davantage que Mr. de Montausier & Mr. Godeau : car au sujet d'une de mes épigrammes Latines par laquelle j'avois dit adieu aux Muses, il a fait une Eglogue, où il s'est introduit, déplorant sous le nom de Daphnis, la résolution que j'avois prise de ne plus faire de vers.

Cette épigramme a été produite cy-dessus.

Ah! scelus hoc Nymphæ, prohibete. Sinetis inertes
Hos, Nymphæ, Calamos?. Latios quibus ille Catullos,
Grajugenas quibus & Moschos, patriosque lacessit
Bellæos : nec se vinci duxere pudori,
Bellæi, Moschive senes, mollesve Catulli,

il me fait dire ensuite,

Nymphæ; Gondiades Nymphæ; Tuque hospita sacri
Musa loci; tuus en cultor; tua cura MENALCAS;
Hunc Calamum, pastoritios quo lusit amores :

Re-

Remarquez qn'il loue ſous mon nom mes vers d'amour.

Hanc etiam, quâ Regum animos & fortia dixit
Bella, tua tandem ſuſpendit in arbore buxum.

Et il ajoute, de ſon chef,

Dixerat. Inviti Calamuſque & Fiſtula ramo
Suſpenſi tremuere. Dolor Saltum occupat ingens.
Per ſilvam tacitæ volucres, mæſtæque ſeorſum,
Et nitidos ſoles, arteſque odere canendi.
Felices Zephyrorum animas odere ſuſurri:
Molliáque oderunt ſalientem murmura lympham
Quin etiam attonitos habuere ſilentia longo
Tempore paſtores, triſtes taciturna per ora
Tantùm ibant lacrimæ, & mæſto ſuſpiria corde.

Et enſuite:

Hos inter gemitus, medio leniſſima venit
Vox nemore, & clarè Paſtorum allabitur aures.
At non hæc dederas olim promiſſa, MENALCA,
Cùm tibi ſe primùm Clio permiſit habere.
Nonne vides, quanto tollet ſe gloria plauſu
GONDIADUM? *rubroque inſignem ut Roma galero*
Pana dedit? Recipe hos Calamos: ſilvaſque per omnes
Perque omnes ripas, illum celebrare memento.
Extemplò converſi animi. Paſtoribus omnis
Ore dolor occidit. Buxum, Calamoſque receptos
Muſarumque adeo primos gratantur honores.

Mr. Charpantier de l'Académie Françoiſe, & un des premiers ſujets de l'A-

cadémie Françoise, avoit fait auparavant de beaux Scazons sur cette résolution que j'avois prise de ne plus faire de vers:

Culti Menagi jam novus liber prodit:
Carus puellis, nec minùs viris carus;
Quem falce numquam demetet sua Tempus,
Nec rodet umquam dentibus suis Livor;
Tantùm est lepôris intùs & venustatis.
Unum sed omnes vellicant Epigramma,
Quo dicit æternum aureis vale Musis.
Nam quis serenâ Carmen hoc legat fronte?
Si, quas benignas senserit sibi semper,
Ingratus ipsas sponte deserit Vates.

Le Pere Commire, Prestre de la Compagnie de Jesus, a aussi fait une épigramme à la louange de la derniere édition du Recueuil de mes Poësies: ce qu'il n'auroit pas fait s'il avoit jugé ce Recueuil aussi criminel que le dit Mr. Baillet. Et un nombre infini de grands, & de graves Personages; entre lesquels il ne faut pas oublier Mr. de Fustemberg, Evesque de Munster & de Paderborn, Prélat de grande piété; m'ont donné des louanges pour mes Poësies: sans trouver à dire qu'il y ust des vers de galanterie. Mr. Baillet est le seul qui m'a intanté cette accusation: & qui me l'a intantée avec fureur. Mais voyons si je

je suis aussi criminel qu'il le prétant.

Comme la Poësie est la fleur des Sciences, il n'y a personne au monde parmi les gens de lettres qui n'ayt fait ou qui n'ayt souhaitté de faire des vers. Et comme l'amour est une chose naturelle, & que la Poësie est le langage de l'amour, il n'y a jamais u d'homme au monde qui aye fait des vers qui n'en ayt fait d'amour : à la reserve de ceux qui sont entrez en Religion avant que de s'être adonnez à la Poësie. Les Evesques mesmes, qui acause de leur dignité, ne peuvent faire des vers d'amour ; & les Religieux qui n'en peuvent faire acause de la sévérité de leur Reigle ; en font indirectement sous la persone des autres. C'est ainsi que Mr. Godeau, Evesque de Grasse & de Vence, a parlé d'amour dans sa Paraphrase du Cantique des Cantiques : & le Pere Rémond de Dijon, de la Compagnie de Jésus, dans son Poëme d'Alexis : & le Pere Sautel, & le Pere Le Moine, de la mesme Compagnie ; celui-cy, dans son Saint Louis, & celui-là, dans ses Larmes de la Madelaine.

ποίησις ἄνθος ἐστι τῶν μαθημάτων.

Il y a de deux sortes de vers d'amour. Il y en a d'honnestes : il y en a d'obscénes. La pluspart des anciens Romains

ont cru qu'il étoit permis de faire des vers deshonnestes: ce qu'ils appeloient *faire des vers à la Romaine.* Catulle étoit de cet avis; comme il paroist par ces hendécasyllabes;

Nam castum esse decet pium Poëtam
Ipsum: versiculos nihil necesse est;
Qui tum denique habent salem & lepôrem,
Si sunt molliculi & parum pudici.

Et comme l'a tres-véritablement remarqué Mr. Vossius le fis, sur son Catulle, l'obscénité tient souvent lieu de pointe dans les épigrammes de Catulle. Martial a été du mesme avis, que Catulle. *Lasciva est nobis pagina, vita proba est,* C'est ce qu'il dit dans quelqu'une de ses épigrammes. Et il dit dans sa Préface du premier livre: *Lascivam verborum veritatem, id est Epigrammatum linguam, excusarem, si meum esset exemplum. Sic scribit Catullus: sic Marsus: sic Pedo: sic Getulicus: sic quicumque perlegitur.* Pline le jeune, qui étoit une personne grave & Consulaire, étoit aussi de cet avis. *Facio nonnumquam versiculos, severos parum. Nec molestè fero hanc esse de moribus meis existimationem: ut, qui nesciunt talia doctissimos, gravissimos, sanctissimos, homines scriptitasse, me scribere mirentur.*

Et

Et ensuite: *An ego verear (neminem viventium; ne quam in speciem adulationis incidam; nominabo) ne me non satis deceat quod decuit Marcum Tullium, Cajum Calvum, Asinium Pollionem, Marcum Messalam, Quintum Hortensium, Marcum Brutum, Lucium Syllam, Quintum Catulum, Quintum Scævolam, Servium Sulpicium, Varronem, Torquatum, (immo Torquatos) C. Memmium, Lentulum Getulicum, Annæum Senecam, Lucceium, & proximè Virginium Rufum. Et, si non sufficiunt exempla privata, Divum Julium, Divum Augustum, Divum Nervam, Titum Cæsarem; Neronem enim transeo; quamvis sciam non corrumpi in deterius quæ aliquando etiam à malis; sed honesta manere quæ sæpius à bonis fiunt: inter quos vel præcipuè numerandus P. Virgilius, Cornelius Nepos, & priùs Ennius, Attiusque. Non quidem hi Senatores; sed sanctitas morum non distat ordinibus.* C'est dans la 3. epitre du livre V. de ses Epitres. Et dans la quatorziéme du livre quatriéme: *Si nonnulla tibi paulò petulantiora videbuntur,* (il parle de ses livres d'Hendécasyllabes) *erit eruditionis tuæ cogitare summos illos & gravissimos viros qui talia scripserunt, non modò lasciviâ rerum, sed ne verbis quidem nudis abstinuisse: quæ nos refugimus: non quia se-*

severiores, (unde enim?) sed quia timidiores sumus. Scimus alioqui hujus opusculi illam esse verissimam legem quam Catullus expressit.

Nam castum esse decet, pium Poëtam
Ipsum; versiculos nihil necesse est, &c.

Mais nostre Religion est contraire à cette pratique. Car, comme plusieurs l'ont remarqué, s'il ne nous est pas permis de dire des paroles oisives, il ne nous est pas permis à plus forte raison d'en dire de lascives. Nostre Langue dailleurs rejette ces façons de parler deshonnestes.

Mais pour les vers de galanterie honneste, c'est être trop sévére que de les condanner. Si c'est un péché de faire des vers de galanterie, c'est un péché d'en lire. Et si c'est un péché d'en lire, je demande à Mr. Baillet pourqnoy il lit, non seulement ces sortes de vers, mais les vers les plus lascifs & les plus obscénes. J'ay autrefois oui dire au P. Sirmond qu'aiant lu le jugement que fesoit Photius du Roman d'Achillês Tatius, par lequel il paroissoit que ce Roman étoit rempli d'obscénitez, il ne l'avoit jamais voulu lire. Mais peut-estre que Mr. Baillet en lisant ces vers lascifs

&

& obscénes, imite le Jésuite Possevin, lequel aiant à lire Tibulle, a cause de sa belle Latinité, prioit Dieu les genoux en terre, que les vers d'amour de ce Poëte ne lui inspirassent point d'amour. C'est ce que nous avons appris de Janus Nicius Erythræus dans l'Eloge de ce Prestre de la Compagnie de Jésus.

Mais Mr. Baillet dira que je suis Abbé; & que quand il seroit permis aux persones Laïques de faire des vers de galanterie, il ne le seroit pas aux personnes Ecclesiastiques. Je répons à Mr. Baillet que non seulement je ne suis point Abbé, mais qu'il y a pres de vint ans que je n'ay aucun Bénéfice: que je ne suis que pensionnaire sur les Bénéfices: & qu'ainsi il ne me doit plus considérer que comme façon d'Ecclésiastique; puisqu'il a écrit lui-mesme que je n'ay de rapport à l'Eglise que par mes bénéfices, & qu'il est ensuite demeuré d'accord que je n'en avois point. Mais quand j'en aurois, je pourrois me justifier, ou du moins m'excuser, de mes vers de galanterie par l'example d'un grand nombre de persones illustres, qui étant Ecclésiastiques ont fait des écrits de galanterie: Voicy la liste de ces persones:

Liste de plusieurs Ecclésiastiques célebres, qui étant Ecclésiastiques, ont écrit d'amour en vers ou en prose.

CXXXXV.

HELIODORE. Etant Evesque de Tricca en Thessalie, il fit le Roman des Amours de Théagéne & de Chariclée: à l'imitation duquel tous les Romans postérieurs ont été faits: ce qui a fait dire que tous ces Romans étoient des enfans du mariage de Théagéne & de Chariclée.

ACHILLES TATIUS. Il a écrit le Roman des Amours de Clitophon & de Leucippe, à l'imitation de celui d'Héliodore. Mais il n'a pas imité l'honnesteté d'Héliodore. On prétant qu'il a été Evesque.

EUSTATHIUS. Auteur du Roman des Amours d'Isméne & d'Isménie. Quelques uns prétandent que c'est l'Eustathius, Commentateur d'Homére, Archevesque de Thessalonique. Mais comme je ne suis pas de cet avis, & que d'un autre coté l'Auteur de ce Roman se trou-

trouve appelé *Eumathius* en quelques Manuſcrits, je n'appuie pas ſur cet exemple.

THEODORUS PRODROMUS, Auteur du Roman des Amours de Roſiclês & de Rhodante. Mr. Gaumin qui a publié ce Roman, croit que ce Théodorus Prodromus étoit Preſtre.

JOSEPHUS EXONIENSIS, ou OENONIUS autrement, *Joſephus Iſanus.* Balæus, Pitſéus, & autres, diſent qu'il avoit écrit un livre intitulé *Nugæ amatoriæ*: ſans dire ſi ce livre étoit en vers ou en proſe: mais comme ſes autres livres ſont en vers, il y a apparance que celui-là étoit auſſi en vers. Il vivoit du tans de Richard I. Roi d'Angleterre. Il étoit ami de Balduinus Archeveſque de Bordeaux. Et Pitſéus dans ſon livre *de Scriptoribus Angliæ*, page 275. dit que ce Balduinus le fit Archeveſque de Bordeaux: ce qui n'eſt pas véritable: & ce qui eſt réfuté par les Sainte Marthe dans leur *Gallia Chriſtiana*, à l'article des Archeveſques de Bordeaux: mais il eſt conſtant qu'il étoit Eccléſiaſtique. Joannes Morus qui fit imprimer à Londres en 1675. in octavo les livres de Darês Phrygius de la Guerre de Troie, mis en vers en ſix livres par notre Joſephus Exonienſis,

fis, le fait Moine. *Mortuus est Josephus Monachus Iscanus, anno Circiter* 1224. Ces six livres, pour le marquer en passant, ont été imprimez plus d'une fois sous le nom de Cornelius Nepos.

Jan de Meun, dit *Clopinel*, continuateur du Roman de la Rose, *oùtout l'art d'aimer est enclose*, commancé par Guillaume de Lorris. On prétant; & Mr. Baillet est de cet avis; qu'il étoit Docteur en Théologie & Jacobin. Mais comme je suis persuadé qu'il n'a été ny Docteur en Théologie ny Jacobin, je ne me sers point de cet example. Voyez cy-dessus au chapitre 127.

Petrarque. Il étoit Chanoine de Lombês, Archidiacre & Chanoine de Parme, & Chanoine de Padoue. C'est le Prince des Poëtes Erotiques. Comme il aimoit d'un amour honneste; (il le dit lui-mesme; *amore acerrimo; sed unico & honesto, in adolescentia laboravi*). tous ses vers d'amour sont honnestes.

Dans son Epitre *de Studiorum suorum successu.*

Æneas Silvius, Pape sous le nom de Pie II. Etant simple Bénéficier, il fit le Roman des Amours d'Euryale & de Lucréce: & il traduisit en Latin de l'Italien du Bocace la Nouvelle de Tancred, Prince de Salerne. Il se repant dans son Epitre 395. d'avoir fait ce Roman.

Joan-

JOANNES ANTONIUS CAMPANUS, Evesque de Téramo de Calabre : en Latin, *Episcopus Interamniensis.* Il a fait un grand nombre de vers amoureux. Il le dit lui-mesme. *Scripsi versus : quorum pars est amatoria : pars amore non vacat : ad tria millia.* C'est dans l'épitre 46. du 3. livre de ses Epitres. C'étoit un homme de beaucoup de mérite dans les Lettres, comme il paroist par ses Poësies, par ses Epitres, par ses Oraisons, & par sa Vie du Pape Pie II. Et il étoit avec cela tres vertueux. Je remarqueray icy en passant, que quoy qu'il ait fait un tres grand nombre de tres beaux vers, Mr. Baillet n'a point fait mention de lui parmy ses Poëtes. Il mourut en 1477.

POLITIEN. Il a écrit un grand nombre de vers d'amour & en Grec, & en Latin, & en Italien. Il étoit Ecclésiaste de Florance, comme il le dit lui-mesme dans une de ses Lettres à *Joannes Gottius*, de Raguse, livre 4. page 126. de l'Edition de Gryphe.

FLAMINIUS. Il a fait un tres grand nombre de vers amoureux: & tres amoureux. Il étoit Ecclésiastique. Voyez la lettre 17. du livre XI. des Lettres Italiennes du Cardinal Bembo.

MARCILE FICIN. Il dit dans ses Let-

tres qu'il a écrit des Lettres amoureuſes, à l'imitation de Platon. Il étoit Preſtre, & Chanoine du Dome de Florance.

Le Cardinal Bembo. Ses Poëſies Italiennes ſont tres-honneſtes: mais il y a de grandes obſcénitez dans ſes vers Latins: ce que Mr. de Thou attribue à la licence du ſiécle.

Jan de la Case, Archeveſque de Bénévent, & Nonce du Pape à Veniſe. Tous ſes vers Latins & Italiens ſont tres honneſtes, à la reſerve de ſon Capitolo del Forno, qu'il fit dans une extréme jeuneſſe, & étant Laïque. Voyez cy-deſſus le chapitre 120.

Le Berni. Il a fait un grand nombre de vers d'amour. Il étoit en qualité de Segretaire & d'Eccléſiaſtique auprês de l'illuſtre Mathieu Gilbert Eveſque de Vérône. Il fut enſuite Chanoine de la Cathédrale de Florance.

Octavien de St. Gelais, Eveſque d'Angouleſme. Etant ſimple Bénéficier, il fit pluſieurs vers d'amour. Il traduiſit les Epitres des Heroïdes d'Ovide: & ſi Henri Eſtienne en doit être cru, l'Art d'aimer du meſme Poëte. Il n'y a point d'apparance qu'il ait fait les vers licencieux que Henri Eſtienne, dans ſon Apologie d'Hérodote, lui attribue.

Dans ſon Apologie d'Hérodote.

Mel-

Mellin de St. Gelais, Abbé de Reclus, & Aumoſnier de François, Daufin de France. Quoyqu'il ait fait des vers aſſez licencieux, Mr. Baillet l'a laiſſé en paix. Il étoit fis naturel d'Octavien.

Antoine Heroet, Eveſque de Digne. Etant Eccléſiaſtique du ſegond Ordre, il fit pluſieurs vers de galanterie. C'eſt un de nos anciens Poëtes Erotiques: & Joachin Du Bellay a fait ſur lui cette épigramme:

ANTONIUS HEROETUS,
EPISCOPUS DINENSIS.

Non tua, ſit quamvis Gallis Heroïca Muſa,
Heroïs *nomen Muſa tibi impoſuit.*
Tam bene quòd nobis verum deſcribis ἔρωτας
Impoſuit Graio nomine nomen ἔρως.

Remarquez que Joachin Du Bellay loue un Eveſque d'avoir fait des vers d'amour.

Pontus de Thiard, Eveſque de Macon. Etant Eccléſiaſtique du ſegond Ordre, il fit pluſieurs vers d'amour & de galanterie: & entr'autres, ſes trois livres des Erreurs Amoureuſes. Etant Eveſque, il s'appliqua ſérieuſement à ſon devoir d'Eveſque.

Alphonse Delbene, Eveſque d'Albi. Etant Ecciéſiaſtique du ſegond Ordre, il fit un Commantaire ſur Pétrone, lequel eſt imprimé.

RONSARD, Prieur des Prieurez de Croix-Val, & de St. Côme. Nous n'avons point de Poëtes en France qui ait plus fait de vers d'amour & de galanterie que lui. Outre un grand nombre d'Odes, d'Elégies, & d'Eglogues amoureuses, il a fait trois livres de Sonnets amoureux : celui des Amours de Cassandre, celui des Amours de Marie, & celui des Amours d'Héleine de Surgeres. Il fit ce dernier livre dans un âge fort avancé, comme nous l'apprenons de cet endroit de sa Vie, composée par Claude Binet : *Aprês avoir chanté divers sujets, il voulut finir & couronner ses Oeuvres par les Sonnets d'Héleine. Les vertus, beautez, & rares perfections de laquelle, furent le dernier & plus digne objet de sa Muse. Le dernier, parcequ'il n'eut l'heur de la voir qu'en sa vieillesse : & le plus digne, parcequ'il surpassa, aussi bien que de qualité, de vertu, & de réputation les autres précédents sujets de ses jeunes amours : lesquels on peut juger qu'il aima plus familiérement : & non pas cellui-cy, qu'il entreprit plus d'honorer & louer que d'aimer & servir. Témoin le titre qu'il a donné à ses louanges : imitant en cela Pétrarque. Lequel, comme un jour en sa Poësie chaste & modeste on louoit devant la Reine Mere du Roi, Sa Majesté l'exci-*

l'excita à écrire de pareil stile: comme plus conforme à son âge, & à la gravité de son savoir. Et ayant, ce lui sembloit, par ce discours occasion de vouer sa Muse à un sujet d'excellent mérite, il prit le conseil de la Reine pour permission, ou plustost commandement de s'adresser en si bon lieu: qui estoit une des filles de la Chambre, d'une tres ancienne & tres noble Maison de Saintonge. Ayant continué en cette volonté jusques à la fin, il finit quasi sa vie en la louant. Ces dernieres paroles de Binet ne s'accordent pas avec ce que dit nostre homme, que Ronsard dans les dernieres années de sa vie renonça aux vers de galanterie. Le Ministre de Montdieu à écrit que Ronsard étoit Prestre: ce qui n'est pas véritable: comme Ronsard lui-mesme le témoigne dans sa Réponce à ce Ministre, en ces vers:

Or sus, mon frere en Christ, tu dis que je suis Prestre.
J'atteste l'Eternel que je le voudrois estre,
Et avoir tout le dos & le chef empesché.
Dessous la pesanteur d'une bonne Evesché.

& ce qui suit.

Joachin du Bellay. Mr. Baillet dit qu'il étoit Chanoine & Archidiacre

de Paris. Il n'étoit que Chanoine, comme je l'ay faït voir au chapitre 45. de ces Remarques. Et avant que d'estre Chanoine, il étoit en qualité d'Ecclésiastique auprès de son parant le Cardinal Du Bellay. Et lorsqu'il mourut, âgé de 35. à 36. ans, il étoit sur le point d'être fait Archevesque de Bordeaux par le credit & par la démission du Cardinal Du Bellay. Il a fait un tres grand nombre de vers d'amour Latins & François.

Desportes, Abbé de Tiron, de Bonport, & de Josaphat, & Chanoine de la Sainte Chapelle de Paris. Aïant toutes ces dignitez Ecclésiastiques, il fit un nombre infini de vers d'amour. Et selon le Cardinal Du Perron & Scévole de Sainte Marthe, c'étoit le premier des Poëtes Erotiques de son tans.

Bertaud, Evesque de Sais. Il étoit aussi *della Schiera degli Amanti*. Ses Poësies Amoureuses furent publiées en 1606. de son consantement par son frere, de l'édition de Philippe Patisson, in octauo : sous ce nom, *Recueuil de quelques vers amoureux*.

Le Caporali qui etoit Chanoine de Pérouse, Pensionnaire sur divers Benefices, a fait plusieurs vers d'amour. Voyez les notes de Carlo Caporali sur les vers de son Oncle.

Le

Le Cardinal du Perron. Voyez cy-dessous, page 350. & 351.

Regnier, le Satirique. Il étoit Chanoine : témoin cette épigramme qu'il fit contre un certain Vialard,

Vialard, pleïn d'hypocrisie,
Par sentences & contredits,
S'etoit mis dans la fantaisie
D'avoir mon bien & Paradis.
Dieu se gard de chicanerie.
Pour cela, je le say fort bien
Quil n'aura ma Chanoinerie :
Pour Paradis, je n'en say rien.

Il a fait des vers d'amour ; & assez licencieux.

Monfuron. Nicolas Garnier, Sr. de Monfuron, de la Ville d'Aix, Abbé de Valsainte.. Il fit imprimer à Aix en 1632. in 8°. chez Etienne David, le Recueuil de ses vers, dont la plufpart sont amoureux.

Lope de Vega, Gentilhomme Espagnol. Il étoit Prestre. Il a écrit plusieurs vers d'amour dans ses Comédies, & ailleurs. Tous ses vers sont tres honnestes : ce qui a été remarqué par Fulvio Testi dans la belle Ode qu'il a faite sur sa mort.

Ma di onestadi Amante,
In riva al Manzanar, con altre lodi

Seppe LOPE *calcar Comiche scene.*
Vera gloria non viene
Da materie impudiche: e penna casta
A i lascivi d'Amor voli sovrasta.

Et ensuite :

Deh chi mi presta i gigli,
Onde con piena mano al VEGA *estinto*
L'ossa pudiche, e'l cener casto infiori?

LE CONTE D'ETLAN. Mr. de Saint Luc, Abbé de Redon, connu sous le nom de *Conte d'Etlan*, fis du Mareschal de St. Luc. Il a fait plusieurs vers de galanterie. Ils ne sont pas imprimez.

Mr. GODEAU, Evesque de Grasse & de Vence. Mr. Baillet a dit de lui. *On doit conter parmy les plus grandes raretez du siécle l'avantage qu'a eu Mr. Godeau de faire beaucoup d'honneur au Parnasse François, sans faire en mesme tems le moindre deshonneur à l'Eglise de Jésus-Chrit. Et l'on peut, sans commettre d'injustice à l'égard de Du Perron, de Bertaud, & de quelques autres Poëtes mitrez, le proposer comme le premier des Prélats de l'Eglise Gallicane, qui a tâché de restituer à Dieu pleinement & sans mélange, la Poësie Françoise.* Je souscris à toutes ces louanges: & personne ne sauroit tant louer Mr. Godeau que je l'estime. Mais il est tres-vray cependant

dant que Mr. Godeau a fait des vers de galanterie, non ſeulement étant Laïque, mais étant Eveſque. Ce qui paroiſt par ce Rondeau de Voiture: car perſonne ne doute que Voiture ne lui ait adreſſé ce Rondeau au ſujet de Mademoiſelle de Rambouillet, qui a été depuis Madame de Montauſier:

Comme un Galant & brave Chevalier,
Vous m'appelez en combat ſingulier,
D'Amour, de vers, & de proſe polie.
Mais à ſi peu mon cœur ne s'humilie.
Ie ne vous tiens que pour un Ecolier.
Et fuſſiez vous, brave, docte, & guerrier,
En cas d'amour n'aſpirez au laurier;
Rien ne déplaiſt à la belle JULIE
Comme un galant.
Quitez l'amour: ce n'eſt voſtre métier.
Faites des vers: traduiſez le Pſautier.
Voſtre façon d'écrire eſt fort jolie.
Mais gardez vous de faire de folie,
Ou je ſauray ma foy vous chatier
Comme un galant.

Mr. Godeau ne ſe mit à traduire le Pſautier que depuis qu'il fut Eveſque. En un mot; comme j'eſtois un des Courtiſans de l'Hotel de Rambouillet, je ſuis témoin que Mr. Godeau étoit Eveſque lorſque Voiture lui adreſſa le Rondeau dont je viens de parler.

Mr. CAMUS. Eveſque de Bellay. Il

a fait par le Conſeil de St. François de Salles, pluſieurs Romans; & entr'autres, *Parthemice*, *Charitée*, *Pétronille*; dans leſquels il y a un grand nombre d'entretiens & d'intrigues d'amour.

HABERT, Abbé de Cériſy. Etant Eccléſiaſtique, il fit la Métamorphoſe des yeux de Phylis en aſtres, ſi eſtimée par Mr. Baillet: & la Chanſon de l'Amant qui meurt, fauſſement attribuée par Mr. de Balzac à Madame Des-Loges.

Voyez mes Obſervations ſur Malherbe.

BOISROBERT. Il étoit Preſtre, Chanoine de Rouen, & Abbé de Chatillon ſur Seine. Il a fait un grand nombre de vers amoureux & quand la Reine de Suéde fut à l'Académie, il y lut de ſes vers de galanterie: voyez la Lettre de Mr. Patru à Mr. D'Ablancourt ſur la viſite que la Reine de Suëde rendit à l'Académie. Quoyqu'il ait fait un grand nombre de vers d'amour, & qu'il en ait fait toute ſa vie, Mr. Baillet ne lui a rien dit.

COTIN. Il avoit été Chanoine de Baïeux: c'eſt Mr. Baillet qui me l'a appris: & il étoit Prédicateur à Paris. C'eſt de lui dont Mr. Deſpreaux a dit, *Et qui ſauroit ſans moy que Cotin uſt preſché?* Il a fait un grand nombre de vers de galanterie. Et il a meſme intitulé un de ſes li-

livres, *OEuvres galantes de Mr. Cotin, tant en vers qu'en prose.* Ce livre fut imprimé pour la segonde fois à Paris en 1665. chez Estienne Loyson, in douze.

Montereuil. Mathieu de Montereuil, connu sous le nom *d'Abbé de Montereuil.* Il a fait imprimer des vers galants, & plusieurs lettres de galanterie. Voyez cy-dessus au chapitre des fautes de Mr. Baillet touchant les noms de batesme de plusieurs Auteurs .

Furetiere: de l'Académie Francoise: Abbé de Chalivoy. Outre plusieurs vers d'amour, imprimez dans le Recueuil de ses Poësies, il a fait le Roman Bourgeois où il y a des discours amoureux.

Michel de Marolles. Il étoit Prestre, & Abbé de deux Abbayies: de celle de Villeloin, & de celle de Beaugerais. Il a traduit en prose Françoise, Catulle, Tibulle, Properce, Martial, Pétrone, Juvénal. Mr. Baillet l'a fort mal traité. Voicy comme il en parle dans sa Préface sur les Poëtes: *Mais j'ay été tenté de rire, quand j'ay lu dans le livre d'un Critique moderne, que Mr. de Marolles avoit passé par dessus les Tibulles, les Catulles, les Properces, Martial,* &c. *sans se gater en les traduisant: comme le Soleil passe pardessus la boue & les cloaques: qu'il*

 éclai-

éclaire sans en être infecté. Mr. de Marolles n'avoit garde de se gâter, puisqu'il se tenoit quelquefois presqu'aussi éloigné de ces sales Auteurs, que le Soleil l'est de la boue & des cloaques. Plust à Dieu donc que tous les Poëtes qui publient des obscénitez, imitassent Mr. de Marolles: qu'ils n'entendissent pas ce qu'ils écrivent; & que les lecteurs n'y comprissent rien: car il n'y a au monde que le galimatias double, qui puisse garantir les uns & les autres du danger.

Don Pedro Calderon. Don Antonio Solis. Don Jan Bautista Diamante. Tous ces trois Poëtes Espagnols étoient Ecclésiastiques, & les deux derniers étoient Prestres. Et ils ont tous fait des Comédies pleines de vers amoureux.

Segrais. Mr. de Segrais a été quelque tans Bénéficier. Et dans ce tans-là il n'a pas discontinué de faire des vers de galanterie.

Barrin. Mr. l'Abbé Barrin a traduit en vers François les Epitres d'Ovide.

Benserade. Mr. de Benserade est celui de tous nos Poëtes qui a écrit le plus de vers de galanterie, & le plus galamment. Il est pensionnaire sur un Evesché, & sur deux Abbayies.

Regnier des Marais. Mr. Regnier Des-

Des-Marais Ségretaire perpétuel de l'Académie Françoise, a traduit en vers Italiens les Poësies d'Anacréon. Il est Prieur du Prieuré du Pommier-aigre, de l'Ordre de Grammont, diocése de Tours, & Abbé de Touars.

Cette Traduction n'est pas encore imprimée.

Mr. Du Bois, Prestre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris & Chanoine de St. Etienne des Grês. Aïant toutes ces qualitez, il a fait un Commentaire par l'ordre du Roi pour Monseigneur le Daufin, sur Catulle, Tibulle, & Properce. Il s'est nommé *Silvius* dans ce Commentaire, à l'imitation de Jâque *Silvius* Professeur du Roi en Médecine, & de plusieurs autres personnes du nom de *Du-Bois*.

Aprês tous ces exemples de Chanoines, d'Abbez, d'Evesques, d'Archevesques, de Cardinaux, qui ont fait des vers de galanterie, il me semble que Mr. Baillet pouvoit épargner un Pensionnaire sur des Bénéfices, & ne le pas diffamer par toute l'Europe sans l'avoir averti auparavant en particulier de se corriger. Il me semble qu'aïant à blamer ces sortes de vers, il devoit les blamer en général sans nommer les personnes qui les ont faits. C'est ainsi qu'en usent les Prédicateurs. Et c'est mesme ainsi qu'en

usoient les Payens. *Parcere personis, dicere de vitiis.* Et il me semble encore qu'il devoit avoir aucunement égard à ces paroles de la Dédicace de mes Poësies: *Amatorios versus; pudicos licet; hic excusarem si meum esset exemplum. Sic scripsit, quicumque versus scripsit, Et profectò sine Venere friget Apollo. Sed cui non sit venia post Cardinalem* PERRONIUM, BERTALDUM *Sagiensem Episcopum*, PORTÆUM *Tironensem Abbatem, qui amatoria quæ juvenes fecerant Carmina, etiam seniores publicare non dubitaverunt. Quod si de illicitis amoribus verba feci, id feci eos damnando : severioris & sanctioris Sapientiæ Professorum exemplo: Sancti Pauli Apostoli; Sancti Augustini, Episcopi; Clementis Alexandrini, Presbyteri; Arnobii; & cujus non?*

Mr. Baillet à écrit au chapitre de Bertaud, que Bertaud *a fait diverses Poësies Francoises sur des sujets de piété, qui sont venues jusqu'à nous: qu'il en a fait quelques unes galantes en sa jeunesse, qu'il n'a point u honte de publier en sa vieillesse, sans deviner que Mr. Ménage allégueroit un jour son exemple, pour autoriser une semblable conduite.*

Que veut dire Mr. Baillet? Il est vray que Bertaud ne pouvoit pas deviner que je dusse parler de lui. Mais pouvoit il deviner que Mr. Baillet en dust parler?

Ce que j'ay dit aureste de Bertaud, du Cardinal Du Perron, & de Desportes, est une chose qui a été dite par tous ceux qui ont voulu excuser leurs vers d'amour. Et à ce propos, je ne puis m'empescher de produire icy ces vers de Mr. de Balzac:

DE POESI *SVA AMATORIA.*

AD

R. P. JOANN. FEBRUARIUM,

Societatis Jesu Theologum.

Qui tenebris lux certa meis, spesque una senectæ,
Invalido facilem pandis ad astra viam,
Si tibi relligio est nostras malè perdere Musas,
Oro, Pater, medicâ vulnera facta manu:
Oro æquas in scripta notas Censoris amici,
Vt vigili & cauto lecta fuisse sciam.
Illa quidem nugæ insontes, lususque putantur
Haud vetiti: & lusit sic pia Roma priùs.
PERRO *que*, PORTÆUS *que, sacri cecinere profana.*
Non exempla tamen, sed tua jussa sequor.
Trado, Pater, tibi captivas, sine vindice, Musas,
Sive jubes mutilas vivere, sive mori.

Remarquez que ce Théologien de la Compagnie de Jésus n'a point obligé Mr. de Balzac de supprimer ses Poësies amoureuses.

Mr. Baillet ne se lasse poit de m'attaquer du coté de mes vers de galanterie. Il revient là dessus à la charge contre moi de tous les endroits de son livre: Après avoir dit au chapitre de Pétrarque, que

que Pétrarque avoit cessé de faire des vers de galanterie pour Madame Laure quatre ans avant la mort de Madame Laure, (en quoy il s'est trompé de quinze ans) il ajoute que Pétrarque se mit en devoir de supprimer & de jetter au feu ces monuments de son premier libertinage. Et en cet endroit, il met à la marge : *Exemple pour nos Abbez, qui font réimprimer leurs Poësies galantes sur la fin de leurs jours.* Je remercie tres humblement Mr. Baillet de son avis : dont je tacheray de faire mon profit.

Il faut dire *rimprimer.*

Il dit au chapitre de Mr. Huet, nommé à l'Evesché de Soissons. *Mais quand Mr. Huet pourroit venir à bout de faire imprimer le Recueuil de ses Poësies, nous n'aurions pas sujet de croire que Mr. Ménage pust faire un mauvais usage de son exemple : & que pour se justifier & s'autoriser, il pust l'ajouter dans la nouvelle édition de ses Poësies, comme il a fait le Pape Jule II. dans la précédante édition, au nombre des Prélats qui ont publié la mitre en teste, & sur la fin de leurs jours les galanteries & les Poësies licentieuses qu'ils avoient faites en leur jeunesse. Car l'on ne trouvera aucune Poësie de Mr. de Soissons ; je dis mesme parmi celles qu'il a faites étant Laïc & dans ses premieres années ; qui ne soit autant un témoignage de la*

soli-

ſolidité de ſa vertu que de la beauté de ſon génie, & de l'étendue de ſon érudition. Et quoyqu'il en ait fait ſur divers ſujets, on n'en verra pas une qui ſoit jamais capable de lui faire honte en quelque poſture que la Providence le veuille établir: fuſt-ce ſur le St. Siége.

Je n'ay guere aujourdhuy d'ami plus ancien que Mr. Huet: & je n'en ay point de plus intime. Je n'eſtime pas ſeulement, j'admire ſes Ouvrages: Et j'eſtime encore davantage ſa vertu que ſon érudition. Je n'ay donc garde de m'oppoſer aux louanges que lui donne icy Mr. Baillet. Mais il eſt tres vray cependant que Mr. Huet, étant Laïque, a fait un tres grand nombre de vers de galanterie honneſte, & en Latin, & en François. Et c'eſt au ſujet de ces vers de galanterie que je lui ay adreſſé cette Ode Anacréontique:

Μέγα θαῦμα τῶν ἀοιδῶν,
Χαρίτων θάλος, Ὕεττι,
φιλέωμεν, ὦ ἑταῖρε.
Ἐφίλησαν οἱ Σοφισταί.
Ἐφίλησε Σωφρονίσκου
Τὸ τέκνον, τὸ πολύδοξον,
Σοφίης πατὴρ ἁπάσης.
Τί δ' ἄνα γένοιτ' Ἔρωτος;
Ἀκόνη μέν ἐστι ψυχῆς.
Πτερύγεσσιν εἰς Ὄλυμπον
Κατακειμένους ἀναίρει.
Βραδέας τεθηγμένοισι·

Ἐφίλη-

Βελέεσσιν ἐξεγείρει.
Πυρὶ λαμπάδος φαεινῷ
Ῥυπαρωτέρους καθαίρει.
Φιλέωμεν οὖν, ΥΈΤΤΕ.
Φιλέωμεν, ὦ ἑταῖρε.
Ἀδίκως δὲ λοιδοροῦντι
Ὁσίους ἔρωτας ἡμῶν,
Κακὸν εὔξομαι τὸ μοῖρον;
Ἵνα μὴ δύναιτ' ἐκεῖνος
Φιλέειν τε, καὶ φιλεῖσθαι.

Mais aprês tout : je croy présantement que Mr Baillet a raison de condanner les vers de galanterie dans les écrits des Poëtes Chretiens, qui sont obligez de rendre conte à Dieu, non seulement de leurs actions, mais de leurs pensées. Et je me repans sérieusement d'en avoir fait. Et je prie Dieu de me pardonner ceux que j'ay faits. Et je lui promets de n'en plus faire. Et je convie les jeunes gens de faire leur profit de ma faute.

Je finis ces Remarques ; en protestant à Mr. Baillet que je n'ay entrepris cet Ouvragé que pour la justification de mes mœurs, sans avoir dessein de l'offenser. Et si dans la chaleur de la composition il m'est échappé quelque mot qui lui ait déplu, je lui en demande tres-humblement pardon: comme de mon coté je lui pardonne de tout mon cœur toutes les choses injurieuses qu'il a dites de moi.

F I N.

Louange à Dieu.

DISCOURS LATIN,

DE

JAN DE LA CASE,

Archevesque de Bénévent,

CONTRE

PAULO VERGERIO,

Evesque de Capo d'Istria.



A

MONSIEUR

MAGLIABECHI,

BIBLIOTHÉCAIRE

DU GRAND

DUC DE TOSCANE.



ONSIEUR,

Vous étes toujours l'homme du monde le plus obligeant. Mais je vous prie de croire, MONSIEUR, que de mon coté je suis aussi toujours l'homme du monde le plus reconnoissant, & qu'il

qu'il ne ſe peut rien ajoûter aux reſſentimens que j'ay de toutes les faveurs dont vous m'avez comblé en différantes occaſions. Celle que vous m'avez faite en m'envoyant le Diſcours manuſcrit de Jan de la Caſe Archeveſque de Bénévent contre l'apoſtat Paulo Vergerio Eveſque de Capo d'Iſtria, n'eſt pas une des moins conſidérables. J'ay lu ce Diſcours avec un extréme plaiſir, & avec toute l'admiration qui eſt due aux ouvrages de ce grand homme. Mais Jan de la Caſe n'étoit pas ſeulement uu grand homme, c'étoit un tres-honneſte homme: & il eſt étrange qu'on l'ait traité de monſtre, *&* d'homme abominable *pour avoir ſait dans ſa jeuneſſe, & dans un ſiécle licentieux, & étant ſéculier, le* Capitolo del Forno: *qui eſt une bagatelle en comparaiſon des vers licencieux du Cardinal Bembo. J'avoue, MONSIEUR, que Jan de la Caſe auroit mieux fait de ne point faire ce petit ouvrage, ou pluſtoſt qu'il a mal fait de l'avoir fait: car enfin, MONSIEUR, quoy-*

quoyque le Capitolo del Forno *soit sur l'amour des hommes pour les femmes, & qu'il n'y soit mesme parlé de cet amour que par allégorie, il y est néanmoins parlé en passant, avec quelque sorte de louange, de l'amour des hommes pour les garçons. Mais il y a des dégrez dans les fautes: & il ne faut pas confondre les simples fautes avec les crimes abominables. Cependant les Luthériens & les Calvenistes, irritez contre Jan de la Case, qui, en qualité de Nonce du Pape à Venise, avoit fait le procés en crime d'hérésie au Vergerio, & à quelqnes autres Apostats, l'ont accusé dans leurs livres d'avoir composé dans un âge avancé, & étant Segretaire des Brefs, & Archevesque de Bénévent, & Nonce à Venise, l'Apologie de l'amour des hommes pour les garçons; & d'avoir fait imprimer & débiter cette Apologie à Venise, dans le tans de sa Nonciature, sous son nom, & avec toutes les qualitez dont je viens de parler. Vous savez, MONSIEUR, que tout cela est faux: vous, MONSIEUR,*

SIEUR, qui étes un des premiers Bibliothécaires du monde. Mais vous ne savés pas sans doute qu'un de nos Prestres a enchéri sur les Luthériens & sur les Calvinistes, & que ce Prestre a plus diffamé lui seul votre Archevesque de Bénévent, que tous les Luthériens & les Calvinistes. Ce Prestre diffamateur d'Archevesque, est un nommé Mr. Baillet, Bibliothécaire de Mr. de Lamoignon Avocat Général au Parlement de Paris, & Précepteur de Mr. son fis; lequel dans son livre des Jugemens des Savans; qui sont des Jugemens des Savans sans jugement & sans science; aprés avoir traité Jan de La Case de Ministre d'iniquité, *a u la malice d'écrire que cette apologie avoit pour titre,* De Laudibus Sodomiæ, seu Pæderastiæ: *qui sont des paroles si sales, que Jan de la Case, bien-loin de les écrire, n'auroit pas voulu les proférer. Mais j'ay tort d'accuser icy Mr. Baillet de malice. Le pauvre homme n'est coupable en cet article que d'ignorance. Ce Censeur public de tous*

les

les livres qui ont été composez depuis la création du monde, est si ignorant dans son métier de Bibliothécaire, qu'il n'a jamais vu le Capitolo del Forno, *& qu'il a cru que cet ouvrage, qui est un petit poëme Italien d'un peu plus de cent vers, imprimé avec d'autres Capitoli, étoit un livre Latin, d'un juste volume, où l'Auteur avoit traité* ex professo *la louange de l'amour des hommes pour les garçons.*

M'étant trouvé engagé d'écrire contre ce Mr. Baillet, à cause des choses, je ne dis pas desobligeantes, mais outrageuses, qu'il a vomies contre moi dans ses livres, sans que je lui en aye donné le moindre sujet; car dans le tans qu'il publia ses quatre premiers volumes, où il m'a traité outrageusement, je ne savois pas son nom; je ne savois pas qu'il fust au monde: & à l'heure mesme que je vous parle, je ne l'ay jamais vu. M'étant, dis-je, trouvé engagé d'écrire contre ce Mr. Baillet, j'ay réfuté sa calomnie & celle des Luthériens & des Calvinistes contre Jean

de la Case. Et j'ay bien la vanité de croire, que vos Messieurs de Florance qui ont une extréme vénération pour Jan de la Case, leur compatriote, liront ma réfutation avec plaisir.

Pour confirmation de ce que j'y ay dit au sujet du Capitolo del Forno, *j'ay cru qu'il ne seroit pas hors de propos d'ajouter à mon livre le Discours Latin de Jan de la Case contre le Vergerio, son ennemi capital, & qui est celui qui l'a diffamé dans l'Allemagne au sujet de ce* Capitolo. *Et comme c'est vous, MONSIEUR, qui m'avez fait part de ce Discours, je prens la liberté de vous le dédier. Je vous supplie, MONSIEUR, d'avoir agréable cette marque publique de mon estime & de ma reconnoissance, & de la recevoir comme un témoignage de la passion sincére & véritable, avec laquelle je suis,*

MONSIEUR,

Vôtre treshumble & tres obéïssant Serviteur.

MÉNAGE.



DISCOURS LATIN, DE JAN DE LA CASE,

Archevesque de Bénévent,

CONTRE

PAULO VERGERIO,

Evesque de Capo d'Istria.



UOD scribis, dictum tibi esse à nescio quo qui isthac iter haberet, quosdam qui Romæ vivant, queri de tua petulantia ac malevolentia solitos, scito id totum falsum ac nugatorium esse: nemo enim est, non dicam bonus aut no-

tus, ſed ſanus modò, qui te, tuaſque iſtas nugas, flocci unquam fecerit. Neque id Romani modò de te; ſcriptiſque tuis, ſentiunt, ſed idem totius Italiæ de tua ſtultitia judicium eſt. Quamobrem, quòd de eo te purges, nihil eſt. Omni ego te, mi VERGERI, moleſtia libero. Atque animadverti duo omnino eſſe hominum in Italia genera, alterum eorum quibus ignotus ſis, alterum eorum quibus nimiùm etiam ſis bene cognitus. Ac qui te, vitamque anteactam tuam norunt, ii te ex helluone impuriſſimo, perditiſſimoque, tam repentè morum magiſtrum iſthic extitiſſe rident: tu dolere eos fortaſſe arbitrabare. At quibus ignotus es, ii, ſi quando in tua iſta tam præclara ſcripta inciderunt, quid credis? negligunt te, atque contemnunt. Nempe, inquis, quòd ineptire me ſentiunt: primum quidem iſthuc ipſum ſcilicet: deinde illud quoque accedit, quòd uſque adeo palam mentiri te vident, ut nullum eſſe periculum ſtatuant quemquam fore in Italia quidem, qui compos modò mentis ſit, qui compertum non habeat impudentiſſimum te ita, utì es, eſſe, aut qui credi tibi quicquam oportere exiſtimet.

Et quoniam libere ac fraternè agere te-

tecum pro nostra mutua inter nos benevolentia institui, obsecro te quid tu tibi voluisti, aut quicumque ille fuit, qui de PAULI III. vita scripsit? putastine quemquam fore qui tibi de tot tantisque criminibus ac sceleribus crederet? quì tu isthæc scire potuisti? præsertim cùm tam multa sint intestina ac domestica, de quibus vix unus aut alter ex intimis familiaribus, etiamsi maximè vera sint, suspicari aliquid signis quibusdam possit, quì igitur tu hæc alienus, ac prope alienigera, tantopere affirmas, præsertim solus: quis ad te detulit? qui testes affuerunt? quæ proferuntur literæ? ubi tu interfuisti? huc accedit illud etiam, quo vel castissimi atque integerrimi viri, à quibus, ne dicam joco, nos longissimè semper abfuimus, à testimonio dicendo removeri solent, quidnam igitur id est? inimicitiæ: ac vereor equidem ne id non exiguum Pauli probitatis signum sit, quòd te moresque tuos, oderit. Sed mitto hoc. Inimici tui vitam scribis; nemo tibi de ejus peccatis quicquam credit. Nam cùm civibus, amicis, consanguineis tuis, tam petulanter maledicere, atque adeo malè etiam facere consueveris, quid homines facturum ini-

mico atque hosti putent? Nam cum Paulo intercessisse tibi inimicitias, tute mihi millies narrasti: non has novas modò, propter quas isthuc transfugisti, sed veteres illas quoque de tuo stipendio, cùm tu magni operam tuam faceres, magnificisque verbis extolleres; cùm assiduas operas navasse te Sedi Apostolicæ prædicares: quam tu Sanctam illis temporibus singulo quoque verbo appellabas: quoad scilicet extorquere & auferre aliquid te ab ea sperasti posse. Cùm tu igitur magnam mercedem posceres ac flagitares, ille, ut pote vir magnus ac gravis, nebuloni tibi nihil neque crederet; quod tua nihil intererat; neque daret; quod tu iniquissimo animo patiebare; ortæ inter vos sunt, ob eam ipsam causam (qua de causa nunc quoque tantopere irasceris Italiæ) gravissimæ inimicitiæ: quippe ob famem atque egestatem tuam. Ac si verum fateri volumus, magnam tu Germanis hominibus contumeliam facis, quòd idoneos arbitreris esse, apud quos tam impudenter mentiare, quosque usque adeo contemnas, imperitosque rerum putes, ut tibi de tuo inimico tàm ineptè, tamque apertè mentienti fidem habeant. Si literas, si testes, si tormen-

menta atque equuleum, & omnia probationum genera proferres, nemo tibi tamen venefico atque uxoricidæ crederet; de tot tantisque præsertim rebus. Tu innuenti modò tibi fidem haberi existimas; nihil agis, mihi crede: ne cùm dejeras quidem eum libellum nunquam te scripsisse: nihilo enim secius impudens es, cùm illo uteris, cùm illum venditas, cùm in illo scripta convicia illa inania ac nugatoria pro testimoniis recitas.

Nam quòd ais, non ferre te quosdam qui in Germaniam invehi conati sint, jocari te arbitror, cùm te maximæ clarissimæque provinciæ patronum facis, Tu, furcifer, Germaniæ patrocinium suscipis? hoc nimirum uno semper valuisti plumùm, ut nihil unquam quicquam usquam te pudeat. Dic mihi, non tu Germaniam, cum tota illa gente humanissima, unâ cœnâ, si opus sit, divendas? Verebere credo alienos destituere ac deserere, qui amicos, qui fratrem, qui conjugem, qui patriam, qui pietatem prodideris? Nonne tibi cum tui simillimo JOANNE BAPTISTA, Polæ Episcopo, fratre tuo, diuturnæ, graves, asperæque inimicitiæ intercesserunt? Cùm de hoc uno inter vos pugnaretis ac digladiaremini; uter vestrûm

impurior, uter nequior esset? Nam paterna res certè negotium vobis non facessebat. Pietatem ludibrio æquè utrique habebatis atque æquè ab omni laude atque ab omni honore utrique aberatis. Nonne hæc notissima iis, qui te atque illum noverunt, sunt? Quid Elium, amicum, affinemque tuum, nonne frustratus multos annos es pensione ea quæ illi à te debebatur? cùm ille stipulatus à te esset, eæque extarent Literæ publicæ, in quibus juratum eam te illi pensionem repromisisse, scriptum esset, tu sanctissimè dejerares promisisse te ei nihil? Quæ postquam prolatæ Literæ sunt, oblitus ne es quæ tua de eo querela fuerit? quàm aspera? quàm diuturna? quasi ille, cùm te sibi jampridem debitam pecuniam flagitaret, injuriam magnam faceret: nam illud quidem tibi memoriâ excidisse video, quòd Elii molestiam atque acerbitatem causatus, mutuam à multis eam pecuniam sumpsisti; nec Elio unquam persolvisti, nec creditoribus reddidisti: sed hoc, memoriæ tuæ vitio evenit; illud, humanitatis ac misericordiæ specimen est tuæ. Quotus enim quisque in tua civitate est, cui certum atque compertum non sit, Dianam, uxo-

uxorem tuam, veneno à te esse sublatam? quòd obstare illam honoribus, sacerdotiisque, quæ tibi tu, homo vanissime, altero fratre tuo fretus, pollicebare; atque animo vorabas. Quid quòd cives tuos consentientes ad dissidium atque ad odium tuâ malevolentiâ compulisti; discissâque ac dissecta tua à te patria est in eas factiones ut ne nunc quidem inter se post tot annos ea civitas bene dum congruat? Qui igitur fratrem, præsertim convenientibus moribus, odio habueris, destitueris, prodideris, uxori miseræ atque innocenti venenum dederis, affines fefelleris, patriam everteris, italiam impotenti, impuroque ore tuo vexes; Germaniam, atque alienigenas trans Alpes usque tuebere? Næ illis perire satius est, quàm tuo isto patrocinio salvos esse.

Memoriâ ne tenes, cùm paucis antè annis vir magnus atque clarus, summâ constantiâ, summâque fide præditus, Joannes, Cardinalis, Tornonius, per Helvetios iter in Galliam faceret, atque ad cauponem fortè divertisset, è viculo quodam ignobili, quem tibi tu ad habitandum delegeras secundum viam quo gulæ isti voracissimæ tuæ stipe de viatoribus cogenda suppeditares, de-

ſcendiſſe te ad eum; ſalutandi, ut tu dicebas; ut ego interpretor, cænandi, atque pecuniolæ auferendæ cauſâ: qui cùm te ſqualidum, ſordidum, pannis obſitum, conſpicatus, viſuſque ſibi videre lanionem aliquem eſſet; quæſivit de te qui tu eſſes: atque ubi Vergerium eſſe dixiſti, multis, homo graviſſimus, te verbis malè accepit: deinde, cùm tibi facilè oratione ſua excuſſiſſet lacrimas, te flentem ſeduxit ubi ſoli, oblitus ne es quæ tua fuerit oratio? quàm miſera! quàm demiſſa! cùm magno fletu calamitatem tuam deplorares, levitatem confiterere, ſtultitiam accuſares. Aude hoc negare non tu ad hominis pedes concidiſti? non fracto animo ſupplicaſti? precibuſque omnibus obteſtatus es, uti te in Galliam ſecum tolleret? Non ea te de Religione, de Helvetiis, de Germania, ſenſurum, dicturumque recepiſti, quæ ille vellet, quæque præſcriberet tibi? Hem morum emendator! hem pietatis columen! hem Fidei exemplum! At ille tibi Germaniæ defenſori, Religionis correctori atque cuſtodi, ne in levitate quidem atque perfidia, quibus rebus delectatum te ſemper ſciret eſſe plurimùm, fidem habuit ullam: neque inquinari pollique ſe, comitatumque ſuum puriſſimum, tam lutulentæ ſuis ſordibus

 &c.

& cœno paſſus eſt. At ſunt qui aliquando Germaniam liberiùs appellent: jure tu quidem ferè tuo ſtultitiam levitatemque univerſæ noſtræ gentis uni tibi vendicas. Sed reliquimus, reliquimus, mihi crede, noſtri generis atque ordinis in Italia homines paucos omnino, ſed tamen aliquot, neque omnem fatuitatem nobiſcum efferre potuimus, qui, ſi aliquid aliquando temere effutiunt in Germanos, nolito illis, patrone magne, iraſci: noſtram enim illi cauſſam, ſi neſcis, agunt, cùm vulgus ſtolidum irritant, quò convenire minùs Germania cum Italia poſſit. Etenim ſi conveniat res, mihi, tibique, congerronibusque noſtris, eò res redierit, ut periculum nobis famæ futurum ſit, quam ægre adhuc ſuſtentavimus. Quamquam video bonos quoque aliquot ſtudio & contentione quadam elatos, paullò provectos longiùs ſed eos perpaucos tamen, & ſi tecum, quod illi minimè volunt, conferantur, moderatos.

In eo verò mihi verſari viſus es cum cauſſæ noſtræ ſummo periculo: nec ſatis mirari poſſum, quì iſthuc tibi tam ſtultum in mentem venire potuerit; quamquam [redacted]tate atque ſtultitia es ſingulari; qui auſus ſis REGINALDO PO-

lo Cardinali maledicere: quod te primum omnium hominum facere ausum esse, certò scio. Quicquid enim de optimo illo ac præclarissimo viro à summa laude sejunctum dicitur, totum id continuò ipsæ respuunt aures, ipsaque mens atque animus abhorret. Quare videto, ne illi ipsi quibuscum sentire te simulas, turpe sibi esse existiment à Polo dissentire. Qua quidem in re non jam audaciam atque impudentiam, quibus rebus excellere te gloriantem audire te soleo; sed cæcitatem, ut dixi, atque imprudentiam tuam sum admiratus. Quis enim non videt; præter te quidem, cui oculi præ inedia caligant; si vera sint quæ de pietate Christiana Polus sentit, eò magis Lutheranos nos veræ pietati, Christianæque rei obesse quàm Turcas, quò asperius calamitosiusque intestinum bellum est, quàm externum? Neque ille, cùm Lutheranos accusat, Germaniæ maledicit, sed sectam redarguit. Quòd verò hominem innocentissimum accusas, quòd secus de pietate sentiat ac tu de eo pollicitus es, dupliciter peccas: primùm, quòd planè temere affirmare te de aliis esse solitum confiteris, ut ne de Paulo quidem Tertio, deque aliis quos tu conuiciis insectaris,

fectaris, fidem facere poſſis. Deinde quòd eum quem tu virum gravem, caſtum, ſanctumque prædicaveris, diſſentire à nobis demonſtras: cujus probitas, integritas, temperantia, caſtitas, ſanctitaſque, ſi eam de Religione ſententiam, quam ille defendit, nihil adjuvat, cur eorum, quibus tu maledicis, peccata, etiamſi maximè vera ſint, eam ipſam de Religione ſententiam coarguunt? Etenim, ſi quia boni ita de religione ſentiunt, nullum argumentum eſt, rectè eos credere, ne quia quidem mali nonnulli in eadem ſunt ſententia, obeſſe perſonarum vitia cauſſæ debent. Quòd autem miſeratus illum es in altera epiſtola tua, nonne intelligis totidem Verbis illum miſerari te contrà, noſque omnes, poſſe? Magnum credo negotium homini omnium eloquentiſſimo, deplorare calamitatem noſtram, noſtramque vicem dolere, atque in eo commorari, qui vetus iter à Sanctiſſimis Patribus inſtitutum, parentum majorumque noſtrorum veſtigiis attritum, reliquerimus, unum LUTHERUM, levem, apoſtatam, malevolum, ſeditioſumque hominem ſecuti, atque illum ipſum ducem, vexilliferumque noſtrum, cæcum, atque improbum deſe-

rentes, aliò alii abierimus, diffiſi, diſciſſique innumerabilia in fragmina, ac potiùs fruſta, ſimus: ut memoriæ mandare ſectarum, in quas miſere ipſi nos diſcerpſimus, nomina, haud facile ſit: qui Evangelii nomen modò latebram ſcelerum, flagitiorum, rapinarum, ſacrilegiorum noſtrorum habeamus; in ſententia verò ludificemur, atque cavillemur; perperamque interpretantes per pietatis ſimulationem, non libertatem, ſed licentiam conſectemur; ceteraque id genus ab omnibus jam decantata: qualia confirmatâ, comprobatâque tandem cauſſâ, in epilogo adhibere Oratores magni illi ac docti olim ſolebant, amplificandi, non confirmandi gratiâ. Nos autem rabulæ ac clamatores, probris atque conviciis cauſſas peragere conſueti, omiſſis probationibus, quas nullas plerumque habemus, hæc pro argumentis pronunciamus. Memini enim te olim totas Venetiis peroraſſe cauſſas, ab exordio ad epilogum, maledictis & contumeliis; & quaſi nullo commiſſo prœlio, victoriam tamen conclamaſſe: à qua conſuetudine non diſceſſiſſe te video: quamquam Rhetoricæ dediſſe te aſſiduas operas, audiebamus: quo, ad accuſandum Paulum hunc Tertium

tium inſtructior accederes. Eæque extant literæ tuæ, in quibus comminatus es, meditari te jam pridem ac declamare, & ad perſequendas injurias quas ab eo acceperis, te comparare. Caue igitur, ſi ſapis; jocari enim mihi tecum libet; quid enim mihi tecum libet; quid enim tu ſapias; ne poſthac Polum vexes, ac ne appelles quidem: neque tantum noſtræ cauſſæ vulnus attingas; potiùs que in libellis illis qui in epiſtola altera tua appellantur à te, acumen illud tuum exerceto: in quibus ſi qua amphibologia exſtiterit, in peſſimam partem vertito: iis facilè eluduntur ſellularii, opificeſque, tum mulieres, atque anus. Si qua autem inventa erit allegoria, ita utì ſe res dederit, amplecti tibi licebit ſcriptum, aut ſententiam. Si in exornationem aut amplificationem incideris, ſingulorum vèrborum fidem, non tanquam ab Oratore, ſed tamquam à teſte, exigito. Tum ſi cui libro Papæ adſcriptæ Literæ fuerint, quæ Privilegia quædam continent; Vulgaria illa, atque omnibus paſſim jam dari per Scribas ſolita; totum illum librum, ſi paullò hilarior ſit, vel memoriæ mandaſſe Papam contendito. Si de gravibus ſanctiſque rebus in eo ſcriptum fuerit, ne aſpexiſſe qui-

quidem Papam dejerato: ſed per alios eas literas adſcriptas ſuo nomine defendito.

Præterea, ſi qui ſunt paulò minùs caſti libelli, per jocum aliquibus in adoleſcentia ſcripti, eos tu cui tibi commodum fuerit, aſcribito: quæ dubia erunt, in peſſimam partem rapito: multa de tuo addito: quod de verſiculis illis qui de *Furni* laudibus inſcripti jam olim ſunt, feciſſe te video: quamquam illos me annis ab hinc quinque & viginti editos, alterius cujuſdam nomine inſcriptos, legiſſe me memini. Tu JOANNI CASÆ attribuis: quem tu met affirmare ſoles ornatè, politèque ſcribere & verſibus poſſe & ſoluta oratione. Id quod video BEMBO quoque & FLAMINIO idem viſum eſſe, aliiſque multis item bonis, doctiſque viris, qui de ejus hominis cùm eloquentia, tum temperantia, integritate, humanitateque elogia quædam ſcripta reliquerunt. Sed ſi JOANNIS CASÆ ii verſiculi ſunt, ejus ego hominis gravitatem & Conſtantiam laudare poſſim; niſi tu illi iratus de judicio tantopere ſis; qui toties à te laceſſitus, reſpondit tibi numquam: præſertim cùm tribus verbis facere illi hoc licuerit, quicumque eos verſus ludens

dens ſcripſit: nam ſi tu aliud atque ille dicit, intelligis, tua iſthæc culpa eſt, qui non malè dicta malè interpreteris: quòd ſi aliud dicitur, aliud ſignificatur, tamen tu in aliam partem accipis, ac cogitatum ab ejus carminis auctore ſit: feminæ enim illis verſibus planè, non mares, laudantur; ſi modò quicquam præter Furnum ipſum laudatur. Neque tu ignoras, ſed vetere illo tuo uteris artificio Oratorio: gratificari enim tibi cupio, quando tu te Principum Nuncium, Chriſti Legatum eſſe te, jactare ac prædicare ſolitus es. Quamobrem videto, ne hujuſcemodi viros cùm vituperas per tam apertam calumniam, noſtræ obſtes cauſſæ: clariores enim ſunt, quàm ut tu fucum facere in illorum poſſis nomine. Atque hîc quidem non modò cognitus Germanis etiam hominibus multis atque magnis eſt, ſed etiam gratus, charuſque.

De MUTIO verò affirmare tibi, hoc poſſum, non tibi illum honorem cùm de te ſcripſit, habuiſſe, ſed patriæ veſtræ. Ejus igitur libri in luce atque in oculis hominum ſunt, laudantur à doctis, emuntur à bonis: & quidem carè: tui, ab opificibus, ſellurariiſque leguntur; veneunt

neunt vili; quamquam illectas tu plebem, quò vendibiliores eos facias: etiam facetiis. Dii boni! quàm id parum te decet; præsertim & senem & Theologum: *cum Privilegio Papæ*, ais, *ad horæ momentum*. Quærerem hîc de te, ecquid te pudeat tam inepti, tam scurrilis dicti? nisi scirem pudorem te in omne jam olim puerum tempus amisisse, vel abjecisse potiùs. Sed MUTIUM Italiæ Principes domi suæ jamdiu in magno honore habent, honestè nutriunt, stipendium dant: nos miseri atque egentes, esurimus scilicet & algemus. Quamquam te hominem illustrem nactum audiebamus, qui te alere conetur. Is aliis in rebus magnis, variisque, atque omnino ab his, quas tu tibi arrogas, abhorrentibus, occupatus, parum adhuc te noscere potuit; ubi te, moresque tuos, cognitos habebit, id quod propediem futurum est, non te feret, mihi crede. Quamobrem hortor te pro nostra amicitia, uti memineris his paucis diebus exsaturare te quam maximè, etiam ad futuram famem atque esuritionem.

Nam de PETRO ALOISIO FARNESIO, quem tu insectaris jam toties conviciis, mortuum, quis est qui fabulam

lam illam non audierit? Quotus autem quisque est, qui commentitium id totum esse, atque à malevolis confictum, scire te neget? A te autem requirunt Itali homines superiora illa scilicet, quibus testibus, atque adeo quibus inditiis id compereris: cur id, quod tibi non magis quàm cæteris omnibus compertum sit, solus affirmes? cur hoc tibi sumas, ut hominem vexes mortuum? Eloquentiâ te fretum dices: illi malevolentiâ atque audaciâ; tum inimicitiis adductum putant, loquacem te, & maledicum, atque malevolum dicunt, eloquentem, aut disertum negant. Quid, quòd secum ipsa tua pugnat oratio, nec cohærere ullo modo potest? Fama est, inquis veneno Episcopum illum periisse, ne facere tantum Petri Aloïsii facinus palam posset. Mitto, ausum te esse veneni mentionem facere; impudentiam enim profiteris: illud requiro, utrum datum istud venenum sit, priusquam resciri facinus illud potuerit: quod tu, si affirmas, quæro abs te, quì ergo rescíscere potuisti? Sin postquam vulgata ea res est, ut ad te quoque fama ac nuncii pervenerint, quid attinuit venenum dari? Sed ego stultior, qui à te dicti ullius rationem postulem. Atque equi-

equidem ſic exiſtimo, ob unam hanc cauſſam orationem à natura beſtiis negatam eſſe quod illæ iſto, quo tu loqueris modo, ſi loqui potuiſſent, eſſent locuturæ. Eadem tibi de JULIO III. reſpondeant, de que iis literis quas tu de Conclavi miſſas, ad te delatas ais. Negant tibi quicquam credi oportere à quoquam: vanitatis, levitatis, mendacii, te convictum defendunt. Profer igitur eas literas: manum, ſignum, proba. Fingi hæc à te, ab aliiſque tui meique ſimilibus, dicunt: neque conviciorum, ſed criminum, habendam eſſe rationem docent. Tum Germanorum humanitatem obteſtantur, fidem implorant, ne irritari à nobis imperitam, ignaramque rerum multitudinem in ſe pati velint: per nos, per que noſtri ſimiles aliquot, demonſtrant factum eſſe, ut à diſſenſione ad diſſidium, atque ad odium inimicitiaſque ventum ſit. Germaniæ gravitatis, humanitatis, prudentiæ, fuiſſe, ita de Religione diſceptare inter nos, ut jurgiis abſtineremus: nunc diſcedi à publica cauſſa, privata odia exerceri, me meo, te tuo maledicere inimico, quæ de cauſſa dicenda fuere, prætermitti jam ferè ac tacita præteriri; dirimi rem jactandis viciſſim

ciſſim probris, impudicarum mulier culanim more, quæ à moderatione, probitate, charitateque Chriſtiana longiſſimè dicunt abhorrere. Tum illud addunt, Quid tu tandem, VERGERI, es, qui tibi deligas clariſſimos homines, in quos, tuo arbitratu, declamites? Vin tu vitam tuam à pueritia recenſeri? Minimè verò: ne ea vitia, quæ tu falsò in ſingulis vituperas ſingula, univerſa verè in te uno appareant. Vin tu inopiam domi tuam, foris ſordes commemorari, an propter obſcuritatem tuam latere, hæc mavis in tenebris? neque tu fortunæ culpâ ſemper eguiſti, ſed gulæ, ſed ceterarum corporis tui partium vitio.

Quid ego de levitate tua dicam? qui, cùm ab omnibus Muſis ſemper abhorrueris, infelici illa laurea coronari caput iſtud tuum pleniſſimum vento tantopere expetiſti. Quis iſthuc moribus noſtris facit jam, niſi ſcurra? Fuit enim olim fortaſſe ea laurea virtutis ac doctrinæ inſigne, nunc certè vanitatis, fatuitatiſque teſtimonium eſt. At hoc, vetus, inquis, eſt: quid hoc novum ac recens? Nonne huic levitati atque impudentiæ tuæ ſimile eſt, atque par? quòd depingi te, ridiculumque iſtud ſenis

nis lanionis caput tuum curasti, atque istud os tuum fœtidum, quod occulere atque obtegere omni industria tu, si quicquam te puderet, debebas, quasi magni cujusdam hominis, ac propè dicam numinis, simulacrum, non obesæ suis rictum, odiosissimis titulis inscriptum per Helvetios, perque Helvetiis finitimas gentes circumferri; id quod, ne illi ipsi quidem qui tibi favebant, perferre potuerunt. Tu Pontificum Nuncius; tu Christi Legatus, trifucifer, sis! Magnam omnino tu Italiæ ignominiam jam olim cùm natus es, inussisti, quòd in hac terra ortus sis: verùm id & casu quodam, nullâ tuâ culpâ factum est: ubique enim gentium monstra & portenta nascuntur aliquando: & Itali dolorem suum ulti sunt, quòd te diu fame, sitique, rerumque omnium inopiâ torserunt: quòd expulerunt te denique, & tamquam maritimi fluctus cadaver quoddam fœtens, ejecerunt. Quam illi gratiam JOANNI CASÆ hosti tuo, illi cui tu tantopere infensus es, habent maximam. Itaque sat tu nobis pœnarum dedisti. Germani verò, quibus tu ultro, sponteque tua tam insignem contumeliam facis: qui non modò ad eos appuleris, & tamquam ad saxum

adhæſeris, ſed clarum etiam, illuſtremque, & magni cujuſdam numinis inſtar, haberi te apud talem, tantamque gentem poſtules, nullas à te pœnas poſcunt. Reperti ſunt etiam, qui te, edaciſſimam, eamdemque immaniſſimam belluam, domi ſuæ alant: id quod ne tu quidem tam ſtultus es, ut non modò perpetuum, ſed ne diuturnum quidem futurum ſperes: quippe qui diuturni habueris umquam nihil præter malevolentiam & famem iſtam tuam. Itaque bonum nimiùm conſilium illud eſt de te ingurgitando, atque dum tibi per clariſſimi hominis occupationes, ac profuſam diſſolutamque benignitatem licet, ad multos menſes, atque adeo ad totos annos, inferciendo. Sed, ut ad levitatem tuam redeam, abiiſti (qui Dianam ſcilicet necaſſes) à Poëtis: ad Juriſconſultos te contuliſti. Nec verò tibi Themis fuit æquior quàm Apollo fuerat: quamquam aptior naturâ tu litibus quàm verſibus es. Sed tamen quæ diuturno ac magno labore ediſcenda tibi erant, ea tu didiciſſe, te dicere maluiſti, quàm ut ediſceres laborare. Itaque inaniſſimus doctrinarum omnium è gymnaſiis prodiiſti. Linguâ atque audaciâ fretus, cauſſas agere te velle dixiſti:

xiſti: ſed cùm, quoties diceres, toties maledicceres, mentireris, pejerares, calumniareris, prævaricarere, neque litigatores tibi, jam neque corona, neque Judices, fidem habebant; nemoque ferre te, ac ne aſpicere quidem poterat. Itaque cùm frigeres, atque adeo algeres; qui te uxoris illâ moleſtiâ facilè liberaſſes, abiiſti Romam ad ANTONIUM fratrem tuum. Is Clementi VII. te commendavit, apud quem ille in magna erat gratia: neque bene te, quòd perdiu domo abfuerát, noſſe poterat: errore quodam miſſus in Germaniam es, cùm plus fidei fratri de te prædicanti Pontifex ille quàm par erat, habuiſſet. Vix dum Româ profectus eras, cùm delatæ ad Pontificem ſunt virtutes illæ tuæ præclaræ, atque inſignes: loquacitas, vanitas, perfidia, cæteræque id genus reliquæ, quæ ornare Internuncium ſolent, præſertim, de laureola illa tua. Sed jam ſtipendium dinumeratum tibi annuum, opinor, erat. Tum lacrimæ fratris quin te Pontifex revocaret iter ingreſſum, perfecerunt. In Germaniam veniſti. Ergo, qui linguam ac vocem venalem ſemper habuiſſes; quod enim venderes, aliud habebas nihil; poſtquam ſcripturæ & calami mer-

merces oſtentari tibi cœpta eſt, non tu quæ habebas modò, ſed etiam quæ non habebas, proſcripſiſti, ac vendidiſti: id quod Germani aliquot, etiam nunc ſuperſtites, meminerunt. Revocavit te igitur Paulus Tertius. Hinc illæ lacrimæ ſcilicet. Atque ibi tu continuò Theologum eſſe te velle dixiſti: eodemque tempore eloquentiæ aiebas te dare operam. Non enim dicam, cur tu Epiſcopus, quave ratione factus ſis, ne aliorum quorumdam ſcelus conjungam cum tuo: tametſi pœnas illi ſceleris, ſacrilegiique illius pertulerunt graviſſimas. Sed proventus Eccleſiæ tuæ præ furtis quidem illis tuis provincialibus tenues erant. Gula ſcilicet creverat, & luxus atque ſuperbia: quæ quorumdam hominum, qui malè te noverant, benignitate ſuſtentata aliquandiu ſunt: ſed ubi exhauſta eſt; nec enim tu parvo contentus eſſe poteras; convertiſti te ad alium quæſtum: Homines quoſdam non nimiùm ſapientes, ſuperſtitioſos, ruſticanos, ſtultaſque aliquot mulieres locupletes aggreſſus es: ſevocaſti: docere eos te poſſe arcana quædam de Religione dixiſti: nam quæ adhuc tradita illis eſſent ab aliis, perperam eſſe tradita: mutari ea oportere at-

que corrigi persuades imprudentibus ac fatuis quibusdam. Interea; merces magistri scilicet magna; pessundati multi à te sunt, atque ad summam inopiam redierunt. Meministi-ne quemdam Patavii, quem appellari à me nihil necesse est, tametsi vulgata res est, qui cùm à te magnâ pecuniâ esset emunctus, cùm condemnatus impietatis esset, magna rerum suarum desperatione & scelerum conscientiâ furere cœpit; quem tu virum sanctum, divino percitum spiritu diceres, Prophetamque salutares? Cumque tu hoc magna contentione in cœtu magno hominum defenderes, oblitus-ne es, illum tibi repentè maximum fecisse convicium: cùm te frustratorem. decoctorem, veneficum, Hæreticum, appellaret? Meministi-ne ita fractam ac debilitatam istam impudentiam tuam repentè esse, ut pæne concideres; verbum Prophetæ illi tuo, vera quidem omnia de te canenti, respondere nullum auderes? Meministi-ne facinora illa tua percrebuisse; palam facta esse; ad Judicesque delata; illos ipsos quos tu clamoribus ad hoc usque tempus, homo charitate Christiana magna præditus, prosequeris? Meministi-ne quàm illi humaniter, quàm benignè

nignè tecum egerint, ut ad sanitatem redires? ut stultiloquium istud tuum compesceres, ne te perditum ires? Sed tu, qui propter æs alienum, non Dei sed carceris metu, in Religionis caussam, tamquam in aram confugisses, qui salvus esse nullo modo posses, multa salute creditoribus tuis dicta; abiisti clam ex Italia; iratus Judicibus, quorum culpa nulla erat, præter quamquod te solutum caussam dicere passi sunt; iratus Venetis, quos anteà jactare solitus eras, sceleris ac furoris tui te patronos habere, iisque fretum, judicia legesque contemnere. Qui igitur talis sis, qualem te esse tui affines, tuaque omnis civitas prædicat, qualemque te esse eam vehementer piget, pudetque; noli putare exciri Germaniam posse tuo isto impurissimo latratu. Tum hoc etiam addunt; Date, inquiunt, hoc, Germani, nobis pro vestra pristina illa humanitate atque in nos benevolentia: multos ex omnibus civitatibus, pagisque vestris, Venetiis, Romæ, Mediolani, aliisque in oppidis Italiæ habetis: nolite VERGERIO de nobis credere: ac ne nobis quidem de VERGERIO fidem habetote, sed de civibus vestris exquiritote, quæ de VERGERIO,
 jam

jam olim cùm ille nobiſcum ſentire ſe de Religione dicebat, fuerit fama, quæve hominum eſtimatio: quid contrà de iis quos VERGERIUS vituperat, judicet ea provincia univerſa; utros meliùs reperietis audire, eos probos, caſtosque habetote; iis creditote. Si ab ineunte ætate VERGERIUM veſtri cives certiores vos facient ſe comperiſſe, non levem modò ac popularem, ſed libidinoſum, intemperantem, nepotem, aſotum; tum malevolum, perditum, audacem, perfidioſum, ſemper eſſe habitum: hos autem qui ab eo vituperantur, cenſeri apud ſuos quemque probos, conſtantes, temperatoſque homines. Perſuaderi vobis ſinitote à veſtris civibus, conſanguineis, affinibus, hominem illum eſſe nequam ac perditum. Hos amatote; qualiacumque ea ſint quæ illi de Religione ſibi ſtatuenda eſſe cenſuerint: ac contaminatam belluam omnibus ſceleribus exterminatote: nec aprum limo, atque adeo fimo, turpiſſimorum vitiorum omnium coinquinatum, in lectiſſima veſtra Juventute Verſari, volutarique permittitote. Sed fac illud eſſe, quod fieri nullo modo poteſt, ut tu purus, mundus, caſtuſque ſis, tamen appellare te POLUM præ-

præterquam honoris cauſſâ non oportuit: quem tu hominem omnium graviſſimum, aliud ſentire ac loqui; de pietate præſertim, cujus ille colentiſſimus ſemper fuit; cùm perſuadere Germanis conabare, non modò mentiebare, ſed etiam inſaniebas: id quod prudentem illam, fideique plenam, nationem, numquam tibi credidiſſe, certò ſcimus: pertuliſſe autem ea te dicentem, vehementer miramur. Polliceri de altero graves homines timidè ſolent: occultas enim eſſe norunt hominum voluntates: reprehendere eos quibuſcum inimicitias gerunt, nolunt: verentur enim ne caſtigare, ſed maledicere videantur. Tu utrumque temere, nulla neceſſitate coactus, facis. Ad hunc igitur modum multi de te, mi VERGERI, loquuntur. Statuendum tibi, VERGERI, eſt, aiunt, utrum te malis eſſe, cælibemne, an maritum; ſacrumne hominem, an profanum; Cauſidicum, an Poëtam, aut Theologum; Epiſcopum, an Apoſtatam; Italum, an Germanum; Principumne Nuncium, an Chriſti Legatum. Atque hæc ubi ſtatuta tibi Confirmatáque tandem erunt, ibi de tua levitate atque nconſtantia te dicentem audiemus.

Nam de fide, de probitate, de Religione, de castitate; ne tu quidem, opinamur, quamquam bene ac naviter impudens es, audire te postulas. Ergo hæc de te.

De Germanis verò hominibus, hac unâ Religionis ac pietatis caussâ, magna illa quidem & gravi, sed tamen unâ exceptâ, ita sentiunt, Gentem unam omnium illam esse humanissimam: nam feritatem illam ejus priscam ita esse mansuefactam, ut virtus atque animi robur duruerit etiam, immanitas autem, si qua antèa fuerit, mollita sit. Præstare fide, excellere industriâ, florere ingenii gloriâ Germanos homines, non fatentur modò, sed etiam prædicant. Itaque vehementer mihi eam Nationem diligere videntur; &, cum una illa modò Religionis exceptione, etian colere. Sic enim arbitrantur: si res spectetur bellica, Germanos, aut solos, aut cum paucis, in prœliis locum tenere, & ordinem Conservare; & dicto parentes esse, à pueris didicisse: proceris corporibus, firmis viribus, intrepidis animis esse: tormentorum, itinerum, castrametationum, usum habere maximum: multitudine, equis, armis, ducibus, valere plurimum: ut Germanis, si inter

se

se consenserint ac conspirarint; quod VERGERIUS (aiunt) diligentissimè pro sua parte prohibet, cùm per pietatis simulationem discordias nutrit; ne orbis quidem terrarum obsistere, ac repugnare possit. Itaque omnem spem Turcarum impetus repellendi in una ea fortissima gente positam, se dicunt habere. Quòd si pacis artes quærantur: primùm *liberales* illæ quæ appellantur, singulas excoli nusquam gentium majore studio, majoreque fructu, quàm in Germania, sentiunt: id quod librorum indicat copia; quos illa gens de singulis disciplinis plurimos, atque eruditissimos, à se conscriptos, his paucis annis edidit. Quanta verò solertia? qui labor? quæ patientia? quæ etiam intelligentia Germanorum hominum in iis elucet artibus quæ ad vitam cultumque pertinent? Hæc illi de Germania, cùm sæpissime, tum etiam libentissimè, commemorant: vehementerque dolent decipi eam à nobis nullius pretii hominibus gentem, atque deludi; & qui domi nostræ consistere numquam potuerimus, plebem naturâ minimè Malitiosam, minimeque versutam, nactos, eousque exultare, ut nobiles atque insignes etiam haberi nos postulemus, pictarumque ima-

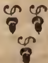
ginum, nominumque nostrorum, præstigiis lenocinemur nobis, indignissimè ferunt. Et quoniam rem, ita utì est, dicunt, ex animo sese id dicere, facilè mihi persuadent. Deus, aiunt, malè quibusdam faciat malevolis, invidis, desperatis hominibus, qui partim inopiâ atque ære alieno, partim superbiâ atque invidiâ adducti, superstitiosos se repentè faciunt, perperam nos de pietate sentire dicunt, atque ad Germanos transfugiunt: eò cùm venerunt, asperiùs de nobis loquendo, iis se se venditant, ac probris, conviciisque in optimum quemque jactandis, eorum gratiam aucupantur, qui sejungere à caussâ personas non didicerunt, atque homines paullò magis naturâ credulos; quale proborum plerumque ingenium esse solet; nacti, eos deludunt atque decipiunt. Sic enim illi arbitrantur, VERGERIUM puta, odio Italorum hominum, quòd illius gentis vitia, & scelera nefaria, homo sanctus tolerare jam ampliùs non potuerit, relictis rebus fortunisque suis magnis ac florentibus, in Germaniam usque penetrasse: præcipuè illud secutum ut de Religione, quæ vellet liberè sentire ac dicere suo sibi arbitratu liceret. Verùm multò

aliter

aliter atque illi existimant, res est: nam levitate, egestate, superbiâ, & sui ostentatione, VERGERIUS, non suo judicio, nec Italiæ, sed creditorum odio, coactus est ut in Germaniam transfugeret.

Idemque VERGERII similibus multis contigit, qui cùm se, ingenium, industriam, doctrinamque suam plurimi æstiment, seque plurimùm, sine rivali scilicet, ament, iniquissimè ferunt non evocari se continuò Romam; sibi debitos summos honores indignis mandari dolent; illos aspectari, sese jacêre, contemni, in tenebris esse, anguntur: ubi ubi acriùs cœperunt homines leves, multa de se sibi frustrà polliciti, multa inaniter Pontifici minati, extemplo convicium bonis faciunt, clamoribus, libellis: Pontificem Maximum, Romanos homines, Italiam omnem conscindunt: magnificè se apud Germanos, harum rerum ignaros, jactant, quot commoda; quas utilitates, domi suæ reliquerint; quantos honores, titulosque, contempserint, prædicant, pietatis, Religionisque caussâ: maximis homines mendaciis onerant, atque in Papam, in Cardinales, in omnes probos invecti, sibi, caussæque suæ velifi-

cantur. Adeone in felix Italia omnis eſt; tam ampla præſertim tamque frequens provincia; ut laudari Italus nemo poſſit? Quòd ſi aliquot probi, honeſti, laude digni, tamen Itali ſunt, cur non ii à transfugis illis ac proditoribus laudantur potiùs quàm vituperantur universi? Cur ſaltem cum aliqua exceptione Italia non accuſatur? Nonne id Chriſtianæ æquitatis, charitatiſque erat magis, quàm eos ipſos bonos ſeligere, quibus præcipuè malediceretis? Quorſum verò pertinet Italiam nominare? De pietate diſceptamus: Itali inquinati multis ſceleribus ſunt. Quid Germania, caret ne vitiis omnibus? Quid igitur attinet diſputare, utri probiores, utri praviores ſint? Seditioſum eſt igitur à cauſſa diſcedere, in homines invehi, convicia criminum loco habere, exclamationibus pro teſtimoniis uti; atque id in cauſſa omnium maxima atque graviſſima. Quid quæris? verum prope, mi VERGERI, mihi dicere videntur.



A D-

ADDITIONS ET CHANGEMENS.

Page 32. du 1. Tome, sur la fin de l'article VII.

Verdad es, que yo he escrito algunas vezes
Siguiendo el arte que conocen pocos.
Mas luego que salir por otra parte,
Veo los monstruos de apparencias llenos,
A donde acude el vulgo, y las mugeres,
Que este triste exercicio canonizan,
A aquel habito barbaro me buelvo:
Y quando he de escrivir una Comedia,
Encierro los precetos con sey llaves:
Saco a Terencio, y Plauto, de mi estudio:
Para que no me den vozes, que suele
Dar gritos la verdad en libros muchos.
Y escrivo por el arte que inventaron
Los que el vulgar aplauso pretendieron:
Porque como las paga el vulgo, es justo
Hablarle en necio, para darle gusto.

Page 33. aprés ce mot d'Angers, AJOUTEZ, en ces termes. *Sed & Joannes Franciscus Paulus Gondius, Car-*

 dinalis

dinalis Radesianus, Gondii nomen per y semper scripsit: quemadmodum & pater ejus, & avus, & patrui; donec monitus à me fuit, præter rationem id fieri; cum Italiâ essent oriundi Gondii; Italica autem Lingua eam literam non haberet. Nunc verò cùm ita scribat ut scribendum fuit, idcircone alterius familiæ dicetur quam pater ejus, & avus, & patrui fuere? minimè sanè.

Page 42. Ponticus, AJOUTEZ. Voicy ma Remarque: *Exstat hodie sub nomine Heraclidis Pontici liber* Ἀλληγορίαι Ὁμηρικαί *inscriptus, & quem Gesnerus, qui eum vertit, nostri Heraclidis Pontici genuinum esse fœtum existimat, atque olim* Λύσεων Ὁμηρικῶν *inscriptum, sed omninò eum falli constat: siquidem in eo libello mentio fit multorum, qui post Heraclidem Ponticum vixerunt: Arati, Callimachi, Apollodori, Cratetis; & Herodici, Cratetis discipuli, & aliorum. Fuit alter Heraclides Ponticus, qui Caii, Claudii, & Neronis temporibus vixit: de quo Suidas in* Ἀπίων, *& in* Ἡρακλείδης. *& tertius Historicus, cujus meminit Stephanus in* Ὀδησσός. *Secundi illius, vel Tertii, Heraclidis Pontici esse illum librum cui titulus* Ἀλληγορίαι Ὁμηρικαί, *existimabat Vossius. Ex Bibliothecâ Vaticanâ prodiit nuper, operâ Leonis Allatii, Heracliti*

cujusdam libellus Περὶ ἀπίστων *inscriptus. Existimabat verò vir ille doctus, non alium esse Heraclitum illum ab Auctore Allegoriarum Homericarum. Idem & Lucæ Holstenio videbatur: qui & ipse ad Porphyrium, in vita Pythagoræ, testatur ita hunc Allegoriarum scriptorem appellari ab Eustathio ad Iliados alpha: nec non in quibusdam harum Allegoriarum scriptis Codicibus.* Mr. Bigot &c.

Page 91. ligne penult. aprés ces mots au chap. 30. AJOUTEZ, & il fit ensuite son *Asinus ad Lyram.*

Page 92 ligne 4. aulieu de ces mots trois Poëmes; METTEZ quatre Poëmes.

Page 95. ligne 24.

Mellis artifices, vagæ volucres,
Queis Phœbi per amœna fas vireta,
Hortosque Aonidum volare pictos:
Cur cessatis, Apes? Ad arma, ad arma.
Arcas hostis adest. Asellus ille
Portitor Satyri ebrius protervi,
Quem facto agmine nuper expulistis,
In Cyrrham redit ultor, atque tanto
Pares dedecori vices minatur.
Auditis fremitus feros rudentis?
Ut pede, ô scelus! atterit petulco
Inscriptos foliis superba Regum

Flores nomina, lividoque dente
Dis ipsis petit arbores amatas.
Et jam cerea dissipare castra,
Vestros perdere jam parat labores.
Illoque ore suo vepreta, & hirtos
Sueto rodere carduos, Olympi
Missum munere nectar inquinàbit!
Et cessatis adhuc? Adeste, adeste.
Tela stringite quotquot estis omnes.
Nares, labra, oculos, & hinc & illinc
Ferite: stimulosque calcitranti
Alte figite: duplicate plagas.
Ut dura cute sit, tamen
Ictus sentiet intimis adactos:
Capistro & cupiet, molaque reddi.

Page 121. *ligne* 16. *aprés ces mots*, est le lieu de sa naissance, AJOUTEZ.

Quivi era non so come capitato,
Un certo buon compagno Fiorentino
Fu Fiorentin, e nobil, ben che nato
Fosse il padre, e nutrito in Casentino:
Dove il padre di lui gran tempo stato,
Sendo, si fece quasi cittadino;
E tolse moglie, o s'accasò in Bibbiena;
Ch'una Terra è sopr'Arno molto amena.
Costui ch'io dico all' Amporecchio nacque,
Ch'è famoso Castel per quel Mazetto.
Poi fù condotto à Firenze, ove giacque,

Fin a diciannove anni poveretto.
A Roma andò di poi com' a Dio piacque,
Pien di molta speranza, e di concetto,
Di un certo suo parente Cadinale,
Che non gli fece mai ne ben ne male.

Page 214 *ligne* 3. *aprés ces mots*, Sainte Geneviéve. AJOUTEZ,

Nulla laborantem teneat mora. Magne Petavi,
Terreor exemplis erudiorque tuis.
Distuleras Diuæ promissum solvere carmen.
Hei mihi! quam vindex illa severa fuit.
Ecce furens iterum febris depascitur artus.
Aut fuit aut visa est, hæc tibi pœna moræ.

Page 257. *à la fin du chapitre* 69. une petite negligence. AJOUTEZ. Je reviens à Robert Etienne. Je viens d'apprendre que la premiere Edition de son Trésor est de 1531. & non pas de 1536. comme je le croiois : & qu'elle a pour titre *Dictionarium*, seu *Latinæ Linguæ Thesaurus.* Et j'apprens de la Préface, que ce furent ses amis qui l'obligerent à lui donner le titre de *Trésor de la Langue Latine.*

tine. Obtantum formularum Latinè loquendi copiam & varietatem, non abs re doctissimis quibusdam placuit hoc nostrum opus appellari Latinæ Linguæ Thesaurum: *quasi Latini sermonis quoddam promptuarium.* Il dit dans cette Préface, qu'il fut deux ans à composer cet ouvrage; qu'il y travailloit jour & nuit, qu'il consultoit sur ses doutes tous les gens Savans; & qu'il n'y a pas un mot qu'il n'ait écrit de sa main.

Page 267. ligne 3. *fu il corpo dilui depositato.* Ajoutez à linea. Il dit à la page 465. de la 2. Partie, du 2. Tome que Samuel Pétit étoit mort dez l'année 1654. il mourut à Nismes le 12 Dec. 1643. ce que j'ai apris de Mr. Formi son petit fils, homme de grand mérite en toute sorte de litérature.

Page 328. *ligne* 13. régenta la quatriéme, Lisez, régenta la troisiéme.

Ligne derniere il faut que Buchanan y ait fait la troisiéme & Muret la 4. Lisez, il faut en effet que Buchanan y ait fait la segonde & Muret la troisiéme.

Page 329. Comme j'en suis aucunement persuadé acause du témoignage du

du Pere Bourbon, LISEZ: comme j'en ſuis tres perſuadé, non ſeulement acauſe du témoignage du Pere Bourbon, mais auſſi acauſe de celui de Lambin: car Lambin, dans ſon Oraiſon *de Recta pronuntiatione Linguæ Græcæ*, en parlant des hommes illuſtres qui ont régenté dans le Collége du Cardinal le Moine, nomme parmi ces Illuſtres, *Turnébe*, *Bucanan*, & *Murêt*: Si, dis-je, Bucanan a régenté dans le Collége du Cardinal le Moine, il faut, &c.

Page 361. *quem in impatientia exſpectantem deſpexerant.* AJOUTEZ: le Pere d'Orleans de la Compagnie de Jéſus, ne l'a pas non plus épargné. Voyez ce qu'il en a écrit dans la Vie du Pere Coton.

TOME II.

Page 11. *ligne* 2. contribuent à la grandeur du diſcours. LISEZ contribuent à la grandeur, je veux dire à la magnificence du diſcours.

Page 14. *ligne* 5. *aprés ce mot* frequents. AJOUTEZ ; *Dum literas tuas, & libellum unà missum lego, animadverto te studio Plautini sermonis labi longiùs, & ad pravos antiquitatis imitatores divertere, quibus omne penus est in priscis glossematis, & omnis cura in concinnanda tessellato Lucilii opere. Blandum & pervicax malum ista* κακοζηλία ; *à qua nisi maturè caves, stylus tibi perpetuò perierit. Sapies, si rationem ita mutabis, ut eum tibi fingas & lævem & uberem; memineris que Sine filo æquabili orationem non rectè contexi. Aliud est enim scribere, aliud suere centones: quod qui faciunt, vix est ut non in pervagatum morbum incidant, cui jam olim à Marone inditum nomen,* Atticæ febres.

Page 35. *ligne* 11. *aprés ce mot* traduction. *& à linea*, AJOUTEZ j'oubliois à remarquer, que ce qu'a écrit Mr. Baillet au chapitre de Theodore de Bêze, que Marot a traduit les 50. premiers Pséaumes, n'est pas véritable. Les 50 Pséaumes que Marot a traduits, sont des Pséaumes choisis.

Page 59. *ligne* 23. *aprés ces mots* depuis

puis peu. AJOUTEZ, par cette belle E-legie.

Optabam longi tibi mittere pignus amoris,
Pars ego Pierii FRANCIUS una chori:
MENAGII, mea Musa, mei pete limina, dixi.
I, mea fer, dixi, carmina MENAGIO.
Ecce hæret, lenique genas suffunditur ostro;
Seu quia virgo pudens; seu quia Musa mea est.
I tamen, i, dixi: timidumque evince pudorem,
Rustica tam culto ne videare viro.
Quod metuas nôn est: doctas amat ille puellas:
In quarum numero tu quoque forsan eris.
Illa nihil: paullò sed ab his animosior, ivit
Orba metu jussam, nec tamen orba, viam.
Et meritò: quis enim, vatum cultissime vates,
Judicium subeat, non timeatque tuum?
Tu legeris toto, toto cantaris in orbe.
Æternumque tibi dant tua scripta decus:
Sive per Astrææ campos spatiaris amœnos,
Submittit flores & tibi Diva suos:
Sive Sophos veteres Stygiis educis ab antris,
Illorum explanans dogmata, facta, genus:
Seu Francæ, seu Tuscæ aperis cunabula linguæ:

Sa-

Sabloliæve domus stemmata longa doces.
Quòd si, Pegasea mentem lymphatus ab unda,
Aoniis mavis nectere verba modis,
Hîc tua se monstrat virtus: hîc exerit omnes
Ingenium vires eloquiumque suas.
Te Themis, & patrio rapuit sata vertice virgo:
Aoniæ ante alias sed rapuere Deæ.
Inter Apollineos uumquam delebile mystas
Nomen habes: scripti pulcher in omne genus.
Nunc pastorali carmen modularis avena.
Nunc Lyra, nunc Elegi, nunc Epigramma placent.
Nec satis est uno dici sermone disertum:
Facundum linguis pluribus esse, tuum est.
Jam te Græca vocat, jam te Romana poësis.
Gallica jam, jam te Tusca Thalia juvat.
O quoties, Græco ludis dum carmine, nobis
Battiadæ aut TeI credita Musa tua est!
O quoties Latiis numeris ego dulcibus hæsi,
Et dixi, Numeros tolle, Tibulle, tuos!
O quoties Italis laudem palmamque Poëtis
Visus es, & Gallis præripuisse tuis!
Plaudunt muscoso Nymphæ Cephisides antro.
Assurgit mediis Ilia mater aquis.
Sequana carminibus suspensus, flumina sistit.

At-

Attonitus rapidas ſiſtit & Arnus aquas.
Si qua fides, Cytherea polo Chariteſque relicto
In ſcriptis habitant, culte Poëta, tuis.
Aureus ille liber teſtis mihi. totus Amores
Spirat. habet veneres pagina quæque ſuas.
Hîc in me Paphios Amaryllis ventilat ignes.
Hîc quod ſurripiat me mihi, Doris habet.
Nnnc verſatilibus me Silvia captat ocellis.
Flore levi pictis nunc Teleſille genis.
Jam me pulchra Corinna rapit: jam pulchra Laverna:
Verſibus in cælum vecta Laverna tuis.
Hei mihi! non totum eſt vel ſic ſpectare Lavernam.
Prædatur ſenſus ſic etiam illa meos.
Vror io. Vatis flammis ignoſcito vates,
Quas movit, numeris dicta puella tuis.
Quæ nec viſa places, ut tu mihi viſa plàceres,
Gloria Sequanici, pulchra Laverna, ſoli?
Incedas Graià, veſtis te Graia decebit.
Incedas Latiâ, palla Latina decet.
Indue Gallorum cultus, Italûmve recentes:
Convenit hic formæ, convenit ille tuæ.
Iure tibi, quæ Peligno cantata Poëta,
Invidet, & docti Lesbia vatis amor:
Deliaque, & Nemeſis, Vmbrique puella Phileta:

Et

Et quacumque aliquod carmine nomen habent.

Page 162. à la fin. *De m'aider à faire des vers.* AJOUTEZ, & depuis ce tans-là il a fait un nombre infini de vers.

Page 179. *à la fin* M. DC. XXIII. AJOUTEZ. Monſieur Patris a veſcu 80. ans, & il a fait des vers toute ſa vie. Et deux jours avant ſa mort il fit ces vers ſi celebres

Je ſongeois cette nuit que de mal conſumé
Coſte à coſte d'un pauvre on m'avoit inhumé,
Et que n'en pouvant pas ſoufrir le voiſinage
En mort de qualité je lui tins ce langage:
Retire toi Coquin, va pourrir loin d'ici,
Il ne t'appartient pas de m'approcher ainſi:
Coquin! ce me dit il d'une arrogance extrême,
Va chercher tes coquins ailleurs, Coquin toy-meſme,
Icy tous ſont égaux, je ne te dois plus rien,
Je ſuis ſur mon fumier, comme toy ſur le tien.

Page 203. Vida dans ſon admirable Poë-

Poëtique. LISEZ: Ecoutons Vida dans ſon admirable Poëtique.

Page 307. Parle des hauts faits de Louïs. AJOUTEZ, Mr. l'Abbé Huët, dans ſa belle Elégie ſur le Thé:

Non ego divini penitus ſum muneris expers:
Thea meo tingit ſæpius amne comas.
Spumea cumque ſuis infecit pocula ſuccis,
Et mea jucundus fluxit in ora liquor,
Mens commota novo confeſtim excanduit œſtro:
Venere ad numeros carmina ſponte ſuos:
Carmina, quæ ſeri ſtudeant didiciſſe nepotes,
Cadmæiſque canat docta puella jugis:
Et circum recubans, avidâ bibat aure juventus.
Aut agat ad teneros mollia membra modos:
Dicat &, Hæc iſtis cantabat Huëtius antris:
Oſtendatque meâ ſaxa notata manu.
Livor edax: in me vanis incurris habenis:
Melpomene cedro nomina noſtra linet:
Meque ſuis addet laudatrix Gallia faſtis.
Illum poſt cineres ſpondet Apollo diem.

Il eſt à remarquer que Mr. l'Abbé Huët eſt un homme tres modeſte, & qu'il

qu'il y avoit déja quelque tans qu'il étoit nommé Evêque de Soiſſons, lors qu'il fit cette Elegie.

Page 318. *ligne* 20. parlé pour & contre moi, LISEZ, parlé de moi en bien &en mal.

INDEX

INDEX
DE LA
SEGONDE PARTIE.

A

AMour & Liste des Ecclésiastiques célébres qui ont écrit d'*amour* en vers & en prose, voyez *Ecclésiastiques*.

Anémone ou Francinette du nom de *Francine* Maitresse d'Antoine de Baïf. 26

Ardoises dont Jan de Meun en mourant laissa aux Jacobins un coffre plein. 200

Aristophane, Remarques sur son chapitre, 35

- - - Histoire de ses éditions, 37

- - - Plutarque a dit que le sel d'*Aristophane* n'avoit rien que de picquant. 47

- - - Manuce est le premier qui a dit que St. Chrysostome se plaisoit à la lecture d'*Aristophane*. 48

Asinus Judex du P. Vavasseur, 54

B

BAILLET.

Baillet a seul plus diffamé J. de la Case que tous les Protestans ensemble. 93

- - - noms de Bapt. de quelques Auteurs, mal marquez par lui, sç. Lascaris, Perrault, Sarrasin, 19, & 20

- - - sa Pléïade des Poëtes Latins de France, pure fantaisie, 27

- - - son impertinent lieu commun au sujet de la médiocrité, 184

- - - sa contradiction au sujet des Vers de *Ménage*, 187

- - - il n'a point lu les originaux de tous ceux qu'il cite, & n'est qu'un copiste, 150, 151.

- - - coup de Jarnac qui lui est donné. 277

S ---il

- - il n'a jamais lu le *Capitolo del Forno* de J. de la Case. 213
- - - sa bévue sur Passerat. 158
- - - sur Jean de Meun, dit Clopinel, 159
- - - au sujet de Mr. Valois le jeune & des Peres Sirmond & Petau, 14
- - - au sujet d'une Epigramme de Platon. 35
- - - sa faute de Jugement au sujet des Epigr. Grecques de Ménage. 267
- - - sa méprise au sujet de ce que Ménage a dit de Sarbieski. 284

Erreurs & ignorance de Mr. BAILLET

- - - sur Chapelain. 10
- - - sur Malherbe, 10
- - - sur Charle l'Abbé. 18
- - - touchant les noms de bateſme de quelques Auteurs. 19, 20
- - - sur J. Nicolas Pascal Alidosi, 20
- - - dans la langue latine comme il paroit par sa préface. 22
- - - dans le métier de Bibliotécaire, 35, & 156
- - - sur les Epigrammes fabuleuses. 50
- - - au sujet du Bouclier d'Hercules, poëme d'Hésiode. 55
- - - au sujet de Scaligêr à qui il attribuë d'avoir dit que J. de la Case ne réussissoit pas en vers Italiens. 100

Du *Bellay*, & *Olive* sa Maitresse. 24

Bembo (Card.) & Preface de ses lettres amoureuses, 115

Bessarion, & addition à son Chapitre, Bessarion est le nom de Bapt. de ce Card. 56

Bourges ordonne à l'occasion de Mr. Volmar qu'aucune personne de la Religion ne régenteroit dans la ville. 156

Si *Boyleau* a u raison de critiquer une Eglogue de Ménage, pour estre d'un stile élevé, 188, &c.

Bêze. Les Protestans doivent excuser notre Casa, comme ils veulent que nous excusions leur *Bêze*, 111

Bêze s'apelloit *Besje*. 114

Burdonum Fabula, 29

C

CAse (JAn de la) appelé par le *Caporali* le Pourvoyeur de l'armée d'Apollon. 113

- - - ce qu'on dit de son livre à la louange de l'amour des garçons, ou *de laudibus Sodomiæ* n'est pas veritable.

ble. 88, &c.
- - - il a été plus diffamé par Baillet que par tous les Protestans ensemble, 93
- - - son prétendu livre n'éxiste point, & n'a jamais éxisté. 99
- - - il doit être excusé par les Protestans comme ils veulent que nous excusions leur Bèze. 111
- - - il a fait une deffense de ses mœurs contre le Vergerio, qui n'avoit point encore été imprimée, 112
- - - Examen des témoignages dont on se sert pour prouver que J. de la *Case* a fait un Livre *de laudibus Sodomia*. 113, &c.
- - - liste d'Autheurs à ce sujet, *ibidem*
- - - c'est ce que Charles du Moulin a écrit contre J. de la *Case*, qui a donné lieu à tout ce que les Protestans ont dit contre ce Prélat, 119
- - - l'Epigramme de la Fourmi n'est pas du *Casa* comme on a crû, mais du Secco. 129
- - - Catalogue des Hérétiques qu'on dit avoir été composé par J. de la *Case*, 131
- - - les Poësies de J. de la *Case* mises au Catalogue des livres deffendus, en ont depuis été ostées. 135

Cassandrette nom de fleur, 23. c'est la gantelée.
Calepin & *Polyanthea*, sobriquets des P. P. *Sirmond* & *Petau*. 183
Catulle, aux Manes duquel *Naugerius* brusloit tous les ans un Exemplaire de *Martial* en sacrifice. 245
Chalcondyle, addition à son Chapitre, & quelques particularités touchant Melchior Volmar. 154
- - - la préface de ce Volmar sur *Chalcondyle* est un chef d'œuvre en matière de préfaces, 154
Catulle, ses Epigrammes plus belles que celles de Martial. 243
Chretiens ne doivent pas employer la fable, les idées, & les expressions Payennes dans les Poësies Chretiennes. 3, &c.
- - - la Fable peut être employée dans les Poësies *Chretiennes* & par les Poëtes *Chretiens*. 5
- - - si l'on peut en *Chretien* faire des vers de galanterie. 329, &c.
Christine Reine, convie Saumaise, Descartes, Bochart, & Ménage de l'aller voir. 277
Une *citation* fait une grande beauté dans un ouvrage, 218

Clopinel, — 199

Concile de Sirmich, & si Sirmond & Petau ont écrit l'un contre l'autre à ce sujet. 14, &c.

Les Poëtes & les Orateurs disent souvent des choses *contraires*, selon que cela fait à leur sujet, 174

E

Ecclésiastiques & Liste des plus célébres d'entr'eux qui ont écrit d'amour en vers & en prose. 334, & *suiv.*

Sç. Achilles Tatius. *ibidem*

Æneas Silvius. 336

Barrin. 348

Bellay. (Joachin du) 341

Bembo. 338

Benserade. 348

Berni. 338

Bertaud. 342

Du Bois. 349

Boisrobert. 346

Calderon. 348

Campanus. 337

Camus. 345

Caporali. 342

Casa. 338

Cerisy (Abbé) 346

Clopinel ou Jan de Meun. 336

Cotin, Abbé. 346

Delbéne (Alphonse) 339

Desportes. 342

Diamante (Jan Bapt.) 348

Eustathius. 334

Exoniensis, 335

Comte d'ETLAN. 344

Ficin (Marsile) 337

Flaminius. *ibidem*

Furetiére. 347

St. Gelais (Mellin) 339

St. Gelais (Octavien) 338

Godeau. 345

Habert. 346

Héliodore. 334

Héroët. 339

Isanus. 335

Lope de Vega. 343

St. Luc Comte d'ETLAN. 344

Marcile Ficin. 337

Marais (*Regnier des*) 348

Marolles, 347

Jean de Meun ou Clopinel. 336

Monfuron. 343

Montereuil. 347

Pétrarque. 336

Du Perron (Card.) 343

Politien. 337

Pontus de Thiard. 339

Prodromus. 335

Des Portes. 342

Regnier le Satirique. 343

Regnier des Marets. 348

Ronsard. 340

Segrais. 348

Silvius (Æneas) 336

Solis (Antonio) 348

Tatius (Achilles) 334

De Thiard (Pontus) 339

Véga (D. Lope) 343

Villeloin Abbé de Marolles. 347

Eglo-

Eglogues, leur stile peut être quelquefois élevé. 187
- - - si Boyleau a u raison de critiquer une *Eglogue* de Ménage, pour estre d'un stile élevé. 188, &c.
L'*Epigramme* de la Fourmi n'est pas du Casa comme on a cru, mais du Secco. 129
Les *Epigrammes* de Catulle plus belles que celles de Martial. 243
- - - si le nom d'une personne à qui on adresse une *Epigramme*, n'y doit être qu'une fois. 247
Epigrammes fabuleuses sont les meilleures, 51
Epique, la Politesse convient mieux aux petits ouvrages en vers qu'à un poëme *Epique*. 11

F

FAble peut être employée dans les Poësies Chretiennes & par les Poëtes Chretiens. 5
- - - les Chretiens ne doivent pas employer la *Fable*, les idées, & les expressions Payennes dans les Poëmes Chretiens 3, &c.
- - - les Epigrammes *fabuleuses* sont les meilleures, 51
Fleur de Notre Dame, dite *Olivette*. 25
Fleur dite Cassandrette, c'est la gantelée. 25
Ficin, addition à son Chapitre & à celui de Passerat. 156
Forno, le Capitolo del *Forno* est ce qui a donné lieu à la médisance du livre *de laudibus Sodomiæ*. 92, & 102, &c.
Fourmi (Epigramme de la) n'est pas du Casa comme on a crû, mais du Secco. 129
Francinette ou Anemone du nom de *Francine* Maitresse d'Ant. de Baïf. 26

G

GAlanterie, si l'on peut en Chretien faire des vers galans. 329, &c.
Gerson. 201
Le *Glossaire* de Philoxéne, 18

H

HErétiques (Catalogue des) qu'on dit avoir été composé par J. de la Case. 131
Homére, quelques-uns de ses vers qu'Aléxandre le grand préféroit à tous les autres. 217

HOMMES ILLUSTRES.

Acta Eruditorum de Leipsic. 87

Alde Manuce, 37
Alidosi (Jean Nic. Pascal) 20
Amalthée (Jérome) 232
Amelot de la Houssaye, 148
Ammirato, 127
Andrini (*Isabelle*) 254
Angerianus, & ses Vers. 235
Antoine de Baïf, 26, 29, &c.
Antonio Pérone. 76
Aristophane, 35
Ausone, 235
Bachot, 71
Baïf, 26, 29
Balæus (Jan) 141
Balzac, 61, 142
Bayle louë Ménage de modestie, 315
Du Bellay (Joachim) & sa maîtresse Olive, 24, 26
Belleau, 25, 26
Bembo, 8, 94, 115
Bèze, 111
Bochart, 277
Borrichius, 69
Boyleau, 188, & 278
Brieux (de) 48, 64
Van den Broeke, 77
Buchanan, 161
Budée (Guillaume) 49
Cantérus, 120
Le Capello. 95
Carlo Dati, 74
Casaubon, 206
Casimir Sarbieschi, 6. 284
Castelvetro, 245
Cato (*Valerius*) 232
Chalcondyle, 154
Chapelain, 10
Charles du Moulin, 90, 116
Charles l'Abbé, 18
- - - écrivoit bien en Grec, *ib.*
Charpantier, 60, 327
Christianus Matthias, 140
Cinthius (*Giraldus*) 254
Clement IX. (Pape) 75
Clopinel, 199
G. Colletet, 27, 82
Colomiez, 37, 150
Commire, 72, 178, 328
Cotin, 81
Corneille, 164
Costar, 84
Crasso. 74
Crispo, 85
La Croix du Maine. 177, 199, 202.
Cyprien de Valera, 90
Daniel George Morhofius, 71
Daillé le pere, 217
Dati, 74
De Fenne, 85
Denis d'Halicarnasse, & son Traitté de l'Elocution. 10
Descartes, 277
Des Portes, 177
Dorat (*Jean*) 26
Etienne (*Henri*) 92
Etienne Jodelle, 26, 29
Fabrot Jurisconsulte. 60
Fenne, 85
Le Fevre. 47, 66
Mademoiselle le Fevre ou Mad. Dacier, 47, 171, 218
Francius, Prince des Poëtes Hollandois. 59
François Pitou, 33

Fra

Fra Paolo, 104
La Fontaine, 164
Fulvius Ursinus au sujet de Virgile, 206.207
Furretiere, 87
Furstemberg (*Cardinal*) 328
Gambara (Laurens) & plusieurs particularitez à son sujet. 3
- - - traité de Poëte de merde par Muret, 9
Garnier (*Robert*) 12
Gerson, 201
Giraldus Cynthius, 254
Gisbert Voet, 90.92,106,135
Godeau, 79, 326
Goldast, 122
Gombaud, 81
Grævius, 78, 258
Guarini, 258
Guillelmus Canterus. 120
Guyet, 24, 245
Hallé Professeur en Rhétorique à Caën. 62, 162
Hallé Professeur à Paris, 64
Harding, 145, 148
Hardouin, 72, 256
Heinsius & son Herodes Infanticida. 7, 8
Herbelot. 278
Henninius, 67
Henry Estienne, 90
Herbelot le jeune, 278
Jan Juvel ou Ivel, 90, 130
Jan de Meun dit Clopinel, 199 202.
Jean Dorat, 26
Jean Gerson, 201
Jean de la Case, 89, &c.
Jodelle. 26, 29
Joseph Scaliger, 18, 36, 44, 100, 120, 205.
Josias Simler, 90, 131
Isabella Andreini, 254
Jules Scaliger, 8, 177, 236
Jurieu, 90, 92. 98, 144
Kippingius. 140
Mr. *de* Lamoignon, premier Président. 182, 268
La Lane, 82
Lansius, 92, 135
Lancelot, 51
Leon Baptiste Alberti, 32
Lilius Giraldus, 36
Longepierre, 86, 196
Longin, 55
Longolius, 92
Magliabecchi, 112, 129, 151
Mainard (President) 81
Maine (*la Croix du*) 177, 199, 202.
Malherbe. 10, 24, 162
Mambrun (*le Pere*) 70, 326
Manuce. 37
Marcassus, 24
Marin & sa *strage degli Innocenti.* 8, 255
Marot, 33
Marulle, 236
Matthias, 140
Maurus, 65
Melchior Volmar, 154
Miron Statuaire, 256
Mommor, 61
La Monnoye, 69, 151
Montausier Duc, 324, 326

Morhofius (Dan. Geor.) 71
Mosant de Brieux, 64
Moschus, 196, 252
Du Moulin (*Charles*) 90. 116
Muret, 27, 29
Naugerius, 245
Nicolas Villani, 101
Olympiodore, 36
Le Card. Pallavicin, 98. 128
Pasquier (Etienne) au sujet du Poëte Garnier, 22, au sujet de Ronsard. 206
Passerat, 14, 158
Paul IV. (Pape) 98
Pearson loüe Ménage. 315
Perone, 76
Du Perrier, 71, 220
Du Perron, 177
Petau & Sirmond. 14. 179
Petit, 69
Petrus Victorius, 95, 98, 126
Pithou (*François*) 33
Platon, 35
Pocciantius, 94
Pontus de Thiard, 27
Porcatius (*Thomas*) 237
Quintilien, 11
Rallus, 245
Le Pere Rapin. 183, 197
Redi, 74
Regnier, 85
Richelet, 27, 29
Rigaud sur Martial, & qui étoit Rigaud. 13
Ritterhusius, 123
Rivet, 90. 92, 138
Ronsard, 25, 26
Ruffin Poëte Grec. 234
Sainte Marthe, 27, 29, 158, 179
St. Geniez, 73
Salmuth, 122
Sannasar & son enfantement de la Vierge. 8
Santeuil, 70, 164
Sarbieschi, 6, 284
Sarrasin, 83, 163
Saumaise, 8, 228, 277
Scaliger (*Jules*) 8, 177, 236
- - - (*Joseph*) 8, 18, 36, 44, 100, 120, 205.
Scudery (*Mlle. de*) 85
Segrais, 85
Sidonius Apollinaris mis au nombre des Saints, 6
Simler, 90, 131
Sirmond & Petau, 14, & 180, *& suiv.*
Sleidan, 90. 113
Strabon. 11
Le Tasse, 254
Théocrite, 235, 257, 283
Thomas Porcatius, 237
Thomas Magister, 36
Thomas Harding, 115, 148
Thou (*le President de*) 92. 123
Tollius, 78
Valerius Cato. 232
Valois le jeune & ses Iambes contre Mr. Baillet, 14, 17. 67,
Vasare, 33
Vavasseur, 35, 51
Vergerius (Paul) 104, &c.
Victorius, 95, 98, 126
Vida & sa Poëtique, 203
Villani, 101

Viole, 24
Voet, 90, 92, 106, 135
Vossius, 247, 277
Ursinus, 207

I

JAn de la Case, 88, & *suiv.*
Jean de Meun continuateur du Roman de la Roze, n'a point été Jacobin comme quelques-uns l'ont crû. 199
- - - il laisse aux Jacobins en mourant un coffre plein d'ardoises. 200
Jean Gerson a écrit contre le Roman de la Rose. 201
Jeu de paroles, *amore mori*, justifié par plusieurs exemples. 225
Illustres (Hommes) *voyez* hommes.

L

LAmoignon (Mr. de) préféroit le Pere Sirmond au Pere Petau. 182
De *Launoy* prétend que plusieurs de nos Saints n'ont point existé. 216
Lope de Vega, le fameux Rondeau de Voiture est une imitation de *Lope* de Vega, 275
Louanges que se sont données les Poëtes Grecs, 293, & 294. Sçav. Hesiode, Moschus, Pindare, Théocrite.
Loüanges que se sont données les anciens Poëtes Latins. 295
Louanges que se sont données les Poëtes François, 300
- - - il est permis aux Poëtes de se *louër*. 284, &c.

M

MAmbrun (Jesuite) 326
Manuce (Alde) est le premier qui a dit que St. Chrysostome se plaisoit à la lecture d'Aristophane. 48
Mamurra, sa Taille douce, louée par Saumaise, 228
Marot, & particularitez curieuses de lui. 33
Marsilius Ficinus mauvais interprete. 156
Martial, des Epigrammes duquel Naugerius brusloit tous les ans un exemplaire en sacrifice aux Manes de Catulle. 245
Si *medicas manus* est une pensée ou une expression, 213
Le sel de *Menandre* est de la mer où Venus a pris naissance. 74

MENAGE.

- - - est loué de sa modestie par

par Bayle & Pearson, 335
- - - il dit à quelqu'un qui l'accusoit d'être Plagiaire, qu'il l'étoit aussi, & qu'il avoit pris de Balzac *Mr.* & *votre tres humble*, &c. 212
- - - il est felicité par Mr. Daillé sur une Epigramme Grecque. 217
- - - invité par la Reine Christine, de l'aller voir, 277
- - - il fait passer un Madrigal qu'il avoit fait, pour être du Tasse, 259
- - - il n'est pas vrai qu'il ne soit qu'un copiste. Diverses pieces d'original qu'il a faites. 260. &c.
- - - si ses Vers ne valent rien comme le dit Baillet, 57, &c.
- - - réfutation de ce qu'a dit Mr. Baillet qu'il est amoureux de lui-mesme, & parle sans cesse de soy. 308
- - - divers endroits de ses Poësies où il parle de soy avec modestie. 311, &c.
- - - réfutation de ce qu'a dit Mr. Baillet qu'il a fait un recueuil de ses éloges. 316
- - - Bayle parle avantageusement de lui & principalement au sujet de sa modestie. 315
- - - éxamen des Vers & des demi-vers des Anciens insérez par lui dans ses Poësies. 211, &c.
- - - il est apellé *Cigno d'ogni fiume.* 85
- - - si Mr. Boyleau a u raison de critiquer une de ses Eglogues pour être d'un stile élevé. 188, &c.
- - - contradiction de Baillet au sujet des vers de *Menage.* 187
- - - Idylle de Théocrite imitée en Grec par *Ménage*, & par Virgile en Latin, 257
Menage se justifie sur les Vers & demi-Vers des Anciens insérez dans ses Poësies. 202
- - - sur ses Vers de galanterie. 165
- - - sur ceux qu'il a faits dans un âge avancé, 172
- - sur ce qu'il a dit que Baillet avoit mal traitté le Pere Sirmond, 180, &c.
- - - sur les Vers qu'il a faits aprês avoir dit qu'il n'en feroit plus. 160
- - - sur ceux de galanterie qu'il a faits aprês avoir dit qu'il n'en feroit plus. 165
- - - sur ceux qu'il a faits a l'envi des Poëtes modernes. 232
- - - sur ses Vers d'amour en général. 324
- - - sur les louanges qu'il s'est données dans son Eglogue intitulée *Christine*, 277
- - - le P. Hardouin donne la louange à *Menage* d'avoir

mieux

mieux réussi que tous les autres sur la Vache de Myron. 256
- - - il est permis aux Poëtes de se loüer. 284
- - - liste des personnes célébres qui ont porté des Jugemens avantageux des Poësies de *Menage*, 59, 60, &c
Autre Liste de témoignages d'hommes illustres en faveur de *Ménage* contre ce que Baillet dit de lui en le voulant faire passer pour un Pédant, 345, 346, *& suiv.*
Menage répond à ce que dit Baillet que ses Poëmes ne sont que des copies. 260
- - - a fait des Vers Latins à l'envy des anciens Poëtes Latins, 243
- - - des Grecs à l'envy des Poëtes Grecs. 252
- - - des Italiens à l'envy des Poëtes Italiens. 258
Mitacisme estimé par quelques-uns une beauté, mais qui est un vice. 245
Montausier, 324. 326
Moschus, & son *amour fugitif*, Poëme imité par plusieurs, 252
Myron, & sa vache d'airain, 72, & 256

N

Naugerius brusloit tous les ans un exemplaire de Martial en sacrifice aux Manes de Catulle, 245
Noms de batesme de quelques Auteurs, mal marquez par Baillet, sç. *Lascaris*, *Perrault*, *Sarrasin*. 20
Si le *nom* d'une personne à qui on adresse une Epigramme, n'y doit être qu'une fois, 247

O

Olive Maitresse de Joahim du Bellay. 24
Olivette fleur de Notre Dame. 25
l'*Oiseleur*. 233

P

Passerat, addition à son Chapitre. 156
Payens, les noms des Divinitez *Payennes* peuvent être employez dans les *Vers* des Poëtes Chretiens. 3
Petau & Sirmond apellez en plaisantant *Calepin* & *Polyanthea*, 183
- - - si *Petau* & Sirmond ont écrit l'un contre l'autre au sujet du Concile de Sirmich, 14, &c.

Petau moins estimé que *Sirmond* par le premier Pr. Lamoignon, 182
Pleiade des Poëtes François. 26
Pleïade des Poëtes Latins de France, de la fantaisie de Baillet, 27
Les *Poetes* trouvent en leurs semblables des qualitez imperceptibles aux Critiques farouches. 88
Les *Poëtes* aprés avoir juré de ne faire plus de Vers, ne laissent pas d'en faire encore, 160, &c.
Les *Pöetes* & les Orateurs disent souvent des choses contraires selon que cela fait à leur sujet. 174
Poëtes qui ont fait des Vers jusqu'à leur mort. 177
Philoxéne, & son Glossaire. 18
D.s *Portes* a fait ses Pséaumes dans un âge avancé, aussi est ce le moindre de ses ouvrages, 177
La *Préface* de Melchior Volmar sur Chalcondyle est un chef d'œuvre en matiére de préfaces. 154
Preface des lettres amoureuses du Card. Bembo, 115

R

Requestes, charge de Maistre des *Requestes* donnée pour récompense à des gens de Lettres. 49
Le *Roman* de la *Roze*, 201
- - - continué par Jean de Meun qui n'a point été Jacobin comme quelques-uns l'ont cru. 199
- - - & contre lequel Jean Gerson a écrit. 201
Rondeau de Voiture qui est une imitation de Lope de Vega, 275

S

Saumaise loue la Taille douce de Mamurra, 282
Saints dont Launoy prétend que plusieurs n'ont point existé. 216
Le *sel* de Ménandre est de la mer où Venus a pris naissance. 74
Turpe *Senex* Vates, 172
Concile de *Sirmich*, & si *Sirmond* & Petau ont écrit l'un contre l'autre à ce sujet, 14, &c.
Sirmond préféré à Petau par le Président Lamoignon, 182
Sirmond & *Petau* apellez en plaisantant *Calepin* & *Polyanthea*, 183
Sodomia, ce qu'on dit du livre de J. de la Case, à la loüange de l'amour des garçons, ou *de laudibus Sodomiæ* n'est pas veritable, 88, &c.
Sonnet fameux d'Uranie est

une

une imitation d'une Epigr. de l'Anthologie, 275

T

Théocrite, son Idylle imitée en Grec par Ménage, & par Virgile en Latin. 257

V

Vache d'airain faite par Myron, 72, & 562
Vavasseur & son Asinus Judex. 54
Turpe senex *Vates*. 172
Vergerius appelé Transfuge par J. de la Case. 104
J. de la Case a fait une deffense de ses mœurs contre *Vergerius*, qui n'est point encore imprimée. 112

VERS.

- - - de *Jean Amalthée* sur l'Oiseleur, 233
- - - d'*Angerianus* sur un bouquet, 235
- - - d'*Antonio Pérez* Ode à Ménage, 79
- - - d'*Ausone* sur la Vache de Myron, 72
- - - d'*Ausone*, imité de l'Anthologie, 271
- - - d'*Ausone* sur des fleurs. 235
- - - de Mr. *Bachot* sur une Elégie de Ménage, 71
- - - de *Balzac* au Pere Février, 351
- - - de *Balzac* à la louange des vers de Ménage, 62
- - - de du *Bellay* à Antoine Heroët, 339
- - - de *Benserade*, du Pere *Commire*, du P. *Cossart*, de *Ménage*, du P. *la Rue*, & du P. *Vavasseur* sur l'embrasement de Londres, 238, &c.
- - - de *Bion* & de *Moschus*, 195
- - - de *De Brieux* à Mr. des Yveteaux, 48
- - - de *Bronchusius* sur un bouquet, 237
- - - de Van den *Broecke*, 77
- - - de *Buchanan* pour dire adieu aux Muses, 161
- - - de *Buchanan* copiez d'Horace, 221
- - - de *Buchanan*, sur la misére de ceux qui régentent, 221
- - - de *Calcagninus* imité de l'Anthologie, 272
- - - de *Capilupus*, 225
- - - du *Guarin*, Madrigal, imité par Ménage, 258
- - - du *Casa* adressez aux Allemans, 102
- - - du *Casa*, sur la mort de Soranzo, 109
- - - du *Casa* sur ses Dignitez Ecclesiastiques, 125
- - - du Pere *Casimir Sarbieschi*,

chi, qui se louë de bien faire des vers, 286
- - - de *Catulle* sur la licence des vers d'amour, 330
- - - de *Catulle* sur un baiser, 243, imité par Ménage.
- - - de *Charpantier* de l'Académie Fr. au sujet de l'adieu de Ménage aux Muses, 328
- - - de *Charpantier* sur la Premiére édition des Poësies de Ménage, 61
- - - de *Claudien*, imités de l'Anthologie, 272
- - - de *Colletet* à la loüange de Ménage, 82
- - - du Pere *Commire* à la louange de Ménage, 73
- - - du Pere *Commire* Hendécasyllabes, 178
- - - du P. *Commire* dans lesquels il se louë, sç. dans une Ode à Mr. le Prince, 290
- - - de *Corneille* en son Polieucte, 207
- - - de *Cotin* au sujet de Ménage, 81
- - - du *Dante*, 96
- - - de *Framus* & de M*énage* sur des Saints qui n'ont point existé, 216
- - - de Mr. le *Févre* à la louange de Ménage, 67
- - - de la *Fontaine* en son conte de la Clochette, 164
- - - de *Francius* Poëte Hollandois, à la louange des vers de Ménage. 60
- - - de *Gambara* sur l'employ de la fable, dans les Poëmes Chretiens. 4
- - - de *Saint Geniez* Epigr. à Ménage, 73
- - - de *Saint Gelais* pour son Epitaphe, 176
- - - de *Godeau* qui sollicite Ménage de faire imprimer ses Poësies, 97
- - - de *Godeau* dans une de ses Eglog. Chretiennes, 482
- - - de *Gombaud* Epigramme à Ménage, 81
- - de *Hallé* de Caën à la louange des vers de Ménage. 63
- - - du mesme au sujet de l'honesteté des vers de Ménage. 167
- - - de *Hallé* de Paris à la louange du mesme, 64
- - - d'*Horace*, 58
- - - d'*Horace* pour dire adieu aux Muses, 161
- - - de *Jean de la Case* Sonnet de dévotion, 170
- - - de *Jean de la Case*, ce qui a donné lieu à l'accusation de l'amour des garçons. 105
- - - de *Jean de la Case* qui se plaint qu'on l'accuse d'avoir loué l'amour des garçons. 104
- - - de *Jean de la Case*, sur la peine qu'il se donnoit pour polir & limer ses vers. 101

- - - de *Jean de la Case* sur Flaminius, 213
- - - de *Joachin du Bellay* au Prince de Melfe. 219
- - - de *Joachim du Bellay*, imitez du Latin de Panormitanus. 273
- - - de *Jodelle*, vers mesurez, 30
- - - de *Jos. Scaliger* sur un bouquet, 234
- - - Epitaphe Grecque de *Julien l'Apostat*. 217
- - - de *Jules Scaliger*, Lusus non fictus 222
- - - de *Jul. Scaliger* sur un bouquet, 236
- - - de Mr. de *la Lane* à la louange de Ménage, 82
- - - de *Lopé de Vega*, Sonnet à l'imitation duquel Voiture a fait son Rondeau, 275
- - - de *Madelenet* pour la Reine de Suede, 219
- - - de *Mainard* Sonnet à Ménage, 81
- - - de *Malherbe* protestant de ne faire plus de vers que de dévotion, 170
- - - de *Malherbe* sç. une Ode à Mr. de Bellegarde, 218
- - - de *Malherbe*, Poëte dez sa jennesse. 177
- - - de *Malherbe* imitez de Martial. 274
- - - de *Malherbe* pour dire adieu aux Muses, 162
- - - de *Halle de Caen* pour dire adieu aux Muses, 163
- - - de *Sainte Marthe* à la loüange de Baïf. 32
- - - de *Martial* à un Baillet de son temps, 59
- - - de *Martial*, imités de Virgile, 229
- - - de *Martial*, imités en Grec par Ménage, 269
- - - de *Martial* imités par Ammianus en Grec, 270
- - - de *Marulle*, sur un bouquet, 236
- - - de *Matthieu* & de *Racan*. 209
- - - de *Maurus* à Dati & Redi, à la louange des vers de Ménage, 65, & 66
- - - de *Maury* à Sorbiere, 220
- - - de *Maynard*. 178
- - - de *Maynard* imitez de Martial, 275
- - - d'*Isabella Andreini*, de *Cynthius*, du *Marin*, de *Méléager* & de *Ménage* sur l'amour fugitif de *Sannasar*, & du *Tass.*, 252. &c.
- - - de *Ménage* à Mr. Colbert sur Mr. le Fevre, 48
- - - de *Ménage* Epigramme Grecque sur la Vache de Myron. 72, & 256
- - - de *Ménage* sur la Venus imparfaite d'Apellês, 74
- - - de *Menage* pour dire adieu

adieu aux Muses, 160
- - - de *Ménage* à Mr. le Prince, au sujet de Sarrazin. 163
- - - de *Ménage* sç. une Elégie Latine, 168
- - - de *Ménage* sç. une Elégie à Mr. de Sorbiére, 172
- - - de *Ménage* Elégie à Mr. Grævius sur la mort d'Heinsius. 173
- - - de *Ménage* Ode Anacréontique, 173
- - - de *Ménage*, sç. Elégie à Mr. le Daufin, 174
- - - de *Ménage*, Hendécasyllabes, 180
- - - de *Ménage* en son Eglogue intitulée *Christine*, 191 & 279.
- - - de *Ménage*, à Bachot, 212, & 214
- - - de *Ménage*, Epigr. Lat. sur Fabianus, 214
- - - de *Ménage* & de *Martial*, sit tibi terra levis, 214
- - - de *Ménage & de Martial*, da pia Thura, 225
- - - de *Ménage* & de *Martial*, fecerat illa minus. 216
- - - de *Ménage* Elégie à Mlle. le Févre ou Mad. Dacier, 218
- - - de *Ménage*, Epigr. sur l'Amant décrépite, 224
- - - de *Ménage* en sa Métamorphose de Gargilius, 226
- - - de *Ménage* Epigramme Grecque à Mr. Bignon le Pere, 227
- - - de *Ménage*, Grecs en son Mamurra, 228
- - - de *Ménage* à Mademoiselle de Lavergne, 228
- - - de *Ménage* à Mrs. de l'Academie della Crusca, 229
- - - de *Ménage* sur le Médecin Thémison, 230
- - - de *Ménage*, Elégie à Mr. de Mommor, 230, 231
- - - de *Ménage* sur la prison de Mr. Fouquet. *res est sacra miser*. 231
- - - de *Ménage* sur un bouquet, 237
- - - de *Ménage* & de *Porcatius* sur une Religieuse, 238
- - - de *Ménage*, imitation de Martial, 246
- - - de *Ménage*, Ode à la fontaine de Tancourt imitée d'Horace, *O fons Blandusia*. 248
- - - de *Ménage*, Ode à l'imitation de celle d'Horace, *Beatus ille*, 250
- - - de *Ménage* Epigramme Grecq. sur un naufrage, 257
- - - de *Ménage*, pour montrer qu'il n'est pas toujours copiste. 261, *& suiv.*
- - - de *Ménage* Epigramme Grecque pretenduë imitée de Bucanan, 276

- - - de Mé-

- - - de *Ménage*, Hendécasyllabes contre le Pédagogue Sabellus, 287
- - - de *Ménage*, sç. Epigramme en faveur du Pere Rapin, 292
- - - de *Ménage* en plusieurs endroits de ses Poësies où il parle modestement de soy, 311, &c.
- - - de *Ménage*, Ode Anacréontique à Mr. Huet, 353
- - - de *Mommor* sur le recueuil des vers de Ménage 61
- - - de Mr. de la *Monnoye* sur Ménage & Petit, 69
- - - de *Mosant de Brieux* à la loüange de Ménage.
- - - de *Mornac* à la loüange de Baïf. 31
- - - de *Muret* sur le Gambara, lequel il traite de Poëte de merde, 9
- - - d'*Ovide*, 229
- - - de du *Perrier* sur la maladie de Gassendi, 71
- - - de du *Perrier* à Mr. de Guise, 220
- - - de *Petit* à la loüange de Ménage, 70
- - - de *Pétrarque* pour son Epitaphe, 176
- - - de *Platon* sur Aristophane, & traduits en Latin par le Pere Vavasseur. 35
- - - de *Platon*, imités par Ausone. 271
- - - de *Politien* à la loüange de Crassus. 219
- - - du Pere *Petau* dans son dernier Poëme à Sainte Geneviefve, 179
- - - de *Properce*, 224, & 225
- - - du Pere *Rapin*, Eglogue. 198
- - - du P. *Rapin*, où il se donne de grandes loüanges, sç. dans une Ode à Mr. du Périer. 220
- - - du mesme & sur le mesme sujet dans son poëme des jardins, 291
- - - de Mr. *Redi*, incanto amoroso. 75
- - - de *Regnier* le Satirique à Vialard, 343
- - - du Pere *Rémond*. 214
- - - de *Ronsard*, 27
- - - de *Ronsard* sur Robert Garnier, 12
- - - de *Ronsard* pour dire adieu aux Muses, 262
- - - de *Ronsard* pour montrer qu'il n'étoit pas Prêtre, 341
- - - de *Sannazar*, 225
- - - de *Santueil*, Ode à Mr. Pelisson, 70
- - - de Mademoiselle de *Scudery* à la loüange des vers de Ménage, 86
- - - de *Sidonius Apollinaris* au sujet de Pétrone, 6
- - - de *Synesius* Ev. de Prolémaïde sur le portrait de sa

sa sœur Stratonice 6
- - - du *Tasse* sur la dureté qu'on reprochoit à ses vers, 10
- - - du *Testi* en faveur de D. L. de Véga, 343, & 4.
- - - de *Theocrite*, sur des fleurs. 235
- - - de *Tibulle* dans son Elégie à Phœbus. 213
- - - de *Tollius* Epigramme Grecque à Ménage. 78
- - - de *Valois* le jeune contre Mr. Baillet, 17
- - - de *Valois* à la loüange de Ménage, 67
- - - du *Varchi*, du *Rota*, de *Bembo*, & du *Capello* à la loüange de Jean de la Case, 94
- - - du Pere *Vavasseur*, sç. son *Asinus Judex*,
- - - du Pere *Vavasseur* sur la mort du Pere Bourbon, 171
- - - du P. *Vavasseur* sç. un endroit de son *Theurgicon*, où il se louë fort lui-même, 289
- - - du Pere *Vavasseur* sur le peu de faste de Ménage, 315
- - - de *Vida* en sa Poëtique, 203
- - - de *Virgile*, imitation du *Cunctando restituit rem* d'Ennius, 22
- - - de *Virgile* sç. Eglogues IV. VI. & X. 189. 190. 191
- - - de *Voiture*, sç. Rondeau contre Godeau, 345
- - - des Poëtes Grecs qui se louent eux-mesmes, 293 294, 295.
Sçav. *Hesiode*,
Moschus,
Pindare,
Theocrite.
- - - des Poëtes Latins anciens qui se sont donnés des loüanges à eux-mesmes, 295 296, 7, 8, 9, & 300
Sçav. *Catulle*,
Ennius,
Horace,
Lucain,
Lucrece,
Martial,
Nævius,
Ovide,
Plaute,
Properce,
Stace,
Virgile.
- - - des Poëtes François qui se sont louez eux-mêmes, 300, 1, 2, 3, 4, 5, 6, & 7
Sçav. *Jean du Bellay*,
Malherbe,
Sainte Marthe,
Muret,
Pasquier,
Du Perrier,
Ronsard.
Les mêmes *Vers* faits par diverses personnes, 207, &c.
Examen des *Vers* & *demi-vers* des

des Anciens, inférez dans les Poësies de Ménage, 211
Vers de Martial ridicule. 213
Vers d'Homére qu'Alexandre le grand préféroit à tous les autres. 217
- - - du Sonnet d'*Uranie* qui sont une imitation d'une Epigramme de l'Anthologie, 275
- - - de Poëtes qui ont rimé jusqu'à leur mort. 177
Vers d'amour de Ménage justifiez, 324
Sç. par l'exemple de
Charpentier.
Commire.
Furstemberg.
Godeau.
Mambrun.
& *Duc de Montauzier.*
Noms des Divinitez Payennes peuvent être employez dans les *Vers* des Poëtes Chretiens, 3
Vers François mesurez, & si c'est Baïf ou un autre qui les a inventez. 29
- - - de galanterie de Ménage justifiez 165
- - - faits par Ménage dans un âge avancé, justifiez. 172
- - - les Poëtes aprês avoir juré de ne faire plus de *Vers* ne laissent pas d'en faire encore, 160, &c.
La Politesse convient mieux aux petits ouvrages en *Vers* qu'à un poëme Epique. 11
Voiture dont le fameux Rondeau est une imitation de Lope de Vega, 275
Volmar, addition au Chapitre de Chalcondyle, 154
- - - sa Préface sur Chalcondyle est un chef d'œuvre en matiére de préfaces, 154
- - - c'est à son occasion que la ville de Bourges ordonna qu'aucune personne de la Religion ne régenteroit en cette ville. 156

Fin de l'Index de la segonde Partie.



ADDITIONS ET CHANGEMENS du II. Tome.

Page 95. ligne 3. *aprês ces paroles* Dit le Capello. Ajoutez, *Il molto Reverendo, e virtuosissimo Monsignore, Messer Giovanni della Casa, Fiorentino, in uno non meno grave e dotto che ornato, e leggiadro Sonetto, da lui nel primo fiore della Giovinezza sua*, &c. *della bontà e dottrina dell' Autore di esso favellare come si richiederebbe, mi vieta non meno la grandezza loro e l'insufficienza mia, che la Patria comune, e la modestia sua, benche e l'una e l'altra è, son certo, notissima alla maggior parte di voi*, dit le Varchi dans sa *Lecture* sur le Sonnet de Monseigneur de la Case de la Jalousie, recitée à Padouë dans la célébre Académie *degl' Infiammatti*.

Page 129. *aprês ces mots* Monsieur Bigot. *rayez tout le passage italien qui fait le reste de cet article, jusqu'à ces mots de la page suivante*, Jan Ivel, &c.

FIN.

AVERTISSEMENT.

Quoy qu'il n'y ait rien dans ce livre, ny contre la Religion, ny contre l'Etat, ny contre l'honneur des particuliers, l'Auteur n'a pu avoir la permission de le faire imprimer à Paris: ce qui est d'autant plus étrange qu'on a permis à Mr. Baillet d'y faire imprimer ses livres qui sont remplis de médisances & de calomnies contre les plus célebres Ecrivains du Roiaume. Et comme ce livre a été imprimé en païs étranger, il s'y est, nonobstant des inspections assez soigneuses, glissé quelques fautes d'impression, dont les Lecteurs sont priez de les vouloir corriger.

ERRATA.

Pages.	*Fautes.*	*Corrections.*
3.	il ne sait comme point	il ne sait point
27.	*écire*	*écrire*
34.	signifie *roux.*	signifie *rouge.*
48.	Léguard Aretin	Léonard Arétin
59.	S. Esticem,	S. Estienne.
111.	paroist pas mesme sur	paroist presque pas sur
192.	Audelert	Audebert.
211.	Et ils content	Et il contient
248, & 249.	Montain	Mortain
252.	*contructum;*	*contractum.*
256.	cette Préface	ces Préfaces
259.	apele Chonet, Impr.	apelle Chouet, Impr.
277.	page 93. 26.	page 93. 29.
296.	Babsac	Balsac
- - -	Boisobert	Boisrobert
302.	Verins,	Verjus,
312.	chap. 84	chap. 85.

Errata de la segonde Partie.

19.	conférece sur	conferée avec le Grec sur
24. & 25.	*Vide.* Vide,	*Viole.* Viole.

Pages.	Fautes.	Corrections.
32.	*Numeris saltem*	*Numeris salutem*
83.	*de qu'il puis étoit*	*depuis qu'il étoit*
149.	Légat	Nonce
151.	cu turpitudo	cujus turpitudo
162.	*De m'aider à faire des vers.* AJOUTEZ: & depuis ce tems-là il a fait plusieurs poëmes.	
190.	*qno fortè*	*quo fonte*
205.	*fusta*	*frusta*
266.	de ne me dire	de ne dire
327.	*Ore dolor occidit.*	*Ore dolor cecidit.*
367.	plumùm	plurimùm
396.	*none Heraclidis*	*nomine Heraclidis*
398.	*cute sit, tamen*	*cute sit, tamen medullis*

Dans l'Index du premier Tome.

Sous la lettre *A* on a oublié *Année* quand fixée au premier Janvier. 266

Ibidem *Asinus* 4. poëmes sous le titre. 92, 397

Sous la lettre *V*. page 19. de l'Index on a oublié entre *Tasse* & *Vallius* - de Thierri sur Cotereau. 256

8 ff 2 tomes

15li

B

39

9 C 2 tome

~~[illegible]~~

